

POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Emploi : enjeu global, mission locale ?



- ▶ **RÉPRESSION:** Lutte-t-on contre le sexisme en diffusant des idées racistes ?
- ▶ **CHÔMAGE:** Les femmes, premières victimes des nouvelles mesures...
- ▶ **INTERNATIONAL:** Certains combattent la pauvreté; d'autres, les pauvres!



Infor GazElec

L'énergie, c'est un droit !

Choisir un meilleur fournisseur d'énergie, oui mais...

Quel est le fournisseur le plus intéressant pour votre consommation d'énergie?
Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits ?

Infor Gaz Elec fait pour vous une comparaison des offres et des prix, vous aide à faire un changement...



informations et conseils gratuits :

02/209.21.90

www.inforgazelec.be

Engageons-nous !

Carlos Crespo

Rédacteur en chef d'*Ensemble!*

Faire le bilan de l'année écoulée est un exercice convenu. 2012 aura été une année sociale funeste en Europe mais aussi en Belgique. La vague "austéritaire" a frappé dans notre pays. Le fait que ses effets soient plus atténués que dans les pays du Sud de l'Europe (Grèce, Portugal, Espagne, Italie) ne doit pas constituer un motif de satisfaction pour les progressistes mais bien susciter la recrudescence de la solidarité. Car, pour prendre un exemple, si la Belgique a pu comme l'Allemagne et la France se financer sur les marchés des capitaux à des taux négatifs, c'est au détriment des peuples méditerranéens de la zone euro, contraints de se financer à des taux d'usuriers sur les marchés financiers.

La dégradation terrible des conditions de vie de la population dans des pays comme la Grèce y a eu pour conséquence une intensification perceptible de la lutte des classes. Les choses ont désormais le mérite d'être claires et les masques sont tombés : on sait qui est du côté du peuple et qui est du côté de la troïka qui organise le pillage du pays, l'appauvrissement des masses populaires et la destruction méthodique des conquêtes sociales.

En Belgique, durant cette année 2012, les attaques ont été moins dures mais n'en sont pas pour autant acceptables. L'éviction de l'ultra-réactionnaire N-VA de la table des négociations gouvernementales avait été plutôt perçue comme une bonne nouvelle par les progressistes. Cependant, durant les douze derniers mois, nous avons dû constater à quel point des pans entiers de son programme (limitation de l'accès à la nationalité, réduction des dépenses publiques, réforme du chômage...) ont été mis en place par une majorité dont ce parti était pourtant exclu. La gauche gouvernementale pourra toujours avancer qu'elle a limité la casse sociale, mais ce qui est sûr c'est que c'est l'opposition de droite qui a fixé l'agenda politique fédéral !

La convergence des luttes doit être une priorité pour le mouvement social en 2013. Le combat contre la régression sociale généralisée ne pourra être un succès que s'il est possible de développer et d'entretenir une dynamique de convergences des actions des forces de progrès. La lutte doit également être menée au niveau de l'UE. L'action syndicale européenne du 14 novembre, certes modeste eu égard à l'offensive néolibérale et technocratique, a démontré qu'il était possible de mobiliser au niveau supranational. Il faudra en tirer les enseignements en vue d'intensifier ce type de dynamique.

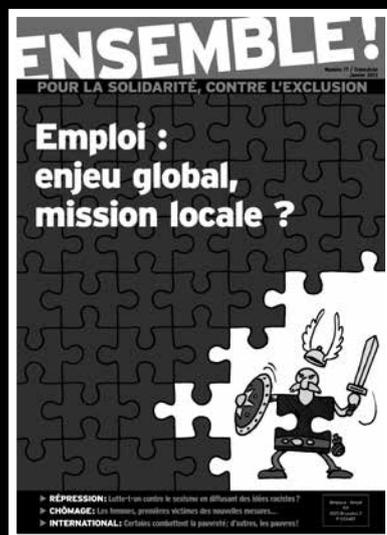
C'est également à chacun, là où il se trouve, de prendre la mesure de l'offensive néolibérale et de tenter d'y construire des résistances. C'est ce qu'ont fait les travailleurs des Missions locales pour l'Emploi bruxelloises, dont nous sommes heureux de publier la réflexion dans ce numéro.

La grande presse est de plus en plus à la remorque des thèses patronales pour ce qui est de l'analyse des enjeux socio-économiques et la couverture des luttes sociales. La rédaction d'*Ensemble!* essaie modestement de contrer cette hégémonie culturelle selon les principes porteurs de l'éducation permanente. C'est notamment, chers lecteurs, grâce à votre soutien que nous pouvons continuer à produire nos analyses et notre discours critique. Nous en profitons pour vous en remercier.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion et l'équipe rédactionnelle d'*Ensemble!* vous souhaite une bonne lecture du présent numéro d'*Ensemble!* et une année 2013 engagée.

SOUTENEZ-NOUS !

ABONNEZ-VOUS À ENSEMBLE!



- ▶ 15 euros / an: travailleurs
- ▶ 8 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 30 euros / an: organisations
- ▶ Abonnements groupés: contactez notre secrétariat

ADHÉREZ AU COLLECTIF

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales.

- ▶ 30 euros / an: travailleurs
- ▶ 15 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 60 euros / an: organisations
- ▶ 30 euros / an: petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion:
BE77 068-8922948-42 (BIC GKCCBEBB)
Ajouter en communication: ABO (suivi de l'adresse à laquelle il faut envoyer la revue) ou COTIS, suivant votre choix

Merci à tou(te)s pour votre soutien !

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion: emploi et revenu pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale: renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal trimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



PLUSIEURS CAMPAGNES SONT EN COURS :

- ▶ Activation des chômeurs : www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▶ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be

SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS VOUS POUVEZ :

- ▶ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage.
- ▶ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions.
- ▶ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal).
- ▶ Vous abonner au journal du Collectif.

www.ensemble.be

ÉDITO

- (3) Engageons-nous!
Carlos Crespo

RÉPRESSION

- (6) Nouveau mâle ou loup déguisé en brebis?
Nele Spaas
- (10) Du buzz médiatique comme exposé des motifs de nos lois
Carlos Crespo
- (12) Incivilités : responsables à 14 ans
Éva Detierre

CPAS

- (16) CPAS et étudiants : les limites de l'État social actif
Renaud Maes
- (20) "Activation sociale" en CPAS, pour quoi faire : émanciper ou discipliner ?
Denis Desbonnet

CHÔMAGE

- (26) Nouvelles mesures de chômage : la bérézina pour les femmes !
Aïda Allouache
- (30) Les femmes vont écopier du maximum !
Aïda Allouache
- (34) Faire preuve d'une agressivité accrue envers les chômeurs
Daniel Flinker

MISSIONS LOCALES

- (36) Le Livre Blanc des Missions Locales - Quel avenir pour nos usagers ?
Luca Ciccia
- (38) La longue histoire des Missions Locales
Émilie Maquet
- (40) L'ISP de 2012 vue par une des fondatrices
Guillaume Goor
- (42) La gestion mixte du marché de l'emploi
Guillaume Goor
- (44) 2004 : le tournant de l'activation
Luca Ciccia
- (45) L'ISP dans la tourmente de l'activation
Guillaume Goor
- (46) Gestion bruxelloise du chômage de masse : une affaire de flux...
Luca Ciccia
- (48) Les Missions Locales sous Ordonnance
Luca Ciccia

- (50) L'activation ou les joies de l'accompagnement sans contrainte
Travailleurs et directions des ML
- (54) Les conditions de travail ou les joies de travailler dans le social
Travailleurs et directions des ML
- (55) Les contrats de transition ou les joies de la transition-tremplin
Travailleurs et directions des ML
- (56) Filières et projets innovants ou les joies du développement de projets
Travailleurs et directions des ML
- (58) L'indépendance associative, ou les joies du partenariat
Travailleurs et directions des ML
- (60) Précarité des financements ou les joies d'un réinvestissement dans le lien social
Travailleurs et directions des ML
- (62) Huit mille copies pour justifier le téléphone !
Guillaume Goor
- (63) Institutionnel, ou les joies des simplifications porteuses de sens
Travailleurs et directions des ML
- (64) Le sens de l'insertion en situation de chômage de masse ou les joies d'une politique de plein emploi
Travailleurs et directions des ML
- (66) L'insertion au-delà des Missions Locales ou les joies d'une plate-forme en devenir ?
Travailleurs et directions des opérateurs ISP
- (68) L'envers du décor
Guillaume Goor

ÉNERGIE

- (70) Le marché bruxellois de l'énergie. État des lieux après cinq ans de libéralisation.
Nicolas Poncin
- (74) Tarification progressive : le Parlement français se mouille
Paul Vanlerberghe

INTERNATIONAL

- (76) Le traité budgétaire pour couler l'austérité dans le bronze
Carlos Crespo
- (78) La coordination européenne des politiques économiques nationales
Tom Verdier
- (82) Chronique d'une mort annoncée
Guéric Bosmans
- (86) Acquis et défis de la révolution bolivarienne
Virginie de Romanet

UNE PUBLICATION DU

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles. 02/535.93.50.

RÉDACTEUR EN CHEF

Carlos Crespo
(crespoxc@hotmail.com)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Daniel Flinker
(daniel.flinker@asbl-csce.be)

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Aïda Allouache, Guéric Bosmans, Luca Ciccia, Carlos Crespo, Denis Desbonnet, Éva Detierre, Daniel Flinker, Guillaume Goor, Renaud Maes, Émilie Maquet, Nicolas Poncin, Virginie de Romanet, Nele Spaas, Paul Vanlerberghe, Tom Verdier

DESSINS

Titom (www.bxl.attac.be/titom)
Stiki (<http://ledessindulundi.site.voila.fr/>)
Manu Scordia (www.manuscordia.blogspot.com)
Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative Commons.

MISE EN PAGE

Graph'X - Étienne Mommaerts

REMERCIEMENTS

Gülşay Kimyongür, Jean Flinker et Christian Nauwelaers pour leur relecture attentive. Christophe Smets/La Boîte à Images www.laboiteaimages.be pour les photographies-portraits de femmes illustrant la revue. Oxfam Magasins du Monde pour l'illustration de la quatrième de couverture (www.oxfammagasinsdumonde.be Campagne "L'esclavage des enfants, c'est dégoûtant !")

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arnaud Lismond
Place Loix 7 (bte 27),
1060 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

AVEC LE SOUTIEN DE

La Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.

Nouveau mâle ou **loup déguisé en brebis ?**

TEMPÊTE MÉDIATIQUE

Ne parlons peut-être pas du film en lui-même mais de toute la tempête médiatique et des initiatives politiques qui s'en sont suivies. La VRT a immédiatement après l'émission catégorisé le problème du sexisme comme étant un problème "allochtone". Monsieur Bart Somers, bourgmestre libéral de la Ville de Malines, a pu réagir en premier sur le plateau télévisé. Sa réaction a été significative pour tout le débat. Nous y reviendrons pour cette raison à plusieurs reprises. Il l'affirme fermement : dans notre société, l'homme et la femme sont à niveau égal. Somers met en garde pour les caricatures et tout en faisant cela, mentionne qu'il connaît des hommes d'origine allochtone, voire même des hommes musulmans, qui ont un comportement respectueux envers les femmes. Ainsi le ton est posé : l'émancipation des femmes est un acquis occidental et le sexisme est un problème allochtone.

La réaction de Bart Somers est significative pour tout le débat qui s'en est suivi. Le chef politique du quotidien *De Morgen* en rajouta encore une couche en identifiant son origine dans le salafisme croissant. Vander Thaelen (Groen!) visa plutôt le manque d'éthique du travail, le manque de présence du père ainsi que la culture allochtone de victimisation. Les porte-parole des groupes ethniques visés ont à leur tour émis un avertissement contre une "culturalisation" du phénomène, ont affirmé l'importance de l'inégalité socio-économique et des publicités sexistes. Leurs

RAREMENT UN PROJET DE FIN D'ÉTUDES D'UNE ÉTUDIANTE AU RITS N'A EU TANT D'ÉCHOS. ENFIN LE SEXISME EST DEVENU LE SUJET D'UN DÉBAT SOCIÉTAL ÉLARGI. LE REPORTAGE "FEMME DE LA RUE" A MÊME PLACÉ CE PROBLÈME À L'AGENDA POLITIQUE. POUR AUTANT, A-T-ON DES RAISONS DE FAIRE LA FÊTE DÈS LORS QUE DES PERSONNALITÉS DÉCLARENT LA GUERRE AU SEXISME DANS LA RUE ? BEAUCOUP DE FÉMINISTES SE SENTENT MAL À L'AISE... NOUVEAU MÂLE OU LOUP DÉGUISTÉ EN BREBIS ? VOICI QUELQUES RÉFLEXIONS CRITIQUES.

Nele Spaas
Collaboratrice politique à *Minderhedenforum vzw*

tentatives d'apporter certaines nuances ont été immédiatement considérées comme étant des tentatives typiquement gauchistes de minimalisation du sexisme.

journées entières, le débat a fait rage dans la presse, dans les forums *online*, dans les conversations de café et même dans les médias étrangers. Naturellement, il

bruxellois. Les autres Flamands y voient la confirmation des préjugés existants, concernant Bruxelles et la société multiculturelle. Le sexisme est présenté comme étant le problème de l'autre.

“ LE SEXISME NE PEUT ÊTRE DÉFINI COMME UN PROBLÈME “ALLOCHTONE”, “MUSULMAN”. IL EST TOUT AUSSI BIEN FLAMAND, BRUXELLOIS QU’OCCIDENTAL. LE GENRE EST UN MÉCANISME UNIVERSEL D’OPPRESSION.”

Pourtant, le groupuscule marginal Sharia4Belgium est bien le seul dans ce pays qui se refuse de condamner ouvertement le sexisme en rue.

La tempête médiatique est de l'ordre du jamais vu. Pendant des

y a un manque cruel de faits divers et de sujets à débat dans les médias. Ceci était bien un thème porteur à la veille des élections communales. Ces images sont reconnaissables pour les femmes qui parcourent certains quartiers

INDIGNATION SÉLECTIVE

Mais l'indignation envers la violence verbale sexiste n'est-elle pas incroyablement sélective ? Pendant le mois d'août, l'hebdomadaire flamand *Humo* a publié une série de photos *online* de "bikini-babes" : il s'agissait de photos de femmes qui n'avaient pas donné leur autorisation à la publication de leurs photos en tenue estivale insouciant. Dans la compétition émise par le dictionnaire *Van Dale*, les Flamands ont élu le mot "tentslet" (ce qui se traduit littéralement comme " salope de tante ") comme mot novateur le plus populaire de l'année 2010. Les associations →



TITOM

féministes qui ont exprimé un certain mécontentement ont été de suite accusées d'un manque de sens de l'humour.

Depuis longtemps elle est oubliée et pardonnée, cette remarque sexiste émise par Monsieur Patrick Dewael, pendant sa présidence de la Chambre, à l'égard de la Parlementaire Madame Katrien Partyka, qui a reçu la remarque de "ne se mettre à genoux qu'à d'autres occasions", conseil émis pendant qu'elle donnait certaines explications à un collègue. Monsieur Siegfried Bracke, membre de la NVA, a reproché à Madame Kim Geysels, membre du même parti, de porter des jupes trop courtes. Le sexisme en Flandre ne se limite d'ailleurs pas à de la violence verbale.

Pol Vanden Driessche, journaliste, rédacteur en chef et ensuite membre du Parlement pour le CD & V se serait rendu coupable d'actes d'intimidation et d'agressions sexuelles. Cette nouvelle n'a été découverte qu'au moment de son départ vers la NVA et de son annonce de viser le mayorat. Au courant de cette année, plusieurs anciennes célébrités de la VRT ont témoigné de l'intimidation sexuelle dont elles ont été victimes pendant des années au sein de cette institution. Les statistiques démontrent qu'un viol sur cinq est commis dans le cadre d'une relation existante.

LE SEXISME, UN MÉCANISME UNIVERSEL D'OPPRESSION

Le sexisme et l'intimidation sexuelle ne peuvent dès lors être définis comme un problème "allochtone" voire "musulman". Il est tout aussi bien flamand, bruxellois qu'occidental. Le genre est un mécanisme universel d'oppression. La masculinité et la féminité ne sont pas une donne biologique mais des images et des attentes sociales construites afin de légitimer l'existence et la continuité des relations inégales de pouvoir. Le groupe dominant se définit comme étant un sujet masculin, actif, rationnel, séducteur

et chasseur. L'autre partie est construite comme étant la négation totale de la norme masculine: un objet passif, une proie, émotionnelle et surtout apte à effectuer les tâches ménagères. Monsieur Bart Somers indique à juste titre que la

les homosexuels, tout en approchant les femmes d'une façon instinctive voir animale. "Vous", vous devriez d'abord vous adapter aux valeurs et normes occidentales avant de pouvoir vous insérer pleinement dans notre société.

“ LE BUT DU DÉBAT ACTUEL NE SEMBLE PAS TANT LA LUTTE CONTRE LE SEXISME QUE LA DIFFUSION D'IDÉES RACISTES.”

cause du sexisme est une vision limitée de la femme, réduisant les filles et les femmes à un objet de désir. Dommage qu'il réduise le problème à celui d'une groupe bien défini, issu de l'immigration. Les médias occidentaux ainsi que le monde publicitaire nous le montrent chaque jour.

LUTTER CONTRE LE SEXISME OU RENFORCER LE RACISME ?

Quand Somers identifie un mécanisme d'oppression, il reste toutefois aveugle à un autre mécanisme qui va de pair avec celui-ci. Ou voire pire, il risque de le renforcer. L'ethnicité est une autre construction sociale qui sert

Dans leur volonté pressante de se distancier des conceptions et attitudes sexistes envers les femmes, les commentateurs masculins renforcent le stéréotype dénigrant de l'homme "allochtone". Et de la femme. Les plus grandes victimes du sexisme, selon Somers, sont les filles d'origine allochtone qui souhaitent se vêtir de façon occidentale. Que des femmes puissent choisir de porter le voile et d'être ainsi sujette à des remarques tant sexistes que racistes, ne corrobore pas la vision du chevalier blanc et de Cendrillon. Le fait d'opposer un groupe opprimé face à un autre, est souvent une action inconsciente mais peut également être le fruit d'une stratégie réfléchie.

“ LA POLITIQUE DOIT AVOIR COMME BUT DE DÉFORCER LES MÉCANISMES D'OPPRESSION ET NON DE LES JUSTIFIER VOIRE DE LES RENFORCER.”

au maintien de la position sociétale dominante. Le mot "allochtone" est une expression typique d'une construction "nous - vous". "Nous" sommes civilisés, "éclairés", avec du respect tant pour les femmes que les homosexuels et ayant un comportement de *gentlemen* raffinés dans le jeu de la séduction. "Vous" êtes restés au Moyen Age, vous vous accrochez à des superstitions, traitez les femmes comme inférieures, agressez physiquement

Les discussions enflammées sur le net démontrent que le but n'est pas tant la lutte contre le sexisme que la diffusion d'idées racistes. L'instrumentalisation facile du féminisme laisse un goût amer.

POUR UNE APPROCHE "INTERSECTIONNALISTE"

Seule une approche "intersectionnaliste", issue du féminisme noir - le "*black feminism*" - peut nous offrir une protection contre

ce fléau. Cette approche tient également compte de l'ethnicité, de la classe sociale, de l'identité sexuelle et de la façon dont les principes structurels sont en interaction continue. Le racisme est toujours ancré dans le genre et le sexisme est racialisé.

Une approche unidimensionnelle ne peut porter secours. Revenons à l'exemple dans le reportage de Peeters. L'on ne pourrait réduire le sexisme dans le quartier Anneesens au genre. Il y a également un lien avec l'ethnicité ainsi qu'avec la classe sociale. Selon les chiffres de Wonen in Brussel, 42 % des habitants du quartier sont des étrangers. Le revenu est six fois moins élevé que la moyenne régionale. Le quartier a une population très jeune et comporte un grand nombre de personnes isolées. Dans le quartier, quatre habitants sur dix sont des hommes célibataires, dépourvus d'emploi, de logement décent et de revenus corrects: le regroupement familial leur est exclu suite aux changements législatifs à ce sujet. La politique discriminatoire des sorteurs de boîte ainsi que le budget limité les excluent ensuite de la vie nocturne. Probablement n'ont-ils jamais appris à avoir des relations avec l'autre sexe: peut-être étaient-ils dans un enseignement professionnel, entourés que d'hommes, peut-être le système scolaire dans leur pays d'origine n'était-il pas mixte, ou peut-être la faute se trouve-t-elle dans leur éducation? Le fait que des jeunes filles à la peau blanche et de la classe moyenne les nient en rue et les considèrent comme du mobilier urbain ne contribue probablement pas à leur donner une image de soi positive.

Le sexisme est dès lors universel même s'il s'exprime de façon différente selon la couleur de peau et la classe sociale. Le directeur du Fond Monétaire International peut facilement abuser de sa position de pouvoir afin de s'en prendre à une femme de chambre noire. Sa vision de la femme est probablement une



vision teintée par le colonialisme. Le Marocain sans emploi, et peut-être même sans papiers, du quartier Anneessens est dans une position sociale complètement différente vis-à-vis de la femme de peau blanche issue de la classe moyenne et portant une jupe courte. Son seul moyen de se manifester et de montrer son pouvoir est de siffler, de faire une proposition indécente ou d'injurier la personne. Cette façon d'agir est-elle pire que l'autre? La réaction du politique et la probabilité de la sanction sont en tout cas différentes.

SANCTIONS?

L'homme de la rue est sujet aux sanctions administratives communales, récemment instaurées par beaucoup de villes et de communes. Ceci permet une politique du tac au tac, en combattant l'impunité sans avoir les inconvénients d'une procédure judiciaire. Tant Patrick Dewael que Siegfried Bracke sont toujours membres du Parlement et la NV-A confirme

croire dans l'innocence de Pol Vanden Driessche jusqu'à preuve du contraire. Seule 14 % des viols donnent lieu à une condamnation et la moitié des plaintes sont classées sans suite. La politique renforce en tout cas l'image de l'utilisation du "deux poids, deux mesures". La probabilité d'encourir une sanction ne devrait pas être en relation avec les moyens d'une personne ou avec sa couleur de peau. La politique doit avoir comme but de déforcer les mécanismes d'oppression et non de les justifier voire de les renforcer.

Une approche "intersectionnaliste" peut empêcher que les politiques se contentent d'une analyse unidimensionnelle, et de solutions inadéquates.

TESTING ?

A ce jour, les autorités visent surtout le sexisme en faisant abstraction des autres dimensions. La réaction de la politique flamande est purement répressive, en se

focalisant sur les auteurs. Afin de renverser la charge de la preuve, le bourgmestre malinois a annoncé qu'il utiliserait des agents de police féminins. Ceux-ci devraient, en tenue civile provocante, d'abord inspirer les récidivistes pour ensuite les pénaliser. Somers organise ainsi le premier test de situation en Flandre. Celui-ci est une ancienne revendication des organisations antiracistes afin de pouvoir fournir une base objective au juge en matière de discrimination dans le domaine du logement, de l'horéca et de l'emploi. Même si les tests de situation étaient inscrits dans la loi anti-discrimination, l'Open VLD a toujours empêché la mise en œuvre de ceux-ci. Tout cela en arguant que les autorités ne peuvent faire usage de la provocation. Le fait qu'il prône cette méthode aujourd'hui, et ce afin de stigmatiser et de sanctionner les minorités, est éminemment cynique. Certainement si cette personne affirme et confirme devant les caméras que le sexisme et le

racisme sont tous deux des fléaux qui doivent être combattus.

PRÉVENTION

La lutte préventive contre le sexisme présuppose pourtant des mesures plus répressives contre le racisme. Les tests de situation doivent également être utilisés afin de supprimer l'exclusion existante des jeunes issus de l'immigration dans la vie nocturne, sur le marché de l'emploi et du logement. Seules une plus grande inclusion et une cohésion sociale peuvent diminuer à la base ce sexisme existant dans les grands centres urbains. Les actions de sensibilisation peuvent aider à y parvenir à condition d'impliquer toutes les parties: hommes et femmes. ■

Du buzz médiatique comme exposé des motifs de nos lois

Drôle d'époque. Alors que les bombes tombent sur Gaza, qu'il y a un bain de sang social dans la moitié de l'Europe, que l'autre moitié connaît la récession et/ou la régression, *Mise au point*, emblématique émission dominicale du service public, opte pour évoquer la question de la polémique dite du "sapin de Noël" et de la laïcité en ce dimanche 18 novembre 2012. Ce choix peut sembler anodin même si pour une émission qui prétend être en lien avec l'actualité hebdomadaire, des sujets comme la recrudescence du conflit israélo-palestinien suite à l'offensive de Tsahal du milieu de semaine ou les mobilisations syndicales européennes du mercredi 14 novembre auraient peut-être été plus pertinents à soumettre à débat.

LA TRADITION DU SAPIN

Pour ceux, hermétiques aux réseaux sociaux ou sempiternels distraits, à qui la polémique dite du "sapin" aurait pu échapper, elle peut se résumer en deux phases de temporalité. Premièrement, la Ville de Bruxelles décide d'innover et de ne plus recourir au traditionnel sapin de Noël en (vrai) bois mais à un simili-sapin en armature lumineuse pour décorer la Grand-Place durant la période des fêtes de fin d'année. Deuxièmement, avant même que l'innovation se concrétise, la rumeur enfle sur les réseaux sociaux : la Ville de Bruxelles a renoncé à son sapin "traditionnel" pour ménager les musulmans. Ces derniers, qui n'avaient rien demandé, se sont encore retrouvés mis sur la sellette par les instigateurs des pétitions qui, en quelques jours, ont rassem-

LA POLÉMIQUE DU "SAPIN DE NOËL" À BRUXELLES TÉMOIGNE, DANS NOTRE SOCIÉTÉ, D'UNE EXACERBATION DU RACISME ET DE LA DIMENSION RÉPRESSIVE DE L'ÉTAT.

Carlos Crespo
CSCE, rédacteur en chef de la revue *Ensemble!*

blé plusieurs milliers de signatures exigeant la préservation de "nos" traditions supposément menacées par "ces gens-là".

BOUCS ÉMISSAIRES ET MÉDIAS

En ces temps de crise et de crainte répandue pour l'avenir, les boucs émissaires servent régulièrement lors de diverses catharsis collectives où les frustrations et

dangereuses mettant à mal nos traditions, nos emplois, notre modèle de société ou notre sécurité. Les médias ont bien compris certains ressorts affectifs et psycho-sociaux dans la population et qui peuvent être porteurs en termes d'audiences audiovisuelle et télévisuelle et des ventes de journaux. Ainsi, certains faits divers qui objectivement peuvent sembler anodins ou peu intéressants sont

le suivant : une caméra cachée suit une jeune étudiante néerlandophone, Sophie Peeters, dans le quartier Anneesens en plein centre de Bruxelles. Tout au long du trajet, elle se fait aborder voire invectiver par des jeunes du quartier. Certains noms d'oiseaux fusent parfois, la violence verbale est perceptible. Les images sans surprise font le buzz : une jeune fille "bien de chez nous" molestée par des jeunes en grande partie issus de l'immigration, cela ne peut qu'être abondamment relayé. La presse en rajoute volontiers une couche : "Le film raconte le machisme au quotidien. Dans certains quartiers. Et le terrible recul de la liberté des femmes, en plein cœur de l'Europe. Elles n'ont qu'un choix : adapter leur façon de vivre ou partir, victimes d'un machisme assumé." **B**

"FLATTER LES INTUITIONS, LES INSTINCTS LES PLUS BASIQUES, PEUT BOOSTER L'AUDIMAT OU LES VENTES."

des peurs trouvent leur pleine expression. Certains médias l'ont bien compris mais aussi certains politiques et pas nécessairement uniquement ceux issus de formations populistes. Ainsi, c'est la députée du "respectable" CD&V Bianca Debaets qui a mis le feu aux poudres en invoquant la première, de fallacieux motifs religieux qui auraient justifié l'abandon du sapin traditionnel **A**.

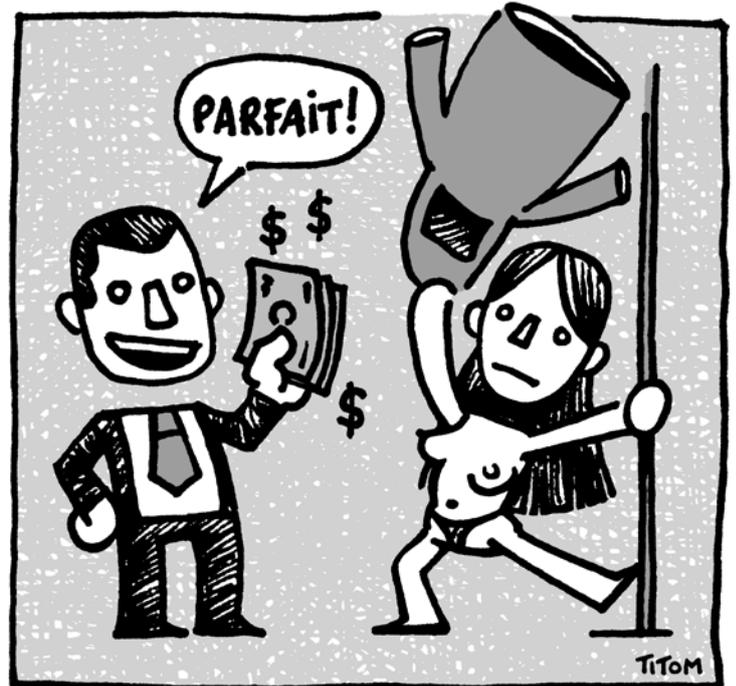
Certains groupes d'individus sont perçus en tant que classes

abondamment couverts s'ils sont conformes à certains clichés que certains leaders d'opinion s'essayent avec un certain succès à retranscrire en une certitude avérée produite par le "bon sens populaire". Flatter les intuitions pour ne pas écrire les instincts les plus basiques peut booster l'audimat ou les ventes.

DU FAIT DIVERS À LA LOI

Cela explique sans doute la surmédiation du documentaire "Femme de rue". Le contenu de celui-ci est

La Ministre de l'Intérieur, qui a toujours du répondant lorsqu'il s'agit de surfer sur la vague médiatique, annonce des mesures imminentes et qu'elle déposera "à la rentrée parlementaire, un projet de loi dans le but de définir légalement le concept de sexisme et, surtout, de défendre les victimes... Les remarques et injures sexistes doivent faire l'objet d'une condamnation sévère, qui rompt avec le



sentiment d'impunité bien présent actuellement, à Bruxelles comme ailleurs, via notamment les sanctions administratives qui doivent devenir une des priorités de la politique de respect et de lutte contre l'incivilité dans le cadre de la future législation communale" ©. Joëlle Milquet transforme pratiquement un buzz médiatique en un exposé des motifs pour une loi à élaborer immédiatement sans prendre le temps d'objectiver les faits. D'autres, comme Bianca Debaets, n'ont pas manqué l'occasion pour aller faire campagne, dans les jours qui ont suivi le reportage dans le quartier "Anneessens". ©

Y AURAIT-IL "SEXISME" ET... "SEXISME" ?

Il est évident que le sexisme et les violences physiques ou verbales faites aux femmes doivent être combattues avec fermeté. Toutefois certaines questions doivent être posées.

Tout d'abord, il convient de se demander si d'autres formes de harcèlement au moins aussi graves mais qui seraient plus difficilement "filmables" comme le harcèlement moral et/ou sexuel dans un cadre professionnel ne mériteraient pas une attention à tout le moins com-

parable. Les victimes y sont souvent moins en capacité de pouvoir mettre de la distance entre elles et leurs agresseurs avec qui elles ont parfois des liens de subordination. Le sexisme dans certains lieux de travail est-il plus facile à vivre pour les femmes qui y sont confrontées que le sexisme de rue ? Rien n'est moins sûr.

Enfin, pourquoi aborder le sexisme par le petit bout de la lorgnette alors que c'est une question qui dépasse les seules insultes de rue ? Du sexisme peut être identifié à différents niveaux (publicités sexistes, discriminations évidentes en fonction du sexe...), si on voulait le poser comme problème de société, n'était-il pas pertinent

conditionnelle de Michelle Martin,...) mais cela reste révélateur d'une dictature de l'émotion qui s'impose au détriment de la rationalité et de la proportionnalité nécessaire à l'élaboration de règles nécessaires à la vie en société. Dans une période économique troublée où le politique ne veut/peut trouver des solutions structurelles à la détérioration des conditions de vie des citoyens, la tentation d'apporter à bon compte des réponses à des prétendus vrais problèmes des gens ira en grandissant et la tendance à l'inflation de l'arsenal répressif pourrait bien être accrue. Affaire à suivre mais une chose est sûre: en cette drôle d'époque, mieux vaut ne pas faire partie des boucs émissaires. ■

“UNE DICTATURE DE L'ÉMOTION S'IMPOSE AU DÉTRIMENT DE LA RATIONALITÉ ET DE LA PROPORTIONNALITÉ NÉCESSAIRE À L'ÉLABORATION DE RÈGLES ORGANISANT LA VIE EN SOCIÉTÉ.”

Ensuite, quel est l'intérêt de généraliser un problème à partir d'événements ponctuels et localisés ? Sauf à vouloir mettre encore une fois en exergue les quartiers à problèmes et stigmatiser ceux qui cumulent déjà les problèmes (chômage, décrochage scolaire...), il aurait fallu objectiver la problématique du sexisme de rue sur base d'un travail de recherche sérieux sur plusieurs zones géographiques si on voulait réellement apporter des réponses pertinentes.

d'en faire un débat plus large que celui des sanctions à une certaines catégories de personnes auteurs de certains faits répréhensibles ?

LES VRAIS PROBLÈMES DES GENS...

Une nouvelle fois, l'Émocratie a pris le pas sur la Démocratie. Un emballement médiatique a suscité une évolution précipitée de la norme. Ce n'est pas la première fois (affaire homicide involontaire de Joe Van Hoolsbeeck, libération

© <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/777148/polemique-islamophobe-autour-du-sapin-de-la-grand-place.html>

© http://www.rtf.be/info/regions/detail_salope-pute-petasse-c-est-dur-d-etre-une-femme-en-rue-a-bruxelles?id=7810997

© http://www.rtf.be/info/belgique/detail_sexisme-dans-la-rue-joelle-milquet-deposera-un-projet-de-loi?id=7811587

© <http://www.levif.be/info/actualite/belgique/une-deputee-bruxelloise-en-campagne-contre-le-sexisme-place-anneessens/article-4000154617148.htm>

Incivilités : responsables à 14 ans

CONTRAVENTIONS HORS DU CODE PÉNAL

Le projet adopté en Conseil des ministres le 5 octobre 2012 s'apprête à modifier la loi du 17 juin 2004 qui avait déjà eu la particularité d'abroger le Titre X du Livre II du code pénal et d'ainsi supprimer toutes les contraventions prévues dans le vieux code pour en rétablir certaines quelques mois plus tard. D'aucuns se plaignaient en effet qu'il n'était plus possible de sanctionner les jeunes de moins de 16 ans puisque des comportements comme le tapage nocturne n'étaient plus des infractions pénales et ne pouvaient donc pas faire l'objet de mesures de la part des tribunaux de la jeunesse tout en n'étant pas réprimés par des sanctions administratives ①.

LE GOUVERNEMENT, CONFORTÉ DANS SES CONVICTIONS SÉCURITAIRES PAR LA PANIQUE MORALE ② VÉHICULÉE PAR LES MÉDIAS, SE PRÉPARE À DURCIR LA LOI SUR LES INCIVILITÉS EN BAISSANT L'ÂGE DES RÉPRIMÉS ET EN AUGMENTANT À LA FOIS LE MONTANT DES AMENDES, LE NOMBRE DES CONTRÔLEURS ET DES COMPORTEMENTS INTERDITS.

Eva Detierre
CSCE

compris que sont visés les incendies de voitures, les saccages d'OGM, les manifestations devant les clôtures des centres fermés et que les masques interdits sont tant les niqabs et burqas que les foulards des manifestants.

infractions minimales vu l'encombrement des tribunaux de police.

La ligue des droits de l'Homme, a déjà dénoncé le nouveau projet de loi du gouvernement et l'aggravation des sanctions contre des mineurs qu'il prône. La ligue s'insurge contre la définition vague du terme "incivilités" qui ne permet plus à personne de savoir ce qui est interdit et autorisé dans l'espace public. Elle pointe le doigt sur l'augmentation du coût des amendes qui pourraient atteindre 1 500 euros en cas de récidive et sur la possibilité pour les communes de tenir un registre des sanctions, sorte de casiers judiciaires bis dispersés dans tout le pays.

AUCUNE ÉVALUATION, AUCUN CHIFFRE

Mais le plus étonnant, et ce qui corrobore que ce type de loi n'est qu'un instrument politique de plus destiné à renforcer le contrôle et la domestication, c'est que cette nouvelle loi va être adoptée alors que le gouvernement ne dispose

d'aucune évaluation de l'impact de la loi précédente sur les populations qu'elle cible. Répondant à une question écrite du sénateur De Padt, qui lui demandait si elle disposait "de données chiffrées ventilées par région concernant le nombre d'amendes infligées dans notre pays de 2008 à 2011 dans le cadre des SAC?" ③, la Ministre de l'Intérieur avait cette réponse déconcertante: "Nous ne disposons pas de chiffres relatifs au nombre d'amendes administratives communales qui ont été infligées par région pendant la période 2008-2011. À ce jour, aucune étude n'a d'ailleurs permis de recueillir tous ces chiffres pour les villes et communes belges. De même, aucun chiffre n'est disponible en ce qui concerne le nombre de sanctions infligées aux mineurs." ④

Comme le sénateur poursuit sa critique en signalant que la Belgique a été interpellée par la commission des droits de l'enfant des Nations unies, la Ministre a cette réponse désinvolte: "Une

“ LA DÉFINITION VAGUE DU TERME “INCIVILITÉS” NE PERMET PLUS DE SAVOIR CE QUI EST INTERDIT ET AUTORISÉ DANS L’ESPACE PUBLIC.”

Alors rien que pour ces mineurs et, dans la foulée pour les protestataires de la rue et des campagnes, on s'est empressé de rétablir quatre contraventions qui venaient d'être dépenalisées: la destruction de propriétés mobilières, le tapage nocturne, la dégradation de clôtures urbaines et rurales et le lancement d'objet ⑤ pour y ajouter en 2011, l'interdiction de sortir masqué ⑥. Sous ces termes juridiques, l'observateur attentif aura

En 2012, le gouvernement veut encore aggraver cette répression ciblée poursuivant un processus de recours aux sanctions administratives entamé il y a plus de 20 ans. Depuis 1999 ⑦ en effet, les communes peuvent édicter des sanctions administratives pour faire respecter leurs ordonnances alors que jusque là, elles ne pouvaient que prévoir des sanctions pénales, peu suivies d'effet car le procureur du Roi classait sans suite ces

INTERDICTION DE SORTIR MASQUÉ...



telle recommandation est bien sûr prise en compte par mon administration qui se chargera dès que possible d'effectuer l'évaluation recommandée par le Comité des droits de l'enfant." **H** Autant dire que la Belgique se moque bien de ces recommandations puisqu'elle s'apprête à les étendre aux jeunes de 14 ans sans avoir répondu aux remarques des experts des droits de l'enfant.

L'impunité des jeunes et de ceux qui ne supportent pas les règles d'un certain type de société basée sur le profit est un grand fantasme de nos dirigeants et ils sont donc prêts à tout et même à se mettre en contradiction avec leurs principes de démocratie pour le satisfaire. De Bart De Wever à

Charles Michel, en passant par des sphères plus centristes, ils sont totalement subjugués par

demandait à Bruxelles et en Wallonie plus de caméras, plus de sanctions, plus de policiers, plus

d'Anvers et la Ministre de l'Intérieur le prépare à l'échelle du pays. Pourtant ces politiques de répression de la moindre vitre brisée ne résout rien sauf à mettre les pauvres en prison **I** et à conforter des sentiments xénophobes autrement plus dangereux que le sentiment d'insécurité amplifié par les pourvoyeurs de commentaires d'articles à sensation.

QUOI DE NEUF AU SUPER-MARCHÉ DE LA RÉPRESSION ?

D'abord, ce qui apparaît comme le plus scandaleux aux défenseurs des droits de l'enfant, l'abaissement à 14 ans de ce qu'on pourrait qualifier de majorité administrative. Majeurs pénalement à 18 ans mais bons pour les sanctions →

“ L'IMPUNITÉ DES JEUNES ET DE CEUX QUI NE SUPPORTENT PAS LES RÈGLES D'UNE SOCIÉTÉ BASÉE SUR LE PROFIT EST UN GRAND FANTASME DE NOS DIRIGEANTS. ILS SONT PRÊTS À TOUT, MÊME À SE METTRE EN CONTRADICTION AVEC LEURS PRINCIPES DE DÉMOCRATIE, POUR LE SATISFAIRE. ”

les chantres de la “tolérance zéro”. Comme en écho au libéral francophone Charles Michel qui

d'effectifs dans la justice, le futur bourgmestre d'Anvers promet tout cela et plus encore pour la ville

administratives à 14 ans c'est la façon de camoufler la baisse de la responsabilité pénale à 14 ans sous le voile des sanctions administratives. A noter que notre pays n'est pas le pire dans ce domaine car la responsabilité pénale est située à 10 ans en Suisse et en Angleterre, à 12 ans aux Pays-Bas, en Grèce et en Suède.

Ensuite, le projet de loi augmente les amendes qui passent de 250 à 350 euros (voire 1 500 en cas de récidive) pour les adultes et de 125 à 175 pour les mineurs. Ces amendes peuvent être remplacées par des "prestations citoyennes" de 15 heures pour les enfants et de 30 heures pour les majeurs. Les contrevenants peuvent aussi être interdits de lieux pendant un mois et cette mesure est renouvelable deux fois. Ainsi, des jeunes qui se rassemblent sur une place et font trop de bruit, pourraient outre l'amende ou la prestation de travail se voir interdire de retrouver leurs amis sur la même place pendant trois mois. On imagine le système de contrôle absolu qui doit être mis en place pour faire respecter une telle interdiction. Les agents contrôleurs doivent venir chaque jour voir si le jeune banni ne se trouve pas sur le lieu interdit d'où une multiplication des contrôles et l'installation d'innombrables caméras de surveillances. A cet égard la prévoyance du législateur a été sans faille puisque la loi ❶ prévoit que les caméras de surveillance peuvent être utilisées pour prévenir, constater ou déceler non seulement les délits mais aussi les nuisances ou dérangements publics, et qu'en outre, elles peuvent enregistrer des images dans le but de réunir des preuves de ces nuisances et de rechercher les perturbateurs de l'ordre public.

Cette loi organisant le contrôle technologique des perturbateurs sociaux a eu son pendant humain à travers une loi prise la même année qui institue la fonction de gardien de la paix ❷. Ceux-ci font partie des agents chargés par

les communes de constater les nuisances aux côtés des policiers et des auxiliaires de police communaux. Le projet de loi du gouvernement veut encore y ajouter des agents provinciaux, régionaux ou issus de régies communales sans oublier les agents de gardiennage privés désignés par le conseil communal et les agents des sociétés de transport en commun. Le tout répressif donne du travail aux chômeurs. Les chiffres de l'emploi dans les sociétés de gardiennage et dans les services internes de sécurité des entreprises sont révélateurs de la tendance actuelle vers un envahissement du contrôle sur tous les actes de la vie au travail ou dans la rue: 30 806 emplois en 2011 dont 13 369

de comportements présentés comme dérangeants pour la société. Mais, est-ce que ce retrait du code pénal offre plus de garanties pour celui qui se verra réclamer des amendes administratives pour avoir par exemple été accusé de vol à la tire ou de graffitis sur un train? Certainement pas car même si le présumé voleur nie, le contrôleur dressera un procès verbal et le transmettra au procureur du Roi qui probablement ne réservera pas de suite. Le fonctionnaire chargé par la commune de sanctionner pourra alors se saisir du dossier et infliger une amende mais à aucun moment, quelqu'un ne devra établir que la personne accusée du vol ou de graffitis a bien commis les faits.

purement et simplement être placé.

Depuis quelques années, les sanctions administratives ont connu un essor considérable dans tous les domaines du droit mais elles ne font pas l'objet d'un cadre normatif général. Il s'en suit que ce qui est interdit à Bruxelles ne l'est pas nécessairement à Liège. Par exemple, une dame qui joue de l'accordéon à un arrêt de bus pour son seul plaisir devra payer une amende administrative à Anvers mais pas à Virton.

Toutefois, l'État fédéral a voulu garder la main sur les mesures prises par les communes en mettant en place les plans stratégiques de sécurité et de prévention où la commune, sur base d'un diagnostic local de sécurité, doit choisir les priorités qu'elle souhaite développer. Les plans adoptés par la suite doivent non seulement cerner les phénomènes repris sur une liste précise mais aussi prévenir et limiter le sentiment d'insécurité qui y est lié. La liste longue de 15 items vise les vols divers, le racket, la violence dans les transports et dans les familles, le décrochage scolaire, la délinquance juvénile, les nuisances publiques liées à la drogue et les nuisances sociales ❸.

LES GROUPES À RISQUES

La doctrine du droit pénal de l'ennemi encourage une approche managériale de la répression. La nécessité de faire du chiffre, d'être efficace ignore les buts poursuivis par la loi. Les tribunaux sont présentés comme lents et inefficaces parce qu'ils respectent les procédures pénales. Il faut donc les contourner et arriver à une justice rapide qui punit, sur le champ et aux yeux de tous. Les individus sont placés dans des groupes à risques qu'il faut contrôler grâce à la technologie et grâce à des ressources humaines qui migrent ainsi des statistiques de chômage vers celles de la surveillance. Et ceux-là aussi sont obligés de jouer le jeu de la répression étouffante. La STIB s'est vue accusée d'obliger ses 120

“ LES POLITIQUES RÉPRESSIVES NE RÉSOLVENT RIEN SAUF À METTRE LES PAUVRES EN PRISON ET À CONFORTER DES SENTIMENTS XÉNOPHOBES AUTREMENT PLUS DANGEREUX QUE LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ.”

dans le gardiennage privé et le reste dans les services internes aux entreprises ❹.

L'EXÉCUTIF PREND LA MAIN

La question des incivilités se rattache à la doctrine du droit pénal de l'ennemi où l'État érige des individus en ennemis qu'il veut éradiquer quels que soient les moyens utilisés pour y parvenir. Ce droit pénal s'est construit ces dernières années principalement contre la figure du terroriste et du délinquant sexuel mais s'étend maintenant à des couches plus larges de la société. Il a ébréché gravement la procédure pénale en autorisant à la police des méthodes particulières d'enquête dérogeant au droit commun. Il a aussi paradoxalement retiré de la sphère du droit pénal donc du contrôle des tribunaux, la répres-

En outre, les garanties du recours devant le juge sont très atténuées. En effet, la sanction administrative infligée par le fonctionnaire désigné par la commune peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal de police mais ce recours n'a pas le même effet qu'en droit pénal classique. Selon la loi de 2004, "le tribunal de police juge de la légalité et de la proportionnalité de l'amende imposée" pas de son opportunité. "Il peut soit confirmer, soit réformer la décision du fonctionnaire." ❺ Pour les mineurs, l'appel a un effet pervers supplémentaire car le tribunal de la jeunesse saisi par un éventuel recours du mineur pourra prendre une sanction différente de la sanction administrative comme une mesure de garde, de protection ou de préservation. Les parents du mineur hésiteront donc à deux fois à introduire un recours contre l'amende car leur enfant pourrait

contrôleurs de dresser un minimum de 10 pv par jour. Avec les 23 interdits de la STIB, il est vrai qu'il y a de quoi verbaliser les mendiants, les musiciens, les porteurs de gros colis et les mangeurs de frites pour la modique amende de 500 euros.

Les groupes à risques visés par le projet de loi sont les jeunes des quartiers pauvres. Loïc Wacquant parle en France à ce sujet de quartiers de relégation ①. Ces jeunes portent sur leurs épaules tout le ressenti négatif d'une société anxieuse et fragmentée, collée à ses écrans de survie. Ils sont dans la rue alors qu'ils devraient gentiment regarder la télévision ou le buzz du jour sur leur tablette. Ils sont dans la rue et ils sont jeunes donc potentiellement dangereux car ils se rencontrent en dehors des zones balisées des galeries marchandes ou des événements citoyens lénifiants. La stratégie de désigner leurs lieux de vie et de rencontre comme des zones à risques à placer sous la plus haute surveillance est porteuse d'une idéologie de racisme dont on voit déjà les méfaits dans certains pays comme en Grèce ou le parti nazi "Aube dorée" chasse les migrants sous les yeux bienveillants de la police.

Les défenseurs du projet de loi répondront que la loi est faite pour tout le monde, qu'elle ne stigmatise personne. Mais ce n'est pas aujourd'hui que l'on a découvert que la loi, sous ses dehors d'égalité, est foncièrement dirigée contre les pauvres. Rappelons la phrase d'Anatole France parlant des citoyens confrontés à la loi: "Ils y doivent travailler devant la majestueuse égalité des lois, qui interdit au riche comme au pauvre de coucher sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain." ②

Rien n'a changé aujourd'hui au contraire car cette inégalité foncière a été théorisée en un droit pour les ennemis et un droit pour les amis. Autant, quand il s'agit d'attaquer l'ennemi, les baffles médiatiques sont forts, autant



un fait divers banal, comme le contrôle d'une jeune femme en niqab qui s'insurge, devient une émeute épouvantable provoquant la panique morale habituelle et les projets de lois subséquents; autant, quand il s'agit du droit pénal de l'ami, la voix est basse, les observateurs aveugles et le processus législatif discret. Les contrevenants de haut vol peuvent bénéficier de transactions pénales dans les cabinets feutrés des procureurs du roi pourvu qu'ils soient riches et puissants ③. ■

① Ce concept a été défini par S. Cohen en 1980 en observant la panique démesurée

qui s'était emparée de l'Angleterre à la suite d'affrontements entre les Mods et les Rockers dans les années '60 dans les cités balnéaires du sud de l'Angleterre.

② Circulaire OOP 30ter du 10/11/2005 du Ministre de l'Intérieur

③ Loi du 20 juillet 2005 portant des dispositions diverses

④ Loi du 1er juin 2011 visant à interdire le port de tout vêtement cachant totalement ou principalement le visage

⑤ Loi du 13 mai 1999 relatives aux sanctions administratives dans les communes

⑥ SAC: Sanctions administratives communales

⑦ Sénat, Question écrite du 1er février 2012 n°5-5456

⑧ CRC/C/BEL/CO/3-4 Nations Unies

Convention relative aux droits de l'enfant 11 juin 2010

① Loïc Wacquant, Punir les pauvres, 2004

② Loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance

③ Loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix

④ Chambre Doc 53-2446 du 16/10/2012

⑤ Article 3 § 12 de la loi du 13 mai 1999

⑥ A.M. 15 janvier 2007 relatif à l'introduction des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010

⑦ Voir son livre Parias urbains, 2006.

⑧ Le lys rouge

⑨ Article 84 de la loi du 14 avril 2011 modifiant le code d'instruction criminelle

CPAS et étudiants : les limites de l'État social actif

UN SUJET À LA MODE

La question des étudiants usagers des CPAS a connu un engouement médiatique indéniable à l'occasion de la dernière rentrée académique, engouement sans doute lié à la proximité des élections communales ^A. Cet intérêt rejoint une prise de conscience politique récente, liée à l'accroissement important du nombre d'étudiants usagers des centres et, en particulier, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS): comme l'illustre le graphique 1, entre 2003 et 2011, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un RIS a connu une augmentation impressionnante (+ 230 % pour l'ensemble de la Belgique).

Si l'évolution des chiffres est similaire dans les trois régions du pays, on notera cependant qu'en chiffres absolus, Bruxelles et la Wallonie sont particulièrement touchés. Une piste d'explication de cette différence, outre une paupérisation qui frappe particulièrement les régions wallonne et bruxelloise, est à trouver dans les différences importantes du système d'allocations d'études (bourses) ^B et de support social aux étudiants par les institutions d'enseignement supérieur. On comprend, dans ce contexte, que cette problématique soit mieux connue du côté francophone du pays: tant des associations militantes (comme le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, la Fédération des Étudiant-e-s Francophones) que des acteurs plus institutionnels (comme la Fédération des CPAS de l'Union des Villes

LA QUESTION DES ÉTUDIANTS DÉPENDANT DES CPAS CONNAÎT UN CERTAIN INTÉRÊT MÉDIATIQUE ET POLITIQUE DEPUIS PRÈS DE DEUX ANS. UNE PRISE DE CONSCIENCE S'AMORCE, QUI POURRAIT CONTRIBUER À AMÉLIORER LA SITUATION SOUVENT DIFFICILE DE CES ÉTUDIANTS. AU-DELÀ DU "BUZZ", QUELLES SONT LES CONDITIONS SINE QUA NON D'UNE TELLE AMÉLIORATION ?

/ Renaud Maes
Chercheur-doctorant, UPO-ULB, CSCE

et Communes de Wallonie) et des *think tanks* d'experts (par exemple, l'Institut du Développement Durable – IDD) ont largement sensibilisé le politique quant à cette évolution.

26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, cependant le fait de suivre des études y est conçu comme une "dérogation pour motif d'équité" à la règle

allocation d'insertion. En effet, si le CPAS refuse de permettre à un jeune d'entamer, de reprendre ou de continuer des études, il aura à déboursier un RI uniquement pendant la période du stage d'insertion (pendant maximum 12 mois donc). S'il accepte le projet d'études du jeune, il est souvent embarqué pour de nombreuses années." ^C

“ VENIR EN SUPPORT AUX ÉTUDIANTS EST UNE MISSION DES CPAS, PRÉVUE EXPLICITEMENT DANS LA LOI DU 26 MAI 2002 CONCERNANT LE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE.”

Nombreux sont les présidents et conseillers de CPAS qui s'interrogent: face à l'urgence des besoins et à la précarisation importante des usagers des centres, est-ce vraiment le rôle des CPAS de venir en support aux étudiants? Bien sûr, il s'agit d'une mission prévue explicitement par la loi du

générale qui veut que les usagers soient disponibles au travail. De plus, comme le souligne une analyse récente de l'IDD, "la décision d'accorder un RI "étudiant" implique d'importantes dépenses pour le CPAS, en tout cas pour les jeunes qui sont dans les conditions pour pouvoir bénéficier d'une

Comme conséquence, on remarque en considérant les statistiques mensuelles qu'entre 2010 et 2011, le nombre d'étudiants bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale croît nettement moins que les années précédentes. Si l'on en croit l'évolution des témoignages que nous avons recueillis depuis 2009, ce ralentissement peut être dû à un durcissement des politiques relatives aux étudiants dans plusieurs CPAS – notamment en Région bruxelloise et se traduisant par un moindre nombre de dérogations octroyées "pour motif d'équité".

HARMONISER LES PRATIQUES ?

Les pratiques en matière d'octroi de cette dérogation varient en effet fortement d'un CPAS à l'autre. Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur et auteur de l'étude de l'IDD citée ci-dessus, écrit à ce sujet : "Les écarts entre CPAS semblent répondre aussi à des différences dans les choix politiques en matière d'accès aux études des jeunes bénéficiaires du RI. [...] Est-il normal que – à situation semblable – la possibilité d'entamer, de reprendre ou de continuer des études dépende à ce point d'un CPAS à l'autre? Le principe d'équité entre les citoyens n'est-il pas ici mis à mal [...]?"

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, le socialiste Jean-Claude Marcourt, a récemment commandé à la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie une étude visant à harmoniser les pratiques, via la création d'un référentiel commun. A l'heure d'écrire cet article, les résultats et recommandations de

l'étude ne sont pas encore connus. Mais on est en droit de douter de l'efficacité de ces recommandations au niveau de l'amélioration des pratiques, vu l'augmentation

Le débat sur l'harmonisation des pratiques contribue, par ailleurs, à obombrer un débat bien plus fondamental, lié aux politiques d'activation. Le principe central

pousser "le plus vite possible" l'utilisateur vers "l'emploi": s'inspirant des théories de justice sociale du penseur néolibéral John Rawls, ces politiques ont trouvé dans la formule de la socialiste flamande Monica De Coninck une synthèse lapidaire – "Quand on prend les gens par le collier, on peut les activer" ①. Comme le soulignait lors d'un colloque récent une représentante d'Actiris ②, la pression liée aux politiques d'activation exige de tous les acteurs de l'insertion des résultats immédiats, et tend à favoriser les solutions permettant le plus rapidement de "sortir" les usagers des statistiques – comme des formations professionnelles ponctuelles, au détriment de l'élaboration de projets de plus long terme – comme le fait de suivre des études.

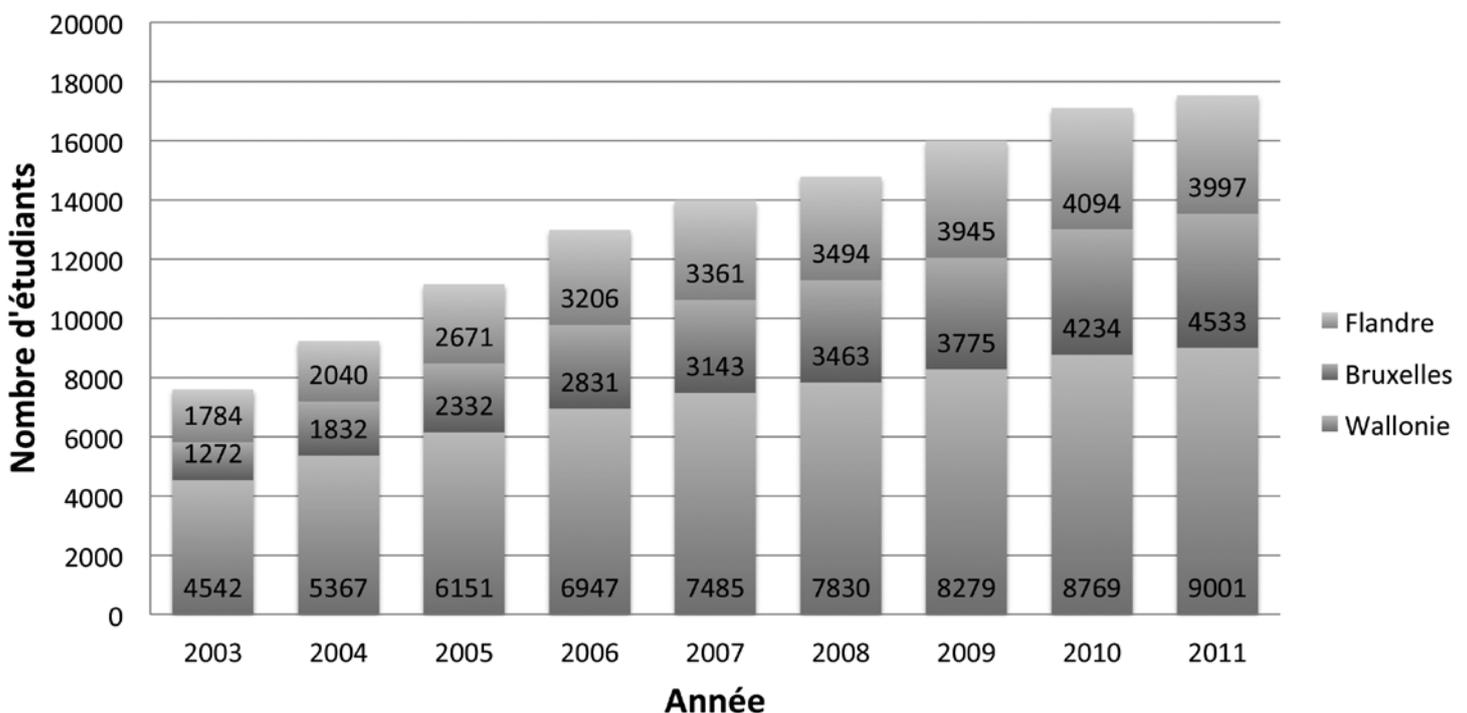
“ EN FAISANT REPOSER SUR L'INDIVIDU LA RESPONSABILITÉ DE SON "EMPLOYABILITÉ" PERMANENTE AU TRAVERS D'UNE LOGIQUE DE CONTRACTUALISATION ENTRE LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET LE BÉNÉFICIAIRE D'UNE ALLOCATION, LE MODÈLE DE L'ÉTAT SOCIAL ACTIF AUTORISE UN TRAITEMENT DIFFÉRENCIÉ ET DONC INÉGALITAIRE DES INDIVIDUS.”

dramatique de la charge qui pèse sur les centres due notamment à la chasse aux chômeurs. La dégressivité accrue des allocations de chômage augure d'une détérioration de cette situation déjà instable.

consacré par la loi du 26 mai 2002 de la disponibilité au travail des usagers des CPAS s'inscrit en effet dans l'ensemble des politiques visant à "activer" les allocataires sociaux. L'idée centrale est de

C'est la notion même de "l'État social actif", pour reprendre les termes du rawlsien Franck Vandembroucke, socialiste flamand et l'un des pères spirituels autoproclamés de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration →

Evolution annuelle du nombre d'étudiants bénéficiaires du RIS - structure par région



sociale, qu'il convient d'examiner avec soin : de ce modèle découlent en effet à la fois les divergences de pratiques locales et une profonde inégalité entre les étudiants dépendant des CPAS et les autres. D'une part, comme l'a montré Mejed Hamzaoui, la territorialisation du social est une conséquence quasi-mécanique des politiques d'activation **①**. L'hypothèse qu'il existerait des "gisements d'emplois" va de pair avec la recherche d'une réponse aux supposés "besoins des bassins d'emplois" – tels qu'ils sont généralement définis par les employeurs, et donc vers une décentralisation des politiques s'accompagnant d'une hétérogénéisation des pratiques. D'autre part, en faisant reposer sur l'individu la responsabilité de son "employabilité" permanente au travers d'une logique de contractualisation entre les institutions étatiques et le bénéficiaire d'une allocation, le modèle de l'État social actif autorise un traitement différencié et donc inégalitaire des individus, distinguant "l'allocataire social" du reste de la population. Il est donc consubstantiel à ce modèle de faire peser des contraintes spécifiques sur les étudiants dépendant des CPAS.

L'ÉMANCIPATION IMPOSSIBLE

Ces contraintes spécifiques sont légions, il est impossible de les résumer ici **②**. Nous nous contenterons de souligner quelques exemples significatifs. La première et sans doute la plus importante est que pour obtenir la dérogation permettant de suivre des études, l'usager doit démontrer que ces études augmentent les chances d'insertion socioprofessionnelle. A ce niveau, une étude menée en 2011 auprès de 50 étudiants dépendant des CPAS en Région de Bruxelles-Capitale confirme la tendance de certains centres à exiger que les étudiants suivent des enseignements qui correspondent aux filières "en pénurie" publiées annuellement par l'ONEm. D'autres témoignages indiquent que certains centres soutiennent

très rarement des études de type long et encore moins des filières universitaires. 26 témoins sur 50 indiquent que le CPAS a eu un impact déterminant dans la détermination de la filière qu'ils ont choisie.

Aïcha **③**, 20 ans : *"Lorsque j'ai expliqué à l'assistante sociale que je voulais faire la sociologie, elle m'a dit que c'était difficile à expliquer au comité spécial. Puis le comité a voulu m'entendre. Là, une dame m'a demandé si j'avais une idée des débouchés de la socio. J'ai répondu que je voulais faire de la recherche ou quelque chose comme ça. Elle a rigolé puis elle m'a dit qu'il n'y a pas assez de places en recherche pour que le CPAS prenne le risque."*

Mounir, 19 ans : *"Le CPAS trouvait que mon choix de faire la commu-*

de démontrer une aptitude aux études. Cette contrainte a connu des déclinaisons locales parfois kafkaïennes – en 2007, un CPAS flamand avait par exemple utilisé un test de QI pour fonder cette appréciation. Si, heureusement, la majorité des centres sont loin de ces pratiques, il n'en reste pas moins que l'échec durant les études est fréquemment sanctionné par le retrait du RIS sous le prétexte soit d'un manque d'investissement de l'étudiant dans ses études soit d'une inaptitude aux études. Ces deux aspects, l'effort et le talent, constituent les deux mythes fondateurs, souvent liés, de la doxa du mérite, ce discours dominant qui ignore les inégalités socioculturelles face à l'enseignement supérieur.

Ahmed, 20 ans : *"J'ai raté ma première année, alors le CPAS a*

pris comme référence la législation sur le job étudiant pour déterminer la durée de cette période "compatible" - et chaque allongement de la durée légale du travail étudiant est synonyme d'un allongement de la période de job obligatoire pour les étudiants émergeant au CPAS. Par ailleurs, comme le montre la diminution significative du nombre de revenus d'intégration sociale octroyés à des étudiants par mois sur cette période, juillet et août demeurent les mois de travail "de référence" pour ces étudiants.

Bien que la seconde session puisse constituer un "motif d'équité", il n'est pas rare que les étudiants soient obligés de jobber en dépit de la nécessité de préparer leurs examens (nécessité renforcée par leur obligation de démontrer "leur aptitude aux études" et "leurs efforts pour réussir").

IL N'EST PAS RARE QUE LES ÉTUDIANTS SOIENT OBLIGÉS DE JOBBER EN DÉPIT DE LA NÉCESSITÉ DE PRÉPARER LEURS EXAMENS."

Mounir, 19 ans : *"Jobber entre la première et la seconde session, ça n'a pas été facile, parce que c'était compliqué d'alterner l'étude des cours avec le job. J'étais sur un boulot en entrepôts, tu vois, bouger des palettes, porter des trucs lourds. J'étais épuisé après une journée de travail, alors après se mettre à étudier, difficile."*

De nombreux présidents de CPAS soutiennent la pertinence de cette mesure via plusieurs types d'arguments **④**. Le plus courant est celui de "l'habitation au travail" : pour augmenter les chances d'insertion socioprofessionnelle, un apprentissage "expérientiel" du travail serait particulièrement utile. Outre qu'il s'agit là d'une fable – le critère déterminant dans l'obtention d'un travail à la sortie des études étant souvent le réseau social des diplômés –, cet argument se fonde généralement sur une vision du job étudiant qui date d'un autre temps. Concrètement, cette obligation de travailler généralement sous le statut précaire de "jobiste" contribue à renforcer le remplacement de la main-d'œuvre peu qualifiée par des

nication n'était pas crédible. Parce qu'il y a trop de chômeurs qui ont fait la communication. Donc, il m'a refusé l'aide sauf si je trouvais une autre filière, donc j'ai choisi de faire ingénieur industriel, mais ça aussi ils ont pas voulu. Du coup j'ai fait comptabilité."

Marie, 25 ans : *"Tout a été bien avec l'assistante sociale, elle était aussi déçue que moi lorsque le CPAS n'a pas voulu me soutenir. Mais c'était à cause de mon choix d'étude : la psychologie n'offre pas suffisamment de débouchés. J'ai quand même maintenu le choix un an en me débrouillant comme je pouvais, puis l'année qui suit heureusement ils m'ont aidée."*

Deuxième contrainte majeure est imposée aux étudiants : celle

autorisé que je recommence si je réussissais ma session de janvier. Là je n'ai eu qu'un échec, au cours de stat, personne ne l'a réussi. Mais ils n'ont rien voulu entendre, ils ont suspendu l'aide."

Marie, 25 ans : *"J'ai eu chaud une fois, parce que j'ai complètement raté ma session de juin de troisième [bachelier]. Du coup, j'ai eu vraiment des problèmes avec le CPAS, qui trouvait que je n'étais peut-être pas à ma place dans les études."*

Troisième contrainte majeure, les étudiants usagers des centres ont l'obligation de travailler pendant des périodes "compatibles avec les études" - sauf s'ils obtiennent là encore une dérogation pour "motif d'équité". Plusieurs centres



étudiants exploitables d'autant plus facilement que la menace d'une suspension du RIS plane au-dessus d'eux.

Juan, 24 ans: "J'ai eu un problème avec mon patron dans le fast-food, il voulait que je fasse plus d'heures et tout. Moi je ne voulais pas, alors il m'a viré. Puis l'assistant social m'a dit que j'avais pas assez bossé pendant l'été, qu'il allait me retenir une partie de l'aide. Quand j'ai dit le problème avec mon patron, l'assistant du CPAS m'a dit que c'était pas trop son problème à lui, que je devais travailler et que lui aussi parfois il faisait des heures supplémentaires et tout. Mais lui il était pas debout derrière la caisse, quoi."

EN GUISE DE CONCLUSION

Par les modèles d'"État social actif", par le fétichisme de la mise à l'emploi et les discours paternalistes exigeant "des efforts" des allocataires, il semble acceptable qu'une institution comme le CPAS ne compense pas (plus) les inégalités: dans la pratique, un étudiant au CPAS n'a pas le libre choix de son orientation d'étude, il

est obligé à travailler sous le statut précaire de jobiste, il n'a (presque) pas le droit à l'échec. Un de ses congénères issu d'un milieu plus aisé pourra quant à lui bénéficier d'une totale liberté d'orientation (de types d'établissement, de filière),

“L'OBLIGATION DE TRAVAILLER SOUS LE STATUT PRÉCAIRE DE “JOBISTE” CONTRIBUE À RENFORCER LE REMPLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE PEU QUALIFIÉE PAR DES ÉTUDIANTS EXPLOITABLES D'AUTANT PLUS FACILEMENT QUE LA MENACE D'UNE SUSPENSION DU RIS PLANE AU-DESSUS D'EUX.”

jobbera pour se faire de l'argent de poche et subira une bien moindre pression quant à sa réussite.

On perçoit donc, à l'analyse, que ces sont les principes fondateurs de la loi du 26 mai 2002 qui posent question – plus que la divergence des pratiques, divergence

que ces principes provoquent! Les politiques se réclamant d'une réponse au discours dominant relayé abondamment par les médias qui présentent les allocataires sociaux comme des "profiteurs du système" et par là, rendent légitimes

aux yeux de "l'opinion publique" des mesures ciblées visant à les forcer au travail, sont incompatibles avec un modèle d'enseignement universel visant à l'émancipation intellectuelle de tous les étudiants peu importe leurs origines socio-culturelles et socioéconomiques.

En filigrane du statut des étudiants émergeant au CPAS, c'est tout un choix de société qui apparaît. ■

① Voir par exemple Fabrice VOOGT, "La ruée des étudiants vers les CPAS", in *Le Soir*, 15 septembre 2012, pp. 2-3.

② La bourse moyenne octroyée en 2011 par la Communauté flamande était supérieure de plus de 60 % à la bourse octroyée pour la même année par la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles.

③ Philippe DEFEYT, *Le point sur les jeunes qui bénéficient d'un revenu d'intégration "étudiant"*, Ottignies: IDD, octobre 2012, p. 3. Disponible en ligne: <http://www.iddweb.eu/>

④ Laurent GERARD & Vincent ROCOUR, "Monica De Coninck: contrats flexibles pour chômeurs de longue durée", in *La Libre Belgique*, 24 janvier 2012.

⑤ "Ouvrir l'université. Dispositifs et stratégies institutionnelles pour élargir les publics de l'université." Colloque organisé par l'Université Libre de Bruxelles, le 25 octobre 2012.

⑥ Mejed Hamzaoui, *Le travail social territorialisé*. Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, Belgique, 2002.

⑦ Pour une revue plus complète, voir notamment Renaud MAES, "L'intégration par l'école? Pas pour les CPAS", in *Journal du Collectif Solidarité contre l'Exclusion* n°54, Bruxelles, mai-juin 2006, pp. 61-62.

⑧ Tous les prénoms ont été changés.

⑨ Renaud MAES, "Les CPAS sont-ils condamnés à broyer les étudiants?", in *Ensemble! - Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion* n°69, septembre 2010.

“Activation sociale” en CPAS, pour quoi faire : émanciper ou discipliner ?

Le concept même d'activation sociale étant des plus flous, ambigus et contradictoires, ainsi qu'on va le voir, disons pour faire simple et clair que cette étude porte sur l'ensemble des activités sportives, culturelles, de loisirs, de “bien-être” ou de formation... que les CPAS développent à destination de la partie de leur public “la plus éloignée de l'emploi” (pour utiliser l'expression consacrée), et qui ne sont donc pas directement liées à la (re) mise au travail – l'autre volet de leur action, prioritaire depuis 2002.

Certes, le fait que les CPAS offrent à leur public “défavorisé”, lequel n'y aurait sinon pas accès, toute une gamme d'activités récréatives, visant la reprise de confiance en ou “l'estime de” soi, ou encore formatrices, en principe dans une intention non strictement utilitariste et “instrumentale”, semble *a priori* tout à leur honneur. Mais il n'en reste pas moins que, à détailler les résultats de l'étude en question, la philosophie et la finalité réelle de ces programmes méritent un examen critique.

S'il est évidemment impossible de résumer ici la somme d'informations contenues dans ce pensum très documenté et touffu, quelques éléments en ressortent néanmoins nettement. Or, certains posent de réelles questions, sous l'angle du travail social, de son essence, et de la philosophie qui le sous-tend... et, surtout, du droit des allocataires. Dans le présent article, nous traiterons donc essentiellement des aspects qui nous

LE 17 OCTOBRE DERNIER, À LA JOURNÉE DES INSER-TIONS DU CPAS DE LIÈGE, LE SERVICE PUBLIC DE PRO-GAMMATION - INTÉGRATION SOCIALE PRÉSENTAIT LES RÉSULTATS DE SA NOUVELLE ÉTUDE : “ACTIVATION SO-CIALE, ENTRE CITOYENNETÉ ACTIVE ET REMISE À L'EM-PLOI”¹. A LA LECTURE DE CE PAVÉ DE PLUS DE 200 PAGES, ON PEUT TOUTEFOIS SE DEMANDER SI UN MEIL-LEUR TITRE N'AURAIT PAS ÉTÉ, POUR PARAPHRASER SES AUTEURS : “ACTIVATION SOCIALE : ENTRE GÉNÉRO-SITÉ UNIVERSELLE ET REMISE AU PAS DISCIPLINAIRE”.

Denis Desbonnet
CSCE

semblent les plus négatifs, ou du moins préoccupants, via une sélection, inévitablement partielle et subjective, de quelques passages clés de cette étude. Vision “ten-

Ces aspects discutables et/ou inquiétants ramènent en fait tous à la même question : cette “activation sociale” vise-t-elle vraiment à l'épanouissement de ceux à qui

CPAS depuis la réforme de 2002 : l'activation clairement professionnelle, bref à la remise au travail au plus vite et à n'importe quel prix ?

“L'ACTIVATION SOCIALE EST SOUVENT PRÉSENTÉE COMME UN “TREMPLIN” VERS L'EMPLOI... OU DEVRAIT-ON DIRE, UN “TOBOGGAN” – AU VU DE LA PIÈTRE QUALITÉ DES EMPLOIS PROPOSÉS OÙ L'ON Pousse DE FORCE LES ALLOCATAIRES.”

dancieuse” que nous assumons, eu égard à notre mission première de défense des plus précaires, quitte à passer pour d'incorrigibles “négalistes” (comme dirait notre Premier ministre).

elle est proposée (ou imposée ?), à leur développement personnel, leur mieux-être... ? Ou n'est-elle qu'une “remise en selle” servant avant tout de “sas” (et de cache-sexe) à ce qui reste la priorité explicite des

“FONDEMENTS NORMATIFS”...

La première partie de l'étude, plus théorique, est néanmoins très intéressante, car elle balise assez bien la problématique – et le débat qu'elle suscite forcément. Elle débute par un passage en revue des “fondements normatifs” de l'activation sociale, dont les auteurs soulignent d'emblée qu'il s'agit d'un concept équivoque, tendant tantôt vers “l'émancipation” des allocataires... tantôt à “discipliner” ceux-ci (pour reprendre leurs propres termes), selon les approches et les conceptions idéologiques des responsables chargés de la mettre en œuvre.

Dans ce chapitre consacré aux “origines” de ce nouveau concept,

ACTIVATION DES CHÔMEURS



ACTIVATION SOCIALE DES ALLOCATAIRES DU CPAS



une évidence frappe: c'est le CPAS d'Anvers qui y est à l'honneur, désigné d'emblée comme le "modèle" en la matière, celui qui a largement inspiré les visions et les pratiques de ses homologues. Ainsi, on y apprend que, face à la reconnaissance du fait qu'une partie importante de son public **B** était manifestement "inemployable" - du moins à court terme -, le second CPAS du pays en importance (et le premier en Flandre) a élaboré le "MPSA": "un instrument de mesure pour l'activation sociale et professionnelle", destiné à identifier les personnes "pas encore plaçables" **C** (sic) - essentiellement via les contrats en "Article 60" **D**. Et que, pour ce "segment le plus vulnérable", il a mis en place "une prise en charge effective de leurs problèmes" censés être la cause de leur trop grand "éloignement de l'emploi", soit... une "activation sociale".

Une telle genèse et surtout un tel "modèle", reconnu d'emblée comme ayant joué un rôle de pionnier, sont très révélateurs - et problématiques, au vu des discours et des pratiques détestables de celle qui présidait à ses destinées jusqu'il y a peu, à savoir Monica De Coninck en personne **E**... D'ailleurs, les auteurs poursuivent en relevant eux-mêmes que

si l'activation sociale est parfois présentée comme "une alternative au travail rémunéré", clairement, elle l'est aussi très souvent comme un "tremplin" (ou devrait-on dire un toboggan - au vu de la piètre qualité des emplois proposés où l'on pousse de force les allocataires?) vers ce dernier.

Mais en quoi consiste cette activation sociale impulsée à partir de

ces activités peuvent revêtir "un caractère plus ou moins permanent, l'objectif n'étant pas d'aboutir à un travail rémunéré."

... CADRE POLITIQUE

Pour ce qui est du "cadre politique" dans lequel ce nouveau concept d'activation sociale - reprenant en fait nombre d'activités déjà organisées de longue date par la plupart des CPAS, mais en les

Ils reconnaissent ainsi qu'il y a eu là un véritable basculement, rompant avec les principes "généreux" de la "loi organique" de 1976 instituant les Centres Publics d'Aide (pas encore d'"Action") Sociale. Celle-ci étant conçue "à un moment où les droits sociaux des citoyens primaient", tandis que depuis la réforme Vande Lanotte instaurée un quart de siècle plus tard **F**, c'est "la mise au travail [qui] est considérée par le législateur comme le concept-clé pour promouvoir l'intégration sociale". Un constat repris dans les conclusions générales de l'étude: "Il est ainsi de notoriété publique que l'activation vers un travail rémunéré a pris une place prépondérante dans la fonctionnement des CPAS."

Cela, soit dit en passant... après presque trente années de crise, de chômage de masse persistant et de pénuries d'emplois évidentes: pas le moindre paradoxe que ce revirement totalement anachronique. Tout comme par rapport au plan d'"activation" lancé par Frank Vandebroucke dans le régime chômage en 2004, on ne peut que répéter ce que notre Collectif et de nombreux autres acteurs, notamment syndicaux, rappellent en vain depuis une décennie: ce ne sont pas les sans emploi qui sont "indisponibles", c'est l'emploi! →

DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES PRÉCAIRES DÉNONCENT LE MÉPRIS AFFICHÉ ENVERS LES PAUVRES, À PROPOS DESQUELS LES DISCOURS ET ANALYSES SONT SURABONDANTS, MAIS QUI SONT LE PLUS SOUVENT RÉDUITS AU SILENCE."

"l'exemple" anversoïse? Laissons la parole aux auteurs de l'étude, qui en donnent une première définition: "La réalisation d'activités non rémunérées ou la création d'un réseau personnel en vue d'une plus grande autonomie et d'une intégration et participation sociales maximales." En outre, pour leurs allocataires plus durablement "éloignés de l'emploi",

intégrant, c'est le mot, dans la logique "activatrice" désormais en vigueur -, les chercheurs soulignent qu'il s'inscrit clairement dans l'avènement de l'État social actif en Belgique en 2002. Un changement de cap initié dans les CPAS, servant de "ballon d'essai" pour la réforme de l'assurance chômage imposée deux ans plus tard par Frank Vandebroucke.

Dans ces conditions, exiger néanmoins des exclus du marché du travail de déployer des efforts incessants pour tenter de décrocher la timbale est absurde. Quand bien même l'un(e) ou l'autre de ces "activé-e-s" dégotte (rait) un emploi - outre qu'il faut alors voir de quelle qualité, durée, sous quel statut, etc. -, il ou elle le fera (it) de toute manière "aux dépens" (façon de parler, juste pour souligner la situation aberrante de concurrence objective dans laquelle on les place) de ses frères et sœurs de misère, et ne ferait que "changer l'ordre dans la file" des "demandeurs d'emploi".

... ET CADRE LÉGAL DE L'ACTIVATION SOCIALE

Un autre élément singulier mis en exergue par les chercheurs est que cette nouvelle marotte de "l'activation sociale" n'a en fait aucune base légale, contrairement à l'activation socioprofessionnelle - une différence illustrant bien où les priorités politiques et gouvernementales résident. Faute de pouvoir se référer à un texte de loi, ils sont donc obligés d'emprunter les définitions qu'en donnent nos voisins hollandais qui, eux, ont donné un cadre législatif à ce nouveau concept. Ainsi, l'article 6 du *Wet Werk en Bijstand (WVB)* définit l'activation sociale comme "l'accomplissement d'activités sociales non rémunérées et utiles centrées sur l'engagement vers le travail, ou le pas vers le travail n'est pas encore possible, sur la participation sociale autonome." Les auteurs précisent qu'il peut s'agir "d'une activité bénévole mais aussi de tâches en rapport avec des services de proximité" pour peu que la personne concernée en prenne l'initiative.

L'idée est clairement que "l'activation sociale diminue l'éloignement du marché de travail" - ce qui démontre d'entrée de jeu que l'objectif réel recherché est bien celui-là, en dépit de nombreuses déclarations vertueuses prétendant ne poursuivre que le bien et le désir du "bénéficiaire".

Plus détaillée encore, cette définition du *Nederlandse The-saurus zorg en welzijn*, parlant d'une "forme d'accompagnement individuel intensif (organisé par les communes, les établissements de soin ou les organismes de bien-être) par lequel les personnes peuvent [et non doivent, Ndlr] entreprendre sur base volontaire [même remarque] de nouvelles activités et rompre leur isolement; il peut également être un premier pas vers un travail rémunéré, les trajets d'activation sont considérés comme accomplis lorsqu'il y a passage vers des trajets d'insertion socioprofessionnelle, vers du

vités présentées dans un centre de jour, des activités socio-culturelles et récréatives, des groupes de parole, de l'*arbeidzorg*, etc. Le bénévolat peut également en faire partie."

Toujours au rayon des sujets d'inquiétude face à un tel catalogue de la Redoute... et de bonnes intentions, on relèvera en passant que cette "offre" censément généreuse et sur base du volontariat peut prendre la forme de "parcours de soin". Ce qui pose beaucoup de questions en termes éthiques et déontologiques : qui prescrira ces "cures", sur quels critères, avec

en fonction de la plus ou moins grande "bonne volonté" montrée par l'allocataire à suivre tel ou tel dispositif d'activation sociale.

Ainsi que l'écrivent les auteurs : "De façon plus extrême, ce principe de réciprocité implique que l'allocation des bénéficiaires d'aide sociale est conditionnelle et que l'on surveillera de façon stricte le respect des conditions (sic) ❶ [...] Lorsque l'activation sociale est considérée comme un passage vers une mise au travail, on oblige en effet d'avantage la participation, car [celle-ci] est un des critères pouvant intervenir dans le maintien de l'allocation." La non-participation, ou même le "non-respect" des conditions posées pouvant le cas échéant être "sanctionnés" par le retrait pur et simple de l'aide accordée par le CPAS!

Un constat qui ne semble pourtant pas effrayer outre mesure les auteurs de l'étude : c'est ainsi qu'à leurs yeux, la pratique du CPAS de Gand enseignerait que "la participation obligatoire ne doit pas nécessairement être considérée comme négative" et qu'elle pourrait même "être bénéfique pour le développement d'une motivation intrinsèque"! Une contrainte qui n'est pas uniquement le fait de quelques cas emblématiques, tels le CPAS d'Anvers ou de Gand, puisque "Les participants aux focus-groupes [dont on rappelle qu'ils n'incluent que des professionnels des CPAS, et non leurs "usagers"] ont également insisté sur le fait qu'une participation obligatoire peut être considérée comme un petit coup de pouce" (sic) - on aurait envie d'ajouter plus brutalement : "ou un coup de pied au cul?" ❷

Selon les CPAS, il y a donc clairement deux conceptions en présence mises en lumière par l'étude : l'une, basée sur une stricte logique de "donnant-donnant"; l'autre, "universelle et généreuse" - et selon nous bien plus conforme à la vocation originelle des CPAS -, qui ne suppose plus un lien

SELON LES CPAS, IL Y A DEUX CONCEPTIONS EN PRÉSENCE : L'UNE, BASÉE SUR UNE STRICTE LOGIQUE DE "DONNANT-DONNANT"; L'AUTRE, "UNIVERSELLE ET GÉNÉREUSE" - BIEN PLUS CONFORME À LA VOCATION ORIGINELLE DES CPAS -, QUI NE SUPPOSE PAS DE LIEN ENTRE L'AIDE ET DES "CONTREPARTIES" EXIGÉES."

bénévolat sans accompagnement ou vers des parcours de soin" - (ouf!) fin de citation.

En "résumé", comme le disent les auteurs, l'activation sociale est "l'augmentation de la participation sociale et la rupture de l'isolement par le biais d'activités socialement utiles ❸, soit comme un but en soi, soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme premier pas vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré." Une définition qui "illustre le caractère multifonctionnel de l'offre en matière d'activation sociale. Sous [ce] vocable, c'est un vaste éventail d'activités qui est offert, allant de projets de formation comme des cours de langue ou d'informatique à des acti-

quelle marge de refus pour l'allocataire, etc.? Une problématique déjà soulevée à propos de la catégorie des "MMPP" dans le régime du chômage du côté francophone, et plus encore du programme de l'"*Arbeidzorg*" en Flandre ❹.

"FACTEURS SOUS-JACENTS"

Ensuite, dans le chapitre consacré aux "facteurs sous-jacents", en d'autres termes des postulats philosophiques, pour ne pas dire idéologiques, qui guident cette activation sociale, les auteurs pointent une logique de "réciprocité obligée" de la part de nombre de CPAS, selon la rhétorique bien connue "des droits et des devoirs". Laquelle peut même impliquer une conditionnalité de l'aide,

entre l'aide et des "contreparties" exigées.

Autrement dit, par rapport à la contractualisation et la conditionnalité croissantes de l'aide sociale, on est encore un cran plus loin : il y avait déjà la fameuse "disposition au travail", très subjective, qui pouvait servir de prétexte pour couper les vivres au demandeur si elle était jugée insuffisante, on y ajoute à présent la disposition... à l'activation sociale.

Soit la participation obligée à ces dispositifs soi-disant bien-intentionnés et conçus dans une optique désintéressée et humaniste, sous peine d'une même exclusion et d'un même renvoi à la misère absolue et à la mort sociale ! Et ce, on l'a vu, hors de tout cadre légal : là, on baigne dans l'arbitraire et le chantage à l'état pur...

INTENTIONS DÉCLARÉES

Si ces abus caractérisés et scandaleux ne sont évidemment pas généralisés, on peut néanmoins constater le contraste qu'ils présentent avec les réponses officielles obtenues au cours de leur enquête quant aux objectifs les plus avancés par les CPAS pour justifier les programmes d'activation sociale (et leur utilité) : la sortie de l'isolement, l'autonomie de la personne, la citoyenneté et la participation (à la société), et enfin le mieux-être. Un accent particulier étant aussi mis par beaucoup de CPAS sur la nécessité de partir des besoins des intéressés, et donc d'identifier ceux-ci par des processus participatifs.

Des déclarations d'intention louables et sympathiques, mais, une fois encore, les auteurs ajoutent aussitôt qu'il n'est pas rare que la remise au travail, immédiate ou ultérieure, soit explicitement mentionnée comme le principal but, tout particulièrement à Bruxelles et plus généralement dans les gros CPAS. Ainsi, 73,7 % des CPAS déclarent souhaiter que l'activation sociale prépare soit à



© CHRISTOPHE SMETS, LA BOITE À IMAGES

CETTE PHOTOGRAPHIE, COMME LES AUTRES PORTRAITS DE FEMMES PUBLIÉS DANS CE JOURNAL, EST EXTRAITE DU TRAVAIL "LA PAUVRETÉ DES FEMMES À BRUXELLES".

une insertion socioprofessionnelle, soit à une mise au travail dans l'économie sociale ou même dans le marché de "l'emploi régulier".

vers des activités liées à cette perspective. De ce point de vue, une fois encore, c'est en Flandre que le nombre de participants aux

aussi ceux qui pratiquent le plus l'activation sociale. Les optimistes y verront la preuve que si l'objectif de réinsertion professionnelle est effectivement fort présent, ce taux important d'allocataires bénéficiant parallèlement d'une activation "purement" sociale démontre au contraire que ce n'est pas le seul but poursuivi. Toutefois, en dépit des discours convenus prétendant viser seulement "le développement personnel", on pourrait aussi bien y trouver une confirmation de ce que l'activation sociale est bien orientée avant tout vers la "rééducation" des trop peu "plaçables", le temps qu'ils recouvrent par ces divers programmes une "employabilité" jugée satisfaisante.

Dans le même registre des constats interpellants, les chercheurs ont fait ce qu'ils qualifient eux-mêmes de découverte : dans l'important travail de réseau que les CPAS développent en →

“IL Y AVAIT DÉJÀ LA FAMEUSE “DISPOSITION AU TRAVAIL”, TRÈS SUBJECTIVE, QUI POUVAIT SERVIR DE PRÉTEXTE POUR COUPER LES VIVRES AU DEMANDEUR SI ELLE ÉTAIT JUGÉE INSUFFISANTE, ON Y AJOUTE À PRÉSENT LA DISPOSITION À L'ACTIVATION SOCIALE.”

... ET RÉALITÉS DE TERRAIN

L'étude souligne aussi que "l'activation est en 2010 principalement centrée sur les personnes dont le passage vers le marché de l'emploi est (provisoirement) impossible", tandis qu'*a contrario* les "plus employables" sont dirigées

programmes d'activation sociale est le plus important.

Mais les chercheurs voient en fait "une relative corrélation" entre ces deux types de programmes : les CPAS les plus centrés sur la mise à l'emploi via l'article 60 sont

matière d'activation sociale avec divers acteurs institutionnels et associatifs "51,3 % [d'entre eux] travaillent en collaboration avec des initiatives locales issues de l'économie sociale, ce qui est un peu surprenant dans la mesure où seuls 7,3 % nous ont déclaré que cette mise au travail fait partie de leur offre d'activation sociale". De même, les auteurs relèvent que 43,3 % des CPAS font appel aux services de placement locaux (plus en Flandre [62,5 %] et à Bruxelles [47,4 %] qu'en Wallonie [34,6 %]), et ce, toujours dans le cadre de "l'activation sociale"... censément non centrée sur une logique d'insertion socioprofessionnelle! Une fois encore, le hiatus entre la "théorie" et la pratique est patent.

L'OBSESSION DE LA REMISE À L'EMPLOI

Une confusion, sinon constante, du moins rencontrée très régulièrement tout au long de l'étude, à

travers les réponses des CPAS sondés. C'est d'ailleurs une critique formulée également par un intervenant de la salle, lors du débat suivant la présentation par Julien Van Geertsom, le président du SPP et commanditaire de l'étude: les

préparation.

Enfin, s'il fallait encore une preuve supplémentaire de ce mélange permanent des genres, dans les obstacles pointés par près d'un quart des CPAS eux-mêmes (23,5 %)

“ L'ACTIVATION SOCIALE SEMBLE AVANT TOUT ORIENTÉE VERS LA “RÉÉDUCATION” DES TROP PEU “PLAÇABLES”, LE TEMPS QU’ILS RECOUVRENT PAR CES DIVERS PROGRAMMES UNE “EMPLOYABILITÉ” JUGÉE SATISFAISANTE.”

quelques exemples donnés à la tribune d'expériences d'"activation sociale" par divers CPAS étaient souvent basés sur des activités ressortissant plutôt de la mise à l'emploi, ou du moins à sa

comme des freins au développement de l'activation sociale, figure... "l'attention croissante à l'objectif de mise à l'emploi" dans leur action. Belle contradiction et bel aveu...

A ce propos, les auteurs mettent

en lumière un paradoxe supplémentaire: les CPAS flamands citent souvent, parmi les activités relevant selon eux de l'activation sociale, "la mise au travail alternative" ou "l'arbeidzorg" (voir note ①)... qui pourtant s'inscrivent bien plus dans l'activation professionnelle *stricto sensu*! Par contre, ce type de "chevauchement" (pour reprendre l'expression des auteurs) entre les deux dispositifs et les deux logiques est "inexistant en Wallonie et à Bruxelles". Jusqu'à quand? C'est la question qu'on peut se poser quand on voit le développement du côté francophone de projets inquiétants, tels les "MMPP" sérieusement à l'étude dans le cadre du chômage, et qui semblent faire des émules dans le secteur des CPAS.

Cela dit, restons de bon compte: globalement, à l'échelle du pays, il y a beaucoup plus de personnes en activation sociale qu'en mise

Quelques constats relativement rassurants

Histoire de ne pas clore l'analyse de cette étude de manière unilatéralement critique, nous mentionnons ici quelques-uns de ses éléments saillants avec lesquels nous pouvons être largement en accord, et qui méritent qu'on les souligne.

Ainsi, les auteurs relèvent que "sur le plan sémantique et symbolique, il faut être attentif au fait que le terme d'"activation sociale" ne fait pas consensus, à la fois parce qu'il recouvre des divergences de conceptions de l'activation et parce qu'il est, pour une part des acteurs des CPAS, trop associé à une conception individualisante et orientée vers l'emploi."

Il est rassurant d'apprendre qu'une fraction des travailleurs et responsables de CPAS partage, au moins partiellement, cette mise en cause fondamentale, formulée de longue date par de nombreux acteurs du secteur social, à savoir la culpabilisation absurde et scandaleuse des allocataires sociaux (tout comme des chômeurs), tenus pour "responsables" de leur situation – de fait, une individualisation du problème, dédouanant totalement la société, et plus exactement le système, par rapport à l'exclusion sociale

massive qu'il(s) génère(nt). Tout comme il est heureux que l'orientation obsessionnelle vers l'emploi soit également questionnée par ces acteurs plus critiques.

Une seconde conclusion tirée par les chercheurs est qu'il n'y a "pas de consensus – loin de là – sur le principe que cette option d'"activation sociale" puisse être imposée aux demandeurs et constituer une condition supplémentaire ou alternative à l'obtention du droit à l'intégration sociale (et en particulier à l'obtention d'un revenu d'intégration sociale)."

Là encore, un constat qui ne peut évidemment que nous réjouir. Cependant, l'étude poursuit en soulignant que "le fait qu'il y ait des divergences de conceptions et de pratiques d'un CPAS à l'autre [...] induit une différence de traitement dans l'application des droits sociaux d'une commune à l'autre." Et à propos de cette grave inégalité des citoyens devant la loi, qui plus est quant à des droits sociaux élémentaires et "premiers", voire vitaux, que notre Collectif soulève depuis des années, ils concluent que "Il y a là une question qui devrait être clarifiée sur le plan juridique et politique." C'est le moins qu'on puisse dire...

Enfin, dans leurs recommandations, les auteurs conviennent eux-mêmes d'un des défauts les plus évidents de l'étude: à savoir que le seul point de vue qui s'y fait jour est celui, "autorisé", de l'institution CPAS et de ses agents, alors qu'est totalement absente la parole des principaux intéressés, les allocataires faisant l'objet (pour ne pas dire étant les sujets) de cette activation sociale. Et de suggérer en conséquence une seconde étude complémentaire, qui pallierait cette grave lacune. Nous ne pouvons que les soutenir dans ce sens, même si nous craignons que ce vœu pieu ne reste lettre morte.

Car, en dépit des discours officiels, notamment européens, prétendant promouvoir une approche et des dispositifs pseudo-participatifs où, censément, "les pauvres ont la parole", cela fait des années que de nombreuses associations de défense des précaires, telles l'aDAS, Lutte Solidarité Travail et ATD Quart Monde, dénoncent cette ignorance, pour ne pas dire ce mépris, des pauvres et des exclus, à propos desquels les discours et analyses sont surabondants, mais qui sont le plus souvent réduits au silence.

à l'emploi en CPAS via l'article 60. Sur les CPAS ayant répondu à l'enquête, il y en a en moyenne 228 allocataires pris en charge dans le cadre de la première, pour 71 seulement dans la seconde. De même, dans (l'incontournable) partie de l'étude consacrée aux soi-disant "bonnes pratiques", on apprend que si près d'un quart de celles-ci se font bien "en lien avec le travail" (ce qui est une fois de plus une contradiction dans les termes avec la définition donnée au départ de l'activation sociale), 66,2 % d'entre elles visent d'abord "l'intégration globale de la personne", dans une démarche plus large et moins "fonctionnelle".

On ne peut que s'en réjouir, en se disant que la pression activatrice n'est pas devenue à ce point absolue qu'elle vire au "tout à l'emploi, tous au travail", peu importe la qualité de ceux-ci, ou les aptitudes et l'état (notamment de santé) des "mis à l'emploi".

Mais, d'un autre point de vue, cela prouve surtout qu'une fraction croissante du public faisant appel aux CPAS est de facto "inadaptée" aux exigences du marché du travail, un constat effrayant. Une telle proportion pose immédiatement la question de l'"horreur économique", comme disait Viviane Forrester, cette violence sociale jetant au rebut de plus en plus de gens, exclus implacablement du circuit de production. Et celle de savoir si, à cette échelle, ce ne sont pas plutôt le marché du travail et le système économique dans son ensemble qui se révèlent de plus en plus "inadaptés" à l'intégration socio-économique de la population, et d'abord de ses plus franges les plus vulnérables. ■

Ⓐ Sous-titrée "Une recherche exploratoire sur les pratiques en matière d'activation sociale au sein des CPAS belges", cette étude est téléchargeable sur le site du SPP Intégration sociale (onglet "CPAS"). Elle est basée sur une enquête en ligne via questionnaire auprès de l'ensemble des CPAS de Belgique, avec un taux de participation de 39,7 % (soit 234 questionnaires utilisables), complétée par deux focus groupes, constitués l'un de huit gros CPAS et l'autre de dix CPAS moyens ou petits. Enfin,



© CHRISTOPHE SMETS. LA BOÎTE À IMAGES

trois CPAS flamands, trois wallons et deux bruxellois ont fait l'objet d'études de cas plus approfondies, pour tenter de déterminer les soi-disant "bonnes pratiques" et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de programmes d'activation sociale.

ⓑ Sa "clientèle", pour utiliser le barbarisme absurde désormais en vigueur en Flandre dans les CPAS pour désigner leurs allocataires, qui sont en fait bien plutôt leurs "obligés" et qui, à notre connaissance, ne leur "achètent" rien!

Ⓒ On serait curieux de savoir selon quels critères et quelle méthodologie – et quels garde-fous déontologiques – cette évaluation stigmatisante est établie. De même, plus loin dans l'étude, au chapitre sur "les principaux enseignements des études de cas", on lit que, à Gand cette fois-ci, "on évalue la progression des jeunes sur un nombre de compétences à l'aide d'indicateurs de comportement" [c'est nous qui soulignons], ce qui pose là encore la question des critères retenus et, plus globalement, de l'aspect "disciplinaire", pour ne pas dire de "dressage", poursuivis par ces programmes. Cela rappelle d'ailleurs les sinistres "MMPP", catégorie "rebut" créée par l'ONEm pour désigner – et écarter – les chômeurs et chômeuses jugées trop "anormaux" et donc pas bons pour le service (des entreprises-reines).

Ⓓ Signalons que le CSCE vient de publier la première partie de l'étude qu'il consacre à ces travailleurs "atypiques" et vulnérables, axée sur leurs conditions de travail et leur encadrement syndical, que l'on peut télécharger sur notre site, et qu'il a organisé un récent débat sur ce sujet en partenariat avec l'Ecole sociale "Rue de la Poste", avec

divers représentants syndicaux et de CPAS bruxellois.

ⓐ Voir "Monica De Coninck, nouvelle sinistre de l'emploi... non convenable", *Ensemble!* n° 75.

ⓑ Soit quand on a considéré que "décidément, ces pauvres devenaient impayables", pour paraphraser le titre de notre article dans la précédente revue.

Ⓒ Une expression reprise textuellement par Monica De Coninck comme ce qu'elle prescrit pour les "inadaptés sociaux" trop "inemployables".

Ⓓ Lire à ce propos "Article 60, Activa, Win Win, MMPP... Nous sommes tous des travailleurs", dans *Ensemble!* n°72, où il est aussi question du programme d'Arbeidzorg, ou se référer à l'excellent article de Frédérique Van Leuven "MMPP: médicaliser pour mieux exclure", consultable sur le site du SMES: <http://www.smes.be/que-se-passe-t-il/mmp-medicaliser-le-chomage-pour-mieux-exclure>

ⓐ On trouvera une illustration particulièrement éloquente – et choquante – de cette vision dans l'encadré "Pour bouffer, faut bouger" de l'article "Ces pauvres sont décidément impayables", publié dans le précédent numéro d'*Ensemble!*

Ⓓ Ce genre de considérations fait écho à la réponse de Julien Van Geertsom dans le débat consécutif à sa présentation. Répondant à une interpellation sur le caractère contraignant, infantilisant et moraliste des pratiques de certains CPAS, et singulièrement de celui d'Anvers, il a invoqué "ces jeunes qui ne se lèvent jamais avant onze

heures du matin, et qu'il faut bien aller tirer de leur lit". Et de conclure par une remarque des plus révélatrices: "Cela peut sembler parfois un peu dur, mais les responsables de ces CPAS doivent aussi tenir compte de ce qui s'est passé dimanche passé" – soit une référence directe aux résultats de la NVA aux élections du week-end précédent! Un aveu des plus explicites de ce que les politiques d'activation sont le reflet de la pression de la droite nationaliste flamande...

Nouvelles mesures de chômage : **la bérézina pour les femmes !**

ENSEMBLE : Quel est selon vous l'impact sur les femmes des mesures anti-chômeurs ?

HAFIDA BACHIR : L'impact sur les femmes est désastreux parce qu'il y a déjà un contexte profondément inégalitaire dans lequel arrivent ces mesures. Elles n'arrivent pas dans un contexte neutre où les hommes et les femmes seraient à égalité, non, elles arrivent dans un contexte où les femmes sont nettement moins avantagées au niveau économique que les hommes.

HAFIDA BACHIR, LA PRÉSIDENTE DE L'ASBL VIE FÉMININE, DÉTAILLE L'IMPACT DES NOUVELLES MESURES ÉDICTÉES EN MATIÈRE DE CHÔMAGE, SUR LES FEMMES.

Propos recueillis par Aïda Allouache
CSCE

Si on prend le statut de cohabitant au chômage, ce sont majoritairement des femmes qui sont concernées. Même si elles ont travaillé à temps plein, elles se retrouvent avec une allocation de 474 euros...

principalement à ces personnes. Et puis, la plupart des cohabitants sont des femmes. Ce statut connaît déjà la dégressivité depuis plus de 30 ans. Mais personne ne s'en est trop offusqué... tant que ça ne touchait que les femmes! Nous avons toujours dit: "À partir du moment où l'on touche aux femmes, faites attention, ça va arriver également aux hommes!" Mais on a laissé faire avec la bénédiction de tout le monde. Il faut aussi savoir qu'avec ces nouvelles mesures, on va arriver beaucoup plus vite aux forfaits. Pour les cohabitants, on parle d'une perte de revenus de plus de 40 % avec cette dégressivité accrue. Cela va toucher toutes les catégories, isolés et chefs de ménage, même si les cohabitantes seront les plus pénalisées. Mais aujourd'hui, les jeux sont faits. La mesure est adoptée, même les syndicats ne peuvent plus rien faire! Comment a-t-on pu accepter l'appauvrissement de celles et ceux qui vivent déjà dans la précarité?

revenus, avec des problèmes de mobilité et de garde d'enfants, cette mesure ne va qu'accroître la pression sur elles. Tout comme l'obligation d'accepter n'importe quel type d'emploi même quand ce n'est pas en lien avec ses propres aspirations.

Dans nos initiatives d'insertion socioprofessionnelle, des femmes sont obligées, du jour au lendemain, d'arrêter leur formation pour accepter un boulot en titres-services, par exemple. Elles n'ont pas intérêt à le refuser sinon on les menace de leur retirer les allocations de chômage. Elles subissent une pression énorme quand elles se retrouvent face à Actiris ou à l'ONEm. Résultat, elles se méfient de toutes les institutions parce qu'il y a une confusion entre les missions de contrôle et d'accompagnement. On leur dit: "Il y a un job, vous devez le prendre.", sans s'inquiéter de savoir si elles ont une place d'accueil pour leur enfant, si elles ont la possibilité de se rendre à ce travail, si elles sont motorisées ou pas... Dans ces institutions, les femmes sont vues uniquement comme chômeuses ou comme travailleuses, on ne les regarde pas globalement avec toutes les responsabilités qu'elles assument. Chacun fait son petit

“ LES FEMMES SONT MAJORITAIREMENT DANS DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET LA DÉGRESSIVITÉ VA S'ATTAQUER PRINCIPALEMENT À CES PERSONNES. ”

Si on prend la question des pensions: les femmes touchent des pensions beaucoup moindres parce que, dans une société où l'accueil des enfants n'est toujours pas une responsabilité collective et où les responsabilités familiales ne sont pas partagées de manière égalitaire, elles doivent interrompre leur carrière pour s'occuper des enfants. Les femmes ont des revenus moindres parce qu'elles ont des horaires coupés, des temps partiels. Ce qui fait qu'à un moment donné, elles se retrouvent avec des pensions de misère parce qu'elles ont dû assumer une responsabilité que la société ne prend pas dans l'éducation des enfants.

On peut prendre aussi d'autres aspects, comme le manque flagrant de places d'accueil qui ne permet pas aux femmes d'investir pleinement le marché de l'emploi.

ENSEMBLE : Il y a maintenant la dégressivité des allocations de chômage, qu'en dites-vous ?

H. B. : Cette dégressivité, c'est un processus très complexe. Même l'information destinée aux travailleurs sur le site de l'ONEm est incompréhensible... C'est choquant! En ce qui concerne les femmes, elles sont majoritairement dans du chômage de longue durée et la dégressivité va s'attaquer

ENSEMBLE : Il y a aussi l'obligation d'accepter un emploi jusqu'à 60 km de son domicile...

H. B. : Connaissant les conditions de vie des femmes ayant peu de



TITOM

LA PAUVRETÉ, UNE AFFAIRE DE FEMMES

boulot en étant prié de contrôler l'autre plus pauvre que soi.

ENSEMBLE: Oui, le système insiste en disant que chacun doit se serrer la ceinture...

H. B.: Comment accepter ce discours qui place tout le monde sur le même plan? Quand on enlève 50 euros à une chômeuse, cela n'a pas les mêmes conséquences que lorsqu'on enlève 1 000 euros sur un montant d'un million d'euros! On est dans une logique qui culpabilise les gens. La machine de guerre est en route, il n'y a plus du tout de politique de gauche.

ENSEMBLE: Comment est-ce que cela est devenu possible selon vous?

H. B.: On est dans une société de contrôle et de punition. Peu de gens la contestent, beaucoup entretiennent la machine de l'exclusion. Une personne qui touche 1 200 euros par mois est chargée de contrôler et de punir celle qui est plus pauvre qu'elle... Quand on regarde le volet socio-économique de l'accord de gouvernement, on remarque d'un côté les mesures d'économies faites sur le dos des plus pauvres avec la dégressivité des allocations de chômage, les

atteintes à la pension de survie, au stage des jeunes et au crédit-temps, les montants minables de la pension... Et de l'autre, il y a les mesures destinées aux entreprises: des cadeaux pour ceci et des facilités pour cela.

La dégressivité des allocations de chômage ne devrait rapporter que quelques centaines de millions d'euros: une goutte d'eau dans l'océan des 4 milliards à trouver pour le budget 2013... C'est purement idéologique, on veut punir les chômeurs!

“ LES FEMMES SE MÉFIENT DE TOUTES LES INSTITUTIONS DE CHÔMAGE PARCE QU'IL Y A UNE CONFUSION ENTRE LES MISSIONS DE CONTRÔLE ET D'ACCOMPAGNEMENT.”

Cette politique libérale va précariser un maximum de personnes. Individuellement, ces mesures vont avoir un impact terrible sur la vie des personnes, mais collectivement, cela va rapporter des sommes ridicules quand on voit les dépenses qui sont faites

pour les intérêts notionnels, par exemple...

C'est une machine de guerre idéologique. Elle divise et culpabilise les gens. Elle pousse à se désolidariser des plus pauvres, y compris dans les rangs des plus progressistes, des gens de gauche. Aujourd'hui, cette politique est menée par un socialiste au gouvernement, il ne faut pas l'oublier!

ENSEMBLE: Parlez-nous des aspects moins connus des politiques gouvernementales

qui ont un effet négatif sur la vie des femmes...

H. B.: Il y a deux volets dans l'accord de gouvernement 2011: le volet institutionnel et le volet socio-économique. On voit très bien l'impact des mesures socio-écono-

miques sur les femmes, mais l'on ne se rend pas compte des conséquences du volet institutionnel.

Prenons par exemple le transfert des allocations familiales vers les Communautés et les Régions. Dans le paquet des allocations familiales, il y a l'enveloppe qui concerne le transfert du FESC, le Fonds des Équipements et des Services Collectifs, un fonds fédéral qui subsidie des services d'accueil de l'enfance. C'est une enveloppe d'environ 77 millions qui va être transférée. Il y a déjà eu un hold-up sur l'enveloppe initiale dont une partie est restée au fédéral. Cela veut dire qu'il risque d'y avoir moins de moyens pour les services et que l'intervention financière des parents risque de devenir beaucoup plus importante. Et sur les 77 millions transférés, il y a encore des doutes sur la manière dont les moyens vont être ventilés au niveau des entités fédérées. Voilà comment un transfert qui paraît anodin ou juste communautaire, selon certains, peut influencer négativement sur les femmes.

ENSEMBLE: Pouvez-vous revenir sur le dossier du FESC et nous l'expliquer un peu plus?

H. B.: Le FESC est un fonds →



HAFIDA BACHIR, PRÉSIDENTE DE VIE FÉMININE

alimenté par une cotisation patronale et géré au sein de l'ONAFTS. Il finance des structures d'accueil d'enfants de parents qui travaillent, des places d'accueil d'enfants malades, d'accueil extra-scolaire. Il finance aussi de l'accueil d'urgence et de l'accueil pour les enfants de parents en formation ou en recherche d'emploi.

Ce fonds fédéral a été contesté par les Flamands étant donné qu'il finance l'accueil de l'enfance, une compétence qui n'est pas du ressort du fédéral mais du communautaire.

L'enveloppe structurelle vient de là, ce n'est pas anodin. Il y a plein d'enjeux derrière le transfert du FESC, si on ne fait pas attention, des emplois sont en danger. Au cabinet Demotte - Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles – et au cabinet du Ministre Nollet, qui vont normalement réceptionner ce fonds, c'est encore le flou total, ils ne peuvent pas nous préciser le montant qui leur sera transféré ni la manière dont il va être réparti. Cela constitue une grosse insécurité pour plus de 300 structures d'accueil. En outre, le FESC a permis de financer de

La plate-forme féministe socio-économique

DONNER L'ALERTE

Le 8 mars 2012, à l'occasion de la journée internationale des femmes, est née la plate-forme féministe socio-économique. C'est une plate-forme bilingue créée pour attirer l'attention sur l'impact des mesures d'austérité du gouvernement sur les femmes. Elle est constituée de 22 associations et organisations de femmes (comme Vie Féminine, Flora, Ella, La Voix des Femmes...) principalement soutenues par la FGTB et la CSC.

Parmi les revendications des féministes, il y a le fait de pouvoir identifier les impacts de ces mesures d'austérité sur les femmes. Ces organisations n'ont pas encore, pour le moment, l'opportunité d'être des interlocutrices à part entière dans le cadre des concertations politiques. Certes, on les consulte sur certains sujets très spécifiques ou dossiers tels que la violence conjugale ou le sexisme, "mais concernant le volet socio-économique, on est *persona non grata*", nous dit Hafida Bachir.

Aussi, les signataires néerlandophones et francophones demandent à être prises au sérieux et à devenir vraiment partie prenante dans une concertation structurelle sur les questions concernant non seulement les questions spécifiques mais aussi les dossiers socio-économiques.

La plate-forme demande également des chiffres révélant l'impact des mesures d'austérité sur les femmes. Pour cela, elle rappelle au gouvernement la nécessité de

soumettre ses mesures à la loi du *Gender mainstreaming* adoptée en janvier 2007. Cette dernière stipule que la dimension du "genre" doit être intégrée dans l'ensemble des politiques fédérales. En 2012, cinq ans après son vote, cette loi n'est toujours pas d'application!

LOI DU GENDER MAINSTREAMING DE 2007: UNE LOI MORT-NÉE ?

Une fois la plate-forme lancée, ses initiatrices ont principalement interpellé la ministre de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet. Si les revendications sont rencontrées, cela devrait permettre aux associations de femmes d'avoir des éléments concrets pour identifier et visibiliser tout ce qui a été, peu ou prou, occulté à travers les plans d'économie successifs. À côté de cette étude rétrospective, la demande urgente de la plate-forme est de pouvoir disposer de chiffres permettant d'identifier l'impact des mesures d'économies actuelles sur les femmes. "On s'est dit qu'on ne pouvait pas attendre la fin de cette étude, aussi a-t-on demandé que le Bureau fédéral du plan puisse être chargé de faire des calculs assez rapides pour mesurer l'impact de ces mesures de dégressivité actuelles en termes de projections sur les prépensions, pensions et pensions de survie... On nous a promis des résultats.", assure la présidente de Vie Féminine.

Ayant pris contact avec les ministres de l'Emploi et chargée de l'Égalité des chances - celui des Pensions les ayant dédaignées -,

les organisations signataires de la plate-forme déclarent qu'elles resteront vigilantes quant à l'évolution des négociations qui concernent les mesures en matière de dégressivité du chômage, de crédit-temps, d'allocations d'insertion, de réforme des pensions, de travail à temps partiel...

Elles demandent aussi l'application de la loi du *Gender mainstreaming* de 2007 parce que si les arrêtés d'application de cette loi avaient été pris, le législateur aurait vu qu'il allait y avoir un impact discriminant les femmes. Pour la plate-forme, la loi de 2007 a été volontairement mise sous le boisseau parce que les politiques auraient été tout de suite stoppées sur de telles mesures d'austérité!

Si les associations se battent pour faire appliquer cette loi, elles restent conscientes que ce n'est pas suffisant vu l'urgence de la situation. "Je pense qu'on a obtenu quelques engagements, explique Hafida Bachir. Mais l'enjeu est de savoir comment inscrire une consultation systématique des organisations de femmes. On ne veut plus être écartées des dossiers socio-économiques." Ce qui n'est pas une mince affaire au vu des schémas de fonctionnement actuels, avec leurs platebandes bien cloisonnées et autres chasses gardées!
Contact francophone : Hafida Bachir – Vie Féminine :
presidente-nationale@viefeminine.be –
GSM : 0487/27.67.37 – Tél. : 02/227.13.01
www.viefeminine.be

nouveaux besoins qui ne sont pas nécessairement pris en charge par la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'ONE, qui ne finance pas, par exemple, la garde d'enfants malades.

Ces services sont depuis 2004 sous moratoire. Concernant les emplois et le fonctionnement, le financement est plafonné depuis cette date, c'est-à-dire que les services sont en train de s'asphyxier parce qu'ils n'ont pas les subsides nécessaires pour pouvoir faire face à leurs engagements comme employeurs (respect des barèmes, indexation...). La plate-forme FESC a interpellé sur cette situation. La réponse politique est toujours la même : on ne peut rien faire tant que le fonds n'est pas transféré.

ENSEMBLE: Vous parliez de certaines de vos revendications inaudibles aujourd'hui, pouvez-vous nous donner des exemples?

H. B. : Au niveau des dossiers spécifiques défendus par Vie Féminine, il y a la revendication d'un statut complet de travailleuse pour les accueillantes d'enfants à domicile. Il y a plus de 7 000 accueillantes conventionnées à domicile en Belgique. Elles n'ont pas de statut de travailleuse, contrairement aux autres professionnelles du secteur. C'est aberrant, elles n'ont pas de protection sociale complète mais juste un filet social correct. Il y a eu des promesses sous le précédent gouvernement et même un accord pour leur octroyer un statut. Mais tout est tombé à l'eau lors de la chute du gouvernement, tout est à renégocier.

Une autre revendication concerne les pensions alimentaires impayées. Les organisations de femmes demandent le financement du Sécal, service des créances alimentaires, pour qu'il soit pérennisé. On veut aussi le relèvement du plafond de revenus permettant aux femmes d'avoir accès à une avance sur pension alimentaire. À



FEB: ORGANISATION PATRONALE

cause de ce plafond, beaucoup de femmes qui travaillent ne peuvent pas faire appel au service alors que leurs droits sont bafoués. Il faut savoir que le Sécal est en train de mourir de sa belle mort parce

qu'il est sous-financé. Il est en déficit chaque année, il n'y a pas de volonté politique de mettre des moyens dans ce service. Comme il concerne essentiellement des femmes, pourquoi s'en soucier? ■

Les femmes vont écoper ! du **maximum** !

PRESSIONS EN CASCADE

Le 1er novembre 2012, un changement a été introduit au sein du régime de chômage. Le couperet est tombé! La dégressivité accrue va faire chuter les allocations de toutes les catégories de chômeurs. La diminution progressive se faisant selon un système de périodes successives. Une chose est sûre : cette mesure d'austérité frappe très durement les femmes. Et à plus d'un titre.

En fait, au nom de la potion magique "austéraitaire", décrétée remède de choc par le diktat européen, le gouvernement s'est attaqué via toute une série de mesures à notre système de protection sociale. Bafouant ainsi des droits durement acquis, que nous croyions acquis, ces réformes du système de chômage vont aggraver la situation des demandeurs d'emploi. Et parmi eux, les femmes sont poussées au pas de charge dans la précarité.

"En région bruxelloise, je rencontre déjà énormément de chômeurs", nous dit la parlementaire Zoé Genot "qui avec les niveaux d'allocations actuels, ont un mal fou à se loger car le prix des logements est trop élevé par rapport aux allocations. Cette nouvelle donne, cette diminution des allocations, ne va que renforcer la pauvreté et rendre la survie encore plus difficile. Elle n'aura aucun effet sur l'emploi. Quand il y a une annonce pour vingt à trente demandeurs d'emploi, c'est qu'il n'y a pas assez de travail pour chacun. La seule solution, si l'on veut véritablement mettre les gens au travail, c'est

DÉGRESSIVITÉ ACCRUE DES ALLOCATIONS, ALLOCATIONS D'INSERTION, ÉVOLUTION DE LA NOTION D'EMPLOI CONVENABLE... CRÉDIT-TEMPS OU PENSIONS DE SURVIE... LES MESURES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT DI RUPO PÉNALISENT, EN PREMIER LIEU, LES FEMMES.

Aïda Allouache
CSCE

de créer de l'emploi et d'avoir une véritable réforme créatrice d'emploi. Les premières analyses montrent clairement que ce sont les plus vulnérables qui seront les plus touchés, c'est-à-dire les jeunes et les femmes." **A**

une grande majorité plus faibles que ceux de leur compagnon. L'écart salarial continue son petit bonhomme de chemin même si à chaque fête anniversaire du 8 mars, tous les politiques le dénoncent en chœur!

les nouvelles mesures d'austérité préconisées ne feront qu'accroître les dégâts sur les femmes, surtout celles peu scolarisées et les femmes les moins bien outillées des minorités ethno-culturelles.

“ LES FEMMES SONT POUSSÉES AU PAS DE CHARGE DANS LA PRÉCARITÉ.”

ÉTAT DES LIEUX

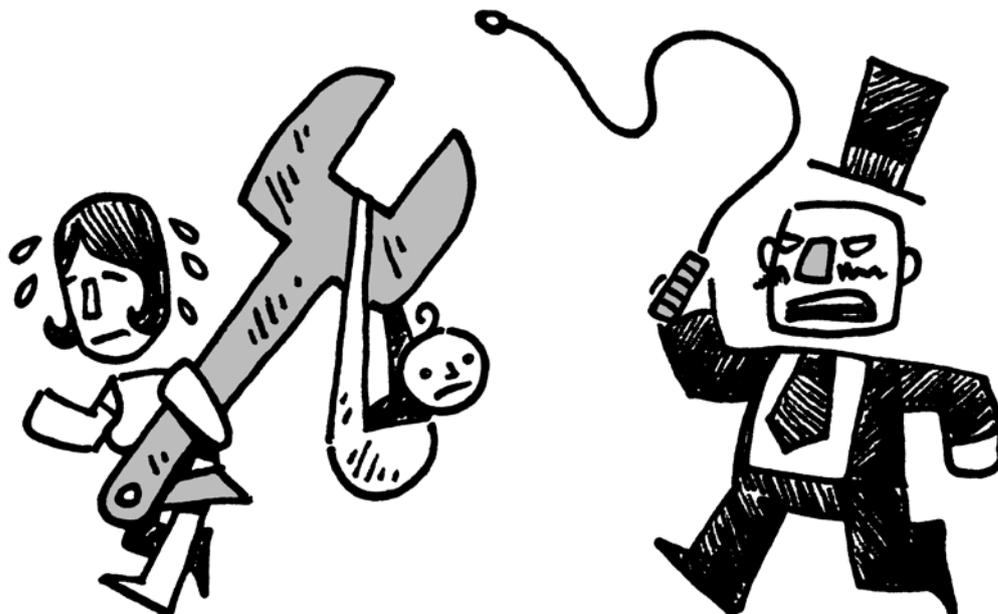
Tout d'abord, rappelons que si les femmes belges peuvent s'enorgueillir de toute une série de droits et de libertés dont rêvent encore beaucoup de femmes opprimées de par le monde, elles n'en demeurent pas moins assujetties à bien des inégalités sur le plan socio-économique. Vivant dans une société largement patriarcale, les femmes subissent encore des discriminations de toutes sortes. Elles travaillent souvent avec des contrats précaires et sous des statuts aléatoires, voire carrément sans statut. Leurs revenus sont pour

Au vu de l'insuffisance de places pour leurs enfants en crèche, beaucoup de femmes se mettent à travailler en temps partiel. Il faut savoir que la couverture des besoins en places de crèche n'est que de 25 % dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le travail à temps partiel a des incidences évidemment sur le salaire mais aussi plus tard sur la pension. Et pour parfaire toutes ces discriminations, le statut de cohabitante leur impose en tant que chômeuse une allocation misérable qui fait fi de toutes leurs cotisations en tant que travailleuse. Cet état des lieux n'étant guère reluisant,

LA SEMPITERNELLE CRISE

"C'est la faute à la crise!", nous dit-on à longueur d'antenne, "si l'on doit faire des économies". Ah cette crise si chère au capitalisme avec son chapelet de mesures aux fourches caudines! Ce veau d'or repu, dieu cupide à la main invisible et baladeuse qui vient piquer sans vergogne jusque dans nos poches de quoi renflouer les banques, tout en vouant aux gémonies de la misère des millions de travailleurs et de chômeurs. Avec l'austérité, la chasse aux chômeurs reprend de plus belle. On ne s'attaque pas au chômage puisqu'on licencie et dégraisse à tire-larigot. Devenue sport national institutionnalisé, la chasse se perfectionne avec les nouveaux outils de la dégressivité accélérée. Il y en a toute une ribambelle "d'outils" et tous les sans-emploi seront punis : du jeune sortant des études au cohabitante, en passant par le malade reconnu

invalide à 33 %. Il faut activer tout ce monde et comme ce n'est plus suffisant, on leur coupe carrément les vivres au bout d'un certain temps s'ils ne trouvent pas de travail. Tout simplement parce que du travail, il y en a de moins en moins et que l'on délocalise à tout va. Si l'objectif de cette réforme est de motiver, dit-on, les demandeurs d'emploi à rester le moins de temps possible au chômage, ses conséquences seront désastreuses.

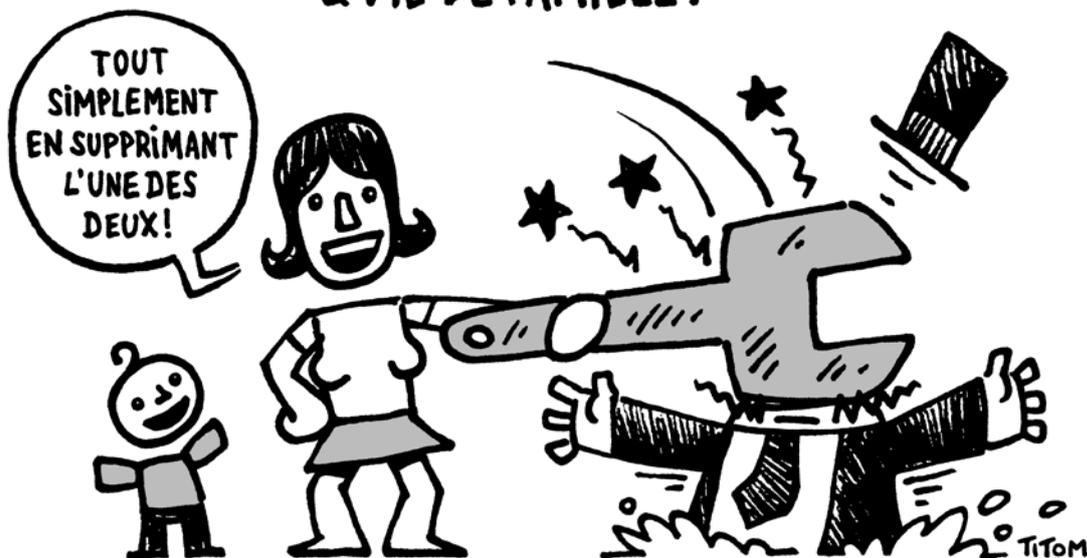


Dès l'annonce de cette réforme, en mars 2012, les organisations de femmes regroupées au sein de la plate-forme féministe socio-économique la dénoncent sans ambages. "Cette réforme va provoquer, dès la 2e période de chômage, une réduction plus forte et plus rapide du montant des allocations. Le passage plus rapide au forfait affectera tout particulièrement les mères chômeuses ayant charge de famille, dont l'allocation pourra encore plus rapidement descendre jusqu'à 1 090 € par mois. Bien loin du seuil européen de pauvreté de 1 300 € pour une personne avec un enfant à charge." S'appauvrir encore quand on vit déjà dans la précarité. Adieu donc les perspectives d'intégration sociale de notre système de protection sociale conçue dans un souci de dignité de tout un chacun. Exit le besoin de préserver l'émancipation et l'autonomie de la personne et de l'individu. Nous voilà dans un système de coercition, de punition et d'exclusion.

L'ÉTENDUE DES DÉGÂTS

Les effets de cette réforme devraient toucher près de la moitié des chômeurs, environ 130 000 des 300 000 personnes recevant une allocation. Si un de ses rares aspects positifs est de relever à 65 % du dernier salaire l'allocation de base des chômeurs à partir de janvier 2013, cela ne sera que pour 3 mois. Et lors de la seconde période, l'allocation de chômage va diminuer rapidement pour atteindre un minimum relativement bas.

COMMENT CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE & VIE DE FAMILLE?



Les chefs de ménage verront une diminution de 12 %, les isolés de 17,5 %. Les allocations des cohabitants diminueront de 41,5 %, à 484 euros par mois.

"Ceux qui vont le plus en pâtir seront les chômeurs de longue durée et les cohabitants. Il faut savoir que les femmes sont surreprésentées dans le chômage de longue durée et dans le statut de cohabitant - une chômeuse sur deux est cohabitante contre un chômeur sur trois." ⓑ. Donc les femmes vont écopier du maximum! Elles vont se retrouver avec les allocations les plus basses, notamment le forfait de 484 euros par mois pour une cohabitante. Et comme un malheur

ne vient jamais seul, on en rajoute une couche, puisque les dernières périodes de chômage au forfait ne seront plus assimilées pour la pension sur base du dernier salaire perdu, mais seulement sur base du droit minimum. C'est ainsi que les années de chômage de très longue durée "rapporteront" moins pour la pension future Ⓒ. Tout cela dans un contexte où l'égalité des revenus entre hommes et femmes est loin d'être atteinte et où l'indépendance financière des femmes tout au long de leur vie n'est pas du tout garantie.

VULGATE PATRONALE

Pourtant, une protection sociale forte peut être le ciment d'une

société stable qui peut pallier les discriminations diverses. Au lieu de la renforcer, on la détricote pour faire des économies de bouts de chandelle. En effet, selon certains calculs, ces mesures d'assainissement sur le dos des chômeurs pourraient rapporter de 100 à 150 millions d'euros, une goutte d'eau dans la mer du budget 2013 et encore plus dans l'océan de la dette. Une dette belge qui, entre 2007 et 2009, a augmenté de 50 milliards dont 45 % sont dus aux sauvetages des banques! À cause de ces dernières, on assiste à l'accroissement de la misère et des exclusions. Va-t-on punir pour leurs erreurs les voyous incompetents de la doxa financière! Que →

neni, la vulgate patronale vient à leur rescousse, complaisamment relayée par des médias à sa solde. Le ban patronal exige des sacrifices. Ce seront les milliers de salariés licenciés, puis indirectement les tissus économiques afférents détricotés et pour finir le système de protection sociale détruit. On achève bien les pauvres!

CRÉDIT-TEMPS

Des femmes s'indignent et lancent des assemblées populaires comme "Ta mère à l'agora" **D**: "L'État ne doit pas de l'argent aux banques mais aux femmes, rappellent-elles, les femmes pallient le manque de services publics: crèches, soins aux personnes âgées et parents malades ou invalides." Dans la société, aujourd'hui, ce sont beaucoup plus les femmes qui vont écourter leur carrière ou leur temps de travail pour s'occuper des enfants ou d'un parent malade ou âgé. Ce qui va les pénaliser gravement en termes de revenus et de reconnaissance sociale. Les statistiques et indicateurs de genre, publiés par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, ont montré à quel point l'écart était déjà grand entre les situations socio-économiques des femmes et des hommes. "Avec les mesures d'économies actuelles, les femmes vont payer encore plus cher pour les responsabilités familiales qu'elles assument, ce qui est inadmissible", déclare Vie féminine.

Le crédit-temps indemnisé, majoritairement pris par les femmes, va devenir plus difficile d'accès. Il est raccourci alors qu'auparavant on pouvait étaler les crédits à temps partiel sur plusieurs années. Il faut maintenant cinq ans d'ancienneté dont deux ans dans la même entreprise pour en bénéficier.

ALLOCATIONS D'INSERTION

Une autre conséquence négative sur les femmes sera l'allocation d'insertion. Anciennement appelée "allocation d'attente" pour les jeunes sortant des études, elle devient plus difficile d'accès. Il faut non seulement attendre plus longtemps pour l'avoir, un an au lieu de neuf mois, mais en plus, il faut la "mériter", après au moins trois évaluations positives successives dans sa recherche active d'emploi. Dire qu'il fut un temps, dans les années 80 en Belgique où les jeunes et les étudiants avaient manifesté pour l'octroi d'une allocation d'attente comme un droit. On en est bien loin!

Exit donc l'allocation d'attente. Là encore, les jeunes femmes seront davantage concernées par cette mesure car elles sont représentées à 58 % dans cette catégorie d'allocataires. Il y aura des effets collatéraux de cette mesure sur les parents qui devront soutenir leurs enfants après les études, et en particulier les mères, majoritairement chefs de famille monoparentale.

EMPLOI CONVENABLE

Désormais, l'emploi convenable a vu aussi ses critères se modifier, et les femmes seront aussi obligées d'accepter un emploi très éloigné de leur domicile: 60 km au lieu de 25 km avant. Ces conditions plus strictes s'ajoutent encore au tableau. Ne pas avoir trouvé une place de crèche pour son enfant ne sera plus une raison valable pour refuser un emploi, tout comme la durée des déplacements... alors qu'on sait, nous rappelle Vie féminine, "qu'un enfant sur cinq a accès à une place d'accueil de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le manque de places d'accueil pour la petite enfance et d'activités extrascolaires accessibles financièrement, les horaires du marché de l'emploi non compatibles avec ceux des écoles, les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur... tout pousse les parents et particulièrement les mères à diminuer leur temps de travail pour prendre en charge elles-mêmes l'éducation de leur(s) enfant(s). Et cette situation ne semble choquer personne! Comment réagirait-on si l'enseignement n'accueillait que 20 % des enfants et, en priorité les enfants des parents qui travaillent?" **E** Les femmes avec charge de famille se verront ainsi soumises à des tas de pressions pour pouvoir travailler. Comment vont-elles faire pour concilier vie de famille et emploi? À l'impossible nul n'est tenu, sauf les femmes!

TEMPS PARTIEL

Quant au travail à temps partiel, de plus en plus de femmes vont devoir y recourir pour ne pas être exclues du chômage. Déjà qu'elles développent des trésors d'inventivité et d'énergie pour jongler entre charges familiales, enfants sans grands-parents proches pour les garder juste pour rester disponibles pour des emplois "convenables" de plus en plus éloignés...

Par ailleurs, il faut toujours un parcours beaucoup plus long à temps partiel qu'à temps plein pour retrouver ses droits au chômage et ainsi "remonter" à une allocation complète. On savait les femmes capables de faire plusieurs tâches en même temps. Elles devront développer des dons d'ubiquité pour être à plusieurs endroits à la fois. Il leur faudra négocier avec des dieux plus cléments pour se faire greffer non seulement tous les bras de Shiva mais aussi avoir les bottes de sept lieues pour accéder à cet hypothétique emploi de plus en plus éloigné de chez soi.

PENSION DE SURVIE

En Belgique, il y avait cette habitude que le conjoint choisissant de cesser, partiellement ou totalement, de travailler pour s'occuper de la famille pouvait bénéficier d'une pension de survie au décès de son conjoint. Cette pension de survie est presque totalement supprimée. "Après 65 ans, la pension de survie est vouée à disparaître totalement à terme. On dit aujourd'hui aux personnes qui n'auront pas 30 ans le 1er janvier 2012 qu'elles n'auront pas droit à une pension de survie. Il va y avoir une allocation de transition avant de passer à une allocation de chômage. Par conséquent, il ne sera vraiment plus possible à l'avenir de se contenter de rester femme ou homme au foyer. Les personnes qui seront restées sans travailler pendant une large part de leur vie active entre 18 et 65 ans devront se contenter de maigres droits en matière de pension pour leurs propres périodes d'acti-

Deux ou trois choses sur les femmes, en chiffres

"Nous ne le redirons jamais assez, clament les organisations de femmes, aujourd'hui les inégalités restent flagrantes entre les hommes et les femmes":

- 15,8 % de femmes connaissent un risque de pauvreté.
- 49,4 % des ménages les plus menacés sont monoparentaux et 85,5 % d'entre eux ont une femme à leur tête.
- 36 % des femmes sont dépendantes financièrement des personnes avec lesquelles elles vivent.
- 23 % est l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

- 57,2 % des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) sont des femmes et la catégorie d'âge la plus importante est celle des 20-24 ans.
- 2/3 des bénéficiaires de la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) sont des femmes.
- 60 % des femmes touchent moins de 100 euros de pension pour 30 % seulement des hommes.
- 84 % des personnes de 25 à 49 ans qui prennent un crédit-temps sont des femmes.
- La pension de survie concerne à 98 % les femmes.

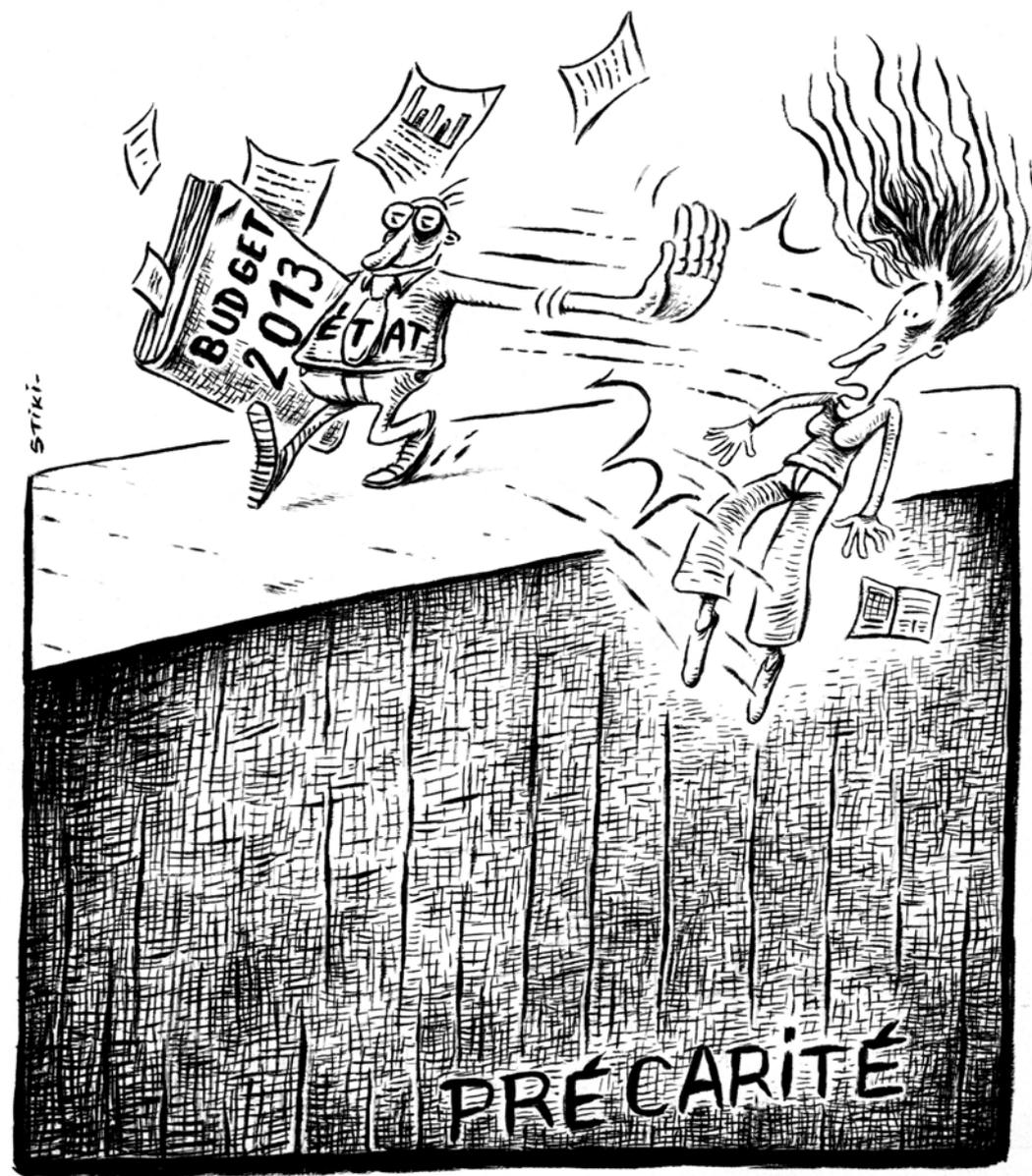
MALGRÉ L'AUSTÉRITÉ, LE GOUVERNEMENT BELGE FAIT UN GESTE POUR LES CHÔMEUSES

tivité (assimilations comprises). La question est alors de savoir si beaucoup de femmes pourront avoir une carrière complète. Ce sera particulièrement difficile pour les femmes peu qualifiées, celles qui ont beaucoup de tâches liées au ménage et les femmes d'origine étrangère." **F**

Si la limitation des pensions de survie va dans le sens d'une individualisation des droits, revendiquée par les associations féministes, ces dernières ne sont pas du tout d'accord que l'on supprime ainsi la pension de survie. Cela devait rester la dernière étape d'une réforme visant à permettre aux femmes de se construire des droits propres et suffisants. Les économies réalisées par sa suppression devaient être réinjectées dans la revalorisation des pensions légales des femmes. Cette mesure fait tout le contraire, elle supprime une pension basée sur la dépendance entre conjoints sans faire de correction en amont sur les effets pervers de cette dépendance organisée. Les féministes insistent pour que cette individualisation des droits se fasse dans le cadre d'une réflexion globale sur la modernisation de notre système de Sécurité sociale en lien avec les évolutions de la société et sans appauvrir les femmes. De plus, rappelle la plateforme féministe socio-économique, les femmes ont déjà vu passer l'âge de leur pension légale de 60 à 65 ans sous prétexte d'égalité, et cela sans contre-partie, c'est-à-dire pas de meilleures rémunérations, ni de meilleures conditions de travail et encore moins de places d'accueil!

LOI 2007 SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE

En 2007, une loi sur le *mainstreaming* du genre avait pourtant été votée. Elle prévoyait que chaque politique se doit d'être évaluée quant à ses effets différenciés sur les femmes et sur les hommes. Mais elle est restée lettre morte. À ce jour, elle n'a connu aucun arrêté d'application. On comprend bien



que si elle avait été respectée, on aurait analysé et calculé les effets discriminants des mesures d'austérité sur les femmes et cela aurait été illégal de les mettre en œuvre! "Les organisations signataires souhaitent que le gouvernement applique ses propres règles et organise un audit permettant d'estimer la contribution financière des femmes à cette crise. Les organisations de femmes seront vigilantes au calendrier et à la qualité de cet audit. Un audit plus complet pourrait également être envisagé dans un deuxième temps pour mettre en évidence l'ensemble des injustices financières existant entre les hommes et les femmes, au point de vue fiscal,

social, professionnel."

En tout cas, voilà une loi que les femmes auraient tout intérêt à voir appliquer. Si les organisations de femmes belges réclament plus d'égalité et de justice sociale, elles refusent très clairement le recul des droits sociaux. Tout au long de l'année, elles n'ont eu de cesse de dénoncer l'impact catastrophique de ces mesures sur les femmes, d'interpeller le gouvernement, les politiques et le public en général via des cartes blanches dans les journaux ou des assemblées populaires sur les places publiques. Elles vont d'ailleurs se joindre au Réseau belge de lutte contre la pauvreté qui a introduit en 2012 un

recours au Conseil d'État visant à faire annuler l'arrêté royal introduisant la dégressivité des allocations de chômage. ■

A Question de Mme Zoé Genot à la ministre de l'Emploi sur la dégressivité des allocations de chômage.

B <http://www.viefeminine.be/spip.php?article2333>

C <http://www.lesreparations.be/lesconsequences>

D <http://www.viefeminine.be/spip.php?article2307>

E La campagne d'information et de sensibilisation de Vie Féminine et de la Fédération des services maternels et infantiles (FSMI) "Un enfant = une place d'accueil de qualité, une responsabilité collective!"

F <http://www.lesreparations.be/lesconsequences/>

Faire preuve d'une **agressivité accrue** envers les **chômeurs**

Ford à Genk, ArcelorMittal à Liège, Duferco à La Louvière... Restructurations et fermetures d'entreprises s'enchaînent; des (dizaines de) milliers de travailleurs sont licenciés, expulsés du marché du travail, contraints à chômer.

En contradiction avec cette cruelle réalité, un discours s'est pourtant, méthodiquement, propagé. De victime de la violence du système économique, l'individu sans emploi est devenu, dans l'imaginaire collectif, un profiteuseur dont il faut couper les vivres, un fainéant à responsabiliser.

UN ELDORADO POUR LES CHÔMEURS

Cela fait des années que la Fédération des Entreprises de Belgique s'indigne: "Des études montrent que les chômeurs sont plus nombreux à réintégrer le marché du travail lorsque les allocations de chômage sont fortement dégressives ou même limitées dans le temps."

Aveuglés par l'évidence inlassablement répétée, guidés par le bon sens patronal, les partis néerlandophones et la droite francophone revendiquent, depuis longtemps, la fin de "l'assistanat" et du versement "d'allocations généreuses à vie".

"Ici, c'est pas *Win for life!*"... Les employeurs et la plupart des politiciens l'affirment en chœur: "La Belgique ne peut plus demeurer un paradis pour les chômeurs!"

TOUTES LES BONNES CHOSES ONT UNE FIN...

Regroupant les trois grandes familles politiques (socialiste, libérale et chrétienne) du Nord et du Sud du pays, le gouvernement Di Rupo a donc décidé de faire "évo-

TÉMOIGNAGE DE L'AGRESSIVITÉ ACCRUE DU GOUVERNEMENT ENVERS LES CHÔMEURS, LE SYSTÈME DE DÉGRESSIVITÉ ACCRUE DES ALLOCATIONS EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 1^{er} NOVEMBRE 2012...

Daniel Flinker
CSCE

luer" la législation en la matière; notamment par le biais d'une accentuation de la dégressivité des allocations de chômage.

Entre 130 et 200 000 allocataires, suivant les chiffres, seront victimes de la mesure. Cette dernière cible concrètement, depuis le 1er novembre 2012, les cohabitants...

DÉGRESSIVITÉ: MODE D'EMPLOI

Le nouveau système s'organise de la manière suivante (et est synthétisé dans le tableau illustrant l'article): il faut distinguer trois périodes différentes, elles-mêmes scindées en plusieurs phases, dont voici présentées les principales étapes.

La première période de chômage est divisée en trois phases. Pendant trois mois, le chômeur complet indemnisé perçoit 65 % de son dernier salaire. Le trimestre d'après, ainsi que durant le semestre qui suit, il touche 60 % de ce salaire. Cette première période dure donc un an: un an, trois phases, des allocations de 65 puis 60 % du salaire.

La deuxième période est aussi subdivisée en phases et dure entre deux et trente-six mois. Au cours de sa première phase de deux mois, le chômeur reçoit toujours 60 % de son dernier salaire s'il est chef de ménage, mais 55 % voire

40 % s'il est isolé ou cohabitant.

La phase 2.0 de cette période 2, durant laquelle le chercheur d'emploi bénéficie toujours de la même indemnité, s'étale sur deux mois... multipliés par le nombre d'années de passé professionnel qu'il détient. Par exemple, s'il a travaillé quatre ans, cette phase s'étend sur huit mois. Elle ne peut, cependant, excéder les dix mois.

En fait, en comparant l'ancien et le nouveau système, on se rend compte que la dégressivité s'accroît à partir de ce moment-là... donc, en fonction de l'ancienneté professionnelle, au plus tôt à partir du dix-septième mois, au plus tard au vingt-cinquième mois de chômage.

A partir de la phase 2.1 de la période 2, la dégressivité s'accroît semestriellement. La fin de cette deuxième phase (qui ne peut dépasser les vingt-quatre mois) se calcule en multipliant le nombre d'années d'ancienneté professionnelle par deux.

Enfin, la troisième période -qu'atteint le demandeur d'emploi au plus tôt au bout de dix-sept mois et après maximum quatre ans- limite les revenus de remplacement à une allocation mensuelle forfaitaire... d'environ 1 000 euros pour un chef de ménage.

S'ATTAQUER AUX FAIBLES

Sur base de cette description succincte, il semble utile d'insister sur plusieurs dimensions du nouveau système de dégressivité.

D'une part, les victimes du planning mis en place par le gouvernement papillon sont les plus faibles, les citoyens ayant le plus de difficultés à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi. En effet, les allocations diminuent plus vite pour les personnes ne pouvant prétendre qu'à peu d'ancienneté professionnelle et la dégressivité s'abat sur les chômeurs dits "de longue durée".

D'autre part, il est alarmant de s'apercevoir qu'entre l'ancienne version de la dégressivité et sa nouvelle mouture, le manque à gagner pour un chômeur chef de ménage soit de 12 %, pour un isolé de 17 %. Pour un cohabitant, la perte se monte à 40 %.

PAUVRES CHÔMEURS

Avant la réforme déjà, 61 % des chômeurs isolés et 92 % des chefs de ménage, soit près de 200 000 personnes, percevaient une allocation inférieure au seuil de pauvreté.

A présent, arrivés en troisième période de chômage -avec des allocations oscillant autour du montant du revenu d'intégration

sociale (le RIS) octroyé par le CPAS-, les chômeurs isolés ou chefs de ménage touchent tous, un revenu de remplacement inférieur au seuil de pauvreté ; le différentiel dépassant parfois les 200 euros.

A ce stade de la procédure, les cohabitants perçoivent, quant à eux, des allocations mensuelles de 484 euros, bien inférieures au RIS qui s'élève à 523 euros.

Ce n'est un secret pour personne car c'est quasi mécanique : nombre de chômeurs découragés, subissant la dégressivité, la corde financière autour cou, se dirigeront vers le CPAS des communes où ils vivent -les communes les plus pauvres- ; pour espérer -s'ils sont acceptés- vivre un peu moins sous le seuil de pauvreté.

MOINS DE CHÔMEURS, PLUS DE PAUVRES !

La revue *Ensemble!* a déjà eu l'occasion d'analyser le fait que les chômeurs sanctionnés par l'ONEm, qui ne tombent pas au CPAS ou qui ne restent pas livrés à eux-mêmes, atterrissent dans des emplois très

précaires : à temps partiel, à durée déterminée, et/ou dotés de faibles rémunérations.

Aujourd'hui, c'est exactement le même processus que risquent de suivre les chômeurs ayant subi une diminution des allocations dans le temps : pour survivre, ils ne se poseront pas de questions. Ils seront contraints de s'agripper au premier emploi venu, quelle qu'en soit la qualité!

Du travail précaire comme horizon souhaitable pour les inactifs? Il est même envisagé pour les chômeurs catégorisés comme les plus éloignés de l'emploi pour raisons "médicales, mentales, psychologiques ou psychiatriques", les MMPP, de combiner soins médicaux obligatoires (en vue de les rendre employables et non de les soigner) et travail gratuit!

Des allocations de misère puis du travail gratuit, c'est ça le paradis pour les chômeurs?

Pour résoudre le problème du chômage : du travail gratuit? C'est le rêve... Oui, le rêve de beaucoup de patrons! ■

PÉRIODE (P)	PHASE (φ)	DURÉE	SITUATION FAMILIALE	% DU SALAIRE (plafonné)	MAXIMUM	
1	PHASE 1	3 mois	Chef de ménage	65%* Plafond	C	1.541,02 €
			Isolé			
			Cohabitant			
	PHASE 2	3 mois	Chef de ménage	60% Plafond	C	1.422,46 €
			Isolé			
			Cohabitant			
PHASE 3	6 mois	Chef de ménage	60% Plafond	B	1.325,74 €	
		Isolé				
		Cohabitant				
2	PHASE 1	2 mois	Chef de ménage	60% Plafond	A	1.238,90 €
			Isolé			
	PHASE 2.0	2 mois/année de travail MAXIMUM 10 mois	Cohabitant	40% Plafond	A	826,02 €
	PHASE 2.1-2.4	2 mois/année de travail MAXIMUM 24 mois	Chef de ménage	Dégressivité semestrielle		Montant de base - (n x ((Montant de base - forfait) : 5))
			Isolé			
			Cohabitant			
			Chef de ménage			
	PHASE 2.2-2.4		Isolé			
			Cohabitant			
			Chef de ménage			
			Isolé			
PHASE 2.3-2.4		Cohabitant				
		Chef de ménage				
		Isolé				
3	Indéterminée	Chef de ménage	Forfait		1.090,70 €	
		Isolé	Forfait		916,24 €	
		Cohabitant	Forfait		483,86 €	

Tableau réalisé par la CSC

"J'ai peur!"

"J'ai peur!... J'ai peur qu'un jour, un chômeur m'envoie son poing dans la figure!"...

Le message de détresse lancé par un nombre croissant de travailleurs sociaux se veut interpellant!

Il est, en effet, à craindre que la dégressivité accrue des allocations à laquelle les sans emploi sont désormais soumis ne fasse qu'accentuer leur désarroi, leur anxiété.

Or, si on n'établit pas le lien entre le stress des chômeurs et les politiques prises à leur encontre, le risque est grand de voir se multiplier les frictions, les face-à-face conflictuels basés sur des incompréhensions réciproques, entre les demandeurs d'emploi et ceux qui sont chargés de les aider à s'insérer socialement et professionnellement.

Perdus... trop nombreux sont les chômeurs qui se perdent dans les méandres des institutions, entre lesquelles ils sont dispatchés. Ils n'ont pas le temps de tout cerner, ils ont d'autres préoccupations, d'autres chats à fouetter, c'est trop compliqué. Ils ne distinguent pas très bien les différences entre ONEm, Actiris, syndicats et ISP...

Dans ce cadre, comment (ré)agiront les travailleurs sociaux?

A la manière de l'ONEm? Par une pirouette? Le facilitateur n'annonce plus au chômeur son exclusion en direct mais envoie un courrier pour le prévenir de la sanction. Grâce à cette technique d'évitement, le sans emploi privé de ses allocations ne risque pas de passer sa colère sur l'agent ONEm.

A la façon des conseillers emploi d'Actiris, qui esquivent... et affirment aux demandeurs d'emploi: "Les méchants, c'est pas nous, c'est l'ONEm! Nous, on est là pour vous soutenir."?

Des vigiles devront-ils rester en faction à l'entrée des institutions du secteur? Des caméras seront-elles installées... comme parfois au syndicat?

Comment réagir face à ces évolutions politiques? Prendre ou claquer la porte, capituler, abandonner?

Comment réagir face à des usagers "sous haute tension"? S'agacer de l'animosité de certains d'entre eux ou se sentir submergé par le travail et l'ampleur de la tâche, un puits sans fond?

Comment réagir face à des situations désespérées? Hair un système sans cœur, si insensé? Abandonner, se sentir impuissant et se laisser aller...?

Laisser aller, faire comme si de rien n'était? Pour désengorger le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, la tentation ne risque-t-elle pas d'être forte de proposer aux chômeurs n'importe quels emplois? Une aubaine pour les employeurs "shootés au chômage", qui dopent leurs profits grâce aux emplois activés payés pour partie par la collectivité.

"C'est la crise!" : on nous l'a assez répété. Mais justement, puisqu'on est en train de foncer droit dans le mur, ne faudrait-il pas se résoudre à modifier le cap?

Il est vital, pour l'ISP comme pour les chômeurs, que les travailleurs sociaux refusent la violence économique, politique et institutionnelle que les plus vulnérables subissent actuellement de plein fouet; qu'ils s'opposent aux programmes "anti-chômeurs" développés par le gouvernement; qu'ils résistent avec les sans emploi, syndicalement ou sous des formes inédites; qu'ils forment des alternatives réalistes et humaines.

Le Livre Blanc des Missions Locales Quel **avenir** pour nos **usagers** ?

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Il convient tout d'abord de se mettre dans le contexte de l'Ordonnance bruxelloise sur les Missions Locales pour l'emploi datant du 27 novembre 2008. Et si le deuxième arrêté d'application a été édicté en mars 2012, la mise en œuvre effective de l'Ordonnance est encore soumise à de nombreuses discussions entre les Missions Locales, Actiris et la Région bruxelloise dans le cadre d'un "Comité de collaboration" les réunissant, tel que prévu par l'Ordonnance. Le dernier arrêté d'application est attendu pour le mois de mars 2013, tandis que des conventions annuelles entre les opérateurs et Actiris sont supposées être élaborées d'ici le mois de juin 2013. Les enjeux sont importants, les opportunités et les risques sont nombreux. C'est bien pour peser autant que possible sur cette dernière ligne droite de concertation que le secteur a jugé utile d'associer l'ensemble des travailleurs pour construire et porter leurs positions et revendications communes.

Nous sommes dans une situation de chômage de masse et de précarisation du marché de l'emploi. Le contexte est celui de la libéralisation des services sur fond de politiques dites de l'emploi, très orientées par l'activation des travailleurs sans emploi. Il nous

DURANT TROIS JOURNÉES ÉTALÉES DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2012, LES TRAVAILLEURS DES NEUF MISSIONS LOCALES DE LA RÉGION BRUXELLOISE, NOTAMMENT CHARGÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DE TRAVAILLEURS SANS EMPLOI (TSE), ÉLOIGNÉS DU TRAVAIL, ONT ÉCHANGÉ ET DÉBATTU DE LEURS PRÉOCCUPATIONS. CE LIVRE BLANC EST PAR CONSÉQUENT LE RÉSULTAT D'UN TRAVAIL COLLECTIF ET REFLÈTE LES DIVERSES CONSTATATIONS DES TRAVAILLEURS ET DIRECTIONS, LEURS OBJECTIFS ET LA MÉTHODOLOGIE PRATIQUÉE DANS LES MISSIONS LOCALES.

Luca Ciccia

Directeur de la Mission Locale de Saint-Gilles

faudrait agir sur l'employabilité des TSE, pensée comme source première de résolution du problème du chômage. Cette situation imprègne les actions de l'insertion socioprofessionnelle, malgré les critiques et les oppositions nombreuses **A**.

Le contexte est aussi celui de la régionalisation de nombreuses compétences fédérales de l'emploi, avec des transferts de moyens très importants, même s'ils sont associés à ces compétences. Dans le cadre de ces transferts, les aides à l'emploi et

le contrôle des TSE sont les deux principales sources d'opportunités et de risques mis en avant par les Missions Locales.

Il faut noter que le contenu de ce livre blanc ne se limite pas aux questions liées à l'Ordonnance "Missions Locales". Les enjeux de l'emploi et de l'accès à l'emploi via la formation se déclinent à tous les niveaux de pouvoir et d'administration. Les Missions Locales sont de ce fait "polyagrées" et "polysubventionnées". Leurs structures, leurs services au public et leurs actions

spécifiques sont donc directement tributaires d'une bonne coordination entre les différentes entités et leurs compétences respectives.

Les objectifs de la démarche? Se rassembler, réfléchir et faire connaître la réalité observée par les travailleurs des Missions Locales et vécue par les travailleurs sans emploi. Il s'agit de faire entendre avec force les positions d'un secteur sur des enjeux sur lesquels celui-ci peut légitimement se positionner, fort d'une expérience de terrain de plus de 20 ans.

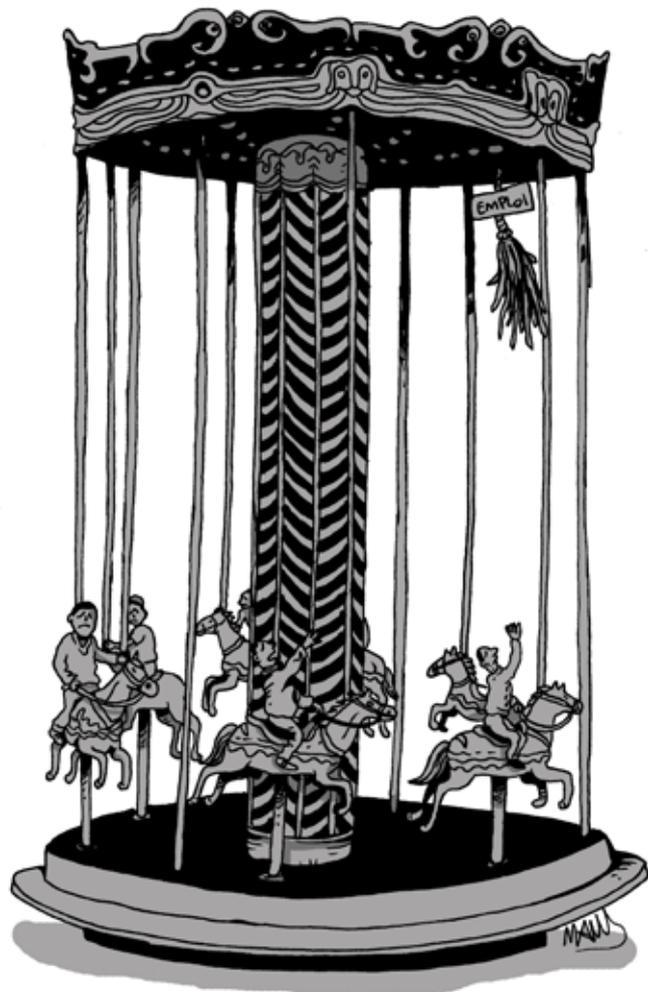
NEUF THÈMES DE TRAVAIL

Dans un premier temps, les directions des Missions Locales et la Febisp ont répertorié neuf thèmes de travail, un par association. Les travailleurs ont été invités à choisir le thème de leur choix. Chaque Mission Locale a ensuite piloté un groupe de travail, à l'occasion de la première journée rassemblant au total plus de 200 travailleurs, le 18 septembre 2012. Les thèmes portaient sur l'activation et le contrôle renforcé des TSE; les programmes de transition professionnelle (PTP); l'institutionnel; la notion de partenariat; le chômage de masse, la perte de sens du travail social et les politiques de plein emploi; le financement; le développement de projets; les conditions de travail. Enfin, convaincu que les préoccupations des ML sont partagées par de nombreux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, un groupe de travail s'est créé dans la perspective de construire une

plate-forme axée sur l'échange et un positionnement commun aux divers acteurs de l'insertion.

Sur base des procès-verbaux de cette première journée, un premier retour aux travailleurs a été organisé lors de la deuxième journée qui s'est tenue le 18 octobre 2012. La troisième journée s'est déroulée le 16 novembre pour finaliser le Livre Blanc et permettre aux travailleurs d'échanger leurs réflexions sur l'avenir à donner à celui-ci. Le travail a été piloté par une commission réunissant paritairement les directions et les travailleurs, par le biais d'un délégué mandaté à cet effet par les groupes de travail constitués lors de la première journée. C'est donc le mode "participatif" qui a régné lors de la mise en œuvre des 3 journées et pour la constitution de ce Livre Blanc. ■

➊ Voir notamment le site de la fédération bruxelloise de l'ISP www.febisp.be



Les Missions Locales ou le monde parallèle de la recherche d'emploi

Émilie Maquet, coordinatrice des Journées des Missions Locales

Les Missions Locales sont le lieu physique et concret pour toutes les démarches d'accès à l'emploi. Beaucoup de travailleurs sans emploi peu qualifiés s'y rendent quotidiennement. Envoyés par Actiris, le CPAS, l'ONEm, Bruxelles-Formation, par des organismes de formation, des amis ou de la famille, les TSE arrivent la plupart du temps avec cette première phrase aux lèvres: "Je veux travailler."

ACTIONS PRINCIPALES MISES EN ŒUVRE:

1) AGIR AVEC LES USAGERS

Accompagnement individuel ou en groupe, toujours de manière personnalisée, au plus proche des besoins et des attentes du travailleur sans emploi. L'individu est au centre de nos actions, et peut choisir, selon ses affinités, sa personnalité, son parcours, ses évolutions... la formule qui lui convient le mieux.

Accompagnement du TSE tout au long de son parcours:

- définir un projet professionnel.
- Se renseigner sur un métier.
- Trouver une formation.
- Construire ses outils de recherche d'emploi.
- Élaborer un CV.

- Se préparer aux entretiens d'embauche.
- Connaître le marché de l'emploi.
- Cibler les entreprises.
- Rédiger des candidatures spontanées.

2) JEUNES, ÉCOLE, EMPLOI, TOUT UN PROGRAMME (JEEP):

Programme de sensibilisation à la vie active, proposé aux élèves de classes terminales de l'enseignement secondaire, tous réseaux et toutes sections confondues.

3) PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP):

Contrat de travail d'une durée maximum de deux ans dans de nombreux secteurs tels que la construction, la régie, l'horticulture... permettant à des travailleurs sans emploi peu qualifiés d'acquérir une expérience valorisable sur le marché du travail.

4) AGIR AVEC LES ENTREPRISES

Services permettant l'adéquation entre les besoins des entreprises et les TSE:

- élaborer des plans de formation "sur mesure" adaptés à des besoins de main-d'œuvre émergents ou difficilement rencontrés.
- Rechercher et présenter des candidats répondant au profil de fonction analysé avec l'entreprise ou des étudiants pour les jobs d'été.
- Suivre et assurer le coaching du nouveau travailleur durant la phase d'intégration.

- Informer sur les aides à l'embauche.

5) AGIR EN PARTENARIAT, AU NIVEAU LOCAL

Coordination et concertation avec les partenaires locaux:

- mobiliser et articuler leurs capacités d'intervention.
- Recenser les besoins des populations locales et les ressources disponibles.
- Relever les éléments perfectibles des dispositifs légaux.
- Favoriser le développement local, y compris par la mise en œuvre de projets d'économie sociale d'insertion par exemple.

QUELQUES VALEURS ET FONDAMENTS PARTAGÉS PAR LES MISSIONS LOCALES:

- l'égalité des chances.
- Une cohésion sociale forte.
- L'égalité de traitement entre nos usagers (et de moyens affectés à leurs usages).
- Un accompagnement vers la réinsertion sociale et professionnelle, prenant en compte toutes les dimensions de la personne, privilégiant la qualité, l'écoute et non contraint par des dimensions de temps ou de "productivité".
- Favoriser l'autonomisation et l'évolution de nos usagers.

La longue histoire des Missions Locales

DANS LES PRÉMISSSES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Avant 1990, le sort de la Région bruxelloise était "mis au frigo" et elle ne disposait donc pas de compétences propres en matière de formation et d'emploi. De ce fait, les acteurs d'insertion socioprofessionnelle étaient assez disparates : premièrement, les institutions publiques chargées de l'emploi (l'ORBEM/BGDA), de la formation (le Forem, le VDAB, ainsi que les centres de formation) et de l'aide sociale (les 19 CPAS); ensuite, les institutions et associations privées subventionnées; et pour finir, le secteur associatif placé en "première ligne".

À partir de 1990, dès sa création, la Région de Bruxelles-Capitale a appuyé sa politique régionale de l'emploi sur une politique volontariste d'insertion socioprofessionnelle, axée sur le parcours d'insertion et le partenariat entre les opérateurs ISP (insertion socioprofessionnelle) et l'ORBEM. À l'époque, les estimations les plus optimistes situaient le nombre de personnes exclues du marché de l'emploi à environ 70.000 personnes dont une grande majorité de chômeurs complets indemnisés de longue durée et peu qualifiés (particularité bruxelloise). Cependant, cette estimation ne tenait pas compte d'une frange invisible du non-emploi bruxellois constituée de jeunes n'ayant pas terminé un cycle d'études, d'usagers du CPAS, de personnes sans droits, de candidats réfugiés politiques, etc. Les ML ont largement contribué à mettre un visage sur cette réalité alors méconnue.

C'est dans ce contexte que les Missions Locales se sont dévelop-

PRÉSENTATION HISTORIQUE DES MISSIONS LOCALES ET DES TÂCHES QUI LEUR ONT ÉTÉ PROGRESSIVEMENT DÉVOLUES.

Émilie Maquet

Coordinatrice des Journées des Missions Locales

pées à travers différentes missions d'accueil, d'information, de formation, d'emploi et d'animation zonale. Le terme "zonal" apparaît d'ailleurs en juin 1990, lorsque la politique régionale s'oriente vers un ciblage des divers publics dans des zones déterminées selon des critères tels que les conditions de logement, la répartition emploi-chômage, les ressources dont disposent ces zones concernant l'enseignement, l'accueil

association, FIJ (Formation Insertion Jeunes). L'objectif était de répondre aux besoins réels de la population en matière d'emploi en créant une nouvelle structure chargée de développer une stratégie d'accueil et d'information auprès du public, de faire émerger les demandes locales d'insertion des publics les plus fragilisés, de coordonner les actions prises en matière d'emploi-formation par les différents acteurs

Locales jouent alors un rôle d'interpellation des politiques, de thermomètre d'une réalité sociale peu connue. L'insertion socioprofessionnelle se met en œuvre bien au-delà du seul accompagnement vers l'emploi ou la formation.

L'initiative a fait écho petit à petit dans huit autres communes du centre urbain bruxellois : à Anderlecht et Forest en 1989, à Saint-Josse et Schaerbeek en 1990, à Etterbeek, Bruxelles-Ville et Ixelles en 1991 et à Molenbeek en 1994. Se crée également l'OOTB, Overleg Opleidings- en Tewerkstellingsprojecten Brussel, en 1991, coordonnant les divers projets d'insertion socioprofessionnelle pour les néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

Désormais, les Missions Locales sont bien ancrées dans le paysage associatif bruxellois. Bien qu'elles se soient toutes développées de façon singulière en fonction des besoins locaux, elles ont toutes en commun un métier de base qui est et demeure l'insertion socioprofessionnelle des Bruxellois, notamment des plus fragilisés.

INSTAURATION D'UN CADRE LÉGISLATIF

Le premier texte légal est l'Arrêté de partenariat de l'ORBEM du 27/06/91 (modifié par l'arrêté du 16/01/97). Il permet à l'ORBEM de conclure des conventions avec les opérateurs associatifs, les CPAS,

“ BIEN QU'ELLES SE SOIENT TOUTES DÉVELOPPÉES DE FAÇON SINGULIÈRE EN FONCTION DES BESOINS LOCAUX, LES MISSIONS LOCALES ONT TOUTES EN COMMUN UN MÉTIER DE BASE QUI EST ET DEMEURE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES BRUXELLOIS, NOTAMMENT DES PLUS FRAGILISÉS.”

et la formation, etc. On délimite alors six zones de façon à ce que les problèmes à rencontrer soient d'ampleur assez équivalente.

NAISSANCE DE LA PREMIÈRE MISSION LOCALE BRUXELLOISE

La première Mission Locale voit le jour à Saint-Gilles en 1988. Elle est le fruit d'une concertation entre les différents pouvoirs locaux et une

locaux et enfin d'impulser des dynamiques nouvelles par la mise en œuvre de nouveaux projets élaborés en partenariat avec divers acteurs économiques.

Des élus locaux portent l'initiative, de même que des responsables syndicaux qui soutiennent l'idée d'une éducation populaire pour les travailleurs sans emploi de quartiers difficiles. Les Missions

les CEFA et l'IBFFP (Bruxelles-Formation) et d'octroyer des subventions en fonction des missions qui leur sont confiées.

Les Missions Locales sont alors chargées d'observer la problématique zonale de l'insertion socioprofessionnelle, de proposer des projets d'insertion avec les partenaires zonaux, de promouvoir et coordonner les actions locales, d'accueillir et orienter certains publics visés par les actions d'ISP, de favoriser l'inscription comme demandeur d'emploi à l'ORBEM, de communiquer à l'ORBEM les offres d'emploi et d'emploi-formation connues des opérateurs et enfin d'animer et de gérer le secrétariat de la Commission de Concertation. Ce cahier de charges sera modifié par la suite.

Quelques années plus tard, arrive le Décret Cocof du 27 avril 1995 définissant l'architecture du dispositif d'insertion en Région bruxelloise selon les types d'opérations (formation professionnelle qualifiante, formation professionnelle qualifiante en alternance emploi/formation, préformation, alphabétisation et formation par le travail mais aussi concertation des opérateurs locaux de formation, coordination des filières de formation d'initiation et de détermination professionnelle du public) et les types d'opérateurs (opérateur de formation professionnelle, opérateur de formation en alternance, opérateur de préformation, atelier de formation par le travail, opérateur d'alphabétisation et Mission Locale de concertation et de coordination).

Vient ensuite le très attendu Arrêté de partenariat avec Bruxelles-Formation, paru le 31 janvier 2003 pour fixer le nouveau cadre juridique des conventions de partenariat entre Bruxelles-Formation et les organismes d'insertion socioprofessionnelle bruxellois. Il apporte de grandes précisions quant au déroulement des conventions (notamment la durée) et à la procédure de recours qu'il

offre aux opérateurs. De ce fait, il protège tous les partenaires en fixant leurs droits et devoirs.

DE PLUS EN PLUS DE MISSIONS

Entre-temps, les Missions Locales se sont vu attribuer un nouveau cahier de charges relatif à leurs actions de formations dites innovantes. On y définit principalement le caractère innovant de la façon suivante: "Les projets innovants visent l'expérimentation de métiers

Les Missions Locales voient ainsi légitimée leur expertise acquise au fil des années pour :

- améliorer, sur le plan local, l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, en lien avec les besoins et attentes des entreprises marchandes ou non marchandes en adaptant la qualification et les compétences visées à l'évolution des demandes d'emploi ;
- créer et expérimenter de nouveaux profils professionnels correspondant notamment à des



redéfinir les prérequis de formation d'un métier existant à l'attention d'un public qui ne peut y accéder via les dispositifs structurels, permettant ainsi de combler un besoin d'emploi.

Les missions sont donc croissantes et évoluent de l'accompagnement socioprofessionnel à la création de filières innovantes, jusqu'à l'action souhaitée pour améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emploi au niveau local. Comme en attestent les statuts de la première Mission Locale bruxelloise, les objectifs initiaux des "fondateurs" semblent relégués loin derrière les objectifs du moment. Depuis 1988, de grands bouleversements sont intervenus : la gestion mixte du marché de l'emploi (2003), l'activation des TSE (2004) et l'Ordonnance régissant le cadre de financement des ML (2008). La concrétisation des négociations relatives à la mise en œuvre de l'Ordonnance indiquera le cadre dans lequel les Missions Locales accepteront d'œuvrer. ■

“ LES TÂCHES DES MISSIONS LOCALES SONT CROISSANTES ET ÉVOLUENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL À LA CRÉATION DE FILIÈRES INNOVANTES, JUSQU'À L'ACTION SOUHAITÉE POUR AMÉLIORER L'ADÉQUATION ENTRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI AU NIVEAU LOCAL.”

ou profils professionnels pour lesquels il n'existe pas de formation accessible au public ISP [...] Ils répondent prioritairement à des besoins locaux, à des niches d'emploi spécifiques ou à des besoins émergents et/ou à la recherche de qualifications intermédiaires.”

Ce deuxième cahier s'ajoute en complément du premier qui concernait les actions d'orientation et de détermination professionnelles de type généraliste des Missions Locales. On offre aussi une nouvelle définition à l'orientation: "L'action d'orientation et de détermination professionnelle vise à permettre à la personne d'élaborer, de confirmer ou d'infirmier un choix d'orientation et de qualification professionnelle en vue de poursuivre son parcours d'insertion." D'autres éclaircissements ont pu être apportés quant aux modes d'actions à mettre en œuvre et à la reconnaissance d'un principe de flexibilité.

- qualifications intermédiaires ;
- coordonner et mobiliser les ressources locales de formation dans le but de créer des filières d'insertion qui répondent à des emplois identifiés ;
- organiser des formations à pédagogie différenciée visant à

À propos de la naissance de la Mission Locale de Saint-Gilles

DANIEL PIERSOEL (CSC)

“Moi, j'avais appris la naissance de la Mission Locale de Saint-Gilles en 1988 et je trouvais le processus intéressant, notamment vis-à-vis des partenariats. Je voyais beaucoup de collaborations possibles à l'époque. Le premier but, c'était l'accompagnement de jeunes chômeurs en difficulté et le second, c'était de monter des partenariats avec des entreprises pour mettre en place des formations. À l'époque, j'étais à la permanence syndicale à la CSC-Métal. Il y avait une grande réticence autour de moi, on se méfiait des nouveaux projets élaborés par cette commune. J'étais le seul à vivre sur le territoire de Saint-Gilles et à connaître l'aspiration sociale de la population. Malgré ça, j'ai voulu continuer, je suis entré au CA de la MLSG, dont je partageais les objectifs qui, pour l'époque, étaient très novateurs.”

L'ISP de 2012

vue par une des fondatrices

GUILLAUME GOOR:
Quel est le sens de l'ISP?

FRÉDÉRIQUE MAWET:
L'ISP n'a de valeur et d'intérêt que si on est dans une tension entre le haut et le bas, entre le politique et la population locale et ses besoins et si on peut à la fois aider les gens à se mobiliser, leur donner des outils et leur rappeler aussi qu'ils ont une part... qu'il n'y a pas à s'installer et à se dire: "Voilà, c'est comme ça, il faut que je sois indemnisé à perpète..." Ils peuvent se mobiliser et ils doivent bouger. C'est une exigence, c'est une responsabilité, c'est un contrat social. Mais de l'autre côté, il y a à rappeler aux politiques que les gens doivent être respectés, qu'il faut mettre des exigences qui ont du sens et qu'il n'est pas question de les coincer dans une espèce de tourniquet qui n'aurait pas de sens, dans une espèce de ballet compliqué à réaliser pour pouvoir maintenir son allocation, qui est de plus en plus menacée et de plus en plus dégraissée. Et ça c'est inacceptable.

Et donc je pense que l'ISP a, à partir de là, une double position et une double responsabilité d'être aux côtés des gens pour rappeler aux politiques que pour la plupart d'entre eux, cette situation, ils n'en veulent pas et qu'ils ont besoin de changements politiques et d'outils pour pouvoir trouver et prendre leur place sur le marché du travail. Et que le chômage n'est pas leur responsabilité. Le chômage est une responsabilité politique et collective, de système économique

FRÉDÉRIQUE MAWET EST DIRECTRICE DU CIRE. DANS LE SECTEUR ISP, ELLE EST SURTOUT CONNUE POUR AVOIR PARTICIPÉ ACTIVEMENT À LA CRÉATION DES DEUX PREMIÈRES MISSIONS LOCALES À SAINT-GILLES ET FOREST. ELLE A DIRIGÉ LA ML DE FOREST DURANT LES ANNÉES 90 ET PORTE UN REGARD CRITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT ACTUEL DE L'ISP. ELLE EST ÉGALEMENT UNE DES FONDATRICES DE LA FEBISP.

Propos recueillis par Guillaume Goor
Chargé de mission à la Mission Locale de Saint-Gilles

mis en place et de choix qui ont été faits. Mais à côté de ça, ils ont une marge de manœuvre. Donc on doit les aider à activer cette marge de manœuvre et la leur rappeler et l'investir avec eux. Et il me semble que ça s'est totalement déséqui-

G. G.: Mais les moyens ne suivent clairement pas...

F. M.: Non, mais ce n'est pas qu'une question de moyens! Elles subissent de plus en plus. Et je ne comprends pas pourquoi elles

conscience qu'ils ont l'espace, le devoir et l'obligation de dénoncer ça. Et à ce moment-là d'être à côté des gens pour dire aux responsables politiques: "Stop, ce jeu-là, on n'en veut pas." Si on regarde à travers notre expérience, qui tombe à travers les filets, qui se fait expulser du chômage? Ce n'est pas les tricheurs, les tricheurs se démerdent très bien, ils rendent les comptes qu'il faut. Ceux qui tombent à travers les mailles du filet, les premiers, ce sont les paumés, ceux qui n'y croient plus, qui sont isolés et ceux qui ont une boîte aux lettres pourrie dans un immeuble pourri et qui ne reçoivent pas leur convocation. Et on ne peut pas être complice de ça. Et si on est sur le terrain, comme les Missions Locales et l'ISP le sont, on voit ça, on est capable de lire cette réalité et on doit à ce moment-là construire la mobilisation et l'action collective pour dénoncer ce qu'il se passe. Et si les ML sont prises dans le jeu dans lequel on me dit qu'elles sont prises, à savoir

“ L'OBLIGATION DE FOURNIR DES PREUVES ET DE TOURNER DANS DES CHOSES QUI N'ONT PAS DE SENS POUR POUVOIR MAINTENIR UN REVENU MINIMUM, POUR NE PAS CREVER LA GUEULE OUVERTE, C'EST INACCEPTABLE.”

libré et d'après ce que j'entends – mais je ne suis plus dans les Missions Locales – il y a des files d'attentes incroyables, les Missions Locales commencent à donner des tickets – pour certaines – et dire jusqu'où elles prendront et qui elles ne recevront pas... En tout cas ce jour-là.

acceptent de subir ensemble. C'est devenu des services et des services qui sont pris dans un sale jeu – mais je mets tout ça au conditionnel, puisque je ne le vis pas au quotidien, mais tout ce qu'on me rapporte c'est qu'ils sont pris dans un sale jeu – et ils ont perdu le sentiment ou la

être totalement instrumentalisées par l'ONEm, par Actiris, etc, pour être les relais du contrôle et de l'obligation; alors l'obligation de bouger, encore une fois, si elle est digne, si elle tire vers le haut, si elle respecte les gens, c'est une bonne chose. L'obligation de fournir des preuves et de tourner dans des choses qui n'ont pas de sens pour pouvoir maintenir un revenu minimum, pour ne pas crever la gueule ouverte, ça c'est pour moi inacceptable.

L'ISP doit marcher sur les deux jambes dont je parlais. Et si on n'est plus que sur une jambe, si on n'est plus que sur le fait de dire aux gens: "Allez, faut vous bouger, faut rendre des comptes, parce que sinon vous risquez de perdre votre droit de chômage ou votre CPAS.", sans possibilité d'avoir un regard critique sur ce dans quoi on est et sur le fait qu'il n'y a plus de moyens de travailler... Mais surtout que le public est pris dans quelque chose qui n'a pas de sens. Je veux dire: l'emploi est en train de tomber par pans entiers, l'emploi industriel est en train de se désagréger complètement. Et on est en train de virer du chômage à tour de bras. Mais ils croient quoi? Que ça va fabriquer de l'emploi le fait de virer les gens? Et donc cette question-là, comment peut-on, si on travaille dans l'ISP, ne pas la poser et ne pas obliger le politique à s'arrêter et à la poser avec nous? Les travailleurs ont une responsabilité, ils sont tiers là-dedans. Ils doivent protéger les gens, sauf si les gens trichent et jouent abusivement.

Bon, l'idée de contrat, on le sait, elle est quand même très critiquable. Mais je trouve que des contrats, admettons, il peut y en avoir, mais alors il doit y avoir quelque chose des deux côtés de la balance. Et qu'est-ce que l'État met dans la balance, à part payer des travailleurs sociaux et des contrôleurs qui sont sur la bosse des gens? Qu'est-ce qu'on met dans la balance comme construc-

tion de vrais espaces de travail? Et si on n'est pas là-dedans, alors il y a vraiment une responsabilité politique des travailleurs, collectivement, et ça se construit au sein de la Febisp et des directeurs des Missions Locales, le fait de se solidariser. Et on a besoin d'eux pour ce rôle de contrôle sous-traité et d'encadrement sous-traité. Et à ce moment-là il faut faire face avec les gens et s'organiser pour dire: "Non, non." La tension dialectique dont je parlais tantôt entre le politique et le public, c'est la même chose avec Actiris. Cette confrontation, elle est bonne, à condition qu'elle soit respectueuse. Si l'un inféode l'autre...

Et le problème, c'est que c'est une inféodation en cascade: Actiris se fait dicter les conditions par l'ONEm et semble dicter ses conditions à l'ISP. Semble, je dis bien, encore une fois je ne vis pas tout ça de l'intérieur. Mais si c'est ça et si on accepte collectivement ça, c'est une catastrophe.

G. G. : C'est ce qui ressort de pas mal de propos des travailleurs: c'est un partenariat à sens unique.

F. M. : Mais pourquoi ils se sont laissé dicter un partenariat à sens

unique? Pourquoi? C'est ça la question. Et je pense qu'il est encore et toujours temps de réagir, mais que plus on tarde et plus c'est difficile. Et je pense vraiment que l'ISP peut jouer ce rôle, mais alors ça demande beaucoup de déontologie et d'éthique, ce n'est pas mobiliser à la petite semaine les gens qui sont dans les dispositifs pour aller gueuler un coup, non. D'abord, c'est lire ce qu'il se passe. Je pense qu'il y a une responsabilité. Avec le travail qu'on fait sur le terrain, dans les Missions Locales et dans les services d'ISP, on peut lire la réalité. Qui est dans quelle difficulté? Qu'est-ce que les gens peuvent trouver ou pas? Qu'est-ce qu'ils peuvent mobiliser ou pas? Qui tombe dans les trous? Qui se voit sanctionné? Et tout ça, il faut le lire, l'analyser et puis le porter collectivement. Et à partir de là, mettre en place des revendications collectives et le refus de certaines choses. Et ça doit s'organiser avec les syndicats. Comme c'est les caisses de chômage, la plupart des gens passent par eux et eux aussi voient cette réalité, eux aussi voient qui tombe dans les trous. Et donc il y a une responsabilité urgente à porter ça.

Et je rajouterai dans le tas des gens qui doivent se mobiliser



FRÉDÉRIQUE MAWET

ensemble, les CPAS. Et ces gens-là, les CPAS, Actiris, les Missions Locales, l'ISP et les syndicats ont une forte légitimité et une forte responsabilité pour produire cette analyse et puis... dire non. Dire dans quelle pièce ils acceptent de jouer et dans quelle pièce ils n'acceptent pas de jouer. Mais en tout cas je pense qu'il y a vraiment une forte responsabilité politique de l'ISP, sans quoi, je m'excuse, mais c'est de la merde. ■

Objet social de la 1^{re} Mission Locale bruxelloise: 1988, Saint-Gilles

ARTICLE 3

L'association a pour but de concevoir, développer, coordonner et évaluer toutes initiatives visant à améliorer l'insertion éducative, sociale, professionnelle, par l'économie, sportive et culturelle des personnes, par la mobilisation et l'articulation des ressources locales saint-gilloises, régionales, communautaires, fédérales et européennes.

Elle développe une approche intégrée de l'insertion en associant des partenaires communaux, du CPAS, des écoles, des entreprises, du mouvement associatif, de la santé, de la justice, de la prévention, de la formation, du logement...

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant indirectement ou directement à son but. Elle

peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but.

ARTICLE 3 BIS

L'association a pour objet:

- la création, la mobilisation et l'animation de réseaux de partenaires locaux;
- l'organisation de services et d'actions en matière d'accueil, de guidance, d'orientation, de formation, de recherche d'emploi, de prospection pour toute personne en demande d'insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière pour le public local le plus fragilisé;
- le développement et le soutien d'initiatives de développement local;
- la coordination, l'évaluation et le développement des actions locales en matière de cohésion sociale en lien étroit avec la commune.

La gestion mixte du marché de l'emploi

GUILLAUME GOOR : Dans quel contexte apparaît la gestion mixte du marché de l'emploi ?

ÉRIC BUYSSENS : Évidemment, il faut presque remonter au début de la politique régionale, mais disons que la raison de l'Ordonnance, c'était la convention internationale de l'OIT [ndlr : C181, sur les agences d'emploi privées, 1997], qui libéralise le marché de l'emploi et abroge la convention de l'après-guerre qui donnait le monopole du placement aux organismes publics. À l'époque, on vivait sur la règle d'un monopole public qui interdisait tout placement privé. Ça c'est la raison de l'Ordonnance. Maintenant, dans les faits, les acteurs privés de placement s'étaient évidemment développés, à travers l'intérim d'abord, puis les bureaux de recrutement, etc. Et ça, c'était même avant le dispositif d'insertion socioprofessionnelle, qui est aussi une forme de placement "privé" puisque ce sont des asbl qui font du placement, des tables d'emploi, etc.

Dans ce cadre-là, il y a un travail législatif qui est fait, c'est le décret de 95 de la COCOF, qui donne une assise légale à l'ISP mais uniquement sur le volet formation. Et du côté emploi, il y a les arrêtés parlementaires. D'une certaine manière, ça organise le partenariat, mais on sent que tout tourne autour d'Actiris. On sent la volonté à l'époque de lui donner le rôle de coordination, de régisseur ou d'ensemblier. Et la volonté de mettre en place ce partenariat repose sur l'idée qu'il

OBSERVATEUR AVISÉ DU SECTEUR DE L'ISP POUR AVOIR ÉTÉ TRAVAILLEUR SOCIAL À LA ML DE SAINT-GILLES À SES DÉBUTS, ÉRIC BUYSSENS A ENSUITE TRAVAILLÉ DIRECTEMENT AUX TRAVAUX RELATIFS À L'ORDONNANCE METTANT EN ŒUVRE LA GESTION MIXTE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI, AU SEIN DU CABINET DU MINISTRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI. IL EST À PRÉSENT DIRECTEUR DU CENTRE D'ÉTUDE ET DE FORMATION DE LA FGTB-BRUXELLES ET NOUS OFFRE ICI UN REGARD SUR CETTE ORDONNANCE, "BON OUTIL MAL GÉRÉ".

Propos recueillis par Guillaume Goor
Chargé de mission à la Mission Locale de Saint-Gilles

ya trois "files" de demandeurs d'emploi. Il y a une file à l'ORBEM, Boulevard Anspach, il y a une file au CPAS et il y a une file dans la rue. Donc les ML vont s'occuper de la file de la rue. Les jeunes qui étaient dans cette file étaient géné-

non-inscrits ou qui étaient inscrits à l'ORBEM mais n'accèderaient jamais au début de la file. Ceux qu'on va retrouver dans les quartiers... D'où l'idée d'avoir des Missions Locales dans les quartiers. Le fait que la politique d'insertion va

et le développement social des quartiers, les pouvoirs publics vont développer systématiquement deux réflexes presque ataviques : la peur du double financement et la volonté de contrôle, de maîtrise du champ. Et ça contribue à accroître cette logique de segmentation, de standardisation des processus, alors que l'idée de l'ISP, c'était les projets locaux.

“ L'ORDONNANCE "GESTION MIXTE" A PERMIS DE POSITIONNER LES ACTEURS, DE BÉTONNER LEURS ASSISES.”

ralement appelés les "dénis", les demandeurs d'emploi non-inscrits. Et donc le dispositif du partenariat, c'était de dire que finalement il y avait trois champs. L'emploi, le placement direct, c'était l'ORBEM, la transition, c'était par exemple un ARAE, une formation complémentaire au Forem et puis, il y avait les "dénis", demandeurs d'emploi

sortir du champ-pilote pour entrer dans des politiques structurées, institutionnalisées, ça va entraîner un réflexe de cloisonnement, contre lequel on va toujours lutter dans les années 90.

Alors que toute la politique de l'ISP était basée sur le décroissement, l'approche intégrée

Donc on finit les années 90 avec un dispositif assez structuré, des cahiers de charges, des subventions, une délégation régionale de contrôle qui faisait un peu l'interface entre les ministres de l'Économie, de l'Emploi, les politiques de quartier, la formation... Le genre de choses qui a tout à fait disparu, parce qu'à partir de 2001, toute l'histoire de la DRISU est terminée. La seule chose qui a un petit peu repris la mission de la délégation, c'est le Pacte Territorial. Le Pacte

Territorial, c'est un projet qui va plutôt travailler à la périphérie du marché de l'emploi. En fait, au moment où on arrive dans les années 2000 – et c'est comme ça qu'on arrive à l'Ordonnance sur la gestion mixte – l'ORBEM va reprendre ses marques, donc on ne va plus être dans une logique de complémentarité, mais plutôt dans une logique beaucoup plus intégrée. L'ORBEM va donc confier au Pacte Territorial toute la marge. Et on a une montée en puissance de l'ISP et une certaine reconnaissance de la professionnalisation du secteur qui va se traduire par l'ANM. Les années 2000 commencent par l'ANM et tous ces projets comme le RPE, dans cette tentative d'intégrer, de tout mettre dans une grande machine commune, mais sans les investissements suffisants.

Évidemment, l'autre chose qui est presque de l'ordre de la panique du côté d'Actiris, c'est la libéralisation du marché de l'emploi, c'est la montée en puissance de l'intérim. On a quand même des majorités à tous les étages avec les libéraux. On dit: "La Belgique va être un État social actif." On ne sait pas encore très bien quoi penser de ça. Le taux de chômage monte. Il y a une peur panique de l'organisme public, qui est attaqué de toutes parts. Tant par l'associatif que par la droite ou les socialistes. On le dénonce comme un organisme bureaucratique, centralisé, où on fait la file indéfiniment. Avec les plans nationaux de l'emploi, on commence à produire des indicateurs qui sont meurtriers: le taux de prise en charge des demandeurs d'emploi est très mauvais. Les Flamands attaquent de tous les côtés avec l'idée que chaque Flamand paye une voiture tous les quatre ans à un Wallon, ou De Wever qui va déverser des centimes symboliques en Wallonie. Ce sont des attaques systématiques, y compris du côté du SP. A, qui dit: "Vous ne jouez pas le jeu de l'activation, vous ne contrôlez pas les chômeurs, vous ne les sanctionnez pas, le taux de

sanction est vraiment dérisoire." Donc c'est un contexte très dur. Et à côté de ça, il y a l'intérim qui joue les chevaliers blancs, avec M. Daoust qui sort des rapports sur tout ce que fait l'intérim: l'intérim adopte des chartes de la diversité, l'intérim lave plus blanc que blanc, en fait.

G. G. : Quels étaient les objectifs de l'Ordonnance "gestion mixte" ?

E. B. : On va concevoir cette ordonnance sur trois piliers, dans l'idée de créer une alliance entre l'organisme public et l'ISP pour faire un contrepoids au secteur privé. On détermine différents régimes de placement: privé et partenariat public-associatif. On rêve un peu en couleur, on s'imagine des sanctions, des peines de prison, on s'imagine qu'en tant que pouvoir régalien on va pouvoir organiser, sanctionner, mettre en place une police de l'emploi. Donc, pour tout ce qui n'est pas privé, la règle, c'est le partenariat. Et donc on réintègre dans les arrêtés d'application toute la logique de partenariat, on met en place une commission plate-forme de gestion mixte dans laquelle les OISP siègent. Dans l'arrêté, je pense qu'on met en place toute une procédure d'élaboration des programmes et des cahiers de charges, pour garantir la concertation avec les acteurs. Les objectifs, c'était: la transparence du marché de l'emploi, une forme de gestion intégrée, gestion mixte, avec des outils, une plate-forme, une contribution des agences privées et un arrimage institutionnel. À travers l'Ordonnance, on donnait une base législative aux Missions Locales.

G. G. : Quels en ont été les effets ?

E. B. : Les effets, c'est que finalement l'Ordonnance gestion mixte, Cerexhe ne va pas vraiment la mettre en œuvre dans toute sa puissance. Donc la transparence,



ÉRIC BUYSENS

par exemple, c'est zéro. C'est vrai que, quand j'étais encore au cabinet, on a essayé par tous les moyens d'obtenir des données – comment dire – traitables statistiquement. Mais rien, ils fournissaient des données dont on ne pouvait quasiment rien faire. Pour ça, Cerexhe est resté en place pendant huit ans durant lesquels le chômage a diminué. Maintenant il explose. Quand le chômage baisse, on est content, tant mieux. Mais on ne sait pas ce qui se passe, personne ne sait dire exactement comment fonctionne ce machin. On n'a pas d'indicateurs sérieux. On a des indicateurs, mais il n'y a pas de document annuel qui permette d'y voir clair. Quant à la contribution des agences privées, rien. Il n'y a même pas une espèce d'accord qui dit comment les agences d'emploi privées contribuent à l'effort régional.

En fait, l'Ordonnance, on pourrait dire: "Tiens, c'est vraiment un

échec." Mais ce n'est pas un échec. En fait, ça a permis deux choses. C'est de positionner les acteurs, ça a bétonné leurs assises. Plus personne aujourd'hui ne conteste le rôle spécifique et central d'Actiris. Par la suite, il y a le plan d'accompagnement qui va progressivement pervertir, changer la donne du partenariat avec le CPP, les échanges de données, etc. Le deuxième effet, c'est la décentralisation d'Actiris. C'est une réforme fondamentale, parce que c'était vraiment une structure centrée sur elle-même. Je pense que la qualité du service est maintenant nettement meilleure, le phasage avec la réalité des Bruxellois est plus grand, mais ça pose des challenges terribles: comment on gère? Qui fait quoi? Que deviennent les Missions Locales? La gestion mixte, finalement, c'est un concept. Elle existe, parce qu'il y a la coexistence de différents acteurs, mais elle n'est pas gérée. ■

2004: le tournant de l'activation

ACTIVATION

La procédure d'activation invite le travailleur sans emploi à prouver sa recherche active d'emploi. L'ONEm invite le TSE par le biais d'un entretien de contrôle et lui demande de fournir des preuves de sa recherche active. Si l'entretien est négatif, un contrat est proposé au TSE, contenant une série d'obligations à remplir : un certain nombre d'envois de candidatures spontanées, la présentation à un service d'accompagnement, des candidatures dans des agences d'intérim, des formations, etc. Suivent ensuite maximum deux entretiens et diverses sanctions possibles. Au bout du processus, c'est l'exclusion pour le TSE n'ayant pas rempli son contrat.

ACCORD DE COOPÉRATION

Pour mettre en œuvre ce processus, les Régions et le gouvernement fédéral ont signé un accord de coopération. Les Régions s'engagent à transmettre les données dont elles disposent sur les TSE, de façon à permettre à l'ONEm d'effectuer son contrôle. Côté bruxellois, Actiris s'est alors efforcé d'associer les opérateurs ISP pour transmettre une série de données sur ses usagers, de façon à les préserver autant que possible des sanctions de l'ONEm. L'activation se transforme alors rapidement en agitation, pour prouver une recherche d'emploi souvent vaine, pour épargner le TSE d'une sanction. Le Contrat de Projet Professionnel (CPP) et le Réseau Plateforme pour l'Emploi (RPE) sont alors instaurés et mis en œuvre avec l'appui des Missions Locales,

EN 2004, LE CONTRÔLE RENFORCÉ DU COMPORTEMENT DE RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI SE MET EN ŒUVRE SUITE À UNE DÉCISION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. RAPIDEMENT SURNOMMÉE "CHASSE AUX CHÔMEURS" PAR SES OPPOSANTS, L'ACTIVATION DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI EST INTRODUITE PROGRESSIVEMENT, JUSQU'À ATTEINDRE LA VITESSE DE CROISIÈRE QUE L'ON CONNAÎT ACTUELLEMENT. 2004 A DONC ÉTÉ UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LES TSE ET POUR LES TRAVAILLEURS DES MISSIONS LOCALES.

Luca Ciccia
Directeur de la Mission Locale de Saint-Gilles

mais non sans résistances. Des travailleurs sociaux s'organisent même par le biais d'un "collectif des travailleurs sociaux de l'ISP". Ils redoutent l'avenir du travail social et la perte de qualité de l'accompagnement. Ils craignent un afflux nouveau d'usagers, souvent contraints. En mai 2004, une grève sectorielle conteste la réforme du contrôle des travailleurs sans emploi, les CPP et l'utilisation du RPE. Ce sera la première et dernière action professionnelle couverte par un préavis de grève, en faveur des TSE suite à l'introduction du contrôle renforcé.

CHASSE AUX CHÔMEURS

Pour le cinquième anniversaire de l'instauration de cette procédure de contrôle, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion établissait le bilan chiffré des exclusions. Le constat laisse peu de place à la nuance : l'activation a engendré une explosion des sanctions

et l'accompagnement déployé au niveau régional ne sert pas nécessairement à préserver les usagers, car les sanctions issues du transfert de données régionales sont également en croissance très importante. Le lien fait entre accompagnement et contrôle a bel et bien perverti le travail social, sans garantir la préservation des usagers... Ainsi, entre 2004 et 2007, le temps de la mise en œuvre de la procédure, on dénombra 64.303 décisions défavorables aux TSE pour 112.149 en 2007, ce qui équivaut à 74 % d'augmentation.

2011

Le dernier rapport annuel de l'ONEm confirme cette explosion des sanctions, due au contrôle renforcé et au transfert de données entre Régions et fédéral. 58.228 TSE étaient concernés par la procédure de contrôle en 2004, 191.276 en 2005, 240.559 en

2011. Le système a donc atteint sa vitesse de croisière. Le nombre d'entretiens réalisés donne une idée de l'énormité de la chose mise en œuvre : 3.534 entretiens en 2004, 50.745 en 2005, 96.885 en 2011!

COLLABORATION RÉGIONALE

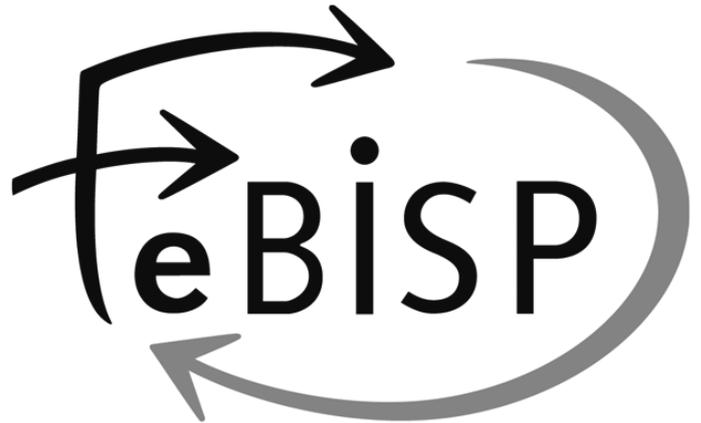
Résultat en termes de sanctions : 15.891 TSE ont été sanctionnés, 5.450 ont été exclus. Et les collaborations des Régions portent leurs sinistres fruits, non comptabilisés comme étant le fait de la procédure de contrôle... 544 TSE sanctionnés du fait du transfert d'information "Actiris-ONEm" en 2003, 3.568 TSE sanctionnés en 2011, dont 97.4 % qui sont tout simplement radiés. Rapporté au nombre de demandeurs d'emplois indemnisés concernés par la mesure (86.159), le simple transfert de données a généré l'exclusion de près de 4 % des

TSE bruxellois en 2011 ! Et l'on comprend mieux l'interrogation des travailleurs des Missions Locales qui ne savent pas bien dans quelle mesure leur encodage de données conforte leurs usagers ou les sanctionne...

CARROUSEL

Au-delà de l'inefficacité et de l'iniquité de cette procédure de contrôle renforcé pour empêcher la vraie fraude, c'est la procédure

même qui pose question. Certains chômeurs de longue durée ont ainsi déjà parcouru l'ensemble de la procédure 4 à 5 fois. Certains entament à présent leur sixième procédure de contrôle. Ces travailleurs sans emploi ont donc déjà été évalués jusqu'à 12 à 15 fois de manière positive par le facilitateur ONEm, sans compter les entretiens menés en région. L'agitation est-elle une politique de l'emploi digne de ce nom? ■



L'ISP dans la tourmente de l'activation

EN RESPONSABILITÉ À LA FEBISP EN 2004, GABRIEL MAISSIN (CBENM) REVIENT ICI SUR LE CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU RPE ET DU CPP ET RAPPELLE QUE SI L'OBJECTIF ÉTAIT BIEN LA DÉFENSE DES USAGERS, LA NÉGOCIATION DEVAIT S'OPÉRER DANS LE CADRE POLITIQUE QUI ÉTAIT FIXÉ.

Propos recueillis par Guillaume Goor

Chargé de mission à la Mission Locale de Saint-Gilles

Quelle a été la position de la Febisp face au RPE et au CPP?

GABRIEL MAISSIN : Il faut bien comprendre que la Febisp en tant que telle n'avait jamais de positions. Le point de vue qui était mis en avant était celui des opérateurs de l'ISP. Quand Actiris a proposé son RPE, il y avait deux questions. La première question était de savoir comment les opérateurs d'insertion peuvent travailler à un tel réseau, je vais dire de manière positive, en l'améliorant, là où Actiris n'était pas spontanément ouvert à la collaboration. Comment pouvait-on les intégrer dans la politique régionale de l'emploi et, dans ce cadre, quelle serait leur tâche? Ensuite, la seconde question, c'était de savoir finalement c'est quoi ce RPE? Comme on commençait déjà à parler de contrôle et d'activation, les OISP craignaient d'être utilisés comme instrument par l'ONEm. En 2004, ce n'était que le début de la politique d'activation, on se posait encore la question.

Donc on a essayé de négocier avec Actiris pour obtenir une utilisation du RPE la plus respectueuse possible des démarches des demandeurs d'emploi. Et je pense que, de toute façon, le dénominateur commun des OISP a toujours été d'aider les demandeurs d'emploi à se for-

mer, à trouver du boulot, à résoudre un certain nombre de problèmes et jamais d'exercer une action de contrôle sous contrainte. Même s'il y a des contraintes de toutes sortes: pour avoir droit aux allocations de chômage, il y a des obligations. Et le cadre de la discussion était de savoir si ces contraintes sont acceptables, respectueuses, utiles.

Comment la politique d'activation a influencé votre manière de travailler?

G. M. : Ça a introduit plusieurs types de changements. Il y a d'abord le fait qu'à partir du moment où tu rends obligatoire un certain nombre de démarches, ça modifie aussi la façon dont les OISP vont travailler. Parce qu'à partir de 2008 je dirais, on a commencé à avoir des demandeurs d'emploi envoyés dans les Missions Locales directement par l'ONEm. Le passage par la Mission Locale devenait obligatoire, mais est-ce que ça leur convenait? D'autant plus que le nombre de personnes a beaucoup augmenté, mais le dispositif ISP n'était pas adapté et n'avait pas été étendu proportionnellement au nombre de personnes qu'on allait activer. Ça posait toute une série de problèmes et ça a aussi entraîné des couacs. Je me rappelle qu'à l'époque, on faisait des contrats d'insertion dans la Mission Locale, puis l'ONEm estimait que ce contrat n'était pas valable, que les étapes étaient mauvaises. Les agents de l'ONEm jugeaient que le travail qui avait été fait n'était pas à la hauteur.

Et, paradoxalement, à l'époque, ça court-circuitait le travail d'Actiris. Je me rappelle qu'il y avait des agents des Missions Locales qui recevaient des coups de fil des contrôleurs de l'ONEm. Et donc Actiris – qui est normalement chargé de l'accompagnement, du suivi de la recherche d'emploi en Région bruxelloise – était un peu court-circuité par l'ONEm. Puisqu'à l'époque, Actiris n'était pas chargé du contrôle. En tout cas, le contexte dans lequel tout ça s'est mis en place, c'était assez compliqué.

Et au niveau des choix de la Febisp face à tout ça?

G. M. : On a négocié pied à pied. Dans le cadre du partenariat avec Actiris et les pouvoirs publics, nous avons entamé un processus de négociations sur les conditions de mise en place du RPE, avec des objectifs qui étaient d'éviter que le RPE soit un simple instrument de contrôle, de transformer les agents des Missions Locales en sous-traitants de l'ONEm. Je vais prendre un exemple. Quand tu es au syndicat des locataires, tu peux combattre la spéculation immobilière, tu peux demander que les loyers soient adaptés aux revenus des gens, mais tu ne peux pas dire aux gens: "Ne payez pas votre loyer." Enfin, tu peux le faire, tu peux être dans une position hypercollectiviste, en disant que tout le monde a droit à un logement, qu'il ne faut pas payer pour ça et que ça doit être gratuit. C'est une position, mais... En tout cas, celle qui a été prise à l'époque a été de défendre les droits des demandeurs d'emploi et des travailleurs de l'ISP dans le cadre qui était fixé.

Gestion bruxelloise du chômage de masse : **une affaire de flux...**

Au vu de la particularité du chômage bruxellois et du travail des Missions Locales, elles semblent mal loties, tandis que les travailleurs sans emploi sont ballotés dans un carrousel infernal, avec de bien faibles perspectives d'emploi.

LE CHÔMAGE BRUXELLOIS EN CHIFFRE

Le rapport statistique 2011 d'Actiris nous renseigne une réalité alarmante. Le taux de chômage administratif s'établit à 20.4 % à l'échelle de la Région, tandis qu'il est de 10.7 % au niveau belge. En moyenne, la Région comptait 106.506 Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) en 2011, contre 106.390 en 2010.

La durée d'inactivité indique que, malgré "l'activation du comportement de recherche active d'emploi", le chômage de longue durée est croissant. La dualisation du marché de l'emploi se double d'une dualisation dans l'accès à l'emploi entre chômeurs.

En proportion du nombre de TSE, les demandeurs d'emploi inactifs depuis moins d'un an sont en diminution constante. Les chiffres sont plus négatifs si l'on observe les TSE de très longue durée. En 5 ans, de 2007 à 2011, les demandeurs d'emploi inoccupés depuis moins d'un an ont progressé de 23.9 % (40.494 en 2011); les DEI depuis 1 à 2 ans ont augmenté de 7.4 % (18.979); les DEI depuis 2 à 5 ans ont diminué de 5.2 % (24.693); les DEI depuis plus de 5 ans ont progressé de 29.4 % (22.339). Toutes les catégories ont connu

LA RÉGION BRUXELLOISE EST PARTICULIÈRE : VILLE-RÉGION PARMIS LES PLUS RICHES D'EUROPE, ELLE EST SURTOUT CARACTÉRISÉE PAR LA DUALISATION SOCIALE ET GÉOGRAPHIQUE, AVEC DES COMMUNES CONNAISSANT DES TAUX DE CHÔMAGE ET DE RISQUES DE PAUVRETÉ INTOLÉRABLES. C'EST AVEC SES COMPÉTENCES BIEN RESTREINTES À L'HEURE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE QUE LA RÉGION DÉPLOIE UNE SÉRIE DE DISPOSITIFS. LES MISSIONS LOCALES S'INSCRIVENT DANS CEUX-CI.

Luca Ciccía
Directeur de la Mission Locale de Saint-Gilles, CSCE

une hausse en 2010, et un début de diminution en 2011. Ne perdons pas ici de vue le fait que les sorties de statistiques peuvent se faire de nombreuses manières: un emploi trouvé, le suivi de formation mais aussi l'exclusion de l'ONEm...

Autre "dualisation" parmi les travailleurs sans emploi, celle subie par les non-Belges plus éloignés encore de l'emploi. Tenant compte d'un manque d'emplois à pourvoir et de la présence de plus de 50 % de navetteurs occupant des postes en Région bruxelloise, ils subissent davantage une compétition pour laquelle ils n'ont pas toutes les armes. Cette dualisation renvoie bien souvent à de réelles discriminations "raciales" sur le marché de l'emploi, mais aussi à des problèmes d'équivalence de diplômes, des manquements en termes de formation de base surtout due au désinvestissement dans l'enseigne-

ment ou des difficultés liées à des problèmes d'intégration culturelle, par exemple, la langue française et néerlandaise qui ne sont pas toujours suffisamment connues. De 2010 à 2011, le chômage des Belges a diminué de 1.6 %, tandis que celui des Européens augmentait de 2.5 %. Le chômage des ressortissants extra-communautaires grimpeait dans le même temps de 4.5 %!

Enfin, si le chômage des jeunes demeure la préoccupation majeure, la progression constante des travailleurs sans emploi de plus de 40 ans n'est pas sans poser question.

Facteur aggravant pour les TSE âgés, ils souffrent plus encore que les jeunes d'un manque de qualifications. Cela étant rappelé, nul doute que le problème majeur réside davantage dans l'excès de qualifications des offres d'emploi et

le manque global d'emplois à pourvoir. Pour le dire autrement, si tous les travailleurs sans emploi étaient hautement qualifiés, le nombre d'emploi à pourvoir n'en serait pas diminué d'autant...

Les disparités se marquent également entre les communes. Ainsi, le taux de chômage dans la commune de Woluwé-Saint-Pierre est de 10 %, quand il s'élève à 31.4 % à Molenbeek. Les communes bénéficiant des services d'une Mission Locale sont parmi les moins bien loties. Le chômage des moins de 25 ans est ainsi de 32 % à Anderlecht, de 31.9 % à Bruxelles, de 26.2 % à Etterbeek, de 34.3 % à Forest, de 28 % à Ixelles, de 35.8 % à Saint-Josse, de 34.6 % à Schaerbeek, de 33 % à Saint-Gilles et de 38.6 % à Molenbeek. Les communes ayant un taux de chômage inférieur à 15 % sont, sans surprise, situées à l'Est de la Senne: Auderghem

(11.7 %), Uccle (12.6 %), Watermael-Boitsfort (11.8 %), Woluwé-Saint-Lambert (12.4 %) et Woluwé-Saint-Pierre (10 %).

LE PUBLIC-CIBLE DES MISSIONS LOCALES: 87 % DES TSE BRUXELLOIS!

Les Missions Locales sont reconnues pour leur expertise de l'accompagnement des TSE les plus éloignés de l'emploi. Elles sont supposées centrer leurs activités sur un public ciblé par l'Ordonnance mais la réalité du chômage bruxellois est telle que près de 87 % des DEI relèvent potentiellement du public ciblé délégué par Actiris auprès des ML, pour y réaliser un travail d'accompagnement socioprofessionnel. Sur les 106.506 TSE (moyenne annuelle de 2011), 31.077 disposent au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur, 21.828 d'un diplôme du secondaire supérieur, et 39.666 catégorisés comme ayant effectués d'"autres études". Le plus souvent, il s'agit de ressortissants non-européens, disposant de diplômes non reconnus chez nous.

Difficile de quantifier le public suivi actuellement au sein des Missions Locales. Mais tous s'accordent pour dire qu'un conseiller-emploi est supposé suivre 150 TSE par an, à raison d'une moyenne de huit heures maximum d'entretiens, étalées sur plusieurs semaines. Le Cabinet du Ministre de l'emploi, B. Cerexhe, estime ainsi que sur base du temps de travail effectif de l'ensemble des conseillers-emploi des Missions Locales, celles-ci seraient en capacité de recevoir correctement moins de 6.000 travailleurs sans emploi.

La réalité actuelle laisse supposer un accueil bien supérieur. La durée d'attente pour les inscriptions dépasse régulièrement le mois et nécessite des suspensions d'inscriptions dans de nombreuses ML. D'après les calculs de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, l'évolution du nombre de travailleurs sans emploi ayant bénéficié d'une action d'inser-

tion (recherche active d'emploi, CV, lettre de motivation, etc.) ne cesse de grimper : 90.864 actions menées par Actiris et ses partenaires en 2008 (pour 29.884 TSE) contre 124.055 en 2011 (pour 36.887 TSE). Les ML assurent une part importante de ce dispositif.

DÉCENTRALISATION ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Depuis que l'ORBEM est devenu Actiris, la décentralisation est allée de pair avec l'engagement politique à l'activation de tous les TSE, dans des délais de plus en plus rapprochés, nécessitant un accompagnement individualisé en amont et en aval du contrôle

ont alors fleuri. Nées d'initiatives diverses, des Maisons de l'Emploi se sont également créées dans de nombreuses communes. ONEm, Actiris, Antennes Locales, Maisons de l'emploi, Missions Locales, le parcours de l'accompagnement se spécialise autant qu'il se complexifie, sans jamais savoir si l'utilisateur gagne en lisibilité, en efficacité et, surtout, en qualité d'accompagnement... Ce développement très important des services d'Actiris n'est pas sans poser question pour les TSE et les travailleurs des Missions Locales qui subissent un sous-investissement, alors que l'accompagnement qui y est pratiqué demande justement davantage de temps et donc de moyens.

“ ONEM, ACTIRIS, ANTENNES LOCALES, MAISONS DE L'EMPLOI, MISSIONS LOCALES, LE PARCOURS DE L'ACCOMPAGNEMENT SE SPÉCIALISE AUTANT QU'IL SE COMPLEXIFIE, SANS JAMAIS SAVOIR SI L'USAGER GAGNE EN LISIBILITÉ, EN EFFICACITÉ ET, SURTOUT, EN QUALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT.”

effectué par l'ONEm. Le nombre total de convocations envoyées par Actiris aux travailleurs sans emploi bruxellois dans le cadre du Contrat de Projet Professionnel (devenu en 2010 un dispositif de "construction du projet professionnel") et, dans une moindre mesure, pour des consultations d'offres d'emploi, ont grimpé de 148.308 en 2008, à 226.080 en 2011! 10.870 TSE ont signé un CPP en 2008. Ils furent 35.034 en 2011. Les CPP impliquent souvent une action d'accompagnement à mener en ML...

Cette croissance inouïe d'entretiens avec les usagers a vu Actiris croître de manière importante et l'obligeait à penser sa décentralisation. Des antennes locales d'Actiris

LA FORMATION EN ÉBULLITION

Bruxelles-Formation est le second partenaire principal des Missions Locales. En 2010, on dénombrait 3.512 stagiaires : 436 en alphabétisation, 279 en détermination généraliste (atelier collectif d'orientation professionnelle), 534 en détermination ciblée (atelier ciblé sur un métier particulier), 618 en formation de base, 354 en préformation, 271 en formation par le travail, 930 en formation qualifiante, etc. Le principal enseignement de ces chiffres se situe ailleurs, dans la comparaison entre cette offre de formation et la demande émanant des travailleurs sans emploi, demande davantage accrue par l'activation des TSE et les contrats ONEm. L'évaluation de ces formations porte surtout sur

ce qu'il est coutume d'appeler "le taux de sorties positives". Il s'agit pour les opérateurs d'œuvrer aux sorties positives, vers l'emploi ou la formation.

Un parcours d'insertion classique peut voir le TSE être orienté vers une alphabétisation, puis une détermination généraliste, suivie d'une détermination ciblée, puis une préformation et une formation par le travail bien souvent mise en œuvre par des opérateurs d'économie sociale d'insertion via des contrats de transition à durée déterminée, etc. La sortie ultime positive, vers l'emploi, se fait souvent attendre.

DE LA GESTION DE "FLUX" SUR FOND DE "STOCK" CONSTANT

Gestion de flux? Voilà la terminologie utilisée au quotidien par les responsables politiques et administratifs, dès qu'il s'agit d'envisager l'accompagnement des chômeurs. La politique régionale bruxelloise de l'emploi se fait surtout en fonction de deux impératifs : premièrement, fournir un maximum de possibilités aux travailleurs sans emploi bruxellois de rencontrer les demandes de l'ONEm et ainsi éviter autant que possible les sanctions et, deuxièmement, gérer un "flux" constant et très important de TSE à accompagner dans leurs démarches de recherche active d'emploi. La gestion du "stock" de chômage n'est clairement pas à l'ordre du jour en Région bruxelloise. Il faut néanmoins admettre à sa décharge que ses compétences ne le permettent que fort peu. On peut en effet se poser la question de savoir si l'accompagnement des travailleurs sans emploi, compétence principale de la Région en matière d'emploi, est de nature à prendre toute la mesure d'une donnée qui caractérise le cadre de travail des ML : un professeur de la KU Leuven estime ainsi qu'à Bruxelles, il y a 112 TSE candidats pour chaque poste à qualification réduite [Ⓐ].

[Ⓐ] Voir <http://www.lalibre.be/economie/actualite/article/776310/1-infernale-compensation-des-peu-qualifies.html>

Les Missions Locales sous Ordonnance

OPPORTUNITÉS ET PÉRILS

L'Ordonnance pour les Missions Locales bruxelloises et les LoKale Werkwinkels résulte d'un long travail amorcé après l'adoption, en avril 2006, du contrat de gestion de l'ORBEM (ex-Actiris). L'Ordonnance du 27 novembre 2008 spécifie les relations entre les opérateurs actifs en matière d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles et Actiris. Elle précise le champ d'actions dévolu aux partenaires associatifs et les conditions nécessaires à leur agrément par l'autorité publique pour une durée de trois ans. Orchestrée presque sans concertation avec les acteurs associatifs, elle s'avère floue, éloignée des réalités actuelles et déconnectée de toute

L'ORDONNANCE DU 27 NOVEMBRE 2008 SPÉCIFIE LES RELATIONS ENTRE LES OPÉRATEURS ACTIFS EN MATIÈRE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE À BRUXELLES ET ACTIRIS.

Luca Ciccia

Directeur de la Mission Locale de Saint-Gilles

dant. Les principales modifications entraînées par l'Ordonnance sont l'ajout de nouvelles missions aux Missions Locales, la redéfinition de leurs anciennes missions et le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de gestion des flux. À présent, il s'agit pour Actiris de déléguer l'accompagnement de certains travailleurs sans emploi aux ML, qui

MISSIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES

L'Ordonnance attribue des missions générales et spécifiques aux Missions Locales. Les missions générales relèvent principalement de l'accompagnement des TSE : information, accueil, définition de projet professionnel, assistance à la recherche d'emploi, orientation vers des formations, préparation à l'embauche, etc.

Les missions spécifiques portent sur le développement de projet, l'animation zonale et la prospection d'offres d'emploi auprès des très petites entreprises de l'une des 6 zones d'activités que compte la Région bruxelloise et que se partagent les 9 Missions Locales. La prospection est une mission nouvelle demandée, tandis que l'animation zonale porte à confusion. En effet, Actiris entend coordonner davantage les actions ISP au niveau local et plusieurs acteurs sont donc amenés à jouer un rôle potentiel de concertation. Ce rôle étant historiquement celui des ML, elles défendent évidemment la continuité en la matière.

FINANCEMENT

Le financement est évidemment l'un des nœuds de la discussion. En novembre 2012, la négociation n'avait pas encore abouti. Le subside est supposé être annuel et destiné à couvrir les frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement relatifs à l'exécution des missions générales et spécifiques. Il est composé d'un montant forfaitaire et d'un montant variable. Il s'agirait aussi de tenir compte du nombre de TSE à accompagner et de la situation du marché de l'emploi local.

À ce stade, le manque d'ambition est aussi grand que le problème du chômage bruxellois. Selon les estimations actuelles, pour accueillir convenablement + ou - 12.000 TSE, les Missions Locales devraient bénéficier de 45 emplois supplémentaires. Ces emplois ne sont pas encore garantis, le "back office" non plus, sans compter les autres tâches des ML qui ne sont pas suffisamment prises en compte : l'animation zonale et le développement de projets par exemple.

“ LE CONSEILLER-EMPLOI À TEMPS PLEIN EST SUPPOSÉ ACCOMPAGNER 150 USAGERS PAR AN, DONT 100 DIRECTEMENT ENVOYÉS PAR ACTIRIS. ”

vision politique globale et cohérente au vu du contexte du chômage bruxellois. Mais elle existe et offre une reconnaissance réelle et bienvenue des Missions Locales dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise.

RECONNAISSANCE

L'agrément impose toute une série de conditions aux Missions Locales pour bénéficier de cette reconnaissance et du financement correspon-

doivent accueillir tant bien que mal ce nouveau public. Fort heureusement, elles ont finalement obtenu, pour un tiers de leurs usagers, la possibilité de prolonger l'accueil de ceux qui le souhaitent. Un accord a également été trouvé sur le nombre d'usagers minimal compatible avec un accompagnement de qualité. Résultat : le conseiller-emploi à temps plein est supposé accompagner 150 usagers par an, dont 100 directement envoyés par Actiris.



Par ailleurs, la notion de financement variable introduite dans le financement des Missions Locales pose question. Que deviendra le financement des Missions Locales qui, pour cause de récession économique ou autre turbulence au sein de leur orga-

ARRÊTÉS D'EXÉCUTION

Les arrêtés d'exécution portent essentiellement sur la création d'un comité de collaboration réunissant les ML, Actiris et le cabinet du ministre de l'Emploi, la procédure d'agrément, le contenu minimal

très complexe. La définition des missions spécifiques et l'affectation demandée de moyens supplémentaires permettant la mise en œuvre des missions nouvelles restent problématiques. De même, le rôle d'animation zonale des Missions Locales semble remis en question.

APPLICATION

Il est pourtant clair qu'il faudra attendre 2014, si les discussions aboutissent positivement, pour que l'Ordonnance commence à être effectivement appliquée. Or, en 2014, les Régions veilleront à intégrer les nouvelles compétences transférées par le fédéral en matière d'emploi. La crainte est donc réelle de voir tout le paysage de l'accompagnement et du contrôle des TSE être profondément transformé. Qu'advient-il de la collaboration des Missions Locales au RPE si le contrôle et les sanctions sont désormais mises en œuvre par notre partenaire direct qu'est Actiris? La vie des Missions Locales n'est pas un long fleuve tranquille... ■

“ EN 2014, LES RÉGIONS VEILLERONT À INTÉGRER LES NOUVELLES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES PAR LE FÉDÉRAL EN MATIÈRE D'EMPLOI. LA CRAINTE EST DONC RÉELLE DE VOIR TOUT LE PAYSAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU CONTRÔLE DES TSE ÊTRE PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ.”

nisme, seraient amenées à réduire le nombre de projets développés et par conséquent leur financement total? Les Missions Locales seront-elles condamnées à maintenir un rythme de croissance supérieur à celui observé dans la société afin d'assurer leur financement?

des conventions liant les opérateurs à Actiris ou encore l'encodage RPE. Mais le dernier arrêté, attendu pour le mois de mars 2013, devra encore lever nombre d'interrogations. La manière de procéder à la délégation d'accompagnement des TSE par Actiris est

(50)

ACTIVATION ET
CONTRÔLE REN-
FORCE DES TSE

(54)

CONDITIONS DE
TRAVAIL DES TS

(55)

PROGRAMMES
DE TRANSITION
PROFESSION-
NELLE

(56)

DÉVELOPPEMENT
DE PROJETS

(58)

PARTENARIAT

(60)

FINANCEMENT

(63)

INSTITUTIONNEL

(64)

CHÔMAGE ET
PLEIN EMPLOI

(66)

PLATE-FORME

Thème 1

L'activation ou les joies de l'accompagnement sans contrainte

LA QUESTION DE L'ACTIVATION DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI EST, PLUS QUE JAMAIS, AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS DES MISSIONS LOCALES. NON SEULEMENT PARCE QUE LE CHÔMAGE EST PARTOUT À LA UNE, MAIS AUSSI ET SURTOUT PARCE QU'IL EST TROP SOUVENT DÉCRIT COMME ÉTANT LE PRODUIT DES SEULS TSE, COMME LA CONSÉQUENCE DONT ILS SONT LA CAUSE - ET NON L'INVERSE. CETTE VISION RÉDUCTRICE INTERPELLE LA GRANDE MAJORITÉ DES TRAVAILLEURS DES ML, CAR ELLE MINIMISE LES RÉALITÉS SOCIALES AUXQUELLES ILS SONT CONFRONTÉS DANS LEUR TRAVAIL QUOTIDIEN (PROBLÈMES DE SANTÉ, DE LOGEMENT, DE CRÈCHE, ETC.).

/ Travailleurs et directions des ML ^A

ONEm, Actiris, Missions Locales et activation

Alors que la dernière réforme de l'État prévoit des transferts de compétences en matière de contrôle des travailleurs sans emploi du fédéral vers les Régions, la situation actuelle est la suivante.

ONEm = contrôle et sanction des TSE.

=> Contractualisation en cas d'entretien négatif comportant parfois des mesures relevant de l'accompagnement.

Actiris = accompagnement des TSE et transfert des données à l'ONEm.

=> Plan d'action individualisé et formation professionnelle par le biais de Bruxelles-Formation.

Missions Locales = accompagnement socioprofessionnel des TSE et transfert de - certaines - données à Actiris par le biais du RPE.

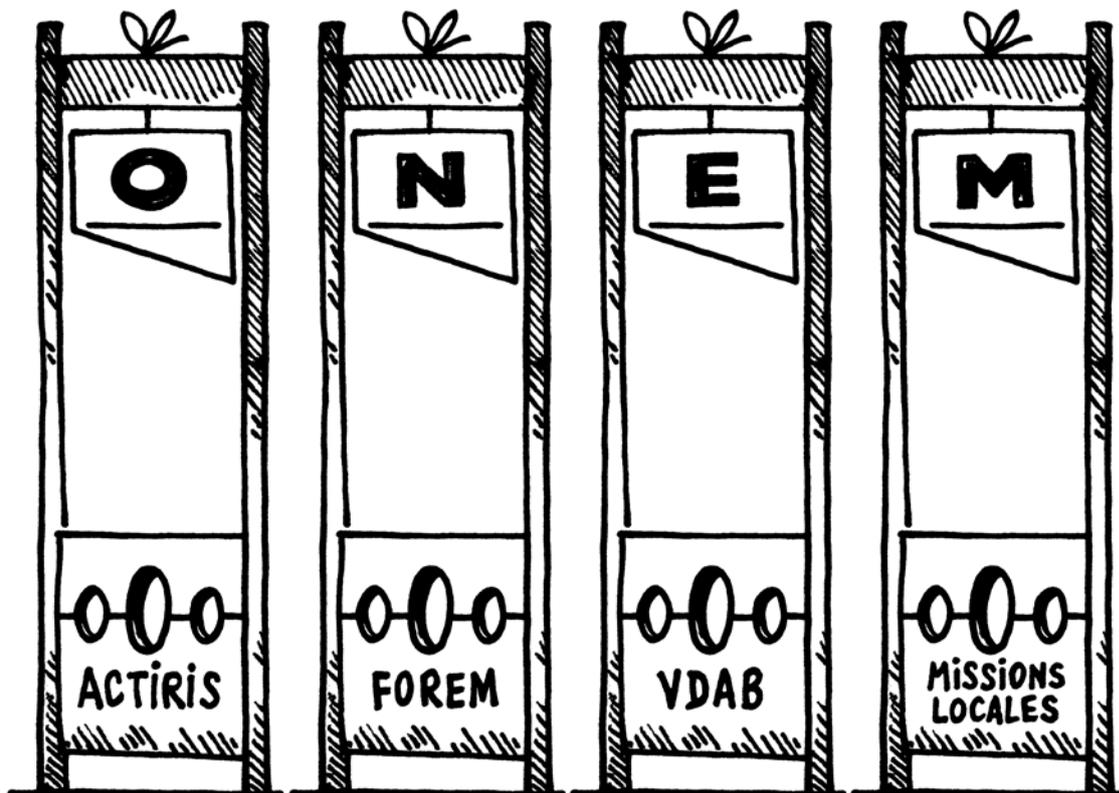
Accord de coopération = accord de 2004 liant les Régions et le pouvoir fédéral, instaurant notamment un transfert de données des Régions vers le fédéral, pour assurer le contrôle des TSE.

L'activation des TSE apparaît en 2004, suivie de peu par la mise en œuvre des accords relatifs au RPE (base de données en ligne réunissant Actiris et ses partenaires, permettant l'échange de données sur le parcours d'insertion des TSE) et au CPP (Contrat de Projet Professionnel). Les Missions Locales voient leur nombre d'utilisateurs doubler entre 2004 et 2007. Huit ans plus tard, relevant une dénaturation progressive de leur travail, les Missions Locales identifient ici une série de constats comme étant les conséquences directes des politiques appliquées en 2004.

UN ACCOMPAGNEMENT SUBORDONNÉ AU CONTRÔLE

Le nombre d'utilisateurs contraints, envoyés directement par Actiris, ne cesse de croître, faisant des Missions Locales une machine à délivrer des certificats de TSE actifs. Cela porte atteinte à leur raison d'être et à la nature même de leur travail. Il s'ensuit que le travail des conseillers-emploi des Missions Locales n'est pas reconnu et leur méthodologie est dévalorisée. En conséquence, les ML se sentent impliquées malgré elles dans le processus de sanction des travailleurs sans emploi, notamment via le RPE. Le lien entre accompagnement et contrôle s'intensifie, alors qu'il est incompatible avec la vision

**L'INSERTION SOCIO-
PROFESSIONNELLE
À VOTRE SERVICE...**



TiTom

du travail social portée par les ML. Elles refusent de faire du TSE la cause du chômage. Cette position est contre-productive et empêche un accompagnement efficace des personnes qui en ont réellement besoin. Les conseillers se sentent impuissants face à cette situation et aux exigences absurdes découlant des contrats ONEm et des parcours d'insertion, sur lesquels ils n'ont aucune prise. Parallèlement à cela, on constate que les emplois de qualité sont rares et les perspectives réelles d'insertion sont faibles.

Les Missions Locales s'inquiètent également de la segmentation des publics (cf. Catégorisation de l'activation des TSE par le biais de la notion de "MMPP", personnes souffrant de problématiques d'ordre médical, mental, psychique et/ou psychiatrique) et de la segmentation des opérateurs, notamment dans le cadre des appels à projet d'Actiris ciblant certains publics, de plus en plus catégorisés, avec des demandes de "sorties positives" peu en phase avec la réalité. Les

**“ L'EXERCICE DU CONTRÔLE
DES CHÔMEURS PAR LA RÉGION
BRUXELLOISE EST DE NATURE À
REMETTRE EN CAUSE LA RELATION
DE CONFIANCE ENTRE LES
USAGERS ET LES TRAVAILLEURS
SOCIAUX.”**

ML sont-elles vouées à travailler avec ces publics à la marge, alors que leur vocation première est de lutter pour l'égalité des chances, de tous? La Région ne doit-elle pas ambitionner un accompagnement de qualité, non contraint, pour tous?

Les Missions Locales mettent en doute la légitimité du contrôle renforcé des TSE tel qu'il a été défini en 2004 : il n'empêche pas la vraie fraude, exclut principalement les personnes en situation de précarité et semble davantage faire office de jouet politique pour calmer les esprits que de plan réel de lutte contre le chômage. →

Unanimité sur le refus des sanctions-contrôles

“Dans notre groupe de travail, le besoin de s'exprimer par rapport à la thématique de l'activation est clairement ressorti en raison des difficultés qu'elle pose souvent lors de l'accompagnement. Celle-ci est très mal perçue par les travailleurs ISP même si, d'un autre côté, elle permet de rencontrer des chercheurs d'emploi qui sans cela n'auraient jamais été accompagnés dans leurs démarches. Les contrats, c'est lourd aussi bien pour les usagers que pour les travailleurs ISP qui doivent bien souvent jongler entre les exigences inadéquates du contrat et un véritable accompagnement permettant une réelle insertion socioprofessionnelle. Bien que l'ensemble des travailleurs ISP présents était unanime sur le refus des sanctions-contrôles, des divergences sont apparues car certains voulaient modifier le contrat d'activation tandis que d'autres voulaient le supprimer dans son intégralité.”

Gaëlle Debrun – Travailleuse de la Mission Locale de Molenbeek

Glossaire du Livre Blanc ^B

Actiris = Service public de l'emploi à Bruxelles (anciennement ORBEM)
 ACS = Agent Contractuel Subventionné
 AFT = Atelier Formation par le Travail
 ALE = Agence Locale pour l'Emploi
 ANM = Accord Non Marchand
 APE = Aide à la Promotion de l'Emploi
 ARAE = Atelier de Recherche Active d'Emploi
 "Article 60" = Mise au travail par le CPAS, permet un retour au bénéfice de l'allocation de chômage. Mesure très utilisée dans l'économie sociale d'insertion.
 BGDA = Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling (ORBEM)
 Brufor = Bruxelles-Formation
 CCT = Convention Collective de Travail
 CDR = Centre De Référence
 CEFA = Centre d'Éducation et de Formation en Alternance
 CFWB = Fédération Wallonie-Bruxelles
 Cocof = Commission Communautaire Française
 Cocom = Commission Communautaire Commune
 CPAS = Centre Public d'Action Sociale
 CPP = Contrat de Projet Professionnel
 CQ = Contrat de Quartier
 CRISP = Centre de Recherche et d'information Socio-Politique
 CTA = Centre de Technologies Avancées
 ISP = Insertion SocioProfessionnelle
 DEI = Demandeur d'Emploi Inoccupé
 EP = Education Permanente
 ETP = Equivalent Temps Plein
 ESI = Economie Sociale d'Insertion
 Febisp = Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle
 FIJ = Formation Insertion Jeunes
 FIPI = Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
 Forem = Service public wallon de l'emploi et de la formation
 FSE = Fonds Social Européen
 IBFFP = Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle
 JEEP = Jeune, Ecole, Emploi, tout un Programme
 LWW = Lokale WerkWinkel
 Maribel social (Maribel fiscal) = emploi propre au secteur non marchand directement financé par les réductions de cotisation sociales (ou d'Impôt des Personnes Physiques)
 ML = Mission Locale
 MRBC = Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
 ME = Maison de l'Emploi
 MMPP = Personnes présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique
 OISP = Opérateur d'Insertion Socioprofessionnelle
 ONEm = Office National de l'Emploi
 OOTB = Overleg Opleiding en Tewerkstellingsprojecten Brussel
 ORBEM = Observatoire bruxellois de l'emploi et des qualifications
 PTP = Programme de Transition Professionnelle
 RAE = Recherche Active d'Emploi
 RPE = Réseau Actiris des Partenaires pour l'Emploi ou Réseau Plateforme pour l'Emploi
 TSE = Travailleur Sans Emploi
 VDAB = Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (équivalent Actiris)
 VG/VGC = Vlaamse Gemeenschap/Vlaamse Gemeenschapscommissie (équivalent Cocof)

La relation de confiance est la condition d'un accompagnement de qualité. Celle-ci est mise à mal par le lien qui est fait entre accompagnement et contrôle. Cette plus grande proximité qui résulterait de l'exercice du contrôle par la Région bruxelloise est donc de nature à remettre en cause la relation de confiance entre les usagers et les travailleurs sociaux.

LES MISSIONS LOCALES REVENDIQUENT

- La meilleure prise en compte de notre méthodologie d'accompagnement comme étant légitime et apte à construire un projet professionnel réaliste, efficace et adapté à nos usagers.

- De ne pas participer aux procédures de contrôle et de sanction du TSE : ce n'est pas notre métier et cela pervertit la relation de confiance qui nous lie à nos usagers. Nous refusons des sanctions autres que liées à un refus d'emploi convenable, et dès lors, nous demandons la prise en compte du parcours d'insertion du demandeur d'emploi. Souhaitant être disponibles pour tout chômeur qui le souhaite, nous demandons davantage de moyens de façon à permettre cet accompagnement de qualité, pour tous.

- De ne pas participer au RPE qu'avec l'assurance que les données que nous y encodons ne serviront pas à sanctionner nos usagers.

- De ne pas participer à la réduction des exigences de nos usagers pour les rendre compatibles à celles du marché de l'emploi : l'insertion est sociale, culturelle et professionnelle et doit viser l'amélioration de la qualité de vie, tenant compte des besoins et possibilités du TSE.

- De revoir la politique d'activation dans son ensemble! ■

^A Les Journées des Missions Locales ainsi que la rédaction du Livre Blanc ont été coordonnées par la Mission Locale de Saint-Gilles, sur base des PV des groupes de travail réunis à l'occasion de la première journée des travailleurs des ML, sur base des débats et décisions de la Commission réunissant directions et délégués des travailleurs des ML, avec le support d'Émilie Maquet, engagée à cet effet par le biais de l'asbl à gestion paritaire "Réduire & compenser", grâce à l'appui de la Febisp, de l'ensemble des directions et des délégations syndicales des 9 ML. Elle fut activement soutenue dans sa tâche par Guillaume Goor, agent développement. Qu'ils soient ici remerciés. Un film de 12 minutes sur les ML a également été réalisé avec l'appui de la Régie Mobile de la ML d'Etterbeek, et d'Alice Berger, de la Febisp. Il est accessible via www.mission-locale.be et donne à voir la réalité de terrain des travailleurs et des usagers.

^B Pour aller plus loin... Voici quelques pistes et références bibliographiques si vous souhaitez en savoir davantage sur les enjeux et problématiques liés au chômage de masse, à la formation, aux politiques de l'emploi ou à l'insertion socioprofessionnelle.

Monographies

P. VIELLE, P. POCHE, I. CASSIERS, *L'État social actif. Vers un changement de paradigme?*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, Coll. Travail & Société, n°44, 2ème tirage, 2006, 357 p.

R. CURIE, *Le travail social à l'épreuve du néo-libéralisme. Entre résignation et résistance*, Paris, L'Harmattan, 2010, 152 p.
 D. JACOBS, A. REA et al., *L'ascenseur social reste en panne. Les performances des élèves issus de l'immigration en Communauté française et en Communauté flamande*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2009, 92 p.

FEBISP, *Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise*, Bruxelles, éd. FEBISP, 2008, 270 p. (ou téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante: <http://www.febisp.be/ressource/static/files/vademecum/Vade-mecum.pdf>)
 FEBISP, *Les Missions Locales: actrices d'une stratégie urbaine pour l'emploi et l'économie sociale*, Bruxelles, éd. FEBISP, 2004, 84 p. (ou téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante: http://www.febisp.be/ressource/static/files/MLocs/Syll_Mloc2004.pdf)
 Actiris, *Rapport statistique annuel 2011* (accessible via le lien suivant: <http://www.actiris.be/tabid/215/language/fr-BE/Default.aspx>)

Périodiques

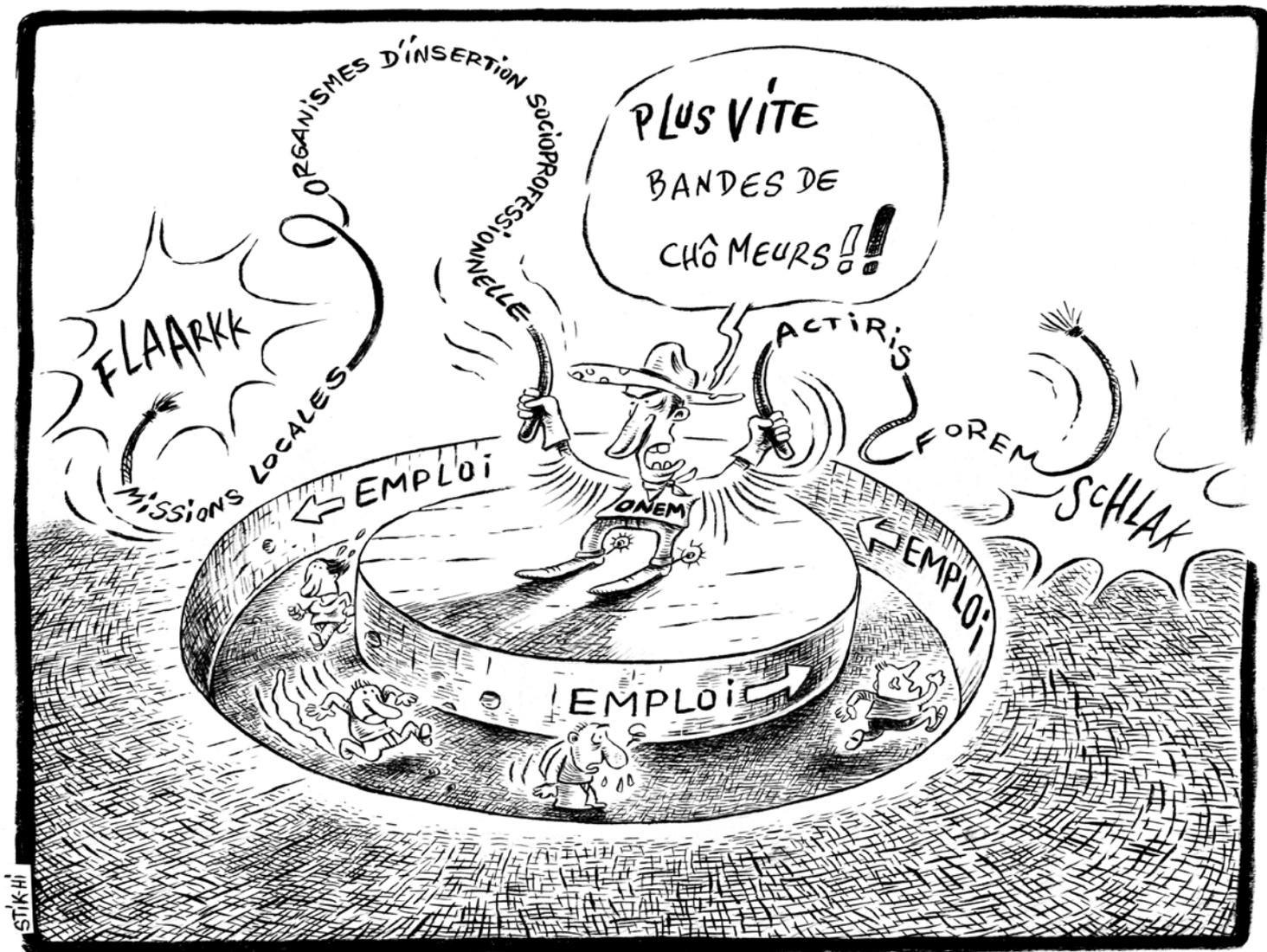
L'insertion, publié chaque trimestre par la Febisp (disponible en téléchargement libre sur www.febisp.be)

Ensemble, publié chaque trimestre par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (disponible en téléchargement libre sur www.ensemble.be)

Alter échos, publié bimensuellement par l'Agence Alter

Liens web

www.stopchasseauxchomeurs.be
www.febisp.be
www.mission-locale.be



Témoignage d'un travailleur sans emploi

Propos recueillis par Khadija Khourcha,
Permanente TSE de la CSC de BHV

"J'ai déjà été convoqué à l'ONEM 3 fois, la première fois j'ai eu un contrat où je devais faire 4 candidatures spontanées, 4 offres, aller dans une Mission Locale, chercher une formation, l'intérim, la carte Activa. J'ai tout fait, j'ai eu une évaluation positive. Comme je suis resté sans emploi, j'ai été re-convoqué 18 mois après, j'avais un dossier où j'avais fait plus que ce que ne demandait le contrat mais l'évaluation a quand même été négative. J'ai eu un autre contrat avec les mêmes demandes sauf qu'il y avait les recherches Internet à faire en plus. Pourtant, j'avais dit que je ne savais pas manipuler un ordinateur.

Avec tout ça, j'ai aussi fait mes propres démarches de recherches : j'ai voulu faire une formation poids lourds, j'ai réussi le test en français mais j'ai raté le test en math. Je suis donc allé pour une remise à niveau. J'ai là aussi été invité à une séance de test pour voir si je pouvais m'inscrire pour une remise à niveau. C'était un comité de sélection très sévère où

on ne sélectionne que les meilleurs. J'ai attendu d'octobre à décembre, il fallait confirmer, bon accueil au départ puis la tension montait au fur et à mesure du test qui était très dur, (+/- 12 pages) avec math, français, logique... de 8h à 12h30, à 12h50 ça a repris jusqu'à 16h. Ensuite, ils ont fait un tri parmi les personnes qui sont au chômage. Nous devons passer en plus un entretien où le ton était donné : exigence, comme un interrogatoire dans le secrétariat pour voir si on est vraiment motivé. Puis ils ont demandé l'autorisation pour avoir accès à mon dossier Actiris.

Finalement, je n'ai pas été retenu car j'ai raté le test en français (je vous rappelle que je l'avais réussi pour le permis poids lourds). J'ai une farde complète qui montre tout ce que j'ai fait sans résultat. On est coupable au départ et il faut prouver son innocence. Car même les preuves sont remises en question. Quand je regarde les offres à chaque fois, il faut une qualification, une expérience et le bilinguisme. Et puis on est très vite vieux, par exemple, chez Bruxelles Propreté, on m'a dit que 35 ans c'est trop vieux.

C'est pas une vie de se lever le matin pour chercher, chercher... on finit par déprimer, stresser. J'ai même essayé les pistons pour travailler à Zaventem où je connais des gens qui travaillent sans même parler le français. Le chef chez Brucargo m'a envoyé chez Impact Intérim et la dame n'a pas voulu me donner le poste car je ne parle pas bien le néerlandais. Maintenant, les inscriptions ne se font plus que par Internet. Chez Flighthcare, j'ai déposé 3 fois mon cv, ils ne m'ont même pas répondu alors que mon copain qui y travaille avait parlé de moi à son chef. Quand tu dis que tu parles le néerlandais alors on te demande l'anglais... ils ne veulent pas c'est tout. Quand je suis retourné chez Actiris, on m'a proposé de signer un CPP mais ça aide pas, quel est son objectif? J'ai déjà été plusieurs fois chez Actiris, ils ne m'apportent rien. Maintenant pour ce nouveau contrat, pour la recherche avec Internet, Actiris m'a envoyé à la Mission Locale mais la Mission Locale refuse de faire la recherche pour moi. Et même si je vais deux fois par semaine à Actiris pour consulter les offres, s'il n'y a pas d'offre qui correspond à mon profil, je n'ai même pas la preuve que j'y suis allé."

LA RECONNAISSANCE DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI EST PROPORTIONNELLE À CELLE DONT JOUISSENT LES TRAVAILLEURS DES MISSIONS LOCALES. AGIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL VISE AUSSI À AMÉLIORER LE CADRE D'ACCUEIL DES TSE.

/ Travailleurs et directions des ML

Thème 2

Les conditions de travail ou les joies de travailler dans le social

Les secteurs non-marchands sont bien connus pour leurs conditions de travail inférieures à la plupart des secteurs privés et publics. Souffrant de sous-financement, il aura fallu attendre 2000 et les accords dits du non-marchand pour voir les conditions de travail de l'ensemble des secteurs non-marchand (régionaux et communautaires) rejoindre les acquis des secteurs des soins de santé fédéraux. La mise en œuvre de ces accords a contribué à la professionnalisation du secteur et à sa reconnaissance mais la route à accomplir reste longue. Les derniers accords, portant sur la période 2010-2012, sont très insuffisants et le contexte budgétaire n'est pas des plus favorables.

DÉNATURATION DU TRAVAIL SOCIAL ?

Au sein même des différentes Missions Locales, il existe une grande disparité dans les conditions de

travail et l'accès aux avantages extralégaux éventuellement disponibles. À cela s'ajoute une précarisation constante des contrats de travail, notamment due aux modes de financements limités dans le temps, liés à des appels à projets, des contrats de quartier, etc. Parallèlement à cela, la hausse du contrôle des TSE implique un effet direct sur la qualité du travail des conseillers-emploi des Missions Locales : dénaturation de leurs activités et atteinte à leur déontologie de travailleurs de l'ISP.

Cet ensemble de conditions concourt à l'augmentation du stress au travail. Ce stress est exacerbé par une hausse du nombre d'utilisateurs envoyés directement par Actiris en plus de ceux qui viennent spontanément, eux-mêmes sujets au stress et à l'agressivité, tandis que les moyens ne suivent pas et que la qualité du travail diminue face à la quantité de travail. À côté

de cela, le nombre de TSE potentiels continue d'augmenter, sans que les travailleurs des Missions Locales ne puissent garantir à tous un même accès à un accompagnement de qualité et sans qu'ils puissent mettre en place, faute de moyens, des projets innovants d'insertion en assez grand nombre. Cette conjonction de facteurs extérieurs tend à durcir les conditions d'un travail qui est pourtant déjà difficile.

LES MISSIONS LOCALES REVENDIQUENT

- Des normes de travail et d'évaluation basées sur la qualité et non la quantité et, partant, le respect de la nature sociale de notre travail.
- La réduction de la charge administrative, qui entrave la poursuite de nos objectifs.
- Des financements structurels couplés à davantage de moyens humains, financiers et logistiques (locaux et matériel).

- La reconnaissance de notre statut d'expert de l'ISP, du métier d'accompagnateur social.
- Maximum 100 travailleurs sans emploi à accompagner par "conseiller", par an, à l'instar des conventions s'appliquant aux CPAS.

D'autre part, les organisations syndicales du non-marchand bruxellois revendiquent notamment :

- l'amélioration des conditions salariales. L'obtention d'un vrai 13^e mois et la prolongation de l'évolution des échelles barémiques.
- 4 % de masse salariale supplémentaire pour le remplacement des absents et des personnes en formation.
- Le remboursement des frais de transport en commun à 100 %.
- La reconnaissance de l'ancienneté professionnelle réelle, y compris hors ISP.
- Les Missions locales souhaitent des financements adaptés en conséquence. ■

Accord "non-marchand ISP"

Les principaux acquis des accords de 2000 portent sur les classifications de fonctions et les barèmes liés qui ont été fixés sur base des barèmes existants dans les secteurs des hôpitaux (secteur privé). Cinq jours de congé supplémentaires, un fond de formation, un système de réduction du temps de travail en fin de carrière dès 45 ans, une prime de fin d'année ou encore le remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75 % en sont les principaux acquis.

Corentin Delporte – Travailleur de la Mission Locale d'Ixelles

"Deux éléments sont ressortis assez clairement des débats. D'abord, de nombreux travailleurs pointaient le manque de reconnaissance de notre statut d'expert de l'ISP et la non-prise en compte du travail social réalisé. Beaucoup de travailleurs constatent que nos "partenaires" ignorent tout de nos missions et du type d'accompagnement que nous proposons. L'autre préoccupation visait le manque de visibilité de cet accompagnement. Les travailleurs des Missions Locales souhaitent que l'ensemble de l'accompagnement soit valorisé, c'est-à-dire, à part

la recherche d'emploi et de formations, l'écoute, la remobilisation, la recherche de logement, la récupération des droits, etc. Les retours des participants aux journées des Missions Locales montrent que ce type d'échanges entre Missions Locales est d'une grande importance, car on constate que nous rencontrons tous les mêmes difficultés, que nos revendications se recoupent et qu'il y a une volonté générale de revendiquer une meilleure reconnaissance de notre savoir-faire et une amélioration de nos conditions de travail."

LES CONTRATS DE TRANSITION TROUVENT LEUR ORIGINE DANS LA CRISE PÉTROLIÈRE DES ANNÉES 70, APRÈS 30 ANS DE PLEIN EMPLOI. LE CHÔMAGE QUI EN RÉSULTE EST VU COMME CONJONCTUREL ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES COMME TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE UTILES À LA COLLECTIVITÉ. L'ÉTAT FINANCE DES CONTRATS DE TRANSITION EN ATTENDANT LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE. L'IDÉE SOUS-JACENTE EST QUE PLUS LA PÉRIODE DE CHÔMAGE AUGMENTE, PLUS L'EMPLOYABILITÉ DU TRAVAILLEUR SANS EMPLOI DIMINUE.

/ Travailleurs et directions des ML

Dans les années 90, après la régionalisation, pouvoirs fédéral et régionaux s'affrontent sur la signification de la transition professionnelle. Les compétences en matière de mise à l'emploi sont régionalisées, tandis que la Sécurité sociale reste fédérale. Le pouvoir fédéral entend supprimer les postes subventionnés pour affirmer leur caractère temporaire tout en soutenant le privé, tandis qu'à Bruxelles, on conçoit ces postes comme un moyen de renforcer de manière durable le secteur associatif tout en le protégeant des incursions du monde politique.

DES VISIONS OPPOSÉES...

Les programmes de transition professionnelle (PTP) tels que nous les connaissons aujourd'hui apparaissent dans les trois régions en 1998, sous l'impulsion du ministre fédéral de l'emploi. À Bruxelles, les PTP fonctionnent depuis leur création en pilotage automatique, oscillant entre une vision individualiste et libérale d'assistance et une vision collectiviste et social-démocrate d'assurance. On constate donc qu'à tous les niveaux, la no-

Thème 3

Les contrats de transition ou les joies de la transition-tremplin

tion de transition fait débat: entre les différents étages du pouvoir et entre les différentes conceptions politiques. À Bruxelles, les Missions Locales tiennent à rappeler que le but premier des PTP est de rencontrer des besoins sociétaux collectifs qui ne sont pas comblés par les circuits traditionnels du travail, de mettre à l'emploi de manière temporaire des travailleurs sans emploi peu qualifiés et, au final, parvenir à créer des emplois supplémentaires.

... ET DES PROGRAMMES DISPARATES

Dans les faits, les travailleurs des ML soulignent le manque de cohérence des programmes de transition et constatent que la notion de PTP recouvre souvent des réalités très différentes: les PTP sont aussi bien des collègues à part entière que des stagiaires en formation, des collègues en transition ou des ouvriers sur chantier. De cette multitude découle une tension propre à la logique des PTP, qui hésite entre une volonté de remettre sur les rails des TSE de longue durée pour leur permettre d'accéder par la suite à un emploi durable, et une volonté de consolider des emplois au service de la collectivité.

À cela s'ajoute le fait que les exigences des entreprises ne cessent d'augmenter, avec pour conséquence une sélection accrue dès l'entrée du programme et une hausse des compétences à acquérir durant la période de formation/travail.

“ DE NOMBREUX CANDIDATS PTP VOIENT CES PROGRAMMES COMME DES CONTRATS PRÉCAIRES SANS INTÉRÊT À LONG TERME.”

La question se pose donc de savoir s'il faut effectivement filtrer davantage le public pour correspondre au contexte actuel ou au contraire adapter les programmes aux bénéficiaires qui sont par définition déconnectés des exigences

du marché de l'emploi. Il importe enfin de signaler que de nombreux candidats PTP ignorent le contexte et les objectifs des programmes de transition et voient ces programmes comme des contrats précaires sans intérêt à long terme. ■

Les Missions Locales revendiquent

- **Une véritable réflexion sur les objectifs à long terme des programmes de transition et des mesures adaptées en conséquence ainsi qu'une participation des opérateurs à cette réflexion.**
- **Une meilleure prise en compte de l'aspect "formation" des PTP par les pouvoirs publics (financement, formations communes, formations individualisées et adaptables).**
- **Une centralisation du paiement des salaires versés aux PTP, actuellement scindés en deux et souvent payés en retard par l'ONEm/CPAS.**
- **L'obtention de fonds pour permettre la promotion de nos activités auprès d'employeurs potentiels.**
- **Une véritable réflexion sur une possible adaptation de la législation visant à permettre des stages en entreprise dans le cadre des programmes de transition, avec de vraies garanties pour éviter des effets d'aubaine.**
- **Des conditions de travail similaires pour les collègues en transition et la prise en compte du coût de celles-ci par les autorités les subsidiant.**

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, LES ACTIONS DES MISSIONS LOCALES SONT VASTES ET MÉRITENT D'ÊTRE MISES EN ÉVIDENCE. CELLES-CI NE SE LIMITENT PAS UNIQUEMENT À LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS QUALIFIANTES INNOVANTES, ELLES CONCERNENT AUSSI TOUS LES MAILLONS D'UNE FILIÈRE : L'INFORMATION, L'ORIENTATION, LA PRÉFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI, ETC.

/ Travailleurs et directions des ML

Les Missions Locales sont souvent la cheville ouvrière d'initiatives locales de formation-emploi (projets d'économie sociale, contrats de quartier, PTP, intérim social,...). Et à travers tous ces projets, elles ont développé une expertise en matière de formation et d'accompagnement d'un public demandeur d'emploi de moins en moins qualifié et "fragile".

PROJETS INNOVANTS SOUMIS À CONDITIONS

Malgré l'utilité et la nécessité de ces projets, la plupart d'entre eux peinent à se concrétiser. Il y a clairement une inadéquation entre le temps et l'énergie nécessaires au développement de projets et les contraintes administratives qui y sont liées. Le besoin d'innovation en termes de formation, de filières innovantes et de projets d'économie sociale n'est pas assez reconnu alors qu'il est essentiel!

Thème 4

Filières et projets innovants ou les joies du développement de projets

En outre, le besoin d'innovation en termes de formation, filières innovantes et de projets d'économie sociale adaptés aux besoins spécifiques du public des Missions Locales n'est absolument plus prioritaire dans les politiques régionales alors qu'il est essentiel! Une des qualités propres aux Missions Locales, celle de "laboratoire urbain" en insertion socioprofessionnelle, a été complètement ignorée ces dernières années, pour faire de la place à des actions plus standardisées.

De plus, les temps de montage des projets de formation ne sont pas repris dans la budgétisation des postes des agents concernés et dans les frais de fonctionnement. Il arrive trop souvent que les travailleurs planchent des mois sur un ou plusieurs projets qui n'aboutissent pas, sans que cela ne soit valorisé dans les dossiers. Il en va de même pour la coordination des projets, notamment dans les filières à plusieurs partenaires. Il s'agit d'un travail d'ensembliser sur le terrain. Travail incontournable, chronophage, énergivore, qui n'est quasi pas reconnu et n'est jamais pris en compte dans les financements de l'action.

LIGNE DU TEMPS DES APPELS À PROJETS

Cette ligne du temps implique :

- la concomitance de la mise en route de formations et du feu vert de Bruxelles-Formation, voire même parfois un calendrier qui impose le démarrage d'une formation avant d'avoir reçu l'accord.
- De rentrer un projet fini (quantitatif, ce qui impose le nombre d'heures de formation) un mois après avoir reçu les secteurs prioritaires (le montage de projet exige un travail de 6 mois minimum).
- De rentrer des projets seulement une fois par an. Or, répondre à la demande d'un employeur impose une réactivité très grande si on veut profiter d'une poche d'emploi. Par ailleurs, le temps de réponse de Bruxelles-Formation fait que la mise en œuvre du projet ne peut se faire généralement qu'un an après avoir rentré la demande. Si on y ajoute le temps de formation, cela fait bien souvent un an et demi d'écoulé.
- De devoir définir les opérateurs au moment de l'appel à projets qualitatif, ce qui va à l'encontre de la loi sur les marchés publics.
- De rentrer des rapports et donc de faire l'évaluation de projets au moment où il faut démarrer la 2ème

session. Outre la gymnastique que cela demande d'un point de vue organisationnel, cela veut dire également que les projets sont évalués en même temps, voire même après qu'ils soient remis en œuvre.

LES INCONVÉNIENTS DES APPELS À PROJETS

Les Missions Locales se retrouvent prises en tenaille entre niveaux local et régional ainsi que dans le feu des télescopes de différents niveaux de pouvoir. La complexité institutionnelle de la Région bruxelloise amène dans certains projets une surenchère d'obligations administratives au détriment des activités opérationnelles.

Concernant les différents partenariats, Bruxelles-Formation manque de transparence quant à la méthodologie utilisée pour déterminer les secteurs prioritaires ainsi que leur fiabilité car ils influent fortement sur l'orientation des projets développés par les Missions Locales. Celles-ci sont informées de ces secteurs prioritaires beaucoup trop tard dans l'année alors que les projets doivent être rentrés un mois après... Il arrive aussi que des filières se développent de

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet-Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Accord sur projets année N		Rapport ISP conjoint projets année N-1		Définition secteurs prioritaires Année N+1	Appels à projets quantitatifs Année N+1		Appels à projets qualitatifs Année N+1			
Mise en route de formations N rentrées année N-1										



façon concomitante. Et dernier aspect problématique, Actiris omet souvent d'informer les usagers sur les divers projets mis en place par les Missions Locales...

Par ailleurs, le développement d'actions et de filières de formation pertinentes par rapport aux besoins du marché nécessite un travail de prospection et de partenariat au-delà des zones territoriales dévolues aux ML. Par rapport aux entreprises, il faut pouvoir aller les chercher là où elles se trouvent, y compris au niveau sectoriel, à l'échelle régionale et interrégionale également.

Au niveau de la répartition des moyens, l'impression générale est que les Missions Locales sont les laissées-pour-compte dans les financements de projets de formation tandis que certains acteurs institutionnels déjà mieux subsidiés, obtiennent des moyens supplémentaires. C'est d'autant plus interpellant sachant que la reconduction ou non d'une filière peut mettre un terme à un poste de travail en fonction de l'octroi des

subsidés (Fonds Social Européen, COCOF, Contrat de Quartier,...) qui lui sont liés.

LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ...

- S'inscrit à la fois dans le local mais aussi dans la construction de projets avec des acteurs régionaux.
- Répond à la demande des employeurs, dans leurs attentes de personnel formé au plus près du poste à pourvoir.
- Déniche des poches d'emplois, ce qui permet un taux de sorties positives très élevé.
- Permet de former des personnes peu qualifiées à des métiers ciblés et qui répondent à des besoins identifiés, émergents, etc.
- L'innovation pédagogique, l'adaptation de la formation aux usagers, et permettre un accès facilité et adapté à la certification
- S'intègre dans des politiques locales de plus grande envergure (CQ) mais aussi contribue à la création d'EI, qui permettent l'intégration de personnes éloignées de l'emploi mais aussi de répondre à une demande du marché peu couverte par ailleurs. ■

Les Missions Locales revendiquent

- Une meilleure reconnaissance de la nécessité d'innovation pour les opérateurs ISP et leurs usagers : un droit à l'erreur, un financement adapté, du personnel en suffisance dans chaque Mission Locale.
- Une amélioration du défraiement des stagiaires en formation.
- Une évaluation des appels à projets orientée "qualité" et non uniquement par le biais des "sorties positives".
- Plus de possibilités par an pour introduire des nouveaux projets.
- Le renforcement des modalités de l'accompagnement pédagogique et social des stagiaires (temps, financement).
- Un partenariat structurel, particulier aux ML, avec des conditions particulières (financement, objectif qualité, etc.), loin de la privatisation du service public et de la segmentation des publics que créent certains appels à projets.
- L'intégration des Missions Locales dans les décisions en amont des "appels à projets", dès la définition des priorités.
- Un financement adapté au temps de pilotage et de coordination des projets mis en œuvre.
- La possibilité de travailler directement avec les "secteurs" professionnels.
- La certification et la reconnaissance des formations données en ISP et la résolution du problème de l'homologation des diplômes des ressortissants étrangers. Il s'agit d'un problème fondamental que l'ISP souhaite voir porté plus haut à l'agenda politique. Près de la moitié des usagers des ML ont un diplôme non reconnu... Enfin, les passerelles entre filières et promotion sociale doivent être encouragées et facilitées.

POUR LES TRAVAILLEURS DES MISSIONS LOCALES, LE PARTENARIAT EST UNE ASSOCIATION ACTIVE DE DIFFÉRENTS INTERVENANTS QUI, TOUT EN MAINTENANT LEUR AUTONOMIE, ACCEPTENT DE METTRE EN COMMUN LEURS EFFORTS EN VUE DE RÉALISER UN OBJECTIF COMMUN RELIÉ À UN PROBLÈME, UN BESOIN CLAIREMENT IDENTIFIÉ DANS LEQUEL, EN VERTU DE LEUR MISSION RESPECTIVE, ILS ONT UN INTÉRÊT, UNE RESPONSABILITÉ, UNE MOTIVATION, VOIRE UNE OBLIGATION.

/ Travailleurs et directions des ML

Thème 5

L'indépendance associative, ou les joies du partenariat

Cette définition doit impliquer des valeurs telles que la concertation, la confiance et le respect des spécificités de chacun. Bien entendu, le cadre de coopération qui relie Actiris et les Missions Locales est loin d'être aussi idyllique...

Depuis 1991, Actiris travaille avec différents partenaires dont les Missions Locales. L'objectif est d'offrir un large panel de services axés sur l'insertion socioprofessionnelle, la recherche active d'emploi (RAE), la sensibilisation

des jeunes (JEEP), la création d'emplois, etc.

Cependant, les ML se sentent clairement mises de côté, que ce soit concernant les décisions qui se prennent en amont, la faiblesse des financements ou encore la concurrence avec les autres partenaires d'Actiris, notamment via les appels à projets.

Si le RPE fait naturellement l'objet de toutes les attentions, le souci d'indépendance est exprimé par les travailleurs des Missions Locales, même si de manière variable, à l'égard de tous les "partenaires-financeurs": communes, Bruxelles-Formation, etc. Les travailleurs rappellent que le partenariat n'est pas synonyme de sous-traitance dans le cadre d'une relation de donneur d'ordre à exécutants.

LE SYSTÈME RPE, FORMIDABLE OUTIL OU FLÉAU POUR LES TRAVAILLEURS ET SURTOUT POUR LES USAGERS ?

Pour faire le relais entre tous les partenaires, un réseau informatique a été créé en 2004: le RPE (Réseau Plate-forme pour l'Emploi), base de données regroupant toutes les informations des travailleurs sans emploi.

Pour Actiris, ce réseau favorise la communication entre les partenaires, facilite le suivi des travailleurs sans emploi et valorise leurs actions positives. On pourrait



CHRISTOPHE SMETS. LA BOÎTE À IMAGES

croire de ce point de vue que le système est un outil indispensable pour aider les différents intermédiaires à aiguiller les TSE. Mais sur le terrain, l'utilisation du RPE est fortement remise en cause.

L'encodage des données est vécu comme une surcharge administrative supplémentaire pour le travailleur qui se demande si la confidentialité des données qu'il encode est bien respectée... Mais ce qui est plus problématique encore, c'est l'utilisation de ces données à des fins de contrôle et de sanctions. Le conseiller-emploi se voit contraint de fournir des preuves de l'activation ou non des TSE... Le métier et la fonction se voient alors changés et de plus en plus confus tant aux

yeux des travailleurs qu'auprès des usagers.

LE PARTENARIAT EN PRATIQUE

Printemps 2012, une conseillère-emploi reçoit un usager provenant d'une antenne Actiris. Souhaitant établir un bilan professionnel, ils entament le travail sur le CV. L'usager interrompt la conseillère-emploi. Le conseiller d'Actiris a déjà travaillé son CV mais l'usager n'en dispose pas. La conseillère de la Mission Locale contacte alors le conseiller Actiris. Réponse reçue: impossible de lui transmettre le CV directement. C'est à l'usager à l'emporter. Le risque est de voir la Mission Locale s'attribuer dans les statistiques RPE une action déjà

réalisée par Actiris. La conseillère a donc fini par recommencer le travail à zéro... Les joies du partenariat au quotidien, bien loin du service de qualité que peut légitimement revendiquer l'usager!

LES MISSIONS LOCALES REVENDIQUENT

- Le respect de l'indépendance associative et son autonomie de gestion.
- La présence de la définition du mot "partenariat" dans les conventions qui lient les Missions Locales à leurs partenaires pour que chacun soit informé du sens donné à la relation.
- Une évaluation des actions menées, sur base de critères et d'une méthodologie concertée préalablement.

- Une implication des partenaires ISP dans l'identification des besoins du terrain en amont de la construction des projets de partenariat et des échanges sur l'accueil de masse (partage d'informations sur la méthodologie, les conditions de travail, d'accueil, etc).
- Une vraie culture d'échange d'informations entre opérateurs, pour le bénéfice de l'usager, garantissant le secret professionnel.
- L'information systématique des TSE sur la possibilité d'obtenir le contenu de leur dossier.
- Le refus de la marchandisation des services et la mise en concurrence avec le secteur marchand (privé). La transparence dans les décisions relatives aux octrois de financements. ■

Pour une charte d'engagements réciproques

ENTRETIEN AVEC JEAN-PHILIPPE MARTIN. ADMINISTRATEUR DE PLUSIEURS ASSOCIATIONS ISP BRUXELLOISES ET DE LA FEBISP, JEAN-PHILIPPE MARTIN RETRACE ICI L'ÉVOLUTION DU PARTENARIAT DES ML, INVITE AU RESPECT DES PARTENAIRES, ET À L'AUDACE.

Quel est votre analyse sur l'évolution du partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur associatif ?

JEAN-PHILIPPE MARTIN: "Même si les places sont à ce jour nettement insuffisantes au regard de la demande existante et de la pression mise sur les personnes sans emploi, il est indéniable que le secteur ISP, composé pour une part importante par le secteur associatif, s'est vu structurellement soutenu et financé par les pouvoirs publics durant ces 20 dernières années. Ainsi, par le biais de conventions de partenariats avec les pouvoirs publics, le secteur associatif a pu se déployer pour organiser diverses formes d'actions qui associent formation, emploi et soutien social au profit des chercheurs d'emploi les plus fragilisés sur le marché du travail.

En bémol à ce constat positif, je trouve que les rapports entre les pouvoirs publics et le secteur associatif restent très fragiles, souvent très tendus et que le pouvoir public éprouve

beaucoup de difficultés à gérer et à animer ce partenariat pour que les actions conjuguées des uns (pouvoirs publics) et des autres (associatif conventionné) soient complémentaires et concourent à des objectifs partagés qui aient du sens pour le public bénéficiaire et pour les différents types d'opérateurs mobilisés."

Pour vous, quels sont les rôles et fonctions spécifiques du pouvoir public et du secteur associatif ?

J.-P. M.: "Pour moi, le pouvoir public doit à la fois être garant de l'intérêt général, il doit avoir une vision et un projet d'ensemble, être responsable de la conduite générale des politiques publiques et offrir aux citoyens un ensemble de services "généralistes" dans un souci d'équité de traitement des citoyens. Afin de garantir le respect des droits des plus faibles, je pense qu'il est indispensable que le pouvoir public puisse s'appuyer structurellement sur le secteur associatif pour offrir des services "spécialisés" selon des modalités qui permettent à ce dernier d'optimiser ses capacités d'analyse de proximité, d'analyse critique, d'invention, de souplesse et être un réel facteur d'innovation, de participation, d'émancipation et de veille sociale au travers des actions partenariales de ses politiques publiques.

Force est de constater que ce partenariat,

pour ma part indispensable au regard de l'importance des défis sociaux à rencontrer, ne se développe pas spontanément en respectant les spécificités et cultures des uns et des autres et qu'il est nécessaire et urgent d'élaborer un cadre qui articule les apports et les pratiques des uns et des autres dans un projet global fédérateur qui apporte un sens collectif partagé à nos interventions complémentaires de service au public."

Vers un pacte associatif ?

J.-P. M.: "... ou vers une "Charte d'engagements réciproques" comme l'avait initiée à l'époque Jospin en France qui, tout en reconnaissant une nécessaire indépendance des associations, proposait un cadre partenarial de coopération (... pas de sous-traitance) entre l'État et l'Associatif basé sur des engagements et des objectifs (communs et/ou spécifiques) partagés, sur une consultation garantie par les pouvoirs publics sur les matières partenariales, sur les objectifs, critères et indicateurs d'évaluation et sur une vraie délégation de certaines missions afin de développer et d'organiser les complémentarités des apports de chacun.

Et, soyons audacieux, pourquoi ne pas inscrire ce partenariat dans un contexte d'exception non-marchande aux principes de libéralisation des services?..."

LE FINANCEMENT ACTUEL DES MISSIONS LOCALES EST TRÈS COMPLEXE. LES FINANCEMENTS SONT MULTIPLES ET ONT ÉVOLUÉ AU RYTHME DES NOUVEAUX PROJETS, DES NOUVELLES POLITIQUES, DES BESOINS ET DES OPPORTUNITÉS. EMPLOIS "SUBVENTIONNÉS" (ACS, PTP, ARTICLE 60, MARI-BEL SOCIAL-FISCAL, ETC), FINANCEMENT ACTIRIS, DOTATION COMMUNALE, COFINANCEMENT PAR LE BIAIS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN, CONTRATS DE QUARTIER, COCOF, FIPI, LES FORMES DE FINANCEMENT SONT DIVERSES ET VARIÉES. CET ASSEMBLAGE FINANCIER EST TRÈS INSTABLE, D'UNE GRANDE COMPLEXITÉ ET OÙ LE PRÉFINANCEMENT DES ACTIVITÉS RESTE TRÈS IMPORTANT, LA PALME REVENANT AU FSE.

/ Travailleurs et directions des ML

PROBLÈMES FINANCIERS

Les principes de fonctionnement de ses divers financements posent beaucoup de questions auprès des gestionnaires de Missions Locales. Les modes de justification sont très lourds, parfois incohérents et relèvent bien souvent du gaspillage d'énergie et de papier. Le risque propre à toute activité est porté par les structures, qui doivent aussi assumer par ailleurs des coûts directs et indirects nés d'activités répondant pourtant aux demandes des partenaires. Le sous-financement de projets et les délais de paiement posent de grands problèmes. De manière générale, sans le soutien complémentaire de certaines communes, de contrats de quartier ou autres, les Missions Locales ne pourraient financer les activités pour lesquelles elles sont pourtant conventionnées.

Si les divers partenaires veillent autant que possible à fournir les informations permettant de mieux

Thème 6

Précarité des financements ou les joies d'un réinvestissement dans le lien social

“ SANS LE SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE DE CERTAINES COMMUNES, DE CONTRATS DE QUARTIER OU AUTRES, LES MISSIONS LOCALES NE POURRAIENT FINANCER LES ACTIVITÉS POUR LESQUELLES ELLES SONT POURTANT CONVENTIONNÉES.”

gérer nos contraintes administratives, les guides financiers et tableaux sont souvent incomplets, inexacts, appliqués de manière aléatoire, avec peu de transparence, des sanctions disproportionnées (pour les ARAE par exemple) et dangereuses pour la poursuite des activités financées, voire, des structures elles-mêmes. De plus, les différents partenaires ont chacun leurs exigences. Le dossier unique, mis à disposition de tous ceux qui le souhaitent au siège social n'est pas encore d'actualité. Ce sont donc des dizaines de classeurs de papiers qui sont réalisés, souvent sans aucun retour autre que des refus et recours à introduire, parfois pour contester une application tatillonne des règles, voire une mauvaise interprétation des règles...

Les Missions Locales constatent aussi un "esprit" peu ouvert à la préservation des secteurs non-marchands. Les règles européennes

sur les marchés publics sont appliquées de manière abusive, la libéralisation des services s'impose

aveuglement et le fonctionnement croissant par le biais d'appels à projets, auxquels sont soumis de manière équivalente associations et opérateurs à but de lucre, pour mettre en œuvre des actions d'intérêt général est fortement critiqué par les acteurs de terrain.

À l'occasion des travaux relatifs à l'Ordonnance "Missions Locales", une note de travail du cabinet du ministre de l'Emploi indiquait que pour parvenir à offrir un accompagnement de qualité à moins de 13.000 TSE, il faudrait minimum 45 temps pleins supplémentaires, sans

Positions des travailleurs des ML

- **Le saupoudrage des moyens financiers, découlant de la segmentation des publics et des parcours d'insertion, affaiblit notre partenariat et compromet la qualité de nos actions d'accompagnement vers l'emploi et la formation.**
- **Les Missions Locales pourront mieux assurer les actions et l'utilisation des budgets spécifiques dans la mesure où les préfinancements coïncident dans le temps avec le déroulement des actions.**
- **Nous voulons développer nos actions sur base des besoins identifiés et non développer nos actions sur base des seuls impératifs financiers.**
- **Les ML conviennent de la nécessité de contrôles, mais dans un cadre plus simple, plus cohérent, plus transparent et dans une logique concertée entre les autorités les subsidiant. Logique qui doit se baser sur le droit comptable et non sur de multiples interprétations allant dans des sens différents.**
- **Les Missions Locales accompagnent la personne dans la globalité de son parcours ISP, pas dans une linéarité préconçue. Le morcellement des financements va à l'encontre de cette approche globale et nuit à la qualité et à l'efficacité de l'accompagnement proposé.**

compter le "back-office", le management, les missions spécifiques, etc. Au stade actuel, la capacité globale d'accueil de qualité est de moins de 6.000 usagers par an. Or, les Missions Locales en reçoivent bien davantage, en rappelant que près de 87 % des travailleurs sans emploi bruxellois sont potentiellement leur public-cible...

Enfin, les frais de fonctionnement, les charges indirectes et plus encore les dépenses d'investissement sont trop peu pris en compte. Les locaux des ML en souffrent, de même que les usagers et les travailleurs qui ne disposent pas des meilleures conditions de travail (matériels, technologies, etc.).

LES MISSIONS LOCALES REVENDIQUENT

En matière de vision générale et de stratégie budgétaire.

- Une vision des politiques de l'emploi et un financement global, structurel, régional, affecté aux Missions Locales pour l'ensemble de leurs missions.
- Une régulation plus souple des politiques de formation et d'aide à la recherche emploi, qui veille à de réelles articulations entre elles, avec des moyens adaptés à la charge de travail d'intérêt public qui incombe aux Missions Locales.
- Pour les projets: des budgets qui sont spécifiquement liés à l'innovation par les Missions Locales et qui évoluent positivement, avec une ambition à la hauteur des défis de notre Région et des objectifs tenant compte des besoins locaux.
- De manière générale, plus de cohérence et d'équilibre dans la répartition des budgets réservés aux dites politiques, entre les différents opérateurs, et plus de transparence dans la gestion des enveloppes.
- De travailler sur la pérennisation des financements (durée des agréments et appels à projets) pour stabiliser les actions et conforter le personnel.
- En regard des nouvelles missions liées à l'Ordonnance, des moyens



financiers supplémentaires.

- Que la part fixe du financement prévu par l'Ordonnance couvre toutes les missions générales et spécifiques.
- Que soient assurés les moyens des ANM pour les travailleurs hors Ordonnance.

En matière de gestion publique et de partenariat.

- Une réelle concertation en amont et en aval dans l'élaboration des partenariats et les documents qui en découlent (appels, conventions, règlements, justifications...).
- Une plus grande stabilité du cadre réglementaire qui s'en tient strictement au droit comptable et ne surinterprète pas les directives publiques, cela afin que les Missions Locales puissent garder une cohérence de gestion interne vis-à-vis des différents pouvoirs subsidiant sans devoir gérer de multiples règlements qui se contredisent.

- Une avancée franche vers le dossier unique (sur le modèle de la déclaration fiscale) pour les justifications de tous nos subsides et être invitées à participer à son développement et sa mise en place.
- Un préfinancement réel: en début d'année avec des tranches mieux anticipées, ou au 12^e provisionnel.
- De prévoir des enveloppes couvrant 100 % des coûts réels d'une action (contre-exemples: JEEP, ARAE,...) et l'ensemble du type de dépenses objectivement liées aux services et projets conventionnés, en ce compris leurs coûts de développement et de gestion.

En matière de justification financière et de suivi (contrôle, liquidation...).

- Un échéancier annuel clair sur l'examen de nos dossiers justificatifs et nos appels à projets/partenariat, et les actes qui en découlent (liquidations, etc.).

- Une simplification administrative, surtout dans les contrôles: par exemple, limitation du papier (envoi des tableaux synthétiques + consultation du dossier comptable sur place).
- Des contrôles effectués par des personnes dûment formées aux pratiques et au droit comptables. Principe de confiance et de collaboration: préventif et non répressif.
- Une meilleure coordination administrative, les règlements sont applicables après réception et information, et non avant.
- La mise en place d'un "comité de concertation" régulier sur les questions d'éligibilité et méthodes de justification (avec service support partenariat Actiris).
- D'accélérer les liquidations de soldes, au plus tard à l'année N + 1 pour tous les pouvoirs subsidiant. ■

RESPONSABLE FINANCIÈRE DE LA ML DE MOLENBEEK, MARIELE RUTTIENS NOUS FAIT DÉCOUVRIR L'ENVERS DU DÉCOR, LES ABSURDITÉS DE CERTAINS CONTRÔLES, LE GASPILLAGE DE TEMPS, D'ÉNERGIE ET DE PAPIER. ELLE DÉMONTRE TOUTE LA PERTINENCE DE LA REVENDICATION DU DOSSIER UNIQUE, PORTÉE PAR LES ML.

Propos recueillis par Guillaume Goor

Chargé de mission à la Mission Locale de Saint-Gilles

Quels sont les avantages d'un dossier unique ?

MARIELE RUTTIENS : D'une part, ça réduirait la charge de travail, au lieu de faire 20 fois le même travail pour des pouvoirs subsidiant qui ont des exigences diverses. Ça permettrait d'uniformiser les règles applicables par chacun, sachant qu'aujourd'hui chaque pouvoir subsidiant a ses

Huit mille copies

pour justifier le téléphone !

important, c'est d'arrêter ce système de copies, de tableaux, etc. Il faudrait un moment qu'ils se mettent à constituer un dossier unique : on rentre des chiffres globaux ou même détaillés, avec des contrôles sur place, sur base de la comptabilité. Un peu comme le système de déclaration fiscale, où tout est uniformisé.

Quelques chiffres ou exemples marquants ?

M. R. : Oui, pour Actiris 2012, nous avons 12 gros classeurs complets. Pour les factures de téléphone, par exemple : nous avons en tout près de 8000 copies rien que pour justifier les frais de téléphone sur

nous avons un autre problème majeur, c'est qu'il faut appliquer les règles des pouvoirs subsidiant qui ne sont pas les mêmes pour chacun et qui ne sont pas nécessairement conformes au droit comptable, auquel nous sommes soumis. Par exemple, nous devons comptabiliser une facture à cheval, qui va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. On ne peut prendre que la moitié sur l'exercice. La moitié sur 2011 et l'autre sur 2012, parce qu'il y a une partie qui se rapporte à l'exercice 2011 et l'autre à celui de 2012. Mais, chez Actiris, on ne peut pas : on doit tout justifier pour 2011. Or d'un point de vue comptable, ce n'est pas permis. Voilà, c'est pour montrer un peu le décalage. Ils sont tellement tatillons sur des règles comme ça qu'on arrive à des puzzles où ça ne s'emboîte plus. Et donc inévitablement, il peut y avoir des parties qui ne sont pas financées.

Qui plus est, il y a toute une série de charges qui ne sont plus prises en charge par les pouvoirs subsidiant. Parce qu'il y a toute une série de pièces qu'ils estiment inéligibles, par exemple tout ce qui est payé par caisse, les tickets de caisse, etc.

Par exemple, chez nous, pour l'établissement des dossiers financiers, en gros, ça représente plus d'un temps plein, rien que pour les photocopies, le remplissage des différents tableaux, etc. C'est vraiment du gâchis : on perd un temps plein pour la justification. Et c'est beaucoup plus une justification dans la forme que dans le fond. C'est vraiment des contrôles de forme. Et

c'est de plus en plus du pur administratif. Et le problème c'est aussi qu'avec toutes les conventions qu'on a maintenant, ils saucissonnent vraiment, ils ne considèrent plus le parcours d'insertion dans sa globalité. On a des conventions distinctes pour l'accueil, pour le public spécifique, pour la RAE... Et la justification devient absurde. Je reviens à ma facture de téléphone, puisque ce sont des conventions différentes, même si c'est la même personne, le même public ou le même parcours, ça devra être saucissonné en pourcentages : x % sur la convention APS, 3 % sur la convention guidance, 2 % sur la convention coordination, parce que ça correspond chaque fois à des étapes différentes. Alors que ça fait partie d'un tout.

On en arrive à ne plus rentrer des appels à projets pour des petites sommes, parce que les modes de justification sont beaucoup trop lourds et ça nous reviendrait trop cher. Mais on ne peut pas continuer comme ça à refuser des petits sous par-ci par-là pour tout. Un jour – et c'est authentique – l'inspectrice est venue sur place pour vérifier quatre factures de secrétariat social, chaque fois pour un centime. Ça montre la démesure de tout ça... Et bien entendu c'est le cas dans toutes les Missions Locales et ça va de mal en pis. Maintenant, c'est vrai qu'il faut quand même reconnaître qu'Actiris a réalisé un premier effort car maintenant il n'y a plus qu'un seul dossier à rentrer pour toutes ces conventions, donc il y a déjà moins de copies. Mais ça ne suffit pas. Si on continue comme ça, on va droit dans le mur. ■

“ ON EN ARRIVE À NE PLUS RENTRER DES APPELS À PROJETS POUR DES PETITES SOMMES, PARCE QUE LES MODES DE JUSTIFICATION SONT BEAUCOUP TROP LOURDS ET ÇA NOUS REVIENT DRAIT TROP CHER. ”

propres règles, notamment en matière d'éligibilité des dépenses, en matière de règles comptables, etc. Là il y a déjà beaucoup d'incohérences et il s'agirait de mettre les mêmes règles partout. D'autre part, du point de vue des pouvoirs subsidiant, ça leur permettrait un meilleur contrôle. Parce qu'ils verraient directement ce qui est entré dans les autres dossiers. Parce qu'aujourd'hui c'est des classeurs, des classeurs et des classeurs, avec chaque fois des copies de factures. Ce qui serait

une année auprès des autorités qui nous subsidient. Et c'est comme ça pour tout et donc on est à je ne sais pas combien de copies par an. Et il n'y a pas qu'Actiris qui demande des copies !

Vous vous retrouvez à devoir bricoler des justificatifs incohérents ?

M. R. : Il y a d'une part tout le travail que ça demande, de remplir des tableaux distincts pour chaque pouvoir subsidiant et d'autre part,

QUE CE SOIT POUR LES TRAVAILLEURS OU POUR LES USAGERS, IL N'EST VRAIMENT PAS AISÉ DE S'Y RETROUVER DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX QUE FORMENT LES INSTITUTIONS GÉRANT L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE BRUXELLOISE...

/ Travailleurs et directions des ML

DES MESURES SUCCES- SIVES

Ce "melting-pot" institutionnel découle d'une série d'accords, d'ordonnances et autres décrets qui se sont succédé au fil des années afin de coordonner les différents partenaires ISP. Hélas, ces mesures ont également eu pour résultat une complexification des institutions.

En 2003, l'Ordonnance de gestion mixte voit le jour. Elle établit une ouverture du marché au secteur privé, Actiris étant l'organisme régulateur-ensemblier. La conséquence de cette ordonnance se fait vite sentir : elle provoque une concurrence entre privé (agences intérim notamment), public et associatif mais également entre partenaires OISP.

Arrive ensuite l'Accord de coopération entre État fédéral-Régions et Communautés en 2004. Il prévoit notamment des transferts d'informations entre Actiris et l'ONEm. Mais dans quel cadre ? En effet, à ce jour, les Missions Locales n'ont toujours pas une idée claire du type d'informations transmises d'Actiris à l'ONEm, de quand ni de comment elles sont envoyées.

On peut également retenir les diverses Conventions Actiris liées aux fameux appels à projets : le pouvoir politique segmente de plus en plus les travailleurs sans emploi, selon des critères d'âge ou de spécificités qui les éloignent du marché de l'emploi. Certaines Missions Locales n'y répondent pas ou plus, faute de temps, de pertinence ou encore de moyens financiers.

Thème 7

Institutionnel, ou les joies des simplifications porteuses de sens

EN QUÊTE DE RECONNAIS- SANCE...

Ce n'est qu'en 2008 qu'une Ordonnance sur les Missions Locales est rédigée. Elle assoit et reconnaît le rôle des Missions Locales dans le paysage du marché de l'emploi bruxellois et détermine les missions générales et spécifiques qui leur sont attribuées. Une partie seulement des activités des ML sont ainsi plus clairement reconnues. L'Ordonnance introduit également la demande d'agrément pour être reconnu comme ML ou LWW. Cette ordonnance n'est pas des plus exhaustives mais elle a au moins le mérite d'exister... Notons que dans le même temps, la décentralisation d'Actiris et sa volonté de coordonner l'ensemble du dispositif ISP, y compris au niveau local (cf. le développement récent des Maisons de l'Emploi), est de nature à questionner le rôle de coordination et d'animation zonale qui est historiquement celui des Missions Locales !

RÉFORME INSTITUTION- NELLE

La dernière réforme de l'État est lourde de dangers. Les travailleurs des Missions Locales craignent surtout le transfert de la compétence de contrôle des TSE de l'ONEm vers les régions (autrement dit, à Actiris). Par le biais des accords de coopération, le poids qui pèse sur les acteurs de l'accompagnement est déjà très lourd. Si le principal partenaire des Missions Locales se voit doté d'une compétence de contrôle,

les travailleurs redoutent une dégradation de leur travail, une dégradation du service rendu aux usagers et une dégradation de la relation de confiance qui peut exister entre l'utilisateur et le travailleur des Missions Locales car jusqu'ici elles étaient peu assimilées aux institutions sanctionnant le TSE.

Avec la réforme de l'État, des centaines de millions d'euros seront transférés, principalement par le biais des plans d'aides à l'emploi des groupes cibles. Les travailleurs constatent l'inefficacité de nombreux plans de réductions de cotisations sociales et demandent une refonte des aides à l'emploi, pour éviter la précarisation de l'emploi, renforcer l'emploi durable et les Missions Locales.

LES MISSIONS LOCALES REVENDIQUENT

- Des lieux de concertation formels (Actiris-Bruxelles-Formation-FSE, etc.) et une pleine utilisation du comité de collaboration créé par l'Ordonnance des ML.
- Une présence Febisp au sein des comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles-Formation.
- Un logigramme clair : qui fait quoi, quand, comment, pour qui ?
- Une simplification des différentes couches et coordinations, dans le respect des habitudes et pratiques locales, auxquelles sont habitués les usagers qui demandent de la stabilité, de la simplicité, de l'orientation la plus rapide possible vers le service adéquat, etc.
- Que les opérateurs ISP soient

associés aux discussions relatives à la mise en œuvre de la réforme de l'État (compétence Emploi).

- La non-prise en charge des opérations de contrôle par Actiris ; la création d'une institution autonome régionale chargée du contrôle.
- Une réaffectation des moyens issus du transfert des montants et compétences d'aides à l'emploi des publics-cibles, pour éviter les effets d'aubaine, la précarisation du marché de l'emploi et pour soutenir des initiatives telles que celles portées par les Missions Locales.
- Refus de la marchandisation des services et volonté de voir Actiris être reconnu comme SSIG, à l'instar du Forem (Service Social d'Intérêt Général et non Service Social d'Intérêt Économique Général).
- La fin des "cumuls des fonctions" entre prestataires de services et régisseur-ensemblier (Actiris-Bruxelles-Formation...); refus de partenaires "juges et parties".
- La fin des disproportions dans les moyens alloués entre partenaires (entre ML et Actiris, au vu de la répartition des usagers et du travail effectué).
- L'indépendance totale des Observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle. ■

Thème 8

Le sens de l'insertion en situation de chômage de masse ou les joies d'une politique de plein emploi

DANS LES ANNÉES 80, LE CHÔMAGE N'EN EST QU'À SES DÉBUTS. ON PENSE ALORS QU'IL EST CONJONCTUREL ET LES DISPOSITIFS SONT IMAGINÉS COMME TRANSITOIRES. OR, ACTUELLEMENT, ON POURSUIT LES MÊMES OBJECTIFS QUE LORS DE LA CRÉATION DES MISSIONS LOCALES MAIS ILS SONT DEVENUS PÉRENNES. LE CONTEXTE A BEL ET BIEN CHANGÉ: LE CHÔMAGE EST TRÈS IMPORTANT ET STRUCTUREL!

/ Travailleurs et directions des ML

LA PAROLE D'UNE TRAVAILLEUSE SANS EMPLOI

"On a tous les outils qu'il faut pour la recherche d'emploi, ce qu'il manque c'est le boulot. Il faut créer de l'emploi, il faut nous donner du boulot mais il n'y en a pas! Et que les employeurs soient un peu flexibles pour nous laisser travailler et ne pas nous demander trop d'expériences non plus sinon on ne pourra pas trouver du boulot nous autres. Tout le temps, tu vas faire de la réinsertion. Combien de métiers une personne va apprendre avant de retrouver un boulot?"

FINIE LA PÉRIODE DE PLEIN EMPLOI...

D'un point de vue global, les travailleurs des Missions Locales

constatent clairement le manque d'offres d'emploi. Nous sommes confrontés à un chômage de masse, il n'y a pas de perspective d'avenir dans l'emploi, les offres de formations ne sont pas assez nombreuses ou les places très limitées...

Les politiques ne luttent pas contre le chômage, mais contre l'inflation... Cette hypocrisie est ressentie par les travailleurs: demandes contradictoires, leurres. Les conseillers-emploi ont le sentiment de servir de soupape qui permet de calmer, de contenir la

violence sociale.

À présent, Actiris et la politique de l'emploi en général pensent l'accompagnement sous l'angle d'un discours managérial de la "gestion de flux". Les travailleurs ressentent un certain épuisement

Les Missions Locales revendiquent

- De pouvoir porter une parole critique publique sur les politiques de l'emploi/du chômage, au nom de notre légitimité de travailleurs, avec nos usagers.
- Des emplois de qualité - par le biais d'une réelle politique de plein emploi -, convenables, avec des salaires minimums plus élevés, des horaires convenables, dans des services utiles à la collectivité en cohérence avec l'objectif affiché d'intégration des TSE (crèches, alphabétisation, enseignement, accueil des primo-arrivants, mobilité, etc.), des emplois pour tous par exemple par le biais du partage du temps de travail, davantage de formation, etc.
- Des emplois adaptés à la réalité bruxelloise, à ses habitants, à leurs besoins, à leurs compétences: il s'agit de penser une ville à cohésion sociale forte, avec un projet économique adapté, une ville reliée à son hinterland économique.
- La suppression des dernières mesures de réduction-dégressivité des allocations de chômage (1^{er} novembre 2012) et des allocations sociales plus élevées.
- D'avoir prise sur les offres d'emploi proposées à nos usagers, pour permettre un travail auprès des employeurs.
- La mise en œuvre de l'obligation pour les entreprises d'informer Actiris de toute offre d'emploi.
- Le conditionnement et la refonte des "aides à l'emploi" (cf. Réforme de l'État).
- Une évaluation de la qualité de l'emploi dans la durée et de manière continue, après avoir clôturé un "parcours d'insertion".
- Davantage de dynamiques collectives avec les usagers, reconnues par les pouvoirs publics: accompagnement collectif, ML comme espace d'intégration sociale, éducation permanente, ESI, etc. Les ML veulent réintégrer des démarches d'éducation permanente dans le travail des Missions Locales, avec une reconnaissance de cette démarche par les partenaires, ainsi que des financements adaptés en conséquence, pour pouvoir aller au-delà du simple accompagnement vers le non-emploi et recentrer ce travail sur les usagers.
- Davantage de liberté pédagogique et d'autonomie méthodologique, pour permettre aux opérateurs ISP de travailler avec les usagers dans l'idée de les accompagner de manière globale, et ainsi donner plus de sens au travail social réalisé sur le terrain.
- Un renforcement des politiques de prévention des difficultés d'ISP, notamment au moyen de plans d'actions visant à résorber l'écart entre l'enseignement et l'emploi, en soutenant davantage et plus précocement l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes et en offrant un enseignement plus performant et plus égalitaire.



dans leur travail, ils n'en voient que rarement le sens...

Face à cette impuissance, due au marché de l'emploi, l'accompagnement individuel glisse vers une individualisation de la responsabilité du travailleur sans emploi et une psychologisation des problèmes collectifs. Les profils "psy" sont d'ailleurs croissants parmi les conseillers.

DES EFFETS NÉFASTES SUR LES USAGERS

La plupart des usagers espèrent un CDI temps plein, considéré comme le "Graal"... Malheureusement, confrontés à la réalité du terrain, ils sont contraints d'accepter des contrats précaires, doivent rechercher et fournir des preuves,

faire face à la concurrence sur le marché de l'emploi, etc.

Une travailleuse sans emploi s'indigne: "J'ai de nouveau un contrat Activa, j'en ai marre, c'est un contrat d'un an et puis ça se termine. Là on me dit naïvement: "Mais vous savez madame après autant d'années de chômage c'est bien de remettre le pied à l'étrier..." Je dis oui mais si au bout d'un an on t'éjecte et on te fait tomber de cheval à quoi ça sert d'avoir remis le pied à l'étrier? Je suis de nouveau dans le circuit du chômage et je dois de nouveau tout reprendre!"

De ce fait, le conseiller-emploi devient bien souvent un pourvoyeur de CV et de lettres de motivation... Il ressent une démotivation, un dé-

couragement général de la part des usagers. En plus de la recherche d'emploi, ils ont également besoin de cohésion sociale, de sortir de l'isolement et d'augmenter leur qualité de vie. Les travailleurs des Missions Locales essaient d'être à leur rythme, à leur écoute mais ils doivent désormais être orientés vers un objectif d'activation et d'amélioration de l'employabilité des TSE et ce, malgré le contexte de sous-emploi! Par conséquent, les Missions Locales participent à la précarisation du marché du travail (par certains choix de filières ou par la concurrence entre TSE notamment).

Dans ce cadre, Hugues Esteveny, travailleur de la Mission Locale de Molenbeek, note: "Les travailleurs

ont la conviction que leur activité professionnelle trouve sens et utilité dans la relation qu'ils ont avec les demandeurs d'emploi. Parallèlement, ils ont la conviction que leur prestation ne vise pas, dans le cadre des politiques de l'emploi, à lutter contre le chômage de masse, ni même à le réduire positivement. Face à la situation actuelle et à celles qui s'annoncent, tous ont conscience qu'il n'y aura pas de réponse valable et acceptable socialement dans le repli sur soi (que ce soit au niveau des individus ou des Missions Locales), dans la dégradation des droits des chômeurs ou dans la casse de la condition salariale. Les réponses ne peuvent être que collectives et à contre-courant de la plupart des orientations actuelles." ■

Thème 9

L'insertion au-delà des Missions Locales ou les joies d'une plateforme en devenir?

LES MISSIONS LOCALES N'ONT ÉVIDEMMENT PAS LE MONOPOLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ PAR RAPPORT À L'EMPLOI. LE SUCCÈS DE L'INSERTION EST LE FRUIT DE L'IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ORGANISMES SOCIAUX: AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI (ALE), CELLULES D'INSERTION DES CPAS, ENTREPRISES D'INSERTION...

/ Travailleurs et directions des ML

AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI

"... Si le gouvernement a décidé d'instaurer une ALE dans chaque commune bruxelloise, c'était principalement pour répondre à des besoins réels non rencontrés par le circuit normal du travail. De ce fait, ce système a permis à des personnes, fragilisées par plusieurs années de chômage et très éloignées des réalités du marché du travail, de reprendre une activité à horaire réduit mais aussi d'avoir

INQUIÉTUDES

Le contexte actuel de la régionalisation de certaines compétences, qui touche les CPAS, les ALE et l'Économie sociale, inquiète les travailleurs de ces organisations. Si les conséquences sur les personnes menacent la qualité de travail (modifications de contrat, changements de statut, compressions de personnel et charges supplémentaires qui en découlent), c'est aussi une modification du "sens du travail" qui est en jeu. Par-

LA PLATE-FORME EN DEVENIR REVENDIQUE:

- d'être associée aux réflexions menées au niveau de la Région pour la mise en œuvre de la régionalisation prévue en 2014.
- La clarification des rôles de chacun à l'occasion de la mise en place de la régionalisation.
- Une clarification sur le partage d'informations concernant les données qui circulent entre les intervenants (Actiris, ONEm, CPAS, etc.).
- Une meilleure collaboration entre les différents acteurs.
- Une participation des usagers des différents services aux réflexions menées en plate-forme.

“ LA RÉGIONALISATION DE CERTAINES COMPÉTENCES MENACE LA QUALITÉ DU TRAVAIL SOCIAL ET MODIFIE SON SENS.”

une chance de se sentir socialement utiles tout en ayant un petit revenu complémentaire (devenu vital pour un grand nombre). Au fil du temps, les ALE ont également développé toute une série de partenariats formels ou informels de même qu'elles ont mis sur pied et/ou financé des projets de formation répondant aux besoins locaux.” ^A

Rappelons que les ALE ont organisé en 2009 près de 752.117 heures de prestations qui équivalent à plus de 450 ETP (équivalent temps plein).

tant de ce sens en mutation, les valeurs portées par les travailleurs sont en questionnement.

Dans les circonstances actuelles de paupérisation, supprimer les ALE entraînerait une augmentation de la pauvreté. Le système ALE sert de bouée de sauvetage dans un contexte économique qui offre peu d'autres possibilités dans un cadre légal. Les prestations ALE ou la mise au travail via les "articles 60" permettent à des personnes en difficulté de bénéficier de services auxquels elles ne pourraient prétendre autrement.

- Des moyens financiers et humains pour créer des supports didactiques expliquant les rôles et les tâches de chaque institution, regroupant des informations techniques, des outils pédagogiques et qui permettraient une meilleure communication entre les professionnels pour une harmonisation des pratiques. ■

^A État des lieux du dispositif ALE, Plate-forme ALE, juin 2012

Journées des Missions Locales

QUEL AVENIR POUR NOS USAGERS ?

18 SEPTEMBRE

**9 ATELIERS DANS 9
MISSIONS LOCALES
(9h30-17h)**

18 OCTOBRE

**ASSEMBLÉE DES
TRAVAILLEURS
(13h30-17h)**

16 NOVEMBRE

**UN LIVRE BLANC
DES MISSIONS
LOCALES
+ LUNCH SUIVI
D'UN CONCERT DE
KERMESZ À L'EST
(14h-24h)**

**PARTICIPATION OUVERTE À TOUS
LES TRAVAILLEURS DES MLOC'S**

**PLUS D'INFOS & INSCRIPTION VIA
WWW.MISSION-LOCALE.BE**

9 THÉMATIQUES POUR UN LIVRE BLANC DES MISSIONS LOCALES:

- 1) ACTIVATION,
OU LES JOIES DE L'ACCOMPAGNEMENT SANS CONTRAINTE
- 2) CONDITIONS DE TRAVAIL,
OU LES JOIES DE TRAVAILLER DANS LE SOCIAL
- 3) FILIÈRES ET PROJETS INNOVANTS,
OU LES JOIES DU DÉVELOPPEMENT DE PROJET
- 4) CONTRATS DE TRANSITION,
OU LES JOIES DE LA TRANSITION-TREMLIN
- 5) INDÉPENDANCE ASSOCIATIVE,
OU LES JOIES DU PARTENARIAT
- 6) PRÉCARITÉ DES FINANCEMENTS, OU LES JOIES
D'UN RÉINVESTISSEMENT DANS LE LIEN SOCIAL
- 7) INSTITUTIONNEL,
OU LES JOIES DES SIMPLIFICATIONS PORTEUSES DE SENS
- 8) LE SENS DE L'INSERTION EN SITUATION DE CHÔMAGE DE
MASSE, OU LES JOIES D'UNE POLITIQUE DE PLEIN-EMPLOI
- 9) L'INSERTION AU-DELÀ DES MISSIONS LOCALES,
OU LES JOIES D'UNE PLATE-FORME EN DEVENIR ?



L'envers du décor

D'où part l'initiative des Journées des Missions Locales ?

TATIANA VANESSA VIAL GRÖSSER : Il y a la petite et la grande histoire. Pour la grande histoire : depuis fin 2008, le contexte sociopolitique dans lequel évolue le secteur de l'insertion socioprofessionnelle est fortement marqué par la nouvelle Ordonnance pour les Missions Locales et les Lokale Werkwinkels. Ce texte, qui avait été établi et voté avec très peu de concertation avec les principaux intéressés, se révèle déconnecté des réalités de terrain, c'était un squelette qui renvoie aux arrêtés d'exécution. Néanmoins, elle offre aux Missions Locales une assise légale solide et en fait de véritables acteurs régionaux de l'emploi. La discussion sur les arrêtés a commencé en 2009, la concertation dure depuis bientôt quatre ans et seuls deux arrêtés ont été finalisés. Le troisième porte sur le volet financement et est attendu en mars 2013. C'est fort long, fort laborieux.

Plus largement, nous sommes dans un contexte socioéconomique de crise et de repositionnement du service public. La crise actuelle frappe durement l'emploi. Les organismes qui y sont liés sont donc également affectés : de plus en plus de personnes font appel à leurs services, ces mêmes personnes doivent faire face à un nombre croissant de problèmes comme l'endettement, les gardes d'enfant, les logements insalubres, etc. Parallèlement, la pression s'accroît sur les organismes

ENTRETIEN AVEC TATIANA VANESSA VIAL GRÖSSER, ATTACHÉE RELATIONS PUBLIQUES ET INFORMATION À LA FEBISP

Propos recueillis par Guillaume Goor
Chargé de mission à la Mission Locale de Saint-Gilles

d'insertion socioprofessionnelle pour qu'ils investissent principalement le volet emploi et que les travailleurs sans emploi décrochent un emploi, même si celui-ci se fait de plus en plus rare. Le retour à l'emploi devient le principal critère d'évaluation du travail des OISP, le volet social est trop occulté. Les travailleurs sans emploi aussi subissent une pression croissante

ne favorisent-elles pas les emplois précaires ?

Concernant le repositionnement du service public ou plutôt sa libéralisation, il faut noter que cela dépasse Actiris ou Bruxelles-Formation. C'est une force beaucoup plus large qui est en marche. En matière d'emploi, l'Ordonnance de gestion mixte force l'ouverture

sur des périodes trop courtes, ils sont incompatibles avec une vision à long terme ; les critères pour que les travailleurs sans emploi puissent en bénéficier sont de plus en plus limités, cette segmentation est totalement déconnectée des réalités et glisse vers des critères stigmatisants.

De plus, l'articulation entre l'opérateur public et ses partenaires se complexifie : décentralisation d'Actiris, contrat de gestion de Bruxelles-Formation, stratégie de partenariat, etc. Aujourd'hui Actiris se recentre sur un rôle de régisseur-ensemblier et limite son offre de services aux travailleurs sans emploi les plus proches de l'emploi. Les Missions Locales se voient attribuer environ 80 % des travailleurs sans emploi... sans que les moyens ne suivent. Elles sont les principaux partenaires d'Actiris, pourtant la concertation reste difficile : sur quelles bases Actiris enverra une personne vers une Mission Locale, que devra faire la Mission Locale, que pourra-t-elle faire ? Autant de questions qui restent posées. Dans le secteur, nous éprouvons un besoin de clarification et de concertation, de repositionnement.

“ LES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI SUBISSENT UNE PRESSION CROISSANTE POUR QU’ILS QUITTENT LE CHÔMAGE AU PLUS VITE MÊME À DES CONDITIONS EXTRÊMEMENT FRAGILES. ”

pour qu'ils quittent le chômage au plus vite même à des conditions extrêmement fragiles. Les CPAS font état d'une forte augmentation de leurs allocataires à cause des exclusions du chômage. Les politiques d'activation et de contrôle du comportement de recherche d'emploi ont également contribué à augmenter le nombre d'usagers des Missions Locales. Il faudrait s'interroger sur l'impact de cette pression sur le marché de l'emploi : finalement, ces politiques

aux opérateurs privés à but de lucre. Par ailleurs, pour trouver des partenaires, les services publics recourent de plus en plus aux appels à projets au détriment des financements structurels. Les OISP sont donc mis en concurrence entre eux et avec les opérateurs privés à but de lucre. Les problématiques sur lesquelles nous travaillons sont pourtant structurelles et ont besoin de solutions à long terme. Ces procédures sont inadéquates : les projets s'étendent



TATIANA VANESSA VIAL GRÖSSER

Ensuite, il y a la petite histoire. C'est à partir de l'Ordonnance, du travail de concertation sur les arrêtés d'exécution que ce projet est né. Les directions et la Febisp ont eu l'idée d'élaborer un cahier de revendications commun. Cependant, cela a pu se faire grâce à la dynamique créée lors des 20 ans des Missions Locales qui reste un événement marquant pour le secteur. Au départ, nous souhaitions le sortir à l'occasion des élections communales parce qu'elles ont un impact sur les conseils d'administration des Missions Locales. Malheureusement, mettre en place une réflexion aussi large, qui rassemblait tous les travailleurs et les employeurs dans des délais aussi courts, était vraiment impossible. Nous avons donc décidé de ne pas nous focaliser sur ces élections et faire notre chemin sans nous laisser coincer par de fausses urgences. L'important était de réfléchir ensemble sur les enjeux du secteur. Finalement, nous y avons consacré trois journées sur base de neuf groupes de travail différents. C'était un geste fort, car les Missions Locales allaient se donner les moyens d'assurer la participation de tous. Chaque Mission Locale encadrait un thème et les travailleurs s'inscrivaient, sur base volontaire, dans la thématique

qu'ils voulaient. Les travailleurs ont ainsi été tous mélangés. Ensuite, nous avons mis sur place un comité de pilotage pour préparer les journées. Les revendications allaient devoir être votées par tous les travailleurs. Nous voulions nous arrêter, réfléchir et établir ensemble des constats et des revendications.

Quelles étaient les attentes vis-à-vis des journées?

T. V. V. G. : L'objectif était d'élaborer ensemble un cahier de revendications. Nous voulions libérer la parole des travailleurs, nous voulions réfléchir ensemble, avoir un vrai débat d'idées autre que l'éternel questions/réponses à la fin des colloques qui finalement questionne peu et répond mal. Cela pose des questions d'ordres organisationnel et technique. Comment mener un débat avec 150 ou 200 personnes? Par exemple, au départ, nous voulions organiser un colloque avec des personnes extérieures qui viendraient exposer leurs points de vue. C'est un peu comme le réflexe conditionné de Pavlov : pour réfléchir il faut obligatoirement un colloque.

Puis, nous nous sommes demandés pourquoi nous allions, une fois

de plus, solliciter des personnes extérieures pour venir nous parler de notre travail. Nous sommes des professionnels, des experts et c'est à nous de prendre cette place. Il fallait que les gens puissent vraiment s'exprimer. Et ce que je remarque, c'est que les gens sont très preneurs. Je pense qu'en toile de fond, il y a de moins en moins de débat en général. De débat politique. Ça s'appauvrit très fort. C'est pourtant, dans le débat que nous pouvons échanger des idées, que nous rencontrons des visions différentes des nôtres. Nous y confrontons des arguments contraires qui nous obligent à affiner les nôtres, nous souhaitons rallier les autres à nos positions, mais nous prenons nous-mêmes le risque d'être convaincus et de finalement adopter le point de vue adverse. Sans débat, les opinions restent à l'état d'intuition nébuleuse. C'est grâce au débat, à la réflexion qu'il exige, à la construction d'un argumentaire qu'il requiert, que nous parvenons à élaborer une pensée cohérente. C'est pour cette raison que le débat est la base de la démocratie. C'est de cette rencontre que naît notre soif de savoir, notre volonté de découvrir.

Nous avons donc dû inventer le processus au fur et à mesure. Par exemple, lors de la dernière journée, nous avons demandé à la salle de voter sur la manière dont elle-même devra voter sur les revendications. Avec le recul, je pense que c'est essentiel : avoir une adhésion sur la manière dont la parole de chacun sera prise en compte.

Durant le processus, nous avons pu observer qu'une large base commune se dégagait dans toutes les structures. Nous n'avons senti aucune opposition majeure, ni entre Missions Locales, ni entre travailleurs et employeurs. Par contre, nous avons constaté que certaines thématiques doivent encore être débattues en interne. Bien sûr, il reste des différences, des points de tension, mais aucune qui ne mette à mal la cohésion de l'ensemble.

Et après? Qu'est-ce qui reste à faire?

T. V. V. G. : Nous avons fait des débats en interne entre Missions Locales et en interne Febisp. Seulement voilà : ouvrir le débat à tout le monde, c'est un risque. Parce que lorsque nous allons négocier, il faut une position commune forte. Ce qui donne de la force, ce n'est pas nécessairement d'avoir le bon argument, bien que nous l'ayons (rire) ou le bon raisonnement, bien que nous l'ayons aussi (rire), c'est le fait de tous être derrière une même position. C'est notre force : porter la parole de tout un secteur. Pour cela, il faut des consensus. Dans la fédération, les points de vue peuvent être différents, mais *in fine*, nous parvenons à dégager des positions communes. Il faut accepter que le consensus puisse prendre du temps à aboutir et que, parfois, il n'y ait pas de bonne solution. Élargir ce débat à tous les travailleurs est une nouvelle étape pour la Febisp, qui se révèle très positive car il y a une cohérence entre les travailleurs, les directions et la fédération. ■

Le marché bruxellois de l'énergie.

État des lieux après cinq ans de libéralisation.

PRÉSENTATION D'INFOR GAZELEC

Qu'est ce qu'Infor GazElec? Pour celles et ceux qui ne connaissent pas ce service, Infor GazElec est un service d'information, de conseil et d'accompagnement qui a ouvert ses portes en mars 2008. Il a été créé à l'initiative du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion ASBL avec l'appui des organisations syndicales bruxelloises (CSC Bruxelles – FGTB Bruxelles) et de la Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles (C.G.E.E.). Le service est soutenu financièrement par la Région de Bruxelles-Capitale (IBGE-BIM). Depuis son ouverture, les conseillers d'Infor GazElec ont accompagné quelques 5 000 ménages.

Plus concrètement, les conseillers d'Infor GazElec informent, conseillent et accompagnent gratuitement et individuellement les ménages bruxellois dans le choix d'un fournisseur de gaz et d'électricité. En effet, depuis 2007, les consommateurs résidentiels bruxellois peuvent choisir leur fournisseur d'énergie. Le service a développé un comparateur qui permet de comparer le prix de son contrat avec les autres contrats disponibles sur le marché. Le ménage pourra ainsi choisir objectivement quel est le contrat le plus intéressant pour lui et s'il le désire, il pourra changer de fournisseur.

Là encore, les conseillers offrent un service pratique en aidant les

LE 21 NOVEMBRE 2012, LE CONSEIL DES USAGERS ORGANISAIT UN COLLOQUE INTITULÉ "ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR APRÈS CINQ ANS DE LIBÉRALISATION". LE SERVICE INFOR GAZELEC PARTICIPAIT À CE COLLOQUE ET PRÉSENTAIT SES RÉFLEXIONS.

Nicolas Poncin
Infor GazElec, CSCE

personnes à remplir le contrat choisi et en assurant le suivi. Le service aide également à la compréhension des factures, dans les démarches à faire du point de vue de l'énergie lors d'un déménagement. Il informe aussi sur les mesures sociales relatives à

développé un service de conseil juridique de première ligne en matière d'énergie. Enfin, les conseillers d'Infor GazElec donnent des conseils en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Depuis une année, le service est également ouvert aux usagers profession-

à Bruxelles pour le consommateur résidentiel. Tout le monde pouvait, à partir de ce moment-là, choisir un fournisseur de gaz et d'électricité. Cependant, à Bruxelles, nous avons peu de choix et le gain financier fait lorsque le consommateur choisissait le fournisseur le moins cher restait limité. En effet, en 2008 (laissons 2007 qui est le début de la période libéralisée, afin que le marché puisse s'installer), nous avons quatre fournisseurs pour l'électricité (Electrabel, Belpower, Lampiris et Nuon) et trois pour le gaz (les mêmes moins Belpower qui ne vend que de l'électricité). Au niveau des gains financiers que peut espérer faire le consommateur moyen bruxellois en choisissant la meilleure offre, ils varient entre +/-140 euros/an et 210 euros/an pour cette année 2008. Ils sont assez limités.

“ DEPUIS SON OUVERTURE, INFOR GAZELEC A INFORMÉ, CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ GRATUITEMENT ET INDIVIDUELLEMENT 5 000 MÉNAGES BRUXELLOIS DANS LE CHOIX D'UN FOURNISSEUR DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ.”

l'énergie (le tarif social, le statut de client protégé...).

Lorsque les relations entre un ménage et son fournisseur ou le gestionnaire de réseau (Sibelga) sont compliquées, le service peut aussi intervenir. Il a même

nels (indépendants, professions libérales, commerçants, petites entreprises)

LE DÉBUT DE LA LIBÉRALISATION

Le 1er janvier 2007, le marché du gaz et de l'électricité est libéralisé

Le début de la libéralisation, c'est aussi pour bon nombre de ménages bruxellois l'incompréhension des implications de cette

libéralisation ou devrait-on plus justement dire privatisation du marché du gaz et de l'électricité (puisque la fourniture de gaz et d'électricité ne peut être assurée que par des acteurs privés). Le lien qui va unir le consommateur et son fournisseur d'énergie est un lien contractuel à partir du 1er janvier 2007 et cela change fondamentalement la donne. En effet, avant 2007, nous

trouvons l'information sur le site du fournisseur.

Une autre implication de la libéralisation, c'est que le consommateur va se retrouver maintenant face à des vendeurs qui vont développer des techniques de vente qui sont malheureusement parfois agressives, comme par exemple le fait de présenter une ristourne et pas

“ À CAUSE DE LA LIBÉRALISATION, LE CONSOMMATEUR VA SE TROUVER FACE À DES VENDEURS DÉVELOPPANT DES TECHNIQUES DE VENTE PARFOIS AGRESSIVES.”

avons un seul fournisseur pour tout le monde et tout qui veut du gaz et de l'électricité doit s'adresser à ce fournisseur. Les conditions d'accès et les prix sont régulés. Le consommateur a pour ainsi dire un statut d'abonné. Au 1^{er} janvier 2007, le consommateur doit passer un contrat avec le fournisseur choisi. Ce contrat va définir les droits et devoirs des acteurs, les conditions de fourniture et le prix. Le consommateur devra en théorie négocier ce contrat et le prix sera défini par le marché. Il n'y a plus de régulation d'une autorité ou plus exactement l'autorité est remplacée par le marché. Le consommateur aura à choisir le contrat qui pour lui est le plus intéressant (c'est un leurre de penser qu'il va pouvoir négocier son contrat).

Pour pouvoir choisir le contrat le plus avantageux, il faut qu'il sache d'abord ce qu'il doit comparer. Au niveau du prix, il peut comparer les différents prix du kWh proposés par les fournisseurs et le montant des abonnements. Cependant, ces informations se trouvent principalement sur les sites Internet des fournisseurs. La fracture numérique étant une réalité en Belgique, un nombre important de ménages n'a pas accès à ces informations. Et pour ceux qui ont accès à Internet, il faut encore qu'ils

trouvent un prix. On vous dit que si vous signez, vous aurez une ristourne de 3 %, mais on ne vous donne pas le prix. Or, si le prix moins les 3 % reste plus cher qu'ailleurs, vous vous faites avoir. Une autre technique pour s'attirer des nouveaux clients est le démarchage. Bien que cette pratique soit strictement encadrée notamment dans le code de conduite annexé à l'Accord "Le consommateur dans le marché libéralisé", elle a fait quelques ravages et le service Infor GazElec a dû déposer plainte contre certains fournisseurs.

AUJOURD'HUI, L'ÉTAT DU MARCHÉ

Le marché bruxellois du gaz et de l'électricité compte plus de fournisseurs. Nous en avons six pour l'électricité (Electrabel, Lampiris, Luminus, Octa +, Belpower et énergie 2030) et quatre pour le gaz (Electrabel, Lampiris, Luminus, Octa +).

L'avantage financier pour le consommateur qui fait le meilleur choix par rapport au contrat par défaut **A** est devenu important. En effet, pour un consommateur moyen bruxellois, il peut gagner plus de 400 euros par an s'il choisit la meilleure offre financière. Attention, nous ne disons pas que la libéralisation du marché a fait



© CHRISTOPHE SMETS, LA BOITE À IMAGES

diminuer les prix. Rien ne prouve que la meilleure offre du marché soit moins chère que dans un marché non libéralisé.

AUJOURD'HUI, LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Nous pouvons nous réjouir que la protection du consommateur résidentiel ait été renforcée dans les ordonnances bruxelloises lors de leur modification en 2011. Ainsi, les demandes de caution des fournisseurs au consumma-

teur par mensualités, en étant approvisionné en gaz et en électricité par le fournisseur de dernier ressort au prix du tarif social.

Le limiteur de puissance, que les fournisseurs peuvent faire placer en cas d'impayé, est passé de 6 ampères à 10 ampères.

Les ordonnances bruxelloises ont gardé deux grands acquis: le maintien du fait que la résiliation du contrat ne peut se faire que

“ LE CONSOMMATEUR MOYEN BRUXELLOIS PEUT GAGNER PLUS DE 400 EUROS PAR AN S'IL CHOISIT LA MEILLEURE OFFRE FINANCIÈRE.”

teur à la signature du contrat sont encadrées. Un fournisseur ne peut demander une caution qu'à un nouveau client qui aurait une dette non apurée chez lui.

Le statut de client protégé peut être obtenu dès la première mise en demeure. Le statut de client protégé est une mesure sociale qui permet à un consommateur de payer sa dette chez son fournis-

seur devant le juge de paix et le fait qu'il n'y ait toujours pas à Bruxelles de compteurs à budget. Ce sont deux acquis que Bruxelles a, mais que malheureusement les régions wallonnes et flamandes n'ont pas.

Malheureusement, nous devons constater que ces ordonnances ne sont pas toujours respectées et que notamment en matière de caution, certains fournisseurs

continuent à en réclamer alors qu'ils ne peuvent pas.

AUJOURD'HUI, LA COMPRÉHENSION DES IMPLICATIONS DU MARCHÉ LIBÉRALISÉ

L'incompréhension des implications de la libéralisation persiste pour un certain nombre de ménages. En effet, un certain nombre de ménages bruxellois ne savent pas encore qu'ils peuvent choisir un autre fournisseur et s'ils le savent, faut-il encore pouvoir trouver l'information et comparer les offres. Toutes les informations se trouvent sur les sites web des fournisseurs et un seul d'entre eux offre la possibilité au consommateur de se rendre physiquement aux guichets d'information.

Une autre preuve de l'incompréhension des implications de la libéralisation réside dans les démarches à entreprendre lors d'un déménagement. Comme nous l'avons dit, le lien entre le consommateur est contractuel. Si le consommateur déménage, son contrat le suit. Il n'est pas attaché à un compteur. Il faut, dès lors, accomplir un certain nombre de démarches pour faire suivre son contrat à la nouvelle adresse et s'assurer ainsi un approvisionnement de gaz et d'électricité. Certains consommateurs ne font pas ces démarches, ce qui amène à ce qu'ils soient "au mieux" livrés en énergie à deux endroits et donc facturés à deux endroits, au pire livrés en énergie à l'adresse qu'ils ont quittée et donc facturés pour cette adresse et coupés à leur nouvelle résidence.

Les techniques de vente, le marketing et le démarchage restent les mêmes qu'au début de la libéralisation et elles font que beaucoup de personnes signent un contrat contre leur gré.

AUJOURD'HUI, LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nous constatons également que la facture énergétique pèse de plus en plus lourd dans le budget du ménage et que certains

ménages n'arrivent plus à payer leur facture. Au 30 juin 2012, 19 703 consommateurs ont un limiteur de puissance et 4 068 consommateurs ont le statut de clients protégés **Ⓢ**. Pour rappel, à Bruxelles, le limiteur de puissance est placé après la première mise en demeure du fournisseur à son

il faut pouvoir constater que le petit consommateur paie plus cher proportionnellement son kWh d'électricité que le consommateur moyen, voire le gros consommateur. En effet, si nous prenons un petit consommateur qui consomme 1 000 kWh en électricité et 2 000 kWh en gaz, il paiera entre 242 €

“ LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE PÈSE DE PLUS EN PLUS LOURD DANS LE BUDGET DU MÉNAGE. LE MÉNAGE DONT LA FACTURE ATTEINT 10 % DU REVENU MENSUEL EST EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.”

client qui n'a pas honoré ses factures. Le statut de client protégé est demandé pour essayer de résorber un endettement envers un fournisseur d'énergie.

Une des façons de définir la précarité énergétique est de dire que le ménage dont la facture atteint 10 % du revenu mensuel est en situation de précarité énergétique. Ce qui veut dire qu'un ménage qui perçoit 1 000 euros de revenus par mois sera en situation de précarité énergétique si sa facture de gaz et d'électricité dépasse 100 euros. À Bruxelles, la part des dépenses énergétiques dans le

et 318 € (suivant le contrat qu'il aura choisi) **Ⓢ** pour l'électricité et entre 173 € et 241 € pour le gaz. Le consommateur moyen qui consomme 2 000 kWh en électricité et 10 000 kWh en gaz paiera entre 424 € et 516 € pour l'électricité et entre 651 € et 823 € pour le gaz. Ce qui veut dire, qu'en électricité, le petit consommateur paiera proportionnellement son kWh entre 14 % et 23 % (suivant le contrat qu'il aura choisi) plus cher que le consommateur moyen. S'il payait l'électricité au même prix, il économiserait entre 60 € et 120 € par an. Pour le gaz, le petit consommateur paiera proportion-

“ LE PETIT CONSOMMATEUR PAIE PLUS CHER PROPORTIONNELLEMENT SON KWH D'ÉLECTRICITÉ QUE LE CONSOMMATEUR MOYEN, VOIRE LE GROS CONSOMMATEUR.”

revenu moyen du décile en 2009 dépasse les 10 % pour le premier décile et les deux déciles suivants s'en approchent dangereusement.

AUJOURD'HUI, LE PETIT CONSOMMATEUR PÉNALISÉ

Cela ne date pas d'aujourd'hui, mais à l'heure où les prix grimpent,

nellement son kWh entre 33 % et 46 % plus cher que le consommateur moyen. S'il le payait au même prix, il économiserait entre 214 € et 382 € par an.

PERSPECTIVES

Face à ces constats sur l'état du marché après cinq années de libé-

ralisation, nous souhaitons poser quelques perspectives et quelques enjeux pour l'avenir proche.

Il nous semble, tout d'abord, important de renforcer la compréhension du marché libéralisé. Comme nous l'avons signalé plus haut, certains consommateurs ne saisissent pas toutes les implications du marché libéralisé de l'énergie. Il conviendrait, dès lors, de renforcer l'accès à l'information par des campagnes de communication récurrentes et adaptées à tous les publics. Les fournisseurs devraient également offrir la possibilité à leurs clients ou futurs clients de venir physiquement dans leurs bureaux. Ils devraient créer des "espaces clientèle" accessibles à tous.

Nous avons également souligné que les déménagements posent beaucoup trop de problèmes. Il serait intéressant que la loi sur les baux à loyers rende obligatoire l'inscription des numéros de compteurs et des codes EAN dans l'état des lieux, qu'elle fasse explicitement référence au fait que le locataire doit prendre un fournisseur de gaz et d'électricité, qu'elle invite le propriétaire à compléter les documents concernant le relevé d'index au moment du départ de son locataire et/ou de son arrivée. Cette procédure devrait être généralisée et renforcée pour les logements sociaux.

Enfin, il nous semble important de renforcer le Centre d'Information en lui permettant d'effectuer des permanences décentralisées dans les Maisons de l'énergie.

Il nous semble également important de renforcer la protection du consommateur. Il faut veiller à la bonne application des ordonnances bruxelloises en matière de gaz et d'électricité, notamment en matière de caution. En effet, trop souvent, certains fournisseurs imposent injustement à certains de leurs clients une caution. L'ordonnance est pourtant claire sur ce point. Seuls, les anciens clients

qui n'auraient pas apuré leurs dettes chez le fournisseur et qui recontractent avec celui-ci peuvent se voir imposer une caution. Nous voyons malheureusement que parfois, des personnes qui n'ont pas de dettes chez le fournisseur, se voient réclamer une caution. Ou pire encore, certains fournisseurs réclament une caution en cours de contrat.

Il conviendrait aussi de veiller à la bonne application de la loi du 6 avril 2010 sur les pratiques de marché et la protection du consommateur ainsi que l'Accord "Le consommateur dans le marché libéralisé". Notamment, par rapport à tout ce qui concerne le démarchage et la signature de contrat hors entreprise. Nous constatons que des personnes qui s'adressent à nos services ont signé un contrat contre leur gré et, pire, n'ont bien souvent pas compris ce qu'elles signaient.

Enfin, comme l'a dit un avis de la Commission européenne, il faudrait donner la possibilité aux médiateurs fédéraux de rendre des décisions contraignantes. À l'heure actuelle, les médiateurs fédéraux rendent des avis mais ceux-ci ne sont pas contraignants. Certains consommateurs se voient conforter dans leur droit par l'avis du médiateur, mais rien n'oblige le fournisseur à suivre cet avis et le problème reste dès lors en suspens.

Une autre piste pour renforcer la protection du consommateur serait de donner la possibilité, en changeant la législation fédérale, à des personnes déléguées par une organisation ou un service social défendant les consommateurs précaires de les assister ou de les représenter devant le juge de paix dans le cadre des litiges de gaz et d'électricité.

Par ailleurs, nous plaçons pour l'instauration d'une tarification solidaire et progressive. Celle-ci devra être mûrement réfléchie et



© CHRISTOPHE SMETS, LA BOÎTE À IMAGES

devra tenir compte des spécificités bruxelloises au niveau du bâti. De façon générale et dans ces grands principes, elle devra faire en sorte que le prix du kWh de gaz et d'électricité, tous frais inclus, soit moins élevé pour le petit consommateur que pour le grand consommateur. Elle devra également définir une quantité de kWh de gaz et d'électricité qui garantisse une vie digne au consommateur et qui puisse être achetée à un coût acceptable par celui-ci en fonction de critères sociaux et de revenus. ■

Ⓐ Le contrat par défaut est le contrat que tout consommateur qui n'avait pas choisi de fournisseur a eu au 1^{er} janvier 2007.

Ⓢ Source Brugel

Ⓒ Prix de novembre 2012

Tarification progressive : le Parlement français se mouille

UN CADRE RIGoureux

Si la proposition de loi de François Brottes est typiquement française par sa centralisation, elle mérite quand même notre attention car elle dresse un cadre rigoureux pour l'instauration d'une tarification qui prend en compte aussi bien des enjeux sociaux que le souci environnemental dans le cadre de l'accès à l'énergie. Au-delà de ce cadre, la proposition laisse aux autorités régulatrices la tâche de préciser la valeur exacte des paramètres, définis dans la loi, avec le but de sauvegarder année après année l'équilibre financier du dispositif et de pouvoir ajuster le mécanisme, s'il apparaissait des effets pervers.

Les objectifs sont, pour une large part, d'ordre écologique. La proposition veut instaurer un frein à la surconsommation, afin d'aboutir à un changement de modèle de consommation. Et cela passe par la tarification, selon M. Brottes. Il s'agit donc de faire payer plus cher la consommation d'énergie qui dépasse la "norme". En plus, la proposition veut s'attaquer au problème des pointes de consommation électrique; des pointes qui, pendant la dernière décennie, ont augmenté cinq fois plus que la consommation générale.

Pour chaque point de fourniture, concrètement pour chaque logement, sera fixé un volume de base (la norme) de consommation énergétique suffisant pour couvrir les besoins essentiels du ménage. L'utilisateur qui consomme moins que la norme se verra attribuer un bonus à déduire du prix de la fourniture par kWh. Celui qui

LE DÉPUTÉ FRANÇOIS BROTTES, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DU PARLEMENT FRANÇAIS, A DÉPOSÉ LE 6 SEPTEMBRE DERNIER, UNE PROPOSITION DE LOI INSTAURANT UNE TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE ^A. DEPUIS LORS, CETTE COMMISSION ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE ONT DÉBATTU ET AMENDÉ LA PROPOSITION, REJETÉE FINALEMENT PAR LE SÉNAT DEUX SEMAINES PLUS TARD. "ELLE PASSERA QUAND MÊME, ASSÈNE F. BROTTES, CAR C'EST LA VOLONTÉ DU PRÉSIDENT.", L'OBJECTIF ÉTANT DE FINALISER LE TRAVAIL LÉGISLATIF AVANT LA FIN DE L'ANNÉE 2012...

Paul Vanlerberghe
CSCE

“DANS LA PROPOSITION DE LOI, L'ÉLÉMENT MANQUANT EST BIEN LA DÉFINITION D'UN VOLUME DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ, À LAQUELLE EST APPLIQUÉ UN PRIX QUI GARANTIT COMPLÈTEMENT L'ABSENCE DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.”

consomme entre 100 % et 150 % de la norme, payera un léger malus par kWh. Celui qui consomme plus que 150 % de la norme se verra infliger un malus considérable en plus du prix fournisseur du kWh.

BONUS-MALUS

Si la proposition de loi laisse au régulateur le soin d'élaborer les paramètres de la norme et

le volume concret de base, elle précise pourtant clairement et de façon détaillée les modulations de ce volume de base (ou norme).

Le volume de base sera notamment modulé en fonction de la composition du ménage, la localisation géographique (six régions climatiques sont distinguées), le mode chauffage du logement et

le mode de production de l'eau chaude sanitaire. Tous ces éléments vont constituer des points en plus ou en moins pour aboutir finalement à un volume de base spécifique au ménage.

Si la consommation réelle se situe en dessous de ce volume personnalisé, cela donne droit à un bonus. Si elle se trouve au-dessus elle inflige un malus.

Selon les fourchettes retenues dans la proposition de loi, l'écart entre situations de bonus et de malus complet pourrait atteindre 0,5 eurocent par kWh, ce qui revient à une différence d'environ 30 euros par an pour un ménage-type (en France).

À cela, plusieurs corrections sociales et de situation vont

s'ajouter en fonction de la situation et de l'état du bâtiment. Ainsi, les bénéficiaires du tarif social **E** se verront accorder un bonus en plus, bénéficiaires dont le nombre va doubler (deux millions de ménages seront touchés) pour s'étendre à tous les ménages qui perçoivent un revenu ne dépassant pas le seuil de pauvreté fixé par décret ou qui perçoivent une allocation sociale. L'administration fiscale et les organismes de Sécurité sociale seront tenus de transmettre automatiquement les données pertinentes aux fournisseurs d'électricité et de gaz.

Les ménages comprenant des personnes âgées seront bénéficiaires d'un bonus spécifique, grâce à un amendement voté en session plénière de l'Assemblée. En plus, une trêve de coupures, en période hivernale, sera décrétée.

LOGEMENTS PASSOIRES

Un point d'achoppement majeur de la proposition de loi, et qui s'est avéré un casse-tête politique au Sénat (voir plus loin), est le problème des logements mal isolés, énergivores, souvent stigmatisés comment étant des vraies passoires énergétiques, où la chaleur s'envole par le toit et les fenêtres. Il s'agit d'une situation qui touche davantage les locataires et les couches sociales les plus démunies.

La mesure d'accompagnement proposée pour remédier à ce problème consiste à faire restituer par le propriétaire une partie du loyer au locataire dans les cas où la performance thermique du logement reste en dessous d'un minimum défini. Les locataires sont considérés ne pas être responsables de l'état du logement, et ne doivent donc pas subir les conséquences d'un malus résultant de la situation du bâtiment. En effet, le locataire d'un logement où la performance thermique n'est pas suffisante, aura le droit de revendiquer une restitution de la part du loyer égale au montant résultant du malus dû à ce problème. Encore une fois, le principe est posé, mais ce sont les

organismes régulateurs qui devront définir les modalités pour mettre en œuvre cette mesure corrective.

Il est clair que l'application de cette proposition de loi exige un dispositif administratif et légal assez lourd. Car il faut adapter les entrées sur le bulletin fiscal, il faut un registre des logements avec coefficient énergétique ou coefficient thermique par logement. Sont également nécessaires des liens multiples entre les banques de données -qui exigent parfois de nouvelles dispositions légales pour s'accorder avec les principes du respect de la vie privée-.

Même les auteurs de la proposition admettent que cela demandera au moins un an ou plus pour la mettre en œuvre. C'est surtout le poids énorme de ce dispositif, conséquence de la complexité-même du mécanisme de la proposition de loi, qui a soulevé le plus de critiques dans les travaux parlementaires.

IRRECEVABILITÉ AU SÉNAT

En commission des affaires économiques du Sénat, le rapporteur a proposé **C** des alternatives pour aménager la lourdeur du dispositif à mettre en place. Néanmoins, la commission a voté une motion d'irrecevabilité, renvoyant la proposition sans traitement à l'Assemblée nationale.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement, qui peut quand même faire voter la loi par l'Assemblée, ce qui est tout à fait probable vu qu'il s'agit d'une promesse de campagne du candidat Hollande, connue sous le nom de l'engagement numéro 42.

UNE OCCASION RATÉE ?

Le processus de décision suivi par cette proposition de loi est assez excitant à analyser, puisqu'il concerne 40 millions de ménages. Le principe de bonus-malus, lié au respect d'une consommation "normale" et à un comportement d'économie d'énergie, est valable tant du point de vue de l'accès à

l'énergie que de la préservation de l'environnement. Une batterie de mesures d'accompagnement est censée régler la question des effets pervers du système bonus-malus, mais c'est justement ces mesures qui sont la cause de la complexité et de la lourdeur du dispositif.

Par contre, le système en soi ne règle pas le problème de la diminution des pointes de consommation en électricité, qui mérite d'être considéré comme un objectif plus important que la modération des volumes mêmes de la consommation. En effet, aussi bien d'un point de vue écologique que d'un point de vue économique et social, les pointes de consommation en électricité sont d'une importance majeure, susceptibles d'engendrer des conséquences positives ou négatives sur le système entier. Rappelons que la pointe de la consommation (dans la journée) indique la puissance maximale demandée à un certain moment au réseau. Dépendants de la hauteur de la pointe, des outils de production additionnels devront être mis en place. Sur le plus long terme, selon la hauteur de la pointe, des nouveaux outils de production devront être développés, etc. C'est également la hauteur de la pointe, en déterminant quel mode de production (charbon, gaz...) marginal doit être mis en marche, qui influence le prix du marché et donc les tarifs payés par les consommateurs. La proposition de loi rate donc l'occasion de s'attaquer à un des principaux déterminants du prix de l'électricité.

En plus, la proposition n'aborde pas fondamentalement le lien entre la tarification progressive, d'une part, et l'éradication de la précarité énergétique, d'autre part. Cette omission a d'ailleurs été implicitement reconnue par son auteur principal, M. Brottes, lorsqu'il a déposé un amendement pour changer le titre de la proposition en "proposition visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre".

La nouvelle tarification proposée a comme objectif "d'accompagner" la hausse des prix pour les ménages en précarité. Or, le Sénat français, dans une autre étude récente, fait valoir que le prix de l'énergie devrait augmenter de 50 % d'ici 2020. La proposition sur la table a l'ambition de moduler les prix par le biais du bonus-malus dans une fourchette comprise entre 2 % et 6 %. C'est donc peu dire que la tarification progressive proposée ne va pas influencer sérieusement le niveau du coût de l'énergie.

Il faudrait donc insérer un mécanisme additionnel pour assurer l'accès à l'énergie sans risque de précarité énergétique pour les ménages précarisés. Dans cette proposition de loi, l'élément manquant est bien la définition d'un volume de première nécessité, à laquelle est appliqué un prix qui garantit complètement l'absence de précarité énergétique. Concrètement, cela appelle à un tarif spécifique pour la tranche de première nécessité, qui doit assurer que le prix de cette tranche atteindra au maximum 10 % du montant du revenu minimum. Car rappelons-nous la définition la plus retenue de la précarité énergétique: "Se trouve dans un état de précarité, toute personne ou tout ménage qui, pour satisfaire ses besoins en énergie nécessaires à mener une vie en dignité, doit dépenser plus de 10 % de son revenu de base." **D**

A Proposition de loi instaurant une tarification progressive de l'énergie. Enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 septembre 2012. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/propositions/pion0150.pdf>

C En France, le tarif social existe sous les appellations de "tarif de première nécessité" pour l'électricité et de "tarif de solidarité" pour le gaz.

D Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, "visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre", par M. Roland Courteau, sénateur. <http://www.senat.fr/rap/112-070/112-0701.pdf>

E The Hills fuel poverty review proposal for a new definition of fuel poverty: an analysis. A report to Consumer Focus from Richard Moore. London. November 2011. p. 3 www.consumerfocus.org.uk

Le traité budgétaire pour couler l'austérité dans le bronze

DÉFICIT ET AUSTÉRITÉ

Le traité de Maastricht prévoyait un déficit maximum de 3 % pour les budgets étatiques. En période de crise cette obligation n'est guère aisée à tenir. En 2011, à titre d'exemple, le déficit belge était de 3,7 % [Ⓐ]. A titre de comparaison, il était de 6,6 % en Grèce cette année. Les politiques d'austérité très dures menées dans ce pays visent à ramener dès l'année prochaine le déficit à 4,2 % [Ⓑ]. Le respect de cette norme impose déjà aujourd'hui un coût social conséquent. Avec le traité budgétaire, on pourra passer à la vitesse supérieure de l'austérité imposée. Que dit exactement le traité? "Les États s'engagent à ce que les budgets des administrations publiques soient à l'équilibre ou en excédent en termes de recettes et de dépenses." (article 3.1.a)

Cette règle est supposée être respectée si le "déficit structurel" est inférieur à 0,5 % du PIB (article 3.1.b). La règle d'or sera transcrite dans le droit national des États "au plus tard un an après l'entrée en vigueur du présent traité, au moyen de dispositions contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles." (article 3.2)

Cela est d'autant plus révoltant qu'il est loin d'être avéré que l'austérité améliore la situation économique des États. L'histoire récente tend même à prouver le contraire! Ainsi la Grèce, qui a connu une dizaine de plans d'austérité ces dernières années, a vu sa dette publique augmenter de 25 % et son taux de chômage être multiplié par

ALORS QU'EN GRÈCE MAIS AUSSI DANS D'AUTRES PAYS DU SUD DE L'EUROPE, LA MINUTIEUSE ET IMPLACABLE DESTRUCTION DES CONQUÊTES SOCIALES SE POURSUIT NOTAMMENT PAR UNE MISE ENTRE PARENTHÈSES DE TOUTE DÉMOCRATIE INSTITUTIONNELLE EXISTANTE, IL SEMBLE QUE LA GÉNÉRALISATION IMPOSÉE DE LA LOGIQUE "AUSTÉRITAIRE" NE CONNAISSE PAS DE TRÊVE DANS LES AUTRES PAYS DE LA ZONE EURO. LE TRAITÉ BUDGÉTAIRE EUROPÉEN CONSTITUE UNE ÉTAPE DE PLUS DANS L'IMPOSITION À DES ÉTATS SOUVERAINS DE L'INFAMANTE TUTELLE DES MARCHÉS FINANCIERS.

Carlos Crespo

Rédacteur en chef d'*Ensemble!*, CSCE

trois! Le pays connaît par ailleurs sa troisième année de récession. Un autre chiffre non économique mais tout aussi interpellant: le taux de suicide a augmenté ces trois dernières années de 40 %!

Un État "qui fait l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs (au-delà de 3 %) met en place un programme de partenariat budgétaire et économique comportant une description

HOLLANDE ET LE TRAITÉ "MERKOZY"

François Hollande, lors de la campagne électorale pour la présidentielle d'il y a quelques mois, avait été fort critique avec ce qui était encore appelé à l'époque "traité Merkozy" (en référence au couple néo-libéral composé de la chancelière allemande Angela Merkel et du président français sortant Nicolas Sarkozy) et en avait exigé la renégociation. Il a accepté manifestement d'être plus conciliant après le scrutin. Moyennant l'obtention d'un pacte pour la croissance que d'aucuns jugent très insuffisant [Ⓒ], il a décidé d'accepter et de ratifier le traité. Les verts français pourtant représentés au gouvernement ont, quant à eux, décidé de rejeter le texte [Ⓓ]. Début octobre, l'Assemblée nationale française a procédé à la ratification du texte [Ⓔ].

“ LE PIRE EST À CRAINDRE POUR LES CONQUÊTES SOCIALES (OU CE QU'IL EN RESTE) EN EUROPE. ”

Il convient d'insister sur le fait que le traité prévoit les moyens (coercitifs) de se conformer à ses principes restrictifs. "Lorsque le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut d'un État est supérieur à la valeur de référence de 60 %, l'État le réduit à un rythme moyen d'un vingtième par an", soit 5 % (article 4).

détaillée des réformes structurelles à mettre en œuvre pour assurer une correction effective et durable de son déficit excessif." (article 5)

Quand on sait ce que signifie dans la novlangue "réformes structurelles", on peut craindre le pire pour les conquêtes sociales (ou ce qu'il en reste) en Europe.

LA BELGIQUE FACE AU TRAITÉ

Quid de la ratification par la Belgique? A ce stade, peu d'informations circulent sur le calendrier d'approbation. Il est cependant peu probable que le vote du texte réserve des surprises tant au niveau du Parlement fédéral que dans les entités fédérées. Catherine Moureaux, député PS à la Région bruxelloise, a reconnu publiquement que le traité budgétaire est "imbuvable" ^❶ mais elle n'aura sans doute pas l'occasion de traduire son rejet par un vote puisqu'après l'installation des conseils communaux

Les organisations syndicales majoritaires en Belgique ont, quant à elles, pris position contre la ratification du traité. Elles ont appelé publiquement à ce que les parlementaires ne ratifient pas le texte ^❷.

RÔLES DE LA DETTE ET DU TRAITÉ

La pression de la dette publique est aujourd'hui devenue un moyen pour orienter les politiques économiques et budgétaires dans un sens ultra-libéral. Le mécanisme est rodé: pour réduire la dette publique, il importe de réduire les dépenses publiques. La question

“ CE QUI EST EN JEU AVEC LE TRAITÉ BUDGÉTAIRE EUROPÉEN, C'EST NON SEULEMENT LA PERTE DE LA SOUVERAINETÉ BUDGÉTAIRE MAIS AUSSI L'ANNIHILATION DE TOUTE ALTERNATIVE À DES POLITIQUES QUI ONT DÉMONTRÉ LEUR INEFFICACITÉ EN TERMES D'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE ET A FORTIORI DE JUSTICE SOCIALE.”

début décembre elle laissera sa place dans l'hémicycle à Émir Kir désormais député-bourgmestre de Saint-Josse et redeviendra députée suppléante. Silence radio de la part des autres élus socialistes.

Du côté des écologistes, le rejet du traité budgétaire européen ne sera sans doute pas un cheval de bataille. Lors d'une interview, la présidente d'Écolo, Emily Hoyos, en fait même un sujet trivial de dispute entre Verts français: "Je regrette que nos amis verts français aient de nouveau trouvé un prétexte pour se disputer entre eux." Si elle avoue ne pas comprendre l'attitude du parti-frère français ^❸, elle dit attendre des éclaircissements pour se prononcer sur la décision définitive d'Écolo ^❹.

des recettes est évacuée au niveau européen par une réalité incontournable: le dumping fiscal. Si on augmente trop les impôts alors, on n'est plus concurrentiels par rapport à ses voisins. Tout est fait pour que la seule option économique praticable soit la baisse des dépenses publiques.

Au sein de la zone euro, la dynamique anti-sociale est encore plus implacable. Les États devant se financer sur les marchés financiers (même si depuis septembre dernier une porte s'est légèrement ouverte pour que la banque centrale européenne prête sous conditions aux États ^❺), ils doivent rassurer ses derniers en menant une politique d'austérité pour pouvoir espérer bénéficier des fonds à taux les moins



usuriers possibles. Karl Marx, plus prophétique que jamais avait défini, avec justesse et ironie, le rôle de la dette dans un système comme le nôtre: "La dette publique, en d'autres termes l'aliénation de l'État, qu'il soit despotique, constitutionnel ou républicain, marque de son empreinte l'ère capitaliste. La seule partie de la soi-disant richesse nationale qui entre réellement dans la possession collective des peuples modernes, c'est leur dette publique. [...] Le crédit public, voilà le credo du capital."

Ce qui est en jeu aujourd'hui avec le traité budgétaire européen, c'est non seulement la perte de la souveraineté budgétaire mais aussi l'annihilation de toute alternative à des politiques qui ont démontré leur inefficacité en termes d'efficacité économique et a fortiori de justice sociale. ■

^❶ <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2012/03/30/97002-20120330FI-LWWW00531-le-deficit-belge-estime-a-37-du-pib.php>

^❷ <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2012/10/01/97002-20121001FI-LWWW00554-grece-deficit-a-66-du-pib-en-2012.php>

^❸ http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/27/la-supercherie-du-pacte-pour-la-croissance_1725420_3232.html

^❹ <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20120922.OBS3263/traité-budgétaire-europeen-les-ecologistes-disent-non.html>

^❺ <http://www.lefigaro.fr/politique/2012/10/09/01002-20121009ARTFIG00591-l-assemblée-approuve-le-traité-budgétaire-europeen.php>

^❻ <http://www.levif.be/info/actualite/belgique/catherine-moureaux-le-traité-budgétaire-europeen-est-imbuvable/article-4000199284850.htm>

^❼ <http://www.lalibre.be/economie/actualite/article/763985/hoyos-je-ne-comprends-pas-la-decision-des-verts-francais.html>

^❽ http://www.rtf.be/info/belgique/detail_traité-budgétaire-europeen-ecolo-attend-des-eclaircissements-avant-de-voter?id=7844313

^❾ <http://www.rtl.be/info/belgique/politique/919576/traité-europeen-ftgb-et-la-csc-wallonnes-appellent-les-parlementaires-a-ne-pas-ratifier>

^❿ <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/couillises/2012/09/la-bce-pr%C3%AAte-%C3%A0-%C3%A9ponger-sous-condition-les-dettes-des-etats.html>

La coordination européenne des politiques économiques nationales

Fruit du capitalisme de casino, la crise économique n'aura pas été le déclencheur d'une remise en cause du modèle économique qui l'a rendue possible. En Europe, elle aura même été mise à profit par les institutions européennes pour hâter l'adoption d'une série de réformes et de nouveaux mécanismes qui, sous l'appellation racoleuse de "nouvelle gouvernance économique", renforcent l'orientation européenne antérieure de politique économique.

Cette "nouvelle gouvernance économique" se décompose en trois volets : la réforme du secteur

AU SEIN DE L'UE, LA NOUVELLE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE SE FONDE NOTAMMENT SUR LA COORDINATION EUROPÉENNE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES NATIONALES. MÉCONNUE DU GRAND PUBLIC, CET INSTRUMENT FAVORISE UN REcul DE L'ÉTAT ET LA FLEXIBILITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL.

Tom Verdier
CSCE

La "coordination européenne des politiques économiques nationales" est un instrument utilisé par l'Union européenne pour étendre ses compétences dans des domaines

nationales", il faut d'abord préciser la nature même de l'Union européenne, qui est une organisation internationale, et les conséquences que cela implique sur ses compétences, qui sont limitées. Nous verrons ensuite comment l'Union européenne a étendu ses compétences au-delà de leur champ initial depuis 1992, notamment par le biais de la coordination des politiques économiques.

L'UNION EUROPÉENNE, UNE ORGANISATION INTERNATIONALE AUX POUVOIRS LIMITÉS

On l'oublie souvent, l'Union européenne est une organisation internationale, c'est-à-dire une institution créée par des États indépendants pour gérer certaines compétences, et pas d'autres. L'Union européenne ne peut intervenir que dans les domaines qui sont

énumérés par le contrat de base que concluent les États fondateurs, qu'on appelle "traité".

Le traité applicable à l'Union européenne qui s'appelle le "Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne" (TFUE) ou Traité de Lisbonne, énumère donc les compétences attribuées à l'Union européenne. Il fait la distinction entre les compétences exclusives de l'Union européenne et les autres, laissées aux États membres, qu'on appelle "politiques nationales". Dans ses domaines de compétence exclusive, l'Union européenne peut seule adopter des lois (qu'on appelle règlements européens). Exemple : les tarifs douaniers et la réglementation de la concurrence. Dans les autres domaines, seuls les États nationaux sont compétents. Si l'Union européenne adopte un règlement

“ L'UE VEUT FAIRE TRIOMPHER UNE ORIENTATION DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE FAVORABLE AU REcul DE L'ÉTAT ET À LA FLEXIBILITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL. ”

financier, l'établissement de mécanismes de gestion commune des dettes publiques et le renforcement de la "coordination européenne des politiques économiques nationales". Alors que ce dernier volet est le plus dangereux des trois, il reste en grande partie méconnu du grand public. C'est pourquoi cet article lui est consacré.

très sensibles de politiques économiques, dans le but de faire triompher une orientation de politique économique favorable au recul de l'État et à la flexibilité du marché du travail.

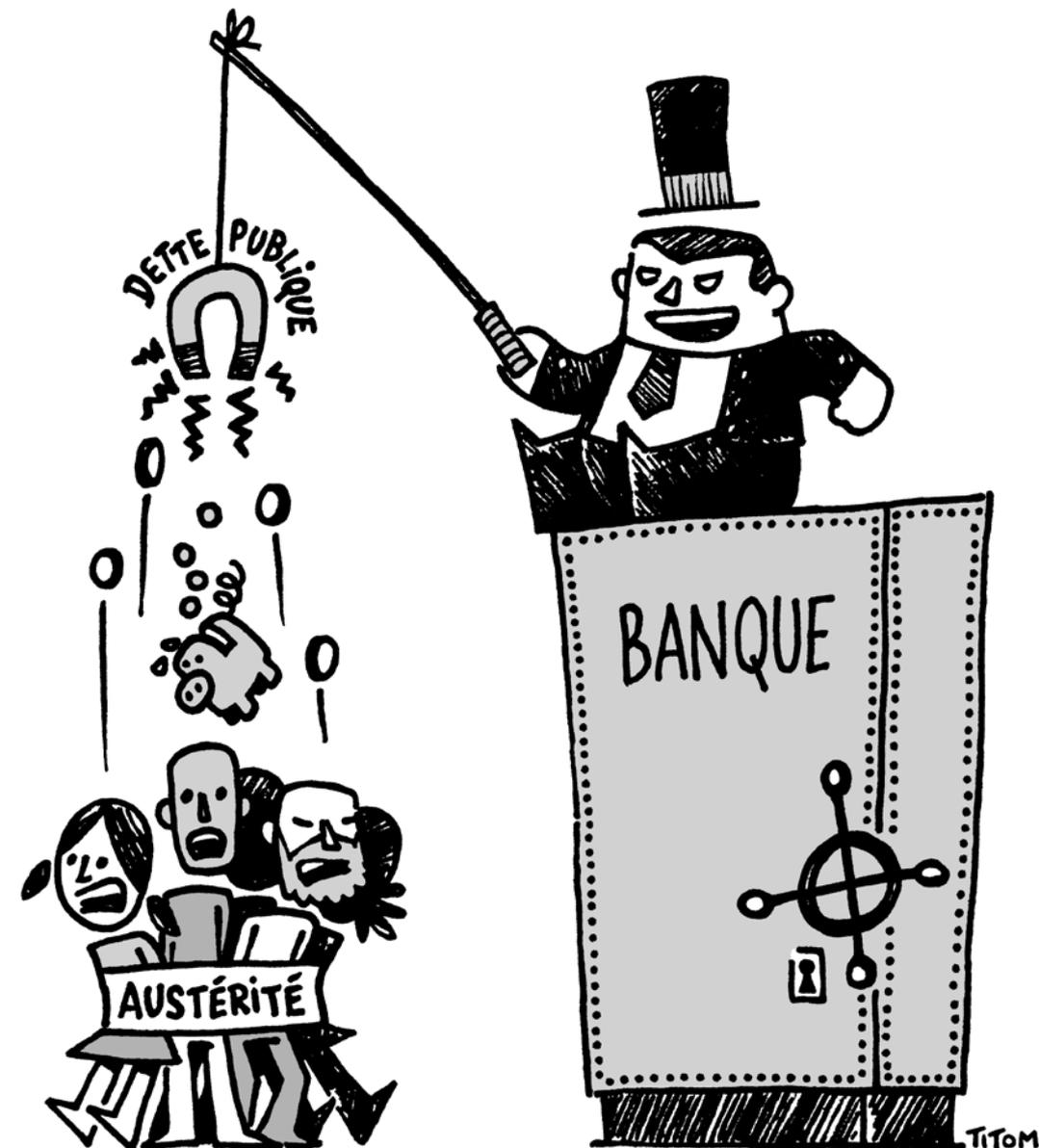
Pour comprendre en quoi consiste cette "coordination européenne des politiques économiques

dans un domaine de compétence nationale, la Cour de justice de l'Union européenne peut l'annuler.

Si l'on s'en tient à la lettre du traité, le partage des compétences en matière économique est largement favorable aux États membres : les plus importantes restent aux mains des États nationaux. Parmi elles, la politique budgétaire et la politique salariale. La première détermine si face à une récession, un État peut soutenir l'activité économique et donc lutter contre le chômage en contractant temporairement une dette qu'il remboursera lorsque la conjoncture économique sera meilleure, et donc lorsque ses recettes fiscales excéderont ses dépenses. Quant à la politique salariale, elle permet aux pouvoirs publics non pas de déterminer le niveau des salaires, fixés par contrat de travail, mais bien de réglementer leur évolution ou leur niveau minimal : la loi de 1996 "sur la sauvegarde de la compétitivité et de l'emploi" garantit notamment l'indexation périodique, et la réglementation de la négociation collective permet la généralisation des barèmes salariaux que les représentants patronaux et syndicaux ont établi à tous les travailleurs et employeurs d'un secteur, même si les entreprises ou les travailleurs ne sont pas affiliés aux organisations signataires.

RELANCE PAR LA FLEXIBILITÉ SALARIALE VS RELANCE BUDGÉTAIRE

En théorie, l'Union européenne ne peut donc pas interférer dans les décisions de politiques budgétaire et salariale. Et ça l'ennuie beaucoup, car elle privilégie une orientation de politique économique défavorable à la relance budgétaire et aux garanties salariales que les États nationaux ont la possibilité de maintenir. Selon l'Union européenne, lorsque l'activité se dégrade dans une partie de l'Union européenne et est très importante dans une autre partie, c'est-à-dire en cas de choc "asymétrique", elle préfère que la régulation se fasse par les salaires. Face au chômage



croissant, dit-elle, les travailleurs vont accepter une baisse des salaires, ce qui fera baisser les coûts de production, donc les prix des produits, qui deviendront plus concurrentiels, plus compétitifs, et la production sera relancée, et le chômage aura à nouveau baissé. Il faudrait donc laisser libre cours à la flexibilité salariale.

A cette orientation, à cette technique de "lutte" contre le chômage, s'oppose celle de la relance budgétaire : l'État accroît temporairement ses dépenses, limite les impôts, passe des commandes publiques, subventionne le pouvoir d'achat, lisse le recul de la consommation et de l'activité économique, et hâte la reprise économique sans mettre en cause le niveau des salaires. Son budget présente un déficit qui génère une dette remboursée en période de meilleure conjoncture.

Pour imposer son orientation de politique économique alors que les États restent compétents dans les deux domaines cruciaux qu'elle concerne, l'Union européenne va se voir dotée de moyens d'ingérence croissants dans les politiques économiques de compétence nationale. Ce processus a déjà une assez longue histoire, que nous allons résumer ci-dessous. Il vient de franchir un pas de géant en 2011-2012, dans une certaine indifférence.

ACTE I : LA COORDINATION CONTRE LA RELANCE BUDGÉTAIRE

La première grande étape de cette ingérence, c'est le célèbre Traité de Maastricht de 1992. S'il déclencha à l'époque une si vive polémique, c'est précisément parce qu'il gravait dans le marbre du traité l'interdiction ou la limita-

tion de recourir aux instruments de la relance budgétaire. On a en tête les "3 % de déficit public", mais la relance budgétaire, ce n'est pas que le déficit budgétaire. C'est aussi une souplesse dans l'évolution de la dette publique, ainsi que l'intervention de la banque centrale. Car pour payer les dépenses non couvertes par l'impôt qui vont servir à soutenir la demande, l'État doit emprunter de l'argent aux banques. Or les capitaux prêtables, c'est-à-dire l'offre de capitaux, ne sont pas infinis, ils sont proportionnels à l'épargne. Pour une offre égale de capitaux, il y a une demande supplémentaire, celle de l'État. Par conséquent le prix de l'emprunt, c'est-à-dire le taux d'intérêt, augmente, ce qui limite l'investissement (immobilier pour les ménages, tout court pour les entreprises) et donc l'activité économique. La banque centrale →

dispose des moyens de limiter cet effet pervers de l'expansion budgétaire : elle peut diminuer le taux directeur, c'est-à-dire le taux auquel elle-même prête aux banques commerciales, et peut même prêter de l'argent directement à l'État, ce qui laisse intact le volume de capitaux prêtables pour les agents privés (on appelle cette opération la "monétisation de la dette").

La relance budgétaire est donc constituée de quatre instruments : déficit public, dette publique, taux d'intérêt et monétisation. Et bien, le Traité de Maastricht, c'est l'interdiction ou la restriction à l'usage de ces quatre instruments de relance budgétaire avec, en cas de violation, le déclenchement d'une procédure de déficit excessif qui peut punir l'État d'une amende de 0,5 % du PIB de l'État, soit à l'heure actuelle près de deux milliards d'euros pour la Belgique.

Les États nationaux restent en théorie autonomes en politique budgétaire, mais le Traité de Maastricht a purement et simplement vidé cette autonomie nationale de sa substance. On comprend pourquoi à l'époque, l'adoption du Traité de Maastricht fit si grand bruit.

ACTE II : LA SURVEILLANCE PERMANENTE DE LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE

L'imposition de la discipline budgétaire ne suffisait pas. La politique budgétaire restant en effet formellement nationale, l'Union européenne ne pouvant prendre de décision en matière de déficit public à la place des États membres, il fallait organiser la surveillance permanente de la discipline : c'est l'objet des procédures de "coordination" des politiques économiques nationales, qu'inaugure le "Pacte de stabilité et de croissance" (PSC) en 1996.

Ce "Pacte", c'est en réalité deux règlements européens, c'est-à-dire deux lois européennes, qui prévoient que chaque année, les États nationaux doivent remettre

un document expliquant que la discipline budgétaire est bien respectée, qu'on diminue la dette et le déficit public même en période de récession, quitte à renforcer cette récession. Ce document s'appelle le "Programme de stabilité". Quelques mois après son dépôt, il est avalisé par l'Union européenne ou recalé, et si l'État est recalçant, l'Union européenne peut entamer une procédure de déficit excessif. Encore aujourd'hui, il est déposé chaque année auprès de la Commission européenne.

On avait inventé la "coordination" des politiques économiques nationales : règles à respecter, justification périodique par l'État membre, évaluation par l'Union européenne, et le cas échéant,

“ L'UNION EUROPÉENNE EST CLAIRE : LES SYSTÈMES BELGES D'INDEXATION DES SALAIRES ET DE GÉNÉRALISATION DES BARÈMES SALARIAUX NE PEUVENT ÊTRE MAINTENUS EN L'ÉTAT.”

demande de modification des décisions de politique économique nationale et sanctions.

ACTE III : LA COORDINATION CONTRE LES SALAIRES

L'Union européenne n'avait fait que la moitié du chemin. Après avoir limité la politique budgétaire, il fallait flexibiliser les salaires. Malheureusement, le traité ne donne pas à l'Union européenne les mêmes compétences en matière salariale qu'en matière budgétaire. En matière de politiques "structurelles", qui déterminent l'environnement dans lequel la production est réalisée, y compris les règles de fixation des salaires, il ne prévoit pas l'interdiction d'une certaine politique comme en matière budgétaire, mais seulement une coordination, organisée avant 2010 par la "Stratégie de Lisbonne", un simple texte libre de la Commission européenne, sur

le modèle de la coordination de la politique budgétaire : l'État remettait annuellement un document ici appelé "programme national de réforme" (ou "PNR") et se faisait évaluer. Des recommandations pouvaient éventuellement être formulées par l'Union européenne, mais dépourvues du moindre caractère obligatoire, sans aucune sanction possible. Cette coordination des politiques structurelles, en application de la Stratégie de Lisbonne, n'a pas permis à l'Union européenne d'imposer la flexibilité salariale, d'autant plus que les années 2 000 furent une période de croissance propice à l'augmentation des salaires.

En 2010, là "c'est mieux", il y a beaucoup de chômage. Selon

mesures qu'ils ont prises pour atteindre ces objectifs.

Le "semestre européen" n'a l'air de rien : c'est un simple calendrier qui intègre les différentes étapes des deux procédures de coordination : discipline budgétaire et politiques structurelles, de janvier à juin de chaque année. Les États remettent en même temps leurs différents programmes, qui font l'objet d'une seule évaluation et en fin de semestre, d'une seule série de "recommandations" de la part de l'Union européenne, qui sont censées être mises en œuvre durant le second semestre de l'année. Mais en créant ce processus, en publiant simultanément les recommandations pour 27 États membres, l'Union européenne accroît considérablement son ascendant.

Le semestre fut appliqué pour la première fois en 2011, et les recommandations sonnèrent le glas des éventuelles illusions suscitées par Europe 2020. Elles demandent au premier chef le recul de l'âge de la retraite, la suppression de l'indexation, la dérogation aux salaires minimums sectoriels, la dégressivité des allocations de chômage (qui découragent l'offre de travail). Soyons de bon compte : les recommandations demandent aussi la réduction des charges fiscales pesant sur le travail et la diminution des prix de l'énergie (mais par une concurrence accrue).

Tout cela est certes bel et bon, mais jusque là, ces recommandations restent dépourvues de caractère obligatoire. L'Union européenne a beau tempêter, face à la conservation de l'indexation des salaires par la Belgique, elle n'a pas d'équivalent à la procédure de déficit excessif en matière salariale.

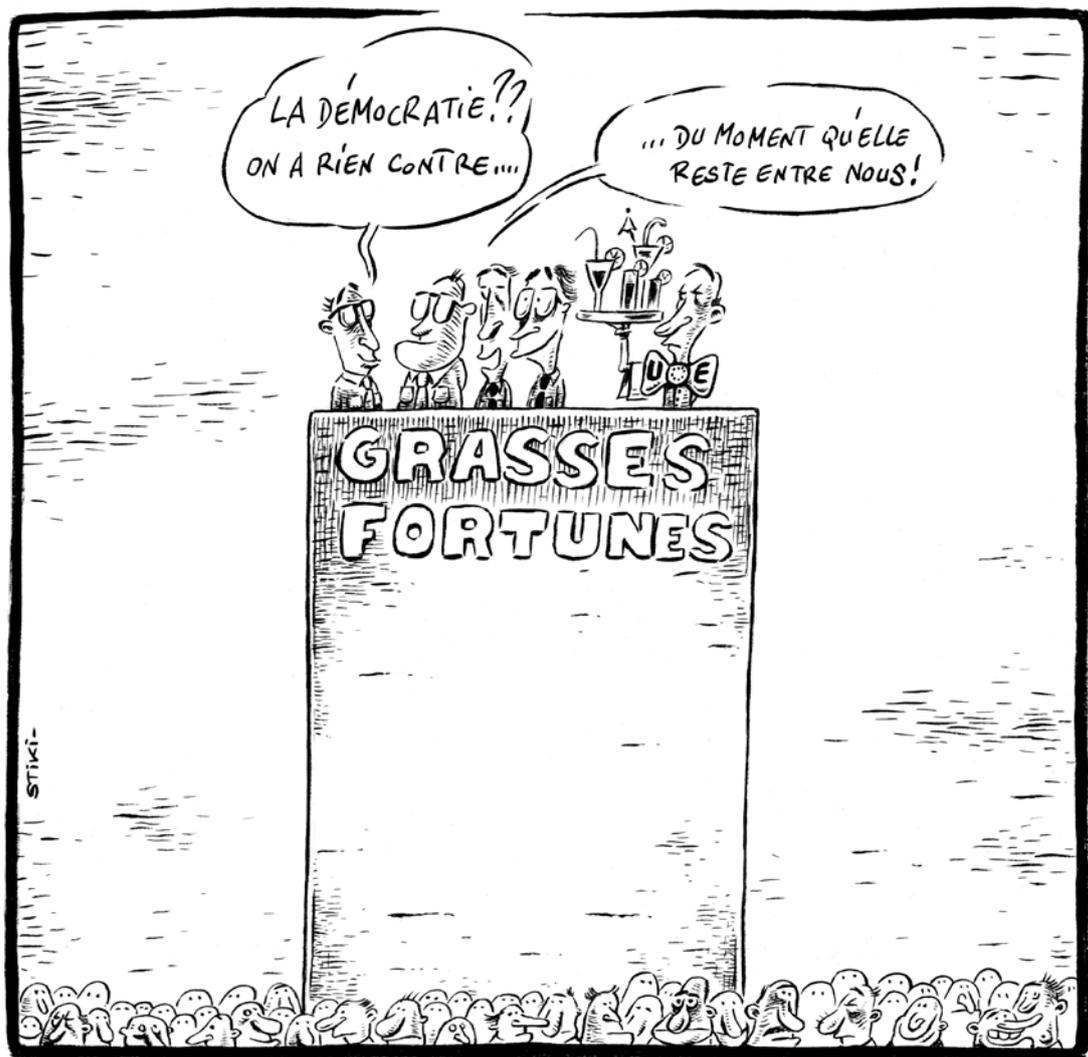
Qu'à cela ne tienne : le 16 novembre 2011, l'Union européenne adopte le même jour cinq règlements européens et une direc-

tive (un loi européenne un peu particulière), soit six textes juridiques contraignants, d'où l'appellation familière de "six-pack". Parmi ces textes, deux règlements posent la clé de voûte de l'ingérence européenne dans les politiques économiques nationales : ils permettent à l'Union européenne d'adopter des recommandations obligatoires en matière de politiques structurelles, ce qui est pourtant interdit par le traité.

La procédure aboutissant aux recommandations obligatoires, dite "de correction des déséquilibres économiques", est la suivante : les économies nationales sont passées au crible d'indicateurs économiques réunis au sein d'un "tableau de bord" (étape du "mécanisme d'alerte"). Si ces indicateurs montrent des "déséquilibres économiques", c'est-à-dire des tendances négatives, particulièrement des pertes de parts de marché à l'exportation, la Commission réalise un "bilan approfondi" (ou "in-depth review") censé déterminer les causes de ces déséquilibres et les remèdes appropriés, et décide si ces déséquilibres sont "simples" ou "excessifs". S'ils sont excessifs, les recommandations de politique économique sont obligatoires.

Elle aussi intégrée au semestre européen, cette nouvelle procédure fut mise en œuvre pour la première fois en 2012. Douze pays ont fait l'objet d'un bilan approfondi, mais aucun d'entre eux n'a été déclaré en déséquilibres excessifs. Les recommandations n'étaient donc pas obligatoires.

Qu'en sera-t-il en 2013, 2014, etc ? La Belgique est plutôt bien classée : elle a certes été déclarée en déséquilibres, mais dans une mesure bien moindre que d'autres pays, dont des grands États de l'Union. Mais l'Union européenne est claire : les systèmes belges d'indexation des salaires et de généralisation des barèmes salariaux ne peuvent être maintenus en l'état. Jusqu'ici, il faut reconnaître



que la Belgique a plutôt bien résisté. Le PNR de 2012 a clairement refusé une telle réforme. Leur maintien justifiera-t-il que les déséquilibres économiques belges soient qualifiés d'excessifs ? Dans ce cas, le poids qu'en acquerraient les revendications patronales pourrait bien devenir irrésistible.

Beaucoup dépendra de la réaction syndicale. Les syndicats ont été soigneusement tenus à l'écart de la coordination des politiques économiques. Face à l'absorption de l'ensemble des pouvoirs par une Union européenne qui leur apparaît, à juste titre, hostile, ils oscillent entre une opposition radicale qui les couperait de la participation à la définition des normes de protection du travail, et une compromission qui sous couvert d'europhilie, est prête à tout

abandonner à l'ennemi. Face au coup d'État européen, silencieux, progressif, ils sont confrontés à la lourde tâche de définir la stratégie qui déjouera les plans européens de flexibilisation maximale. Pour l'heure, cette stratégie reste à élaborer. ■

Chronique d'une mort annoncée

Je me suis rendu à Athènes début novembre 2012. Ce séjour était organisé par les Jeunes anticapitalistes (JAC), qui ont eu la camaraderie de me proposer de les accompagner. Ce que j'y ai vu et entendu m'a profondément marqué **A**.

Ce voyage fut l'occasion de rencontrer une série d'acteurs de la résistance à Athènes **B** et de prendre conscience de la situation réelle sur place. Ce fut effrayant!

“ LA GRÈCE CONSTITUE UN LABORATOIRE POUR LES POLITIQUES QUI ATTENDENT L'ENSEMBLE DES PEUPLES D'EUROPE. ”

Je ne suis d'habitude pas amateur de ce type de comparaisons, mais j'y ai eu la très nette sensation d'effectuer à la fois un voyage dans le passé et d'y contempler notre futur. La Grèce d'aujourd'hui a des airs de République de Weimar et constitue en même temps un laboratoire pour les politiques qui attendent l'ensemble des peuples d'Europe. Ce que vit la Grèce, *“ce n'est pas une crise, c'est une guerre. C'est un changement de statut.”* (Panagiotis Grigoriou)

Depuis sa mise sous tutelle de la Troïka (Union européenne, Banque centrale européenne, Fonds Monétaire International), la Grèce se voit imposer une série de mesures d'austérité appliquées docilement par le gouvernement. Celles-ci plongent le pays dans une

CARNET DE ROUTE D'UN MILITANT SOCIALISTE À ATHÈNES.

Guéric Bosmans
CSCE

récession économique absolue et une régression sociale sans nom, sur lesquelles viennent se greffer le retour d'un régime autoritaire et une montée du racisme. Toutes les personnes que nous avons rencontrées nous ont fait part de ce constat.

et des hommes en cravate qui ne semblent pas avoir de problèmes d'accès aux biens de consommation. Par contre, une fois franchies les frontières invisibles qui séparent les quartiers bourgeois des quartiers populaires, la réalité saute immédiatement aux yeux : magasins fermés ou aux étals à moitié vides, chantiers laissés à l'abandon, cafés et restaurants inexistantes ou presque, sans-abris, mendiants... La capitale d'un pays de 11 millions d'habitants dont près de 4 millions se concentrent dans l'agglomération athénienne semble baigner dans une léthargie qui n'est ni douce, ni méridionale malgré la météo estivale. La dégradation des conditions de vie entraîne une

rité est renvoyée dans la sphère privée et informelle, via les réseaux interpersonnels ou les structures locales. On peut y voir un signal encourageant, car témoignant d'une volonté de ne pas se résigner à la loi de la jungle propagée par l'idéologie néo-libérale. Mais on ne peut pour autant s'en réjouir. D'autant que le parti nazi Aube Dorée se développe notamment en remplissant le vide laissé par la disparition de l'État social.

RACISME

Car les politiques d'austérité, en répandant la misère, sèment également les mauvaises graines du racisme et du fascisme, voire du nazisme. Le racisme augmente,

LA DESTRUCTION DE L'ÉTAT SOCIAL

Sous les coups de boutoir des différents *memoranda*, l'État social grec est en train d'être complètement détruit : augmentation de l'âge de la retraite, diminution du salaire minimum, suppression des conventions collectives de travail, privatisation de pans entiers de l'économie, coupes sombres dans les soins de santé... La Grèce est transformée en une zone franche au sein de l'Union européenne, pour le plus grand profit de la bourgeoisie nationale et de capitalistes étrangers.

Car si l'on peut parler d'un appauvrissement généralisé de la Grèce, toute la population n'est pas touchée. En se promenant dans les rues du centre d'Athènes, on y croise des femmes bien habillées

“ LA GRÈCE EST TRANSFORMÉE EN UNE ZONE FRANCHE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, POUR LE PLUS GRAND PROFIT DE LA BOURGEOISIE NATIONALE ET DE CAPITALISTES ÉTRANGERS. ”

désocialisation : comment avoir une vie sociale quand on n'a parfois même plus les moyens de se payer un ticket de métro?!

Face à cette destruction de l'État social, l'organisation de la solida-

et se banalise. Pas seulement par des paroles, mais également par des actes. Des espaces sont réservés aux seuls "Grecs". Des ratonnades visant des immigrants se déroulent en plein jour dans le métro. Une église qui accueillait



des étrangers sans ressources a subi un incendie "accidentel". Suite à cet "accident", le curé a été remplacé par un proche du parti nazi Aube Dorée et on n'y croise plus d'étrangers. J'ai assisté, quelques heures à peine après avoir atterri sur le sol grec, à l'arrestation en plein jour et en pleine rue d'un groupe de migrants par des flics, en uniforme et en civil.

Pendant notre séjour, nous avons à de nombreuses reprises été témoins des contrôles d'identité systématiques subis par les migrants. Mihalīs, avocat actif dans les groupes de défense des migrants, nous confirme qu'il s'agit là d'une stratégie délibérée. La majorité des migrants interpellés par la police ont des papiers en règle et sont relâchés. Mais les autres sont renvoyés dans les différents centres fermés construits en dehors des villes. Face à cette situation, les victimes du racisme tentent de s'organiser pour résister à ces pratiques que l'on pouvait

croire disparues. Si Aube Dorée organise des tournées à moto dans le but de terroriser les habitants de certains quartiers immigrés, des militants antifascistes commencent également à organiser à leur tour des rondes afin de protéger les victimes des violences qu'ils subissent régulièrement.

“COMMENT AVOIR UNE VIE SOCIALE QUAND ON N'A PARFOIS MÊME PLUS LES MOYENS DE SE PAYER UN TICKET DE MÉTRO ?”

LA DISSOLUTION DE L'ÉTAT DE DROIT

En plus de cette montée du racisme, on assiste en Grèce à une véritable dissolution de l'État de droit, au retour en force de l'ordre moral et à l'instauration d'un régime totalitaire. Une fois que l'on quitte les quartiers touristiques au pied de l'Acropole, là où tout à l'air parfaitement normal, on est rapide-

ment confronté à la présence de la police. Ou plutôt des polices, car le nombre d'uniformes présents dans les rues d'Athènes est conséquent, sans compter les policiers en civil. La police est effectivement le seul poste budgétaire qui continue d'augmenter! Les camarades rencontrés sur place témoignent

de l'instauration d'un climat de terreur, fait d'arrestations arbitraires, d'incarcérations à durée indéterminée, de contrôles policiers systématiques, de menaces verbales, écrites et physiques...

Cette sensation de se retrouver dans un État fasciste est accentuée par la présence dans l'espace public d'Aube Dorée, parti

ouvertement nazi qui use et abuse de références au national-socialisme et arbore comme emblème le *meandros*, un symbole proche de la croix gammée. Existant depuis une trentaine d'années à l'état de groupuscule nazillon, il représente depuis les élections du 17 juin 2012 6,5 % des électeurs et compte 18 députés. Au-delà de son score électoral, c'est l'acceptation de ce parti et son intégration au sein de la société qui font froid dans le dos. Les électeurs d'Aube Dorée ne semblent pas éprouver de sentiment de honte ou de culpabilité. Au contraire, ils assument leur vote, tout en niant voter pour un parti nazi. Les tags représentant le *meandros* sont omniprésents dans certains quartiers. Dans un café d'Athènes, on peut assister à une dispute au sein d'un couple composé d'un électeur de Syriza et d'Aube Dorée. On estime que près de la moitié de la police a voté pour ce parti aux dernières élections! Pour reprendre les paroles de Maroussa, →

active dans différents mouvements citoyens, "Comment peut-on faire confiance à la police quand on sait qu'un flic sur deux vote pour les nazis?"

Face à cette situation insupportable et intolérable, de multiples résistances se développent. Rappelons-nous que la Grèce contemporaine a connu plusieurs régimes dictatoriaux : Métaxas dans les années 1930, l'occupation nazie pendant la Deuxième Guerre mondiale et la junte des Colonels de 1967 à 1973. L'histoire de la Grèce est donc faite de dictatures et de résistances exemplaires. Mais contrairement à l'Allemagne, elle n'a pas connu de processus semblable à la dénazification. Celles et ceux qui ont participé à ces régimes dictatoriaux, et notamment à celui des Colonels, sont restés intégrés à la société et ont pu continuer leurs affaires sans être inquiétés. De même, la mémoire de la résistance est toujours présente dans les esprits des militant.e.s de gauche. On peut d'ailleurs de nouveau entendre aujourd'hui des chants de la résistance aux Colonels dans les manifestations à Athènes ou Thessalonique.

MÉDIAS AU GARDE-À-VOUS

Il faut également garder deux éléments de contexte à l'esprit pour mieux comprendre la situation des forces militantes progressistes en Grèce. Il faut tout d'abord garder à l'esprit que le pays connaît une énorme concentration des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques. Une telle situation n'est pas propre à la Grèce (pensons

notamment en France au groupe Bouygues, propriétaire de TF1), mais elle y est encore plus marquée et a été entretenue par un système oligarchique dans lequel le pouvoir se partage parmi un nombre restreint de familles, collabos pendant

les guerres et orthodoxes entre elles. Cela signifie que les médias *mainstream* sont de véritables auxiliaires du pouvoir. Katerina nous explique qu'en Grèce, les médias ne discréditent pas les mouvements sociaux. Ils n'en parlent même pas ! Pour reprendre l'expression de Panagiotis Grigoriou, "chaque bulletin d'information est un peloton d'exécution", annonçant froidement la mort de nouveaux pans de l'État social.

DIVISIONS À GAUCHE

Le deuxième élément à prendre en compte est l'énorme division de la gauche grecque, avec d'un côté un parti social-démocrate (PASOK) en perte de soutien suite à son soutien aux mesures d'austérité, le parti

communiste (KKE) qui suit son propre agenda intransigeant et une gauche radicale dispersée dans de multiples scissions. L'union de la gauche radicale connaît néanmoins des avancées intéressantes, notamment au sein de Syriza, qui

depuis les élections de juin 2012 représente la deuxième force politique au Parlement avec 27 % des suffrages et 71 député.e.s. Syriza n'est pas un parti politique, mais une coalition fondée en 2004 et qui rassemble des formations politiques avec des orientations distinctes et qui suivent leur propre agenda politique. Syriza a connu une scission de droite avec Dimar (Gauche Démocratique, qui offre un soutien conditionnel à la

pas"). La vie associative et militante est également particulièrement riche. Les murs d'Athènes, et plus particulièrement au sein du quartier étudiant et alternatif d'Exarchia, sont constellés d'affiches politiques et culturelles, de magnifiques graffitis ou de nombreux tags politiques. Nous avons eu l'occasion de passer notre samedi soir dans un "club ouvrier", établi dans la banlieue d'Athènes, et où des militant.e.s de différents horizons se retrouvent, échangent, discutent et partagent leurs expériences et perspectives.

Même si les forces de gauche sont extrêmement fragmentées, on y sent clairement une volonté de travailler en commun et de mener ensemble l'opposition. Le dimanche soir, le grand concert antifasciste auquel nous avions prévu d'assister s'est avéré archi *sold-out* mais de nombreux militant.e.s se sont néanmoins regroupé(e)s hors de la salle de 3 000 places prévue pour l'occasion. Pour notre part, nous avons préféré retourner dans le quartier d'Exarchia pour y profiter une dernière fois de l'atmosphère de relative liberté qui y règne. Nous avons également eu l'occasion d'assister à un meeting étudiant à l'Ecole Polytechnique, haut-lieu historique de la résistance aux colonels, où les murs disparaissent sous les tags politiques. En ces lieux évoquant la Sorbonne en Mai 68, plusieurs centaines d'étudiant.e.s étaient rassemblé.e.s pour un meeting dont le coup d'envoi avait été donné vers 20 heures et qui devait se terminer vers 3 heures du matin.

Si les différentes composantes de la gauche politique grecque se retrouvent dans leur opposition commune aux *memoranda* et à la Troïka, l'absence de perspective politique au-delà de ce front du refus est flagrante et les points de désaccords sont nombreux, avec en tête de liste l'attitude à adopter face à l'UE et à la monnaie unique. Si la résistance actuelle en Grèce peut paraître spectaculaire, elle est

“ COMMENT PEUT-ON FAIRE CONFIANCE À LA POLICE QUAND ON SAIT QU'UN FLIC SUR DEUX VOTE POUR LES NAZIS ? ”

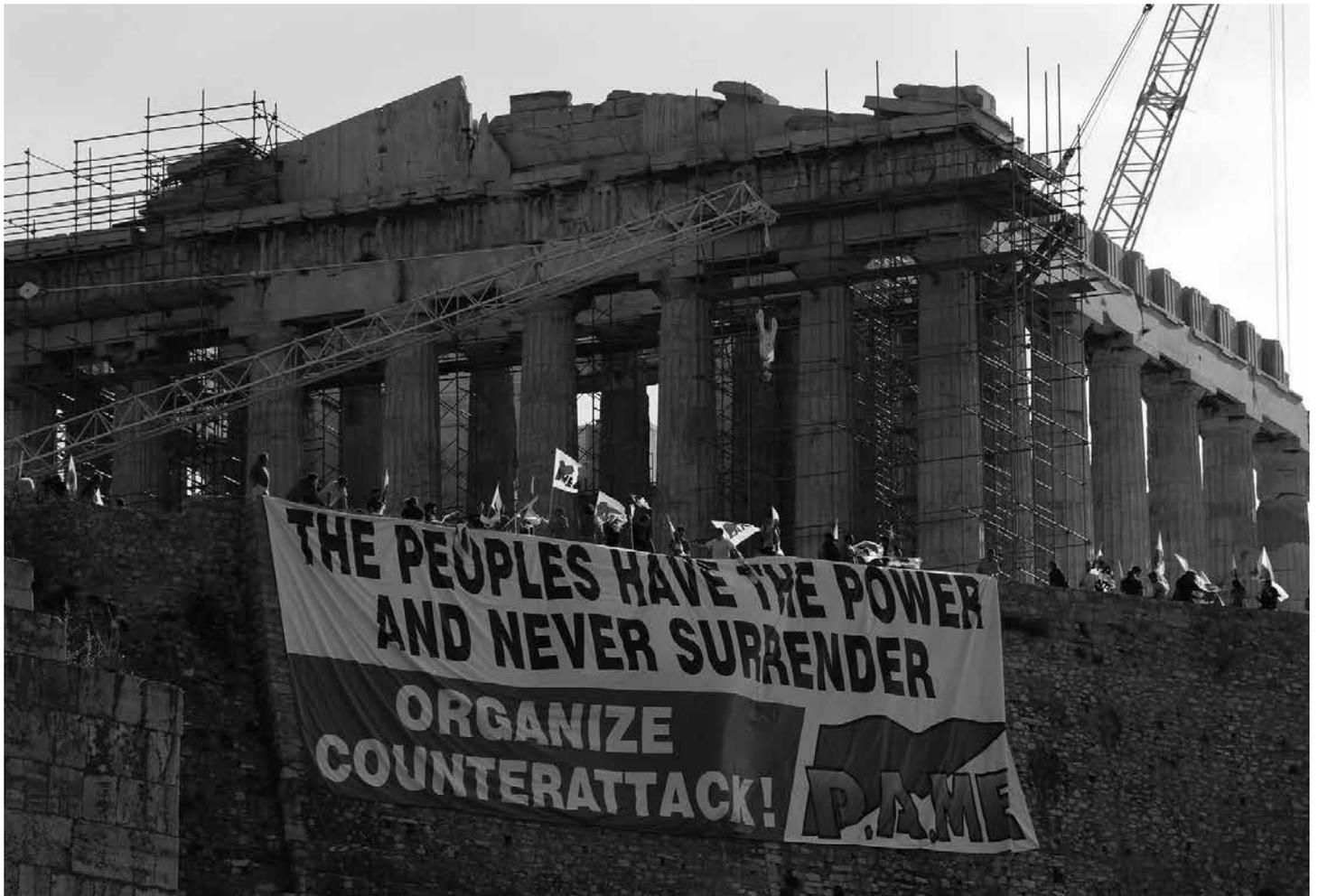
“ CHAQUE BULLETIN D'INFORMATION EST UN PELOTON D'EXÉCUTION, ANNONÇANT LA MORT DE NOUVEAUX PANS DE L'ÉTAT SOCIAL. ”

Pour se tenir informé de la situation en Grèce

- Okeanews (infos en direct d'Athènes et en français) sur le web (<http://www.okeanews.fr/>), sur Twitter (<https://twitter.com/Okeanews>) et sur Facebook (<https://www.facebook.com/Okeanews>)
- Radio Bubble (en grec, anglais et parfois en français) sur le web (<http://news.radiobubble.gr/>) ou via le hashtag #rbnews sur Twitter
- Le blog de Panagiotis Grigorio : <http://greekcrisisnow.blogspot.com>

majorité en place) et est concurrencé sur sa gauche par Antarsya, une autre coalition de gauche radicale. Le mouvement anarcho-autonome est également présent, actif notamment dans le combat antifasciste. Le mouvement syndical est lui aussi divisé, entre le PAME (proche du KKE) et la GSEE/ADEDY (Confédération générale des Travailleurs de Grèce), dont les cortèges se regroupent et défilent à des endroits différents lors des manifestations.

En dehors des habituels cadres politiques et syndicaux, de nombreuses initiatives "citoyennes" voient le jour, comme le mouvement Den Plirono ("Je ne paye



surtout malheureusement inefficace. Sonia, militante féministe et politique au sein d'une composante d'Antarsya, constate qu'il n'y a en Grèce aucune lutte victorieuse à l'heure actuelle. Malgré les grèves générales, le foisonnement militant,

travailleurs. Ce constat invalide le raisonnement souvent entendu en Belgique, selon lequel les Grecs se battent parce qu'ils prennent des coups très violents et qu'on serait résigné à attendre la même chose chez nous pour nous battre. Non!

“ LA MEILLEURE MANIÈRE D'AIDER ET DE SOUTENIR LE PEUPLE GREC, C'EST DE REFUSER LA RÉGRESSION SOCIALE DANS LES AUTRES PAYS! ”

associatif et culturel ou les progrès importants de la gauche politique, le rouleau compresseur de l'austérité continue d'avancer et de tout détruire sur son passage. Même si elle continue à se battre, la population grecque semble résignée. On parle d'“auto-mutilation” du peuple grec et de “cannibalisme” parmi les

Quand la résignation et la désunion sont installées, on n'est plus capables de se battre. Il faut donc porter le message de Panagiotis Grigorio, qui nous déclarait que “la meilleure manière d'aider et de soutenir le peuple grec, c'est de refuser la régression sociale dans les autres pays!”

P.S.

Post Scriptum : j'ai quitté Athènes le 5 novembre, à la veille d'une grève générale de 48 heures en opposition au Memorandum III. La grève et les manifestations syndicales furent une réussite, malgré les intimidations policières préalables à la manif, et à la violence pendant et après celle-ci. Le vote du troisième train de mesures d'austérité donna lieu à un véritable coup d'État parlementaire, le président du Parlement s'asseyant allègrement sur le règlement de l'assemblée et sur l'avis de la cour suprême déclarant ces mesures anticonstitutionnelles. Au moment où j'écris ces lignes, un nouvel appel à la grève et à la manifestation a été lancé en prévision du vote du budget le 11 novembre. De nouvelles actions auront probablement lieu dans les jours et semaines à venir. La résistance continue! ■

📄 Compte-rendu au jour le jour et photos sur ce blog : <http://grece-generale.blogspot.be/>

🗣️ J'ai eu l'occasion de participer aux interviews de Tassos Anastasiadis (Militant Antarsya et journaliste), Panagiotis Grigoriou (blog <http://greekcrisisnow.blogspot.com>), Maroussa Dyacoyannis (Real Democracy), Tassos et Antonis (Radio Bubble), Katerina Stauroula (journaliste, étudiante en médecine), Sonia Mitralis (militante féministe), Mihalis (avocat, actif dans les organisations de défense des migrants, militant NAR) et de participer à des discussions informelles avec d'autres militant.e.s. Cet article se veut un “carnet de route”, basé sur cette expérience, et non une étude scientifique. J'ai donc pris la décision de ne pas le surcharger avec d'autres notes de bas de page.

Acquis et défis de la révolution bolivarienne

Depuis douze ans selon Elias Eljuri, président de l'Institut national de statistique (INE), le Venezuela a investi 772 milliards de dollars (594 milliards d'euros) dans les secteurs sociaux ④.

Cela est bien évidemment possible parce que le prix du pétrole brut demeure élevé (autour de 100 dollars le baril) puisqu'il s'agit du principal levier économique de la politique chaviste.

LES ACQUIS EN CHIFFRES ET EN TÉMOIGNAGES

Fin 2002, début 2003, le patronat et des cadres de l'entreprise pétrolière nationale qui cherchaient à la privatiser ont organisé un sabotage pétrolier qui, selon Jesse Chacon, ex-ministre du gouvernement Chávez, aurait coûté au pays plus de 50 milliards de dollars.

Suite aux conséquences dramatiques de ce sabotage sur l'augmentation de la pauvreté qui avait commencé à diminuer légèrement, les missions sociales lancées à partir de 2003 ⑤ ont donné une vraie visibilité au projet bolivarien. Elles ont représenté la principale arme du gouvernement pour lutter contre la pauvreté. Celle-ci est ainsi passée de 61 % dont 21 % d'extrême pauvreté à la fin de la IV^e république - et encore il s'agit probablement de chiffres sous-estimés - à 29 % dont 7 % d'extrême pauvreté.

Les missions sont fort nombreuses et il s'en crée régulièrement de nouvelles, donc on ne pourra en voir que quelques-unes parmi les principales.

ALORS QU'EN EUROPE LA DETTE SERT DE PRÉTEXTE POUR SABRER À TOUT VA DANS LA PROTECTION SOCIALE ARRACHÉE PAR LES LUTTES DES TRAVAILLEURS DEPUIS LA FIN DU XIX^e SIÈCLE, LE VENEZUELA POURSUIT LUI L'OBJECTIF OPPOSÉ - CELUI DE GARANTIR À TOUT UN CHACUN LES MOYENS DE MENER UNE VIE DIGNE.

Virginie de Romanet
CADTM - www.cadtm.org

La Mission Alimentation (Misión Mercal), créée en 2003, concerne aujourd'hui près de seize millions de Vénézuéliens qui s'approvisionnent en aliments de qualité à prix juste dans tout le pays. L'économie réalisée est tout à fait conséquente puisqu'elle repré-

Avant la révolution, il n'existait que 4 404 centres de santé pour un pays vaste comme plus de 40 fois la Belgique ou plus du double de la France. Aujourd'hui ce chiffre a été plus que triplé puisqu'il en existe maintenant 13 721 ⑥.

en juillet 2010 plus de 632 000 diplômés. Quant à la mission Sucre, elle englobe les universités bolivariennes et a permis une démocratisation de l'enseignement universitaire.

En plus de ces missions destinées à des personnes de tranches d'âge supérieures à celles couvertes par l'éducation primaire et secondaire, la scolarisation secondaire générale dans la tranche d'âge concernée est passée de 37,8 % pour l'année 1998-1999 à 72,1 % pour l'année 2009-2010, soit un quasi-doublement.

En treize ans, le nombre de bourses universitaires est passé d'un peu moins de 51 000 pour l'année 1998 à plus de 372 000 pour l'année 2009, ce qui a eu pour conséquence une augmentation de 170 % des inscriptions qui sont passées de 785 000 à 2,4 millions en 2010. Selon des données de l'UNESCO, le Venezuela est le 5^e pays du monde par rapport au taux d'inscription universitaire et le second en Amérique latine et Caraïbes.

“ LES MISSIONS SOCIALES LANÇÉES À PARTIR DE 2003 ONT DONNÉ UNE VRAIE VISIBILITÉ AU PROJET BOLIVARIEN. ELLES ONT REPRÉSENTÉ LA PRINCIPALE ARME DU GOUVERNEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ. ”

sente 71,85 % par rapport aux prix régulés et près de 85 % par rapport aux prix spéculatifs des commerces privés.

La Mission Santé (Misión Barrio Adentro ⑦), créée également en 2003, a réalisé plus de 265 millions de consultations gratuites depuis 2003 jusqu'en août 2011 et a sauvé plus de 1,7 million de vies.

Plusieurs missions ont été mises en place dans le domaine de l'Éducation ⑧. La mission Robinson I d'alphabétisation a alphabétisé 1,7 million de personnes. La mission Robinson II vise à donner la possibilité à celles et ceux qui n'avaient pas terminé l'école primaire de la terminer. La mission Ribas poursuit le même objectif pour le secondaire et comptait



TOUT LE PÉTROLE AU PEUPLE!

Par ailleurs, alors que l'exercice de la médecine était auparavant l'apanage des catégories aisées qui avaient leurs cabinets dans les centres villes et les quartiers favorisés laissant une partie importante de la population sans accès aux soins, ce sont plus de 8 000 médecins qui sont sortis diplômés de *Médecine intégrale communautaire* et qui vont intégrer le système public national de santé ❶.

La Mission Formation qualifiante (Misión Vuelvan Caras ❷), lancée en 2003 et renommée en 2007 Misión Che Guevara, a pour objectif la formation professionnelle pour le lancement d'activités seul/e en ou coopérative.

La Mission Miracle (Misión Milagro), créée en 2004 pour redonner la vue à celles et ceux qui l'avaient perdue, avait commencé en partenariat avec Cuba où étaient réalisées les opérations. À partir d'octobre 2005, la mission a été reprise par le Venezuela et rassemble aujourd'hui un réseau de 54 hôpitaux dans tout le pays. Avant la révolution, il y avait 5 000

opérations ophtalmologiques par an alors qu'il y en avait en 2010, 4 500 par semaine.

La Mission Mères des quartiers pauvres (Madres del Barrio), lancée en 2006, a, en six ans d'existence, octroyé 25 000 financements pour des mères de famille sans

logements précaires et le relogement provisoire de la population concernée dans des bâtiments appartenant à l'État. Celle-ci a pour objectif la construction de deux millions de logements en sept ans donc d'ici la fin 2018 ❸. En septembre 2012, la mission avait déjà remis 252 762 logements

de logement totalement indécents, Chávez a attendu jusque 2011 et une catastrophe pour chercher à résoudre un problème aussi crucial ❹.

L'EMPLOI

En 2010, l'Institut national de statistiques a signalé qu'environ quatre millions d'emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir de Chávez en février 1999. Par ailleurs, évidemment très important dans un pays comme le Venezuela, l'emploi formel est passé de 46,3 % en juin 1999 à 57 % treize ans plus tard, l'emploi informel décroissant bien évidemment d'autant.

“ LA “MISSION SANTÉ”, CRÉÉE PAR LE GOUVERNEMENT VÉNÉZUÉLIEN EN 2003, A RÉALISÉ PLUS DE 265 MILLIONS DE CONSULTATIONS GRATUITES ET A SAUVÉ PLUS DE 1,7 MILLION DE VIES.”

emploi vivant dans une très grande pauvreté pour la mise en place de projets socio-productifs qui ont impliqué 100 000 femmes.

La Grande Mission Logement (la Gran Misión Vivienda) a été lancée le 30 avril 2011 après des inondations et glissements de terrain qui, en novembre 2010, avaient occasionné la perte de nombreux

neufs en commençant par les familles sinistrées. En avril 2012, 2 320 personnes sans emploi avaient intégré ce programme de construction après une formation.

On peut toutefois légitimement se demander pourquoi devant un problème d'une telle envergure et importance vu le nombre de personnes vivant dans des conditions

Le gouvernement a promulgué le 1er mai de cette année - avec évidemment une forte symbolique - un nouveau code du travail - la Loi organique du travail, des travailleuses et travailleurs - remplaçant celui de 1997 qui ramène la durée hebdomadaire du travail de 44 à 40 heures, qui fixe la durée du congé de maternité à 26 semaines ainsi qu'un congé de paternité de 14 jours. Les parents →

d'un enfant malade ne pourront être licenciés. Les réclamations pour les prestations sociales ont un délai de prescription de dix ans et cinq pour les prestations salariales. La sous-traitance est interdite et a pour conséquence

LA RÉFORME AGRAIRE

Depuis la révolution, les latifundia **(K)** ont diminué de plus de moitié. Sur 6,7 millions d'hectares, 3,6 millions ont été récupérés, distribués et mis en production. La production agricole est, elle,

d'un pays que la logique capitaliste a mis des siècles à construire **(L)**. On peut en effet penser qu'il s'agit de la mise sur pied de nouvelles conditions pour dépasser le capitalisme et dans l'immédiat ces nationalisations rapportent beaucoup au pays.

commerciaux demeurent largement dominants dans le spectre audiovisuel.

Depuis 2006, le modèle des conseils communaux essaie de se mettre en place. Les habitants d'un quartier, d'une petite ville ou de regroupements dans les campagnes s'organisent et présentent des projets au gouvernement par rapport à ce qui leur manque. Lorsque le gouvernement approuve leurs projets, il transfère l'argent nécessaire à leur réalisation qui sera généralement confié à une coopérative locale. Ce type de fonctionnement est beaucoup plus démocratique que celui qui consiste dans la démocratie représentative à avoir recours aux élus des collectivités territoriales.

“ LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL RAMÈNE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL DE 44 À 40 HEURES ET FIXE LA DURÉE DU CONGÉ DE MATERNITÉ À 26 SEMAINES AINSI QU'UN CONGÉ DE PATERNITÉ DE 14 JOURS.”

que les licenciements injustifiés obligent l'entreprise à réintégrer le/la travailleur/euse. Les droits des femmes ou hommes au foyer sont les mêmes que ceux de tous les travailleurs, en particulier en matière de pensions.

Le revenu minimum vénézuélien est maintenant le plus élevé de toute l'Amérique latine. En 2011, le salaire minimum a augmenté de 26,5 et se situe à 360 dollars, ce à quoi il faut ajouter un bon d'alimentation représentant 188 dollars **(M)**.

Par ailleurs, pour promouvoir l'activité économique des femmes, le gouvernement a créé la Banque des femmes (BANMUJER) qui est une institution publique qui accorde des microcrédits à des femmes provenant des communautés les plus pauvres ainsi que de l'assistance technique pour les aider à la mise en place d'activités productives en vue d'améliorer leurs revenus et leur qualité de vie. Elle vise à inciter les femmes à s'organiser et à se constituer en associations de productrices que ce soit au niveau urbain ou rural.

Une pension équivalant au salaire minimum est accordée à celles et ceux qui n'ont pas pu cotiser pour leur donner l'occasion de passer leur fin de vie dans la dignité.

passée de 17,1 millions de tonnes en 1998 à 24,6 millions de tonnes en 2010, ce qui représente une augmentation de 44 % en douze ans.

La Banque agricole vénézuélienne a joué un rôle très important à cet égard en multipliant l'octroi de crédits, passé de 19 millions de bolivares (environ 3,4 millions d'euros) en 2006 à 1,2 milliard de bolivares (environ 215 millions d'euros) en 2010 **(N)**.

Il faut également souligner la structuration d'une propriété sociale regroupant plus de 21 000 travailleurs dans 110 unités de production.

LES NATIONALISATIONS DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

Plusieurs nationalisations assorties d'indemnités ont eu lieu depuis 2008-2009 dans la sidérurgie (SIDOR), la cimenterie (3 transnationales mexicaine, française et suisse), l'électricité, la téléphonie **(O)**. Ces nationalisations, parfois quelque peu improvisées, ne se sont pas traduites dans certains cas par une plus grande participation de la classe ouvrière, ni par une plus grande efficacité économique. Cela dit, il serait absurde de penser que le gouvernement aurait pu transformer toute la structure

En mai 2012, Jorge Arreaza, le ministre du pouvoir populaire pour la science, la technologie et l'innovation a annoncé que les dividendes de Cantv nationalisée en 2007 ont rapporté en 2011 2,1 milliards de bolivares (environ 380 millions d'euros) qui ont servi au renforcement des missions, à la construction de logements, de centres Internet, d'universités et d'hôpitaux **(P)**. Depuis cinq ans, Cantv nationalisée a permis un investissement total de 6,6 milliards de bolivares (1,2 milliard d'euros) dans les secteurs sociaux **(Q)**.

De semblables acquis changent la vie des personnes, surtout issues des secteurs les plus défavorisés. Ce n'est donc pas étonnant que selon un sondage réalisé par l'Institut américain Gallup, le Venezuela se situe parmi les cinq premiers pays au monde dont la population se considère la plus heureuse pour 64 % des personnes interrogées. Celles-ci considèrent comme prospère leur niveau de vie actuel et leurs attentes pour les cinq prochaines années. Le Venezuela se situe après le Danemark, la Suède, le Canada et l'Australie et à égalité avec la Finlande, donc dans le peloton de tête avec trois pays scandinaves qui jouissent des niveaux de vie les plus élevés de la planète.

LES LACUNES DE LA RÉVOLUTION BOLIVARIENNE

- Des questionnements sur la dette sans aucune traduction dans la réalité...

Contrairement à ses propos, Chávez n'a rien fait sur la question de l'endettement. Pourtant, il a dit qu'il faudrait bien un jour s'attaquer à cette question mais l'exemple de Rafael Correa, qui a mené un audit sur la dette qui a permis à l'Équateur d'économiser 7 milliards de dollars en capital et intérêts et de consacrer cet argent à des projets sociaux n'a pas été suivi au Venezuela. Certes au Venezuela, la question de la dette a une importance moindre qu'elle n'avait en Équateur par rapport aux dépenses sociales, néanmoins son poids n'est pas insignifiant.

“ LE REVENU MINIMUM VÉNÉZUÉLIEN EST LE PLUS ÉLEVÉ DE TOUTE L'AMÉRIQUE LATINE.”

LES ACQUIS DÉMOCRATIQUES

Du point de vue démocratique, il convient de mentionner le développement des médias communautaires même si les médias privés

Des études, réalisées par le Center for Economic and Policy Research (CEPR) basé aux États-Unis et favorable au Venezuela, montrent que ce sont plus de 20 milliards de dollars qui ont été dépensés entre



2000 et 2012 en remboursement du capital, à quoi il faut ajouter une quinzaine de milliards de dollars au titre des intérêts. Un audit aurait certainement montré qu'une partie de la dette est illégitime et n'aurait pas dû être remboursée. Autant de milliards qui auraient pu servir au renforcement des missions sociales et qui auraient pu permettre d'entreprendre auparavant le programme fondamental de construction de logements décents.

On peut vraiment se demander pourquoi Hugo Chávez n'a rien fait à ce sujet alors que ça avait été une de ses promesses lors de sa première campagne électorale de 1998. En juillet 2000, il a dit sur la chaîne d'opposition Globovision qu'il ne faudrait plus payer la dette. Dans un ouvrage de 2004, Chávez réitère... sur papier.

Le 26 novembre 2008, alors que Rafael Correa avait suspendu le

paiement de la dette vis-à-vis du secteur financier étranger et dit qu'il ne paierait pas une dette dont le rapport d'audit ❶ qui lui avait été remis montrait clairement qu'il était illégitime, le gouvernement vénézuélien a annoncé

Il en est largement de même de la position du Venezuela par rapport aux institutions financières internationales. Le 1er juillet 2007, Chávez a fait part de son intention que le Venezuela quitte la Banque mondiale et le FMI mais malheureu-

en février 2012 de se retirer du Centre international de règlements des différends lié à l'investissement (CIRDI), le tribunal d'arbitrage du groupe Banque mondiale dont la particularité est de donner raison dans ses jugements aux multinationales contre les pays ❷.

“ LES DIVIDENDES DE LA FIRME CANTV, NATIONALISÉE EN 2007, ONT RAPPORTÉ EN 2011, 380 MILLIONS D'EUROS QUI ONT SERVI DANS LES SECTEURS SOCIAUX ET À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, DE CENTRES INTERNET, D'UNIVERSITÉS ET D'HÔPITAUX. ”

la mise en place d'une commission d'audit. Effet d'annonce sans doute pour ne pas être en reste par rapport à l'Équateur mais quatre ans plus tard, rien n'a été fait en ce sens.

sement, il s'est agi une fois encore d'un effet d'annonce. Suite à un litige l'opposant à la transnationale pétrolière américaine Exxon Mobil, qui réclamait au Venezuela 12 milliards de dollars, il a enfin décidé

- La diversification de la production vénézuélienne : où en est-on dans ce gigantesque chantier ?

Entre 2003 et 2011, l'économie non basée sur le pétrole a augmenté en moyenne de 6,7 % avec une croissance de certains secteurs comme les télécommunications, les institutions financières ou la construction, qui ont connu une hausse entre 12 et 17 % y compris lors de la dernière période de crise. Avec de tels chiffres, on pouvait bien s'attendre à une augmentation des importations, mais pas à ce point. En effet, entre 2003 et 2009, les importations ont été multipliées par cinq, →

ce qui met en péril la balance commerciale excédentaire due aux exportations d'hydrocarbures ⑤. Ces importations profitent avant tout à une bourgeoisie importatrice. Pour contrer cela, il est nécessaire de relancer la production sociale d'aliments ainsi que d'intégrer les nationalisations dans un plan stratégique d'industrialisation en veillant à ce que ces entreprises deviennent des exemples de gestion ouvrière démocratique et efficace.

LES DÉFIS DE LA NOUVELLE PÉRIODE QUI S'OUVRE

Le grand défi pour les prochaines années est l'approfondissement de la construction socialiste. L'orientation de la période de transition qui s'est ouverte en 2007 a été la création d'un cadre juridique pour les actions prises par le gouvernement qui s'est traduit par un ensemble de lois du Pouvoir populaire. Il s'agit maintenant d'approfondir ces formes de propriété sociale donnant le pouvoir aux travailleurs organisés en communautés pour permettre le développement d'une économie sociale qui dépasse l'économie privée.

Ces lois du Pouvoir populaire visent au développement d'une propriété commune dans laquelle les travailleurs, les communautés et les paysans se sentent les véritables propriétaires de ces unités productives ①. Le dépassement de la bolibourgeoisie (une bourgeoisie qui est née du développement du processus de la révolution bolivarienne et qui est source de corruption) qui représente un frein à la radicalisation de la révolution et la lutte contre l'insécurité qui demeure très forte ②, sont deux enjeux majeurs de ce nouveau mandat d'Hugo Chávez. ③ ■



① Venezuela invirtió en las áreas sociales 772 mil millones de dólares; Diego Olivera - Barometro internacional; Rebelión; 07/04/2012; <http://www.rebelion.org/noticia.php?id=147645>

② En fait, la toute première mission Zamora dans le domaine de la réforme agraire est née en 2001.

③ "Barrio Adentro" veut dire "Dans le quartier" en référence au fait qu'avant la révolution bolivarienne les habitants des quartiers pauvres n'avaient pas accès aux soins de santé par manque d'argent et de médecins acceptant de se rendre dans ces quartiers.

④ Ces chiffres sont tirés de Présentation de la seconde vice-présidence sociale en charge des questions sociales intitulée *Argumentos para explicar la reducción de la pobreza en el periodo revolucionario*, novembre 2011. http://www.viceresidenciasocial.gob.ve/sites/default/files/ARGUMENTOS%20REDUCCION%20DE%20LA%20POBREZA_2.pdf

⑤ Les noms qui ont été donnés à ces missions éducatives sont hautement symboliques puisqu'ils se rapportent directement ou indirectement aux héros de la Nation. Robinson est le nom du précepteur du libérateur Simon Bolívar. José Félix Ribas et José María de Sucre se sont tous les deux battus pour libérer la patrie du joug de la domination espagnole.

⑥ Présentation de la seconde vice-présidence sociale en charge des questions sociales intitulée *Argumentos para explicar la reducción de la pobreza en el periodo revolucionario*, novembre 2011, op. cit.

⑦ Vuelvan caras - "relever la tête" symbolise un nouveau départ pour des personnes sans qualification qui, à l'issue d'une formation qualifiante, vont pouvoir se lancer dans une activité.

⑧ *Venezuelan Government Launches Massive New Housing Mission*; Rachel Boothroyd; 4 mai 2011; <http://venezuelanalysis.com/news/6167>

⑨ Des projets avaient cependant eu lieu dans ce domaine mais sans viser à résoudre véritablement le problème.

⑩ <http://www.viceresidenciasocial.gob.ve/sites/default/files/grafico15.png>

⑪ Grandes propriétés typiques de l'Amérique latine de plusieurs centaines, milliers voire dizaine de milliers d'hectares avec faible taux d'exploitation et travailleurs souvent saisonniers ou journaliers surexploités.

⑫ La décennie précédente entre 1988 et 1998, l'augmentation n'avait été qu'à peine de 8 %. Le programme du candidat de la droite aux présidentielles Henrique Capriles ou la restauration conservatrice de l'agriculture vénézuélienne par Jesse Chacon sur le blog de Thierry Deronne. <http://venezuelainfos.wordpress.com/category/reforme-agraire/>

⑬ Pour plus d'informations sur le contexte dans lequel ces nationalisations ont eu lieu voir *Changements en cours au Venezuela en 2008-2009*; Eric Toussaint; 3 octobre 2009; <http://cadtm.org/Changements-en-cours-au-Venezuela>

⑭ *Venezuela 2019: De la inclusión económica a la soberanía productiva*; Juan Barredo et Vincent Lapierre, 11/08/2012; Rebelión; <http://www.rebelion.org/noticia.php?id=154376>

⑮ *Los dividendos de la Compañía Anónima Nacional Telefonos de Venezuela impulsan proyectos sociales* et pour la précision sur la période voir *Satélite Miranda estará en órbita este año*; 25 mai 2012, Radio Kabudari el último año la Compañía Anónima Nacional Telefonos de Venezuela generó dividendos de 2 mil 100 millones de bolívares, los cuales están destinados para programas sociales; http://radiokabudari.blogspot.be/2012_05_20_archive.html

⑯ Cantv ha invertido más de 6 mil millones de bolívares en el área social; Correo del Orinoco; 23 mai 2012; <http://www.correodelorinoco.gob.ve/nacionales/cantv-ha-invertido-mas-6-mil-millones-bolivares-area-social/>

⑰ Pour plus d'infos sur l'audit en Équateur auquel Eric Toussaint, président du CADTM a participé comme représentant d'une des campagnes dette internationale, voir le site du CADTM www.cadtm.org

⑱ Et de trois : après la Bolivie et l'Équateur, le Venezuela quitte le CIRDI; Cécile Lamarque, 24 février 2012; <http://cadtm.org/Et-de-trois-apres-la-Bolivie-et-l>

⑳ *Venezuela 2019: De la inclusión económica a la soberanía productiva*, Juan Barredo et Vincent Lapierre, Rebelión

㉑ *Radiografía de la economía venezolana. Entrevista con Victor Alvarez*, exministro de Industria y Minería del gobierno de Hugo Chávez; 15 octobre 2012 Rebelión; <http://www.rebelion.org/noticia.php?id=157661>

㉒ Le Venezuela arrive en 5e position dans la liste des pays les moins sûrs. Sur les 10 premiers pays du classement, 8 sont des pays latino-américains.

㉓ Cet article a été rédigé en novembre 2012.

EUROPE Ω





La filière du cacao, une question de goût



DÉPART

1
Cette étape est produite en Afrique de l'Ouest

2
La culture du cacao est traditionnelle dans les pays tropicaux et subtropicaux.

3
L'écoulement dans les plantations de cacao est dit "fruité".

4
Extraction des pignons de cacao

5
Récolte des cabosses deux fois par an

6
Diversité des cabosses à l'aide de machettes



7
Taraux des États-Unis, Suédois, Français, Néerlandais

8
Sécherie des fèves

9
Tri des fèves et mise en sac de jute

10
Filtrage et pulvérisation

11
Formulation des fèves dans des sacs

12
Sécherie des fèves

13
Vente des fèves à quelques multinationales qui exercent une pression pour obtenir le prix le plus bas

14
Chaque café est traité séparément et on ne peut pas dire que c'est le meilleur des chocolats.

15
90% de la production de cacao est consommée dans les pays du Nord de la planète

16
Avec notre coopération nous menons des campagnes de lutte contre l'exploitation des enfants

17
Vente des fèves à prix juste, ce qui permet au producteur de vivre dignement

18
Formation du cacao dans des chocolateries

19
TRANSFORMATION DU CACAO DANS DES CHOCOLATERIES

20
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

21
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

22
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

23
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

24
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

25
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

26
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

27
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

28
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

29
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

30
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

31
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

32
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

33
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

34
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

35
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

36
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

37
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

38
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

39
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

40
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

41
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord

42
Les chocolats sont produits dans les pays du Nord